



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

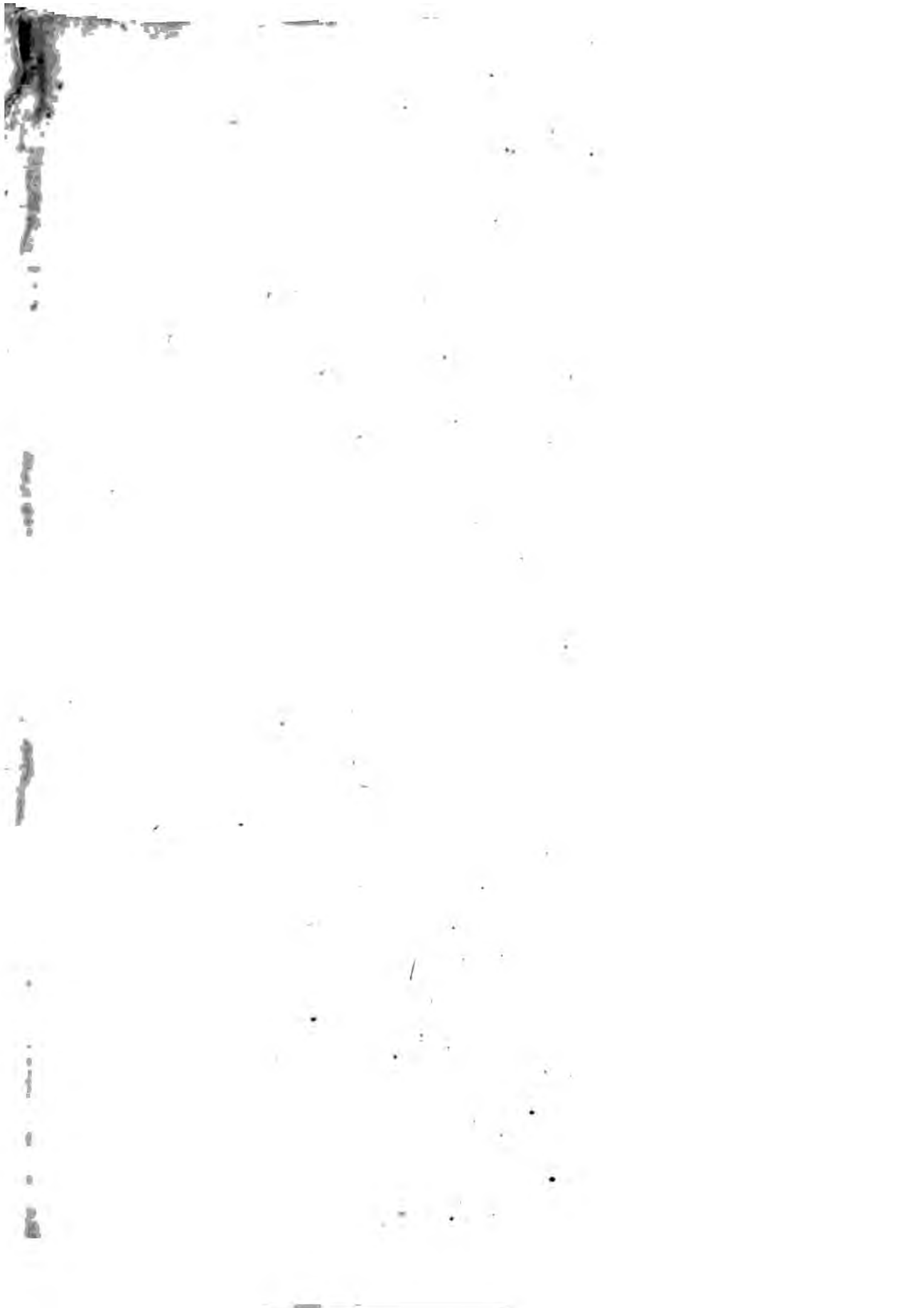


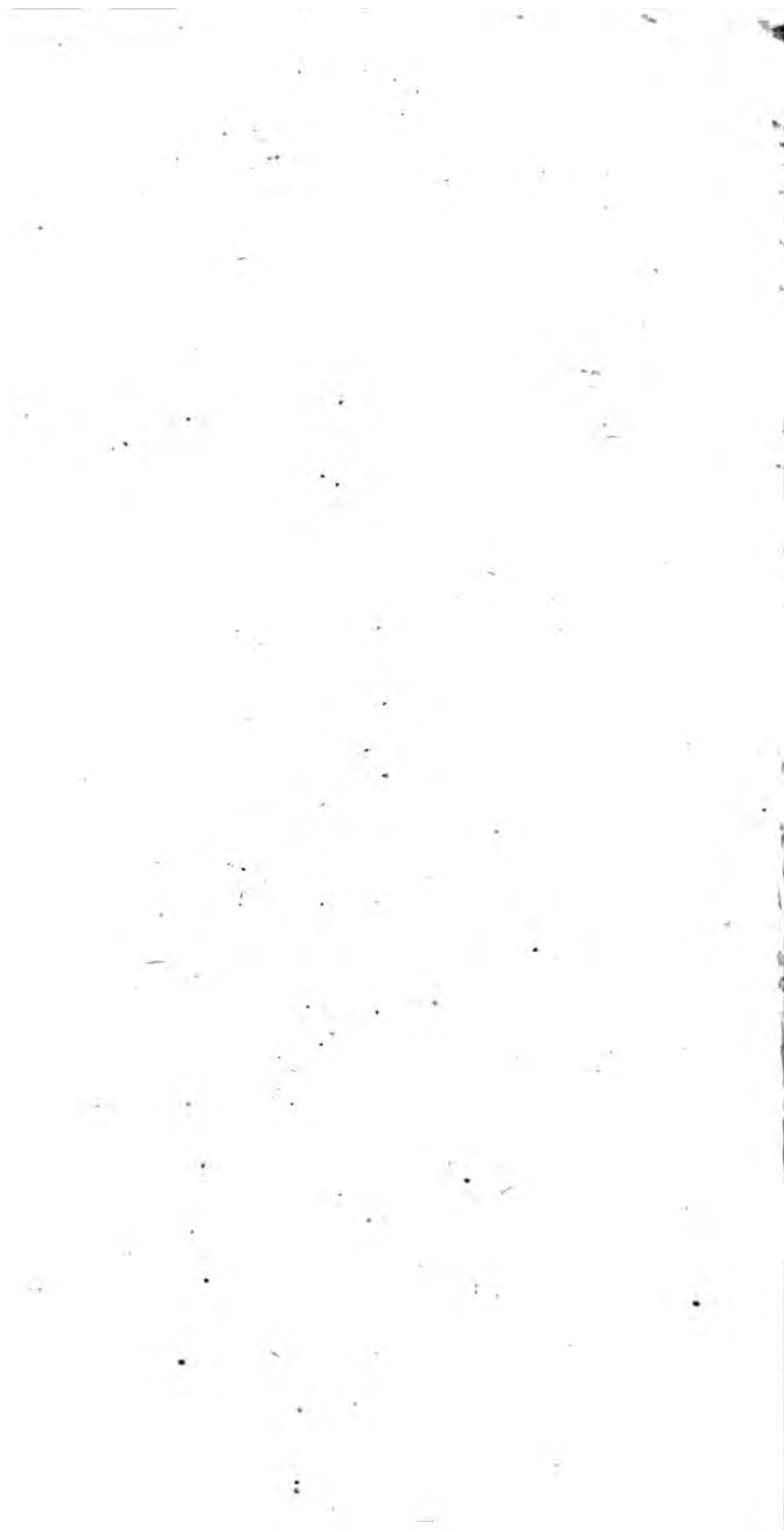
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



(66)

Per. 39775.  $\frac{29}{18}$





BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE

ET  
MODERNE.

Pour servir de suite aux  
BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSELLE ET CHOISIE.  
Par JEAN LE CLERC.

TOME XVIII.  
POUR L'ANNE'E MDCCXXII.

*Partie Premiere.*



A AMSTERDAM,  
Chez les FRERES WETSTEIN.

---

MDCCXXII.

## AVERTISSEMENT.

Les Freres Wetstein avertissent le Public, qu'ils ont acheté, avec leur Compagnie, l'Edition entiere du Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Bayle en 4 voll. en folio. Les Curieux qui en veulent avoir n'ont que s'adresser à eux, & comme les autres Ouvrages de Mr. Bayle seront imprimez à la Haye, & par quelques Libraires, de la même grandeur & format, en 3 voll. en folio, on aura tous ses Ouvrages en volumes égaux.

## LIVRES NOUVEAUX

Qui se trouvent

Chez les FRERES WETSTEIN.

Georg. Buchanani, Poëtarum sui seculi faciliè Principis Opera omnia, ad optimorum Codicum fidem summo studio recognita & castigata. fol. Edimburgi. 2 Tom.

Epistolæ Jacobi Quarti, Jacobi Quinti & Mariæ Regum Scotorum, 8. Pars prima.

Vita Th. Campanellæ, Autore Ern. Sæl. Cypriano, accedunt hac secunda Editione appendices IV Doëtorum Virorum de Campanellæ Vita, Philosophia & Libris Schediasmata complectentes, 8.

Histoire des Juifs, écrite par Flavius Joseph, Traduite sur l'Original Grec par Mr. Arn. d'Andilly, nouvelle Edition, enrichie d'un grand nombre de figures & cartes Géographiques, fol.

Dictionnaire Historique, Critique, Chronologique, Geographique & Litteral de la Bible, enrichi d'un grand nombre de figures en taille-douce, qui représentent les Antiquitez Judaïques, par le Rev. Pere Dom. Aug. Calmet. fol. 2 tomes.

core d'autres , dans les Notes.

5. *Aristote* avoit fait un Cantique sur la Vertu , dont il y a plusieurs Editions , les Varietez desquelles se trouvent dans les Notes.

6. Ce Cantique est suivi de l'Hymne au Soleil , attribué à Homere , & qui contient 546. vers. L'Editeur y a joint ses remarques & celles de feu Mr. *Barnes* , Professeur en Langue Greque à Cambrige.

7. La piece suivante consiste en deux Inscriptions fameuses d'*Herode* l'Athenien , publiées & commentées par *Casaubon* & *Saumaïse*. L'Editeur les a abrégées , & y en a ajouté de nouvelles.

8. On voit , dans les Notes , deux très-anciennes Inscriptions publiées depuis peu par Mr. *Chisbull* , Prêtre de l'Eglise Anglicane. Elles sont écrites en maniere que la premiere ligne va de la droite à la gauche & la seconde revient de la gauche à la droite. Les Grecs appellent cela écrire *βασποφῆδον* , ou en tournant comme les bœufs , qui en labourant vont d'un bout du champ à l'autre & reviennent à côté du fillon , qu'ils viennent de faire , en un sens tout opposé.

La premiere de ces deux Inscriptions



tions doit être d'une grande Antiquité, puis que, pour les Voyelles longues  $\eta$  &  $\omega$ , il y a les courtes  $\epsilon$  &  $o$ , ce qui fait voir qu'elle a été écrite avant *Simonide*, qu'on dit être l'inventeur des figures particulieres des Voyelles longues, qui ne furent pas en usage avant l'Archonte *Euclide*, comme le dit le Scholiaste d'*Euripide*. On y trouve aussi  $o$  pour  $s$  &  $s$  pour  $es$ , & *H* y tient lieu de la marque de l'aspiration. Dans la seconde, on voit les Voyelles longues  $\eta$  &  $\omega$ ; ce qui fait voir qu'elle est nouvelle, & ce n'est en effet, que la même, mais écrite selon la nouvelle Orthographe. *Mr. Mattaire* donne plusieurs exemples de l'ancienne, & fait quelques remarques contre *Mr. Chisbull*, mais civiles. Si j'avois vû ce qu'il dit de cette Inscription, j'aurois pu en parler ici; mais son livre n'est pas encore venu deçà la mer, au moins que je sâche.

9. On trouve, après cela, un petit Ouvrage de *Cyrus Theodorus Prodromus*. C'est un Dialogue, en vers Iambiques, intitulé *l'Amitié en Exil*, qu'il introduit s'entretenant avec un homme de la campagne & lui racontant que le Monde, son Epoux, l'a-  
voit

voit répudiée par le conseil de la Folie sa Servante, & avoit épousé l'*Inimitié*. Elle étale, en passant, les biens, que l'*Amitié* apporte au Monde & les maux, que l'*Inimitié* lui fait. Enfin l'*Etranger*, à qui elle parle, lui persuade de se marier avec lui. Par où l'Auteur a voulu marquer que la véritable *Amitié* ne se trouve plus parmi les hommes. *Conrad Gesner* a le premier publié ce Dialogue. Ce *Theodore Prodromus* a vécu plusieurs Siècles, après *Jésus-Christ*, & a composé divers autres Ouvrages, & entre autres un Roman, publié par *Gaulmin* en 1625.

10. Enfin il y a ici un petit Poëme Dramatique tout moral, & sans garder les Lois du Théâtre, composé par *Plochirus Michaël*, de la Fortune & des Muses, qui est aussi des derniers tems. *Mr. Mattaire* a mis ici des Notes sur ces deux Poëmes, & à la fin quelques Epigrammes de l'*Anthologie*, traduites en vers Latins, par *Frédéric Morel*, Professeur Royal en Langue Greque. Le même a traduit une partie des pieces précédentes, en vers. Il n'étoit ni bon Poëte Latin, ni judicieux Critique; mais c'étoit un homme studieux &

diligent, à qui l'on est redevable de plusieurs éditions d'Auteurs Grecs, comme de *Dion Chrysostome*, des *Philostrates*, & de *Libanius*. On trouve sur tout beaucoup de petites pièces, qu'il a publiées à part, en quantité de petits Livres, qui sont encore à présent recherchés des Curieux.

Le style des deux dernières pièces n'est nullement formé sur celui de l'ancienne Grèce. La matière n'y est pas tournée d'une manière, qui puisse beaucoup plaire. Il semble néanmoins que *l'Amitié en Exil* vaut mieux que l'autre. Le sens des derniers vers n'est assurément pas mauvais. L'Hôte Campagnard, chez qui elle étoit logée, lui propose de l'épouser; elle le refuse d'abord; & pour la gagner, il lui jure qu'il ne fera jamais rien, qui puisse la choquer. Là-dessus elle lui demande s'il veut s'engager à lui donner les présents nuptiaux, qu'elle exigera de lui. L'Hôte la prie de lui dire quels sont ces présents. " Pouvez vous, *lui dit*  
 „ *elle*, vous jouir du bien, qui ar-  
 „ rive à un autre? Je le puis, *ré-*  
 „ *pond-il*. Et être affligé, *continue-*  
 „ *t-elle*, de la douleur qu'il souffre?  
 „ Sans



# T A B L E

D E S

ARTICLES ET DES LIVRES

dont il est parlé dans la I. Partie  
du Tome XVIII. de la Bi-  
bliothèque Ancienne  
& Moderne.

- I. *Extrait du commencement du  
XVI. Tom. des Actes d'An-  
gleterre, sur le regne d'Elisa-  
beth.* I
- II. *Comparaison du Stile du Nou-  
veau Testament avec celui de  
Xenophon, par Mr. RA-  
PHEL.* 145
- III. *Comparaison du Stile du N.*  
\* 2 T.

## T A B L E.

- T. avec celui de Polybe & d'Arrien, par le Même. Ibid.*
- IV. HUETIANA ou Pensées diverses de Mr. HUET. 160*
- V. Remarques Physiques de Mr. HARTSOEKER. 194*
- VI. Mélanges de Dissertations, concernant les Belles Lettres, par Mr. SCHWARZ. 205*
- VII. Recueil de quelques Poësies Greques devenues rares, recueillies par Mr. MATTAI-RE, avec des Notes. 220*
- VIII. La Vie de CAMPANELLA, par Mr. CYPRIANUS. 230*

BIBLIOTHEQUE  
 ANCIENNE  
 ET  
 MODERNE.

---

## ARTICLE I.

*Extrait du commencement du XVI.  
 Tome des Actes Publics d'Angleterre,  
 pour la dernière partie du Re-  
 gne d'Elisabeth.*



MONSIEUR *Rymer*, qui avoit préparé les matériaux pour achever le Recueil des Actes Publics, jusqu'à la fin du Regne du Roi *Jacques I.*, ayant été prévenu par la mort; *Monfr. Robert Sanderson* s'est chargé de continuer cet ouvrage, sur les Mémoires laissez par *Mr. Rymer*. Il donne dans ce XVI. Tome, le reste des Actes du Regne d'*Elisabeth*, depuis le 2. de Novembre 1586., jusqu'à la fin de Janvier 1603., & ceux du Re-  
 Tom. XVIII. P. 1. A gne

s'il lui étoit possible. *Elisabeth* n'en doutoit point, & c'étoit pour se défendre de ses attaques ouvertes & secrètes, qu'elle étoit continuellement attentive à ce qui se passoit, en Ecosse, en France, dans les Pais-Bas, & dans son propre Royaume. Il est donc nécessaire de dire un mot pour faire connoître quelles étoient les prétentions du Roi d'Espagne, & les efforts qu'il fit pour les faire valoir.

1587. La Reine d'Ecosse avoit fait, la veille de sa mort, un Testament par lequel elle cedoit ses droits sur la Couronne d'Angleterre, à *Philippe II.* en cas que le Roi d'Ecosse son fils n'embrassât pas la Religion Catholique. Dès le temps que cette Reine se crut entièrement abandonnée, par la France; on lui avoit persuadé de transporter ses droits au Roi d'Espagne: Cela même lui fut objecté dans son procès, sans qu'elle osât le nier positivement. Ce fut aussi ce qu'elle exécuta par ce testament qui étoit fondé sur la maxime, qu'un Prince ou une Princesse Hérétiques ne peuvent légitimement porter la Couronne. Par cette maxime, laquelle il paroît que *Marie* admettoit dans toute son étendue, *Elisabeth* devoit être privée de

*Ancienne & Moderne.* 5

de la Couronne d'Angleterre, & *Jacques VI.* exclus de sa succession. C'est ce qui ne souffroit point de difficulté, parmi la plûpart des Catholiques; comme il parut bien clairement en France peu de tems après, par les efforts qu'on fit pour priver *Henri IV.* de ses justes droits, sur cet unique fondement. Quant au choix que *Marie* fit du Roi d'Espagne, pour lui transporter son droit, en cas que le Roi d'Ecosse refusât de se convertir, il étoit fondé sur ce que *Philippe II.* descendoit également des deux filles de *Jean de Gand* Duc de Lancastre troisiéme fils d'*Edouard III.* dont l'une avoit été mariée avec un Roi de Portugal, & l'autre avec un Roi de Castille. En supposant donc qu'*Elisabeth* ne pouvoit légitimement occuper le trône d'Angleterre, tant à cause de sa naissance illégitime, qu'à cause de sa Religion, & que le Testament de *Henri VIII.* étoit nul, il s'ensuivoit nécessairement, que la Couronne d'Angleterre étoit dévolue à *Marie* Reine d'Ecosse; ainsi que je l'ai dit, dans l'Extrait précédent. Mais comme elle ne pouvoit jouir de son droit, puisqu'elle étoit sur le point de quitter le monde, elle crut



pouvoir & devoir transporter ce même droit à *Philippe II.* qui étoit le premier en rang de tous les Princes Catholiques, qui pouvoient prétendre à la Succession de la Maison de *Lencaſtre*. Ce droit auroit été indifputable pour le Roi d'Ecoſſe, fils de *Marie*, s'il n'avoit pas été Hérétique. Mais cette ſeule qualité obligea *Marie* à paſſer par deſſus les droits de la nature, pour ſ'attacher aux intérêts & à l'avantage de la Religion Catholique. Au reſte, quand même *Marie* n'auroit pas fait ce Teſtament, comme il y a des gens qui le conteſtent, les prétentions de *Philippe II.* n'en auroient pas été moins légitimes, en ſuppoſant le principe qu'un Hérétique n'eſt pas digne de porter la Couronne.

Quoi qu'il en ſoit, ce droit parut aſſez plauſible à *Philippe II.* qui ſe crut par là autoriſé à faire un vigoureux effort, pour ſe mettre en poſſeſſion du trône d'Angleterre. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable; il n'avoit rien à craindre de la France, qui ſe trouvoit embarrasſée dans une guerre civile, & dont même le parti le plus puiffant étoit attaché à ſes intérêts. L'Empereur, qui étoit en paix avec les Turcs, ſe trou-

trouvoit en étar de tenir en bride les Princes Protestans d'Allemagne, en cas qu'ils voulussent donner du secours à l'Angleterre. Enfin, *Philippe* espéroit tout du Roi d'Ecosse qui vrai-semblablement devoit favoriser son entreprise, bien loin de secourir une Reine qui venoit de l'offenser si mortellement; en faisant mourir sa Mère, par la main d'un Bourreau. C'étoit aussi ce que plusieurs Ecossois lui faisoient entendre. D'un autre côté, le Pape étoit tout porté à faire ce qui dépendoit de lui, pour faire réüssir ses desseins. Non seulement il les approuvoit & leur donnoit sa bénédiction; mais même il publia, dans la suite, une Bulle qui fut affichée dans Londres; par laquelle il délioit les Anglois du serment de fidélité, qu'ils avoient prêté à la Reine, & donnoit l'Angleterre au premier occupant. Ce premier occupant devoit être le Roi d'Espagne, qui faisoit des préparatifs prodigieux, dans tous les ports d'Espagne & de Portugal; pour se mettre en état d'attaquer l'Angleterre, d'une telle maniere, qu'il ne fût pas nécessaire d'en faire à deux fois. Il couvroit ces préparatifs de divers prétextes, ne voulant point faire.

faire connoître qu'ils étoient destinez contre l'Angleterre. Mais *Elisabeth*, qui avoit de bons espions, fut informée d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que c'étoit elle uniquement que ce grand armement regardoit. Elle résolut donc de ne pas perdre un moment, pour prévenir le danger dont elle étoit menacée. Ainsi, sans s'amuser à de vaines négociations, elle fit équiper une bonne flotte dont elle donna le commandement au Chevalier *Drack*, pour aller brûler, ou couler à fond les Vaisseaux qu'on préparoit dans les ports d'Espagne. En même tems, elle en donna une autre au Lord *Cavendish*, pour aller faire la guerre aux Espagnols, en Amérique.

*Drack* fit voiles directement au port de Gibraltar, où se faisoit le plus grand amas de vivres & de munitions. Il y brûla plus de cent Vaisseaux, qui étoient déjà chargez, outre un grand Galion nommé *Raguse*, plein de riches marchandises. Après cette expédition, il remit à la voile, & entra dans le Tage où il brûla tous les Navires qu'il y rencontra. Il se rendit de là, aux Isles Açores, & s'y empara d'une Caraque, nommée S.

*Phi-*

*Ancienne & Moderne.* 9

*Philippe*, qui revenoit des Isles Orientales, & qui étoit richement chargée. La perte que *Philippe* souffrit, en cette occasion, le mit dans la nécessité de remettre l'expédition contre l'Angleterre, à l'année suivante. Dans le tems que *Drack* agissoit en Europe, le Lord *Cavendish* faisoit voiles vers le détroit de Magellan. Il entra par là dans la Mer du Sud, & pillâ les côtes de Chili & du Perou, d'où il emporta un grand butin.

1588. Tout cela ne fut pas capable de faire désister *Philippe* de son projet. Il continua son armement avec encore plus d'ardeur qu'il ne l'avoit commencé, résolu de conquérir l'Angleterre, à quelque prix que ce fût. Pendant qu'il se préparoit, avec une dépense incroyable ; il tâchoit d'amuser *Elisabeth*, & de lui faire accroire, qu'il ne pensoit qu'à vivre en paix. Ce fut dans cette vûë qu'il fit proposer aux Etats des Provinces-Unies un Traité, dont il voulut bien consentir qu'*Elisabeth* fût la médiatrice. Le piège étoit trop grossier, pour que la Reine s'y laissât surprendre. Elle feignit néanmoins de ne pas l'apercevoir, & accepta la médiation. Pour cet effet, elle envoya des Pléni-

potentiaires en Flandre, & parce que la durée de la négociation lui étoit avantageuse ; ses Ambassadeurs faisoient entendre assez ouvertement, qu'elle contraindrait les Etats d'accepter ce qu'elle jugeroit raisonnable, & qu'elle se relâcheroit beaucoup, par rapport à la Religion. Mais tout cela n'étoit que pour amuser le tapis, comme le Roi d'Espagne de son côté, n'avoit point d'autre but que celui-là ; car dans le même tems, il hâtoit ses préparatifs autant qu'il lui étoit possible. La Reine, de son côté, ne négligeoit rien pour se mettre en état de défense. Ainsi, la négociation se rompit avant même que d'avoir commencé, trois mois s'étant écoulés, avant qu'on pût convenir du lieu où se tiendrait le congrès. Il étoit tems de cesser de feindre, puisque la flotte d'Espagne étoit sur le point de partir pour aller envahir l'Angleterre.

Le succès de cette flotte, à laquelle on avoit donné par avance le nom d'*Invincible*, est si connu, que ce seroit perdre le tems, que d'en donner ici un détail. Il suffit de dire, en un mot, que la flotte étant entrée dans la *Manche*, y souffrit beaucoup de  
dom-

dommage de la part des Anglois qui en prirent ou détruisirent plusieurs Vaisseaux, & qu'enfin elle fut obligée d'aller faire le tour de l'Ecosse, pour pouvoir se retirer en Espagne.

1589. Dès l'année suivante, *Elisabeth* fit équiper une flotte, qui, après la jonction des Hollandois, se trouva forte de 84. Vaisseaux de toute espece. *Drack* en étoit Amiral, & le Chevalier *Norris* y étoit pour commander les troupes de débarquement. Ils menoiert avec eux *D. Antoine* qui se qualifioit Roi de Portugal, & le projet étoit de le mettre sur le trône de ce Royaume. Le Roi de Maroc avoit promis du secours & de l'argent à *D. Antoine*, qui lui avoit envoyé un de ses Fils en ôtage: mais il manqua de parole. Cela fut cause en partie, que l'entreprise échoua. *Norris* ayant mis ses troupes à terre, marcha jusqu'aux portes de Lisbonne, sans opposition: mais faute d'artillerie & de munitions, il fut obligé de se retirer, & d'aller rejoindre *Drack* qui s'étoit arrêté à l'embouchure du Tage, où il avoit pris *Cascais*. Pendant que la flotte étoit dans le Tage, elle s'empara de soixante Navires chargez de grains, appartenant aux Villes Hanseatiques

tiques. Cette affaire eut des suites dont je parlerai ailleurs. En se retirant, la flotte Angloise prit & brûla *Vigos*.

En 1591. la Reine envoya six Vaisseaux de guerre aux Açores, sous la conduite du Lord *Howard*, pour y attendre la flotte Espagnole, qui revenoit des Indes. Mais l'Amiral Anglois se trouva lui-même surpris par une nombreuse flotte des ennemis, & eut bien de la peine à l'éviter, avec la perte d'un de ses Vaisseaux.

1592. L'année suivante, le Chevalier *Walter Rawleigh* conduisit quinze Vaisseaux en Amérique, & enleva aux Espagnols une grande Caraque chargée de riches marchandises: mais les vents contraires l'empêchèrent de faire de fort grands progrès, en ce pais-là.

1593. Le Duc de Parme, Gouverneur des Pais-bas, étant mort en 1593. le Comte de *Fuentes*, & D. Diego d'*Ibarra*, prirent soin des affaires de ce pais-là, en attendant l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. Pendant leur administration, ils formèrent le projet d'envoyer une armée Espagnole en Ecosse, & dans le même

me tems, de faire tuer ou empoisonner *Elisabeth*. Ils avoient gagné un Medecin de la Reine, Juif de nation, nommé *Lopez*, un Maître d'armes Irlandois, & quelques autres scélérats. Leurs complots ayant été découverts, la Reine s'en plaignit à l'Archiduc *Ernest* qui venoit d'être nommé Gouverneur des Pais-bas ; mais elle n'en put obtenir aucune satisfaction. Au contraire quelques-uns des complices, qui s'étoient sauvez, furent bien reçus à Bruxelles & à Madrid.

1594. Dans le même tems, on tentoit fortement le Roi d'Ecosse pour l'engager à se joindre au Roi d'Espagne, afin de détrôner *Elisabeth*, & ce Prince sembla, pendant quelque tems, donner quelque espérance qu'il entreroit dans ce projet. Mais enfin, ayant mieux connu ses véritables intérêts, il ferma l'oreille à tous ces complots, & parut fortement attaché au parti de la Reine. Ce dessein n'ayant pas réüssi, *Philippe* se mit en tête, de procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante *Isabelle* sa fille, en lui transportant tous ses droits. Pour cet effet, il fit publier une généalogie par laquelle il paroissoit ma-



nifestement, qu'il descendoit des deux filles de *Jean de Gand*, Duc de *Lencaſtre*. Quelque mauvais succès qu'eût eu ſa flotte invincible, il eſpéra de mieux réuſſir cette fois, en évitant certains défauts qui avoient fait échouer la première expédition. Les préparatifs, qui ſe faiſoient en *Eſpagne*, produiſirent en *Irlande*, la révolte du Comte de *Tyrone* à qui *Philippe* avoit promis du ſecours. Cette révolte cauſa beaucoup de chagrin à la Reine, parce que depuis ce tems-là, juſqu'à la fin de ſa vie, elle fut toujours obligée d'entretenir un bon Corps de troupes en *Irlande*.

Pendant l'année 1595. les *Eſpagnois* eurent de grands avantages contre *Henri IV.* qui leur avoit déclaré la guerre, & dans ce même tems, *Philippe* continuoit avec ardeur ſes préparatifs pour attaquer l'*Angleterre*. Mais *Elifabeth* le prévint encore une fois, en envoyant ſur les côtes d'*Eſpagne* une nombreuſe flotte dont les *Hollandois* fournirent 22. Vaiſſeaux. Le Lord *Howard* en étoit Amiral, & le Comte d'*Effex* commandoit 7000. hommes qu'on y avoit embarquez. Cette flotte étant arrivée à *Cadix* où elle n'étoit point attenduë,

*Ancienne & Moderne.* 15

y brûla, dans le port, divers Vaisseaux chargez, & prit deux Galions avec plus de 100. pièces de Canon de fonte. Outre ces deux Galions, qui étoient richement chargez, le Roi d'Espagne perdit, en cette occasion, 13. Vaisseaux de guerre, 11. Navires chargez pour les Indes, & 13. autres, sans compter les munitions qu'on avoit amassées pour s'en servir contre l'Angleterre. De plus le Comte d'Essex ayant mis ses troupes à terre, s'empara de Cadix : mais il ne fut pas trouvé à propos de garder cette place, & la flotte reprit la route d'Angleterre, avec un très-grand butin. La perte que le Roi d'Espagne fit en cette occasion, fut estimée vingt millions de ducats.

Cela n'empêcha pas que *Philippe* ne persistât dans son dessein de conquérir l'Angleterre. Comme ce n'étoit qu'en un seul des endroits, où il faisoit ses préparatifs, que la flotte Angloise lui avoit causé du dommage, il fit rassembler tout le reste à Lisbonne, & fit partir sa flotte de ce port, dans le tems qu'*Elisabeth* s'attendoit le moins à être attaquée & qu'elle n'avoit rien de prêt. Par bonheur pour elle & pour l'Angleterre,

une

une violente tempête accueuillit la flotte Espagnole, pendant qu'elle étoit à la voile, & la rendit inutile.

1598. Tant de pertes consecutives mirent enfin *Philippe* hors d'état d'exécuter ses vastes desseins. Ce Prince mourut en 1598. après avoir signé la paix de *Vervins* avec la France. *Philippe* III. son fils, qui lui succéda, ne jugea pas à propos de persister dans le projet du Roi son Pere, par rapport à la conquête d'Angleterre. Il se contenta d'envoyer en 1601. un secours au Comte de *Tyrone*, afin de susciter des embarras à *Elisabeth* en Irlande. D. *Jean d'Aquila*, qui commandoit ce secours, étant arrivé au port de *Kingsale*, s'empara d'abord de la Ville de ce nom: mais il y fut incontinent assiégé, par le Viceroy d'Irlande. Le Comte de *Tyrone* voulut secourir la place, & perdit une bataille, après quoi les Espagnols capitulèrent, & se retirèrent dans leur pays.

1602. En 1602. *Elisabeth* mit en mer huit Vaisseaux de guerre, qui enlevèrent une Caraque Espagnole, estimée un million d'écus, dans un port de Portugal, où elle étoit soutenue de  
onze

*Ancienne & Moderne.* 17

onze Galères commandées par *Spino-la* Genoïs.

1603. Ce fut là, la dernière expédition, qui se fit sous ce Regne, contre l'Espagne. *Elisabeth* mourut l'année suivante.

Il n'y a dans cette partie du Tome XVI. que trois ou quatre Actes, qui regardent directement les affaires entre l'Angleterre & l'Espagne.

Le 1. est un Ordre au Maire de Londres de chercher certains effets appartenants aux Espagnols, qui font cachez dans la Ville. Du 14. Août  
Pag. 82. 1590.

Année 1592.

Lettre du Roi de Maroc à la Reine, Pag. 155.

*Il s'excuse de ce qu'il n'a pas répondu plutôt à la Lettre, que la Reine lui avoit écrite, pour le requérir de renvoyer le fils de D. Antoine, Roi de Portugal, puisqu'il ne vouloit pas prêter l'argent pour lequel cet ôtage lui avoit été envoyé. Il ne donne aucune réponse positive sur ce sujet, mais il dit, que si la Reine veut fournir ce qu'elle a promis & le contenter, il ne doute pas que l'affaire ne réussisse.*

Les

Les autres Actes ne sont que des Commissions, pour agir contre l'Espagne par terre & par mer.

*Article II.*

*Affaires d'Elisabeth avec la France.*

1587. LORS qu'*Elisabeth* fit condamner à mort la Reine d'Ecosse, la France étoit divisée en deux partis, celui du Roi *Henri III.* & celui de la Ligue. Celui-ci avoit véritablement le Duc de *Guise* pour Chef, & se trouvoit fortement appuyé par le Roi d'Espagne. Le Duc étoit devenu si puissant, que le Roi avoit tout à craindre, de son ambition. D'un autre côté, le Duc ne pouvoit parvenir au but qu'il s'étoit proposé d'usurper la Couronne de France, que par la mort ou par la déposition du Roi; & le Roi ne pouvoit guères se délivrer du danger, où il se trouvoit, qu'en reprimant le pouvoir excessif du Duc de *Guise*, ce qui n'étoit pas facile. Il y avoit donc en France deux intérêts très-oppoés, quoique les deux Chefs couvrirent leurs desseins autant qu'il leur étoit possible. Ces deux intérêts contraires parurent manifeste.

nifestement, lorsque la Reine d'Ecosse fut condamnée à mort en Angleterre. Comme il y eut un intervalle de quelque mois, entre la Sentence & l'exécution, *Henri III.* eut le tems d'envoyer le Président de *Believre* à *Elisabeth*, pour la solliciter en faveur de *Marie*. L'intérêt de la Religion, celui des Souverains en général, la qualité qu'avoit *Marie* d'être Belle-sœur du Roi, & Reine Douairière de France, sembloient demander cet office de *Henri III.* Mais cette même Reine étoit Cousine germaine du Duc de *Guise*. Si elle demeuroit en vie, elle pouvoit monter sur le trône d'Angleterre par la mort d'*Elisabeth*, à quoi ses amis tendoient continuellement, & en ce cas-là, le parti du Duc de *Guise* se seroit tellement fortifié, qu'il auroit été impossible au Roi de lui résister. Ainsi l'intérêt particulier du Roi demandoit, que cette Reine fût ôtée du monde. Aussi *Du Maurier* nous apprend-il, dans la Préface de ses Mémoires, qu'il avoit oui dire à son Père, que le Président de *Believre*, envoyé en apparence pour solliciter en faveur de *Marie*, avoit un ordre secret de hâter son exécution, autant qu'il seroit possible.

possible. D'un autre côté, *L'Aubespine*, qui étoit Ambassadeur ordinaire de France à Londres, & qui étoit une créature du Duc de Guise, faisoit tous les efforts possibles, pour empêcher cette exécution. Il parut même qu'il avoit corrompu deux assassins, pour tuer *Elisabeth*, & que l'un d'eux le découvrit. *Cambden*, de qui on tient cette circonstance, ajoûte, que l'Ambassadeur ayant été appelé devant le Conseil, se défendit fort mal, & qu'il se retrancha seulement, sur les privilèges des Ambassadeurs, qui n'étoient pas obligés de rendre compte de leurs actions à d'autres, qu'à leurs propres Maîtres. Je suis tenté de croire, que, comme en ce tems-là *Elisabeth* cherchoit tous les moyens possibles, pour convaincre le peuple de la nécessité de se défaire de *Marie*, on avoit détaché ces deux hommes à l'Ambassadeur, pour lui tendre des pièges; afin d'animer le peuple, par la considération du danger où la Reine se trouvoit continuellement. Mais j'avouë que ce n'est qu'une conjecture. Je remarquerai seulement, que le Traducteur François des Annales de *Cambden* a jugé à propos de supprimer, dans sa Traduction, tout ce

ce que je viens de dire touchant *L'Anbespine*.

Comme *Elisabeth* ne commença qu'en 1591. à s'intéresser fortement dans les affaires de France, je ne ferai qu'indiquer ici en peu de mots ce qui se passa dans ce Royaume, jusqu'à ce tems-là, & qui donna occasion à la Reine de donner des secours considérables au parti que la Ligue vouloit opprimer.

1588. Le Duc de *Guise* devenant de jour en jour plus puissant, entra dans Paris au mois de Mai de l'année 1588., & contraignit le Roi d'en sortir, après avoir vû le peuple en fureur, tendre les chaînes dans les rues, & pousser des barricades jusqu'aux portes du Louvre. Il étoit si peu en état de punir cette insolence, que, pour se soutenir, il se vit obligé de s'accommoder avec la Ligue, ou plutôt avec le Duc de *Guise*, & de mettre plusieurs places entre ses mains: Mais dans le mois de Décembre suivant, ayant attiré le Duc de *Guise* & le Cardinal son Frère à Blois, où il avoit assemblé les Etats, il les y fit poignarder.

1589. Cette action acheva de lui faire perdre l'affection de ses Sujets  
Ca-



Catholiques, dont la plupart étoient engagés dans la Ligue; en sorte qu'il se vit obligé de faire des levées en Suisse, & d'appeller à son secours le Roi de Navarre, son Héritier présomptif, qui étoit à la tête des Huguenots. Avec ces forces, il entreprit de bloquer Paris, & vraisemblablement il s'en seroit rendu maître; mais il fut assassiné par un Moine Jacobin, nommé *Jaques Clement*, à St. Cloud, où il avoit pris son quartier.

Après la mort de *Henri III.* dernier Prince de la Maison de Valois, *Henri de Bourbon*, Roi de Navarre, prit le titre de Roi de France, sous le nom de *Henri IV.* Mais comme il étoit Huguenot, les Ligueurs refusèrent de le reconnoître. Les Catholiques même, qui avoient servi le feu Roi, contre la Ligue, ne voulurent s'engager à lui obéir, qu'à condition qu'il se feroit instruire, c'est à dire, selon le sens qu'ils donnoient à ce terme, qu'il embrasseroit la Religion Catholique. Il éluda néanmoins pendant quelques années sa prétendue conversion, sous prétexte qu'il ne refusoit pas de se faire instruire; mais que cette instruction  
n'em-

n'emportoit pas nécessairement un changement de Religion.

1590. Cependant ce Prince se trouvoit dans un extrême embarras. Il étoit sans alliez & sans argent. Le parti de la Ligue, qui lui étoit opposé, étoit très-puissant, & appuyé par le Roi d'Espagne. Les Huguenots, qui lui étoient dévouéz, étoient foibles; & les Catholiques, qui le servoient, menaçoient de l'abandonner, s'il n'exécutoit pas sa promesse, dans le sens qu'ils lui donnoient. Cela n'empêcha pas qu'il ne se roidît contre les difficultez, & qu'il ne donnât bien des affaires au Duc de Mayenne, frère du feu Duc de Guise, qui étoit à la tête de la Ligue. Il gagna contre lui la bataille d'Ivry, & incontinent, il alla bloquer Paris: mais le Duc de Parme, qui arriva des Paisbas avec une armée, le contraignit de se retirer. Peu de tems après, le Duc de Mercœur, de la Maison de Lorraine, se rendit maître d'une grande partie de la Bretagne, par le secours des Espagnols qui, en même tems, se fortifièrent dans *Hennebond* & dans *Blavet*, places maritimes de cette Province.

1591. Jusqu'alors, *Elisabeth* avoit  
re-

regardé , avec assez de tranquillité , les troubles qui s'étoient élevez en France ; parce qu'il lui sembloit , qu'ils lui étoient avantageux. Mais quand elle vit les Espagnols ancrez dans la Bretagne , Province voisine de l'Angleterre , & d'où ils pouvoient aisément l'attaquer , & qu'elle fut informée que le dessein de *Philippe II.* étoit de mettre l'Infante *Isabelle* sa fille sur le trône de France , sous prétexte qu'elle étoit petite-fille de *Henri II.* elle jugea qu'il étoit de son intérêt de soutenir *Henri IV.* de peur qu'il ne se trouvât pas en état de résister à tant d'ennemis si puissans. *Henri IV.* de son côté , ne pouvoit se passer d'un secours étranger , & ce secours ne pouvoit lui venir que des Protestans d'Allemagne , ou d'Angleterre. Mais quelque intérêt qu'eussent *Elisabeth* & les Princes d'Allemagne , d'empêcher que la France ne tombât entre les mains de la Maison d'*Autriche* , qui n'étoit déjà que trop puissante , il y avoit des difficultez pour les réunir qu'il n'étoit pas facile de surmonter. Les Allemans vouloient bien lui fournir des troupes ; mais il falloit qu'il s'engageât à les payer , & il n'avoit point d'argent ;  
puis-

puis que la Ligue étant répandue dans tout le Royaume, il ne pouvoit lever des impôts, que dans quelques-unes des Provinces, qui lui étoient affectionnées. A l'égard d'*Elisabeth*, il pouvoit bien espérer qu'elle lui fourniroit des troupes, & qu'elle se chargeroit de leur entretien, dans l'espérance d'être remboursée de ces avances, quand il seroit un jour maître du Royaume. Mais d'un autre côté, elle prétendoit tirer un avantage présent des secours, qu'elle vouloit bien lui fournir, & que ces secours servissent à chasser les Ligueurs & les Espagnols, des Provinces maritimes voisines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie, & la Picardie. Ce n'étoit pas là l'intérêt du Roi, dont le but étoit de chasser les ennemis du centre du Royaume, & de les pousser vers les frontières. Ces difficultez étoient capables de renverser les espérances, qu'il pouvoit concevoir de ces secours étrangers; s'il eût voulu s'obstiner à disputer sur ces points, avec les Puissances qui lui offroient des troupes. Mais dans l'état fâcheux où il se trouvoit, il accepta les secours que l'Electeur de *Brandebourg*, & le Comte *Palatin*

lui offroient, & il voulut bien s'engager à entretenir ces troupes ; sans favoir trop bien d'où il tireroit de l'argent, pour accomplir son engagement. Il en usa de même avec *Elisabeth*. Il fit avec elle un Traité par lequel elle s'engageoit à lui fournir 3000. hommes, pour empêcher les Espagnols de faire de plus grands progrès en Bretagne & en Picardie, & à entretenir ces troupes, à condition qu'elle seroit remboursée de ces avances, dans un an. Peu de tems après, les 3000. Anglois arrivèrent en France, une partie en Bretagne, sous le commandement de *Norris*, & l'autre en Picardie, sous la conduite de *Williams*.

Ces 3000. hommes & onze-mille que le Prince d'Anhalt amenoit d'Allemagne, ne suffisant pas pour donner au Roi la supériorité, qu'il souhaitoit, il eut encore recours à *Elisabeth*, & pour obtenir plus aisément un nouveau secours, il lui fit entendre, que, si elle vouloit lui envoyer encore 4000. hommes, il se verroit en état d'assiéger Rouën, & promit positivement de quitter toute autre affaire pour s'attacher à ce siège. Le grand desir qu'avoit la Reine de voir  
Rouën

Rouën hors du pouvoir de la Ligue, lui fit faire avec Henri un nouveau Traité, par lequel elle s'engageoit à lui envoyer encore 4000. hommes, pour être employez au siège de Rouën, & de les payer, pendant deux mois; dans l'espérance que ce tems suffiroit, pour prendre la Ville. Elle mit le Comte d'Effex à la tête de ce nouveau secours, auquel les troupes de *Williams* se devoient joindre. Mais le Comte, en arrivant en France, trouva qu'on n'avoit pas même pensé à faire le siège de Rouën; que le Roi assiégeoit *Noyon*, & qu'il avoit dessein de faire servir les Anglois en Champagne. *Elisabeth* conçut un extrême dépit de ce procedé. Elle fit dire au Roi, qu'elle ne prétendoit pas être sa duppe, & qu'elle alloit rappeler toutes les troupes, qu'elle avoit en France. Cette déclaration mit *Henri* dans un embarras d'autant plus grand, qu'il venoit de recevoir des avis certains que le Duc de Parme se preparoit à retourner en France pour y soutenir la Ligue. Quoiqu'en traitant avec *Elisabeth*, il n'eût pas eu intention d'assiéger Rouën, il se vit pourtant contraint de faire investir cette Ville, & il se rendit lui-

même au siège, pour tâcher de le finir avant l'arrivée du Duc de Parme qui s'étoit mis en marche, sur la fin du mois de Novembre. Pendant qu'il étoit occupé à ce siège, il fit une nouvelle tentative pour obtenir encore 5000. hommes de la Reine. Il lui envoya même *Du Plessis-Mornay* pour la presser sur ce sujet. Mais dans la courte audience que *Du Plessis* obtint de la Reine, elle lui dit nettement, que le Roi son Maître l'avoit abusée; qu'au lieu d'assiéger Rouën, selon sa promesse, il s'étoit amusé au siège de Noyon, & qu'il avoit fait la guerre en Champagne; que par-là, il avoit donné quatre mois au Duc de *Parme* pour se préparer; que si ses affaires alloient mal, il ne pouvoit s'en prendre qu'à lui-même, & qu'elle n'étoit pas d'humeur à être sa dupe. Peu de tems après, le Duc de *Parme* arriva, & fit lever le siège de Rouën.

1592. *Henri*, connoissant parfaitement combien *Elisabeth* souhaitoit d'être délivrée du voisinage des Espagnols, se servit encore de ce moyen pour l'amuser. Il feignit de vouloir tout de bon s'occuper à chasser le Duc de *Mercœur* & les Espagnols de Bretagne.

tagne. Quoi que l'expérience eût déjà fait connoître à *Elisabeth*, qu'elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur ses promesses ; elle ne laissa pas de faire avec lui un nouveau Traité par lequel elle s'engagea à lui fournir encore 4000. hommes, avec de l'artillerie & des munitions, pour faire la guerre dans la Bretagne ; à condition qu'il joindroit à ces troupes 4000. hommes de pied François, & 1000. chevaux, & que ses avances lui seroient remboursées, dans un an. Ce Traité ne fut pas mieux exécuté que les précédens. *Henri*, au lieu d'envoyer ses forces en Bretagne, fit servir les troupes Angloises en Normandie, soit qu'il fût plus pressé de ce côté-là, ou que son intention fût de laisser la Bretagne pour la fin, afin de tenir toujours *Elisabeth* en crainte, à cause de la jalousie que les Espagnols lui causoient. Pour cette fois, elle fut sur le point de rappeler toutes ses troupes, tant étoit grand le dépit qu'elle avoit de se voir trompée. Mais les avis qu'elle eut que le Duc de *Parme* se préparoit à retourner en France, une troisième fois, lui firent sacrifier son ressentiment aux intérêts de *Henri*, ou plutôt aux siens pro-



pres ; puisque la France ne pouvoit tomber entre les mains de *Philippe*, sans que l'Angleterre se trouvât dans un grand danger.

1593. Pour appaiser *Elisabeth*, qui étoit dans une extrême colére, *Henri* lui promit positivement de penser sérieusement à la Bretagne. Mais les efforts qu'il fit de ce côté-là furent très-médiocres, son intention n'étant que de se servir des Anglois qui étoient dans cette Province, pour tenir les Espagnols en bride, & pour les empêcher d'y faire de plus grands progrès. Il comprenoit bien, que la Reine ne se résoudroit pas facilement à abandonner la Bretagne.

Dans cette même année, *Henri* changea de Religion, & pour justifier ce changement, il dit à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il l'avoit fait, le plus tard qu'il avoit pû ; mais qu'il avoit été enfin convaincu, qu'il ne seroit jamais paisible, sur le trône de France, pendant qu'il demeureroit Protestant. La Reine lui écrivit sur ce sujet une Lettre extrêmement forte, mais qui ne produisit aucun effet ; la chose étoit déjà faite. Cependant, elle se plaignit fortement de ce qu'il n'avoit pas exécuté le Traité par rap-  
port

port à la Bretagne , & de ce qu'il n'avoit pas donné aux Anglois dans cette Province , une place maritime pour leur retraite , comme il s'y étoit engagé. *Henri* se disculpa le mieux qu'il lui fût possible ; mais ses raisons auroient peut-être produit un effet tout contraire à celui qu'il en attendoit , si la Reine n'eût pas appris que le Roi d'Espagne alloit faire un grand effort pour soutenir la Ligue qui tomboit en décadence , depuis que *Henri* étoit Catholique. Cela fut cause que , pour son propre intérêt , elle fit avec *Henri* une Ligue offensive & défensive , avec la clause ordinaire , que la paix ne se feroit que d'un consentement mutuel.

1594. Quelque tems après , *Henri* se rendit maître de Paris , & ensuite , il ordonna au Maréchal *d'Aumont* , d'aller faire la guerre au Duc de *Mercoeur* en Bretagne. Le Maréchal fit quelques conquêtes dans cette Province , avec le secours des troupes Angloises commandées par le Chevalier *Norris*. Mais , au lieu de contenter ces troupes , il leur fit voir que son intention n'étoit pas de leur tenir ce que le Roi leur avoit promis. Il assiégea la ville de *Morlaix* , qui leur a-

voit été promise pour un lieu de retraite, & accorda aux assiégés une Capitulation par laquelle il s'engageoit à ne mettre dans la ville qu'une garnison Catholique. *Elisabeth*, indignée de ce procédé, rappella *Norris* avec ses troupes, & les envoya servir en Irlande.

Depuis que *Henri* avoit commencé à voir ses affaires en meilleur état, il avoit déclaré la guerre au Roi d'Espagne qui se préparoit, de son côté, à faire de puissans efforts pour soutenir la Ligue chancelante. *Henri* qui se voyoit assez peu en état de continuer la guerre, parce que la France étoit épuisée d'hommes & d'argent, s'adressa encore une fois à *Elisabeth*. Il se plaignit en 1595. de ce qu'elle avoit rappelé *Norris* dans un tems où il lui étoit le plus nécessaire, & demanda de nouveaux secours. La Reine se plaignit à son tour, de l'inexécution de tous les Traitez, & lui refusa sa demande. Elle n'avoit plus pour lui la même estime, qu'elle avoit eue auparavant, & néanmoins la crainte qu'il ne succombât la tenoit encore attachée à ses intérêts.

Les progrès que les Espagnols firent peu de tems après, mirent *Henri*

ri dans un nouvel embarras. Le Connétable de Castille s'étant rendu dans la Franche Comté, avec une armée, & menaçant le Duché de Bourgogne d'une invasion, Henri se vit obligé d'aller en personne au secours de cette Province. Pendant ce tems-là, le Comte de *Fuentes* entra dans la Picardie, y prit le *Catelet* & *Dourlans*, & battit les François qui vouloient secourir cette dernière place. Ces mauvaises nouvelles obligèrent *Henri* à demander à *Elisabeth* du secours pour défendre la Picardie, selon le Traité de ligue. La Reine répondit, qu'elle enverroit un Corps de troupes en Picardie, aussi tôt qu'il lui seroit possible, pour garder *Calais*, *Dieppe*, & *Boulogne*, selon le but du Traité, qui étoit d'empêcher que les Espagnols ne se rendissent maîtres des places maritimes de cette Province. Mais le Roi n'avoit pas intention de donner ces places en garde aux Anglois. Il craignoit d'avoir trop de peine à les leur arracher, s'ils y étoient une fois; & il prétendoit que la Reine étoit obligée de lui aider, non seulement à défendre les places maritimes, mais aussi toute la Province. Dans le même tems, des Dé-

putez de Bretagne se rendirent à Londres, pour demander du secours à la Reine, sans spécifier le nombre de troupes qu'ils demandoient, ni à quoi on vouloit les employer, sans offrir un lieu de retraite aux Anglois, & enfin, sans être autorisez par le Roi. Ainsi leur demande fut rejetée.

Pendant ce tems-là, les Espagnols assiégèrent Cambrai. *Henri* ne sachant comment sauver cette place, envoya *De Lomenie* à la Reine, pour lui demander un prompt secours; mais elle le refusa. Ce refus mit l'Envoyé en si mauvaise humeur, qu'il parla fort fièrement à la Reine, l'accusant d'être la cause de la perte de Cambrai, & la menaçant, que le Roi feroit la paix sans elle. *Elisabeth* offensée de la hauteur, avec laquelle il lui parloit, le renvoya, sans vouloir lui donner une seconde audience. Depuis quelque tems, elle n'avoit plus que de la froideur pour *Henri*, & certainement, elle n'avoit pas lieu de se louer de sa manière d'agir envers elle. Sous prétexte qu'elle avoit intérêt à le soutenir, il trouvoit fort mauvais qu'elle ne voulût pas faire tout ce qu'il jugeoit à propos. Mais elle étoit trop habile, pour ne pas connoître,  
que

que ce Prince n'avoit rien moins en vûë, que l'intérêt de l'Angleterre.

1596. Il sembloit qu'*Elisabeth* avoit pris la résolution de ne se mêler plus des affaires du Roi de France; mais de nouveaux événemens lui firent prendre de nouvelles mesures. L'Archiduc *Albert*, qui avoit succédé à *Ernest* son frère, dans le Gouvernement des Pais-bas, s'étant approché de *La Fere*, qui étoit assiégée par les François, jetta quelque secours dans la place, après quoi, il alla se présenter devant Calais & en fit le siège. *Henri*, à son ordinaire, eut recours à *Elisabeth*. Il lui envoya d'abord Mr. de *Sancy*, & ensuite le Maréchal de *Bouillon*, pour lui demander un prompt secours. La Reine ne le refusa pas; mais elle demanda que, si elle faisoit lever le siège de Calais, cette place lui fût mise entre les mains, puisqu'aussi bien elle étoit perduë pour la France. Les Ambassadeurs éludèrent cette demande, en disant qu'ils n'avoient point d'instruction sur ce sujet. Cela n'empêcha pas, que la Reine ne donnât ses ordres, pour lever des troupes avec toute la diligence possible. Mais avant que ce secours pût être prêt, Calais se rendit, B 6 n'ayant

n'ayant tenu que douze jours. *Alexandre* eut , bien-tôt après , le même sort.

Les progrès des Espagnols en Picardie firent également craindre à *Henri* & à la Reine quelque fâcheuse altération dans les affaires de France , d'autant plus que le peuple n'étoit pas encore bien affermi dans l'obéissance du Roi. Cette crainte produisit une nouvelle ligue, par laquelle *Elisabeth* s'engageoit à fournir 4000. hommes pour la défense de la Normandie & de la Picardie. *Henri* s'obligeoit , de son côté , à envoyer 4000. hommes à la Reine , en cas qu'elle fût attaquée , quoi qu'en ce cas-là , il se seroit sans doute trouvé peu en état d'exécuter sa promesse. Les Etats des Provinces-Unies entrèrent dans cette nouvelle ligue , & il fut expressement convenu , dans le Traité , que la paix ne se feroit qu'avec le consentement des trois alliez.

1597. Malgré ce nouveau Traité , & tous les secours , que *Henri* avoit reçus de la Reine , en diverses occasions , il ne laissa pas d'entamer une secrète négociation avec le Roi d'Espagne , par la médiation du Pape , sans en rien communiquer ni à la Reine ,  
ne ,

ne, ni aux Etats. La négociation étoit déjà bien avancée, lorsqu'elle fut interrompue, par la surprise d'Amiens, dont les Espagnols s'emparèrent. Cet accident, qui retardoit la paix, causa beaucoup de chagrin au Roi, qui ne voulant point laisser cette place entre les mains de ses ennemis, résolut de la reprendre à quelque prix que ce fût. Il l'assiégea donc dans la même année, & pendant qu'il étoit occupé à ce siège, il fit sommer *Elisabeth* de lui envoyer 4000 hommes, suivant leur Traité. La Reine répondit, qu'elle étoit prête à envoyer ces troupes, pourvu que le Roi pourvût à leur subsistance. Mais le Roi, mécontent de cette condition, menaça ouvertement la Reine de faire la paix sans elle, & déclara, qu'il n'avoit tenu qu'à lui de la faire, puisqu'on lui avoit offert de lui rendre toutes ses places, à l'exception de Calais. Il vouloit par-là, lui faire entendre, que ce n'étoit qu'à sa considération, qu'il avoit refusé de faire la paix. Sur quoi, elle lui écrivit, qu'elle ne pouvoit se persuader, qu'un Prince, tel que lui, voulût violer un Traité solennel, fait depuis si peu de tems, & confirmé par son serment: Que



pour elle, loin de manquer à sa promesse, elle faisoit plus que ce à quo elle étoit engagée, & que pour l'en convaincre, elle le prioit de jeter les yeux sur le Traité où il trouveroit cet Article : *La Reine enverra cette année en France, quatre mille hommes de pied, qui serviront le Roi pendant six mois. Ils le serviront aussi pendant le même tems, dans les années suivantes, si l'état des affaires de la Reine le peut permettre, sans en être incommodée ; de quoi on se rapportera à la conscience & à la parole de la dite Reine.* Cependant, pour engager *Henri* à continuer la guerre, elle voulut bien lui prêter quelque argent. Lors qu'elle demanda une sûreté pour son paiement, *Henri* offrit de lui livrer Calais ; pourvû qu'elle s'engageât à reprendre cette place dans un certain tems, dont on conviendrait. Comme vrai-semblablement le tems, dont il parloit, auroit été assez court ; son but n'étoit que d'engager la Reine à faire une puissante diversion aux Espagnols, pour lui donner à lui-même le tems de reprendre Amiens sans crainte d'être troublé dans ce siège. La Reine ne se laissa point surprendre à cette offre ; elle prêta

ta néanmoins l'argent , sous la caution du Maréchal de *Bouillon* & de Mr. de *Sancy*. Peu de tems après , le Roi se rendit maître de la place qu'il assiégeoit.

Après la prise d'Amiens , *Henri* renouvela la négociation avec l'Espagne , sans en informer ses Alliez , & la conclut enfin à *Vervins* , sans leur intervention ; *Philippe II.* n'ayant jamais voulu souffrir qu'ils y envoyassent leurs Plénipotentiaires. Avant qu'elle fût signée , *Henri* eut à essuyer de fâcheux reproches , de la part de la Reine & des Etats Généraux ; mais cela ne lui fit pas changer sa résolution. Il prétendit même leur faire regarder comme une condescendance pour eux , la parole qu'il voulut bien donner de lui-même , sans qu'on l'en priât , d'attendre quarante jours à ratifier le Traité de *Vervins* , pour leur donner le tems de faire leur paix avec l'Espagne. Ce terme ne suffisoit pas , pour régler des affaires d'une si grande importance , avec un Prince , qui n'avoit pas même voulu permettre que leurs Ambassadeurs assistassent au congrès. *Mezerai* avouë que la paix étoit déjà faite , dans ses principaux Articles , avant que les Ambassadeurs

fadeurs des deux Couronnes s'assemblerent à *Vervins*, & que le Traité auroit pû y être conclu, en moins de trois semaines; si le Roi n'avoit pas voulu faire accroire au Public, qu'il n'avoit pas fait la paix à l'insçu de ses alliez.

Depuis la paix de *Vervins*, jusqu'à la mort d'*Elisabeth*, il n'y eut plus d'affaire considérable entre la France & l'Angleterre.

Les Actes qui regardent la France dans cette premiere Partie du XVI. Tome, sont en grand nombre, la plupart roulent sur les plaintes de la Reine touchant l'inexécution des Traitez.

*Année 1589.*

Serment de *Henri IV.* aux Seigneurs Catholiques, après la mort de *Henri III.* Du 2. Août, *Pag.* 19.

Il promet de maintenir la Religion Catholique, au péril de sa vie; de se faire instruire par un Concile Général ou National; & de se conformer à ses décisions.

Serment des Seigneurs Catholiques au Roi, *ibid.*

Ce serment est relatif au serment  
du

du Roi , & sous les conditions , &c.

Lettre de Créance de *Henri IV.* à *Elisabeth.* Du 23. Août, *Pag.* 20.

Lettre de *Henri IV.* à Mr. de *Buzenval*, son Ambassadeur auprès d'*Elisabeth.* A Dieppe le 27. Août, *Pag.* 22.

Il lui fait part de quelques mouvemens , qu'il doit faire, & ajoute ce Postscript :

*En arrivant en cette Ville, j'ai appris que la Reine étoit à la Rye. Je ne vous saurois dire l'aïse que j'en ai reçu, car j'avois résolu de passer, pour être une semaine avec elle, & avoir cet heur de lui baiser moi-même les mains.*

Propositions de Mr. de *Beauvoir la Noche*, au Conseil d'Angleterre, touchant les secours que *Henri IV.* demande, *Pag.* 23.

1. Il demande une bonne somme, pour payer ses Troupes, tant Allemandes que Françoises.

2. 60. milliers de poudre & 2000. boulets de Canon.

3. Une Ligue offensive & défensive, & que la Reine exhorte les Puissances Protestantes à y entrer.

4. Qu'on cherche les moyens de former une telle Ligue.

5. Que

5. Que la Reine fasse en sorte, qu'elle le Roi soit secouru, d'une bonne Armée d'Allemagne.

6. Que la somme que la Reine enverra soit de cent mille écus.

Lettre de Messieurs de *Beauvoir* & de *Fresnes*, Ambassadeurs de France, au Lord *Burghley*, Grand Trésorier, *Pag.* 24.

Cette Lettre contient les Propositions du Roi, pour faire une Ligue avec les Puissances Protestantes.

Lettre de *Henri IV.* à la Reine, *Pag.* 29.

Il lui dit, qu'il envoie à *Beauvoir* la Relation de ce qui s'est passé à l'attaque des Faubourgs de Paris, où le Lord *Willowgby* & les Troupes Angloises avoient fort bien fait.

*Année 1590.*

Décisions de la Sorbonne contre *Henri III.* du 7. Janvier 1589. *Pag.* 32.

Il semble que cet Acte auroit dû être placé dans l'année précédente, puis qu'il en porte la date, & que *Henri III.* n'étoit plus en vie, en 1590.

Articles accordez entre le Roi d'Espagne

pagne & la Ligue. Du 11. Janvier.

Pag. 33.

Que *Philippe II.* sera déclaré Protecteur de la Ligue, sous ces conditions :

Que dans le mois prochain, il enverra en Picardie, 6000. hommes de pied, & 1500 chevaux ; Dans le Lyonnais, 5000. hommes de pied, & 1000. chevaux, avec 20. pièces de campagne, & 12. de batterie ; En Languedoc, 500. chevaux & 2000. fantassins ; A Nantes 500. chevaux & 3000. hommes de pied, un Navire chargé de munitions, & 10. chargez de grain.

Qu'il prêtera 500000. écus comptant à la Ligue, & 200000. écus par mois pendant que la guerre durera.

La Ligue s'engage à rendre ces sommes dans trois ans, & à remettre pour sûreté, les Villes de Cambrai, Abbeville, & autres en Bourgogne.

Qu'à la fin d'Avril la Ligue aura 40000. hommes de pied, 5000 chevaux, & 100 pièces de canon, de batterie ou de campagne.

Qu'elle ne pourra traiter avec le *Navarrais*, qu'à la Cour du Roi d'Espagne, ou du Duc de Savoye.

Que les Gouverneurs des Places maritimes recevront les Vaisseaux du  
Roi

Roi d'Espagne, dans leurs Ports.

Que durant la guerre, la Ligue ne sera tenuë à rien davantage, quand même le Roi feroit la guerre à l'Angleterre, ou à l'Ecosse : mais qu'après la fin de la guerre, les François fourniront au Roi d'Espagne 3000. chevaux & 28000. hommes de pied, avec 6000. Pionniers, en toutes expéditions.

Que dans tous les Actes Publics, le Roi sera qualifié Protecteur de la Couronne de France, & que cet Article sera juré par la Ligue, & par le Roi qui sera élu.

Que la Ligue ne pourra faire aucune alliance, sans le consentement du Roi d'Espagne.

Instructions de Henri IV. à Mr. de la Tour qui doit passer par l'Angleterre en allant en Allemagne, *Pag. 36.*

De représenter à la Reine, que le Duc de Parme devant venir en France au mois de Mars, il est nécessaire de hâter le secours d'Allemagne.

Que les Espagnols doivent envoyer 3000. hommes en Bretagne, & que le Roi ne se trouvant pas en état d'y envoyer du secours, prie la Reine d'y pourvoir.

Qu'il la prie de faire en sorte que  
les

les Etats Généraux envoient 7. ou 8. Navires pour garder les côtes de Bretagne & de Normandie.

Qu'il ne peut rappeler Mr. de Buzenval avec honneur, & que toutes fois il le fera, si la Reine le veut absolument.

Lettre des Ambassadeurs de France au Grand Trésorier. 8. Fevrier. *Pag.* 40.

Ils le prient de hâter le départ de Palavicin pour l'Allemagne.

Mémoire contenant les demandes du Roi de France à la Reine. 25. Fevrier *Pag.* 43.

En voici quelques articles.

D'envoyer promptement du secours en Bretagne.

Si le Duc de Parme vient en France, le Roi prie la Reine de lui prêter 4000. hommes pour 3. mois, en attendant le secours d'Allemagne.

Si le Duc de Parme ne vient pas, le Roi promet de se rendre à Dieppe & de se joindre aux troupes Angloises, avec 6000. hommes de pied François, 4000. chevaux, & 5000. Suisses, pour recouvrer Rouen, le Havre de Grace, & toute la côte de Normandie &c.

Lettre de Henri IV. au Duc de Lon-



Longueville, sur la Victoire de Mant.  
te. 14. Mars. *Pag.* 52.

Autre du même à l'Ambassadeur  
d'Angleterre. 22. Mars. *Pag.* 53.

Il remercie la Reine de la part  
qu'elle prend dans ses affaires, & la  
prie de hâter le secours d'Allemagne.  
On peut inférer de-là, & de diver-  
ses autres Pièces, qu'Elisabeth étoit  
proprement celle qui faisoit mouvoir  
le secours qui venoit au Roi, d'Al-  
lemagne.

Autre de Henri IV. au Comte de  
Strafford. 6. May. *Pag.* 61.

Il donne avis à la Reine, que la  
Flotte d'Espagne est prête à sortir de  
la Corogne, & la prie de pourvoir à  
la conservation de la Bretagne, par  
le moyen d'une Flotte.

Lettre du Chevalier Drack au  
Prince de Dombes. Id. Novemb.  
*Pag.* 85.

Il le prie de l'informer des progrès  
que les Espagnols ont faits en Bre-  
tagne.

Réponse du Prince de Dombes à  
Drack. *Pag.* 86.

Il lui apprend que les Espagnols se  
sont emparez de Blavet, & qu'ils as-  
siègent Hennebond.

Mémoire de Roger Williams. *Pag.*  
86. II

Il fait voir par l'état où se trouve le Royaume de France, que la Reine a intérêt de conserver la Bretagne, & d'envoyer 8000. hommes dans cette Province ou dans les Pais-Bas, pour faire diversion au Duc de Parme.

*Année 1591.*

Lettre de Créance pour Edmond Yorck envoyé en France. *Pag. 89.*

*Instructions à Edmond Yorck.*

Ces Instructions regardent principalement la Bretagne, & entre autres choses, Yorck avoit ordre de présenter au Roi certains Articles dont il est parlé dans la Réponse suivante.

Réponse du Roi aux Articles présentés par le Sr. d'Yorck.

1. Article. Quelles forces le Roi joindra aux Anglois? où se fera la jonction? En quel port les Anglois descendront?

*Réponse.* Le Roi demande 3000. hommes, & fait état d'y en avoir autant lui-même. La descente se pourra faire à Brest, à Gravelle, à Cherbourg, au choix des Anglois.

2. Art. Quel ordre on donnera  
pour

pour les vivres, & à quel prix ?

*Réponse.* Les Anglois seront traités comme les François. Quant à la boisson, comme le país n'en peut pas fournir, il sera peut-être nécessaire d'en faire venir d'Angleterre.

3. Article. Quel port ou havre on peut donner propre à recevoir des Vaisseaux de 200. tonneaux ?

*Réponse.* Sur ce que la Reine a fait dire qu'elle étoit disposée à envoyer 25. ou 30. grands Navires, à condition qu'on la remboursera, le Roi offre le port de Brest, & la Ville & le Bourg pour retraite aux Anglois, n'osant donner le Château, de peur d'offenser les Catholiques. Qu'il croit que le port de Relanor est très-commode, & qu'il offre de le donner si on peut le reprendre, & consent que ce soit la première entreprise.

4. Article. Quelle assurance le Roi donnera pour le remboursement de la levée, du transport, & de la paye des troupes ?

*Réponse.* Le Roi a envoyé à La Nocle son Ambassadeur en Angleterre, un plein pouvoir pour régler cet article, & pour passer toutes Obligations & Contracts. 4. Mars. Pag. 92.

Instructions à Roger Williams envoyé à Dieppe avec 600. hommes pour garder la place. *Pag.* 94.

Le principal point de ces Instructions est, que Williams ne doit point exposer les troupes Angloises sans que les Françoises ayent aussi part au danger, du moins, hors de la place.

Lettre de Henri IV. à Elisabeth pour lui demander du secours. 21. Mai. *Pag.* 96.

Autre, en lui envoyant Mr. de Reaulx. 3. Juin. *Pag.* 98.

Il lui donne avis de la prise de Louviers. Il la prie de laisser Williams en France, & de renforcer son Régiment. Il lui dit, qu'il n'a pas donné ordre à son Ambassadeur de demander le Comte d'Essex pour commander les 4000. hommes: mais que sachant combien elle l'estime, il auroit été bien aise qu'elle se fût déterminée d'elle même à ce choix.

Traité entre Henri IV. & Elisabeth. A Greenwich 25. Juin. *Pag.* 103.

*Articles.*

I. Que la Reine envoyant 3400. hommes en Normandie, outre les  
*Tome XVIII. P. 1. C 600.*

600. hommes qui y sont déjà sous la conduite de Williams , le Roi se charge de toute la dépense , tant de la levée , que du transport & solde des Soldats, Officiers, & Général, suivant la Cédule signée par les Commissaires de France & d'Angleterre.

2. Que pour le payement de ces 4000. hommes , & de 3000. qui doivent être envoyez en Bretagne , & des autres sommes que le Roi doit à la Reine par diverses Obligations, le Roi consent que la Reine jouisse des revenus de Rouën & du Havre-de-Grace , quand ces deux places seront reprises , jusqu'à l'entier payement.

3. Le Roi promet de payer , après que les troupes Angloises auront servi deux mois , la solde chaque semaine , & faute de payement , elles pourront se retirer.

4. Le Roi s'oblige à faire homologuer au Parlement & à la Chambre des Comptes seant à Tours , ces Articles touchant l'argent.

Instructions au Chevalier Henri Unton, allant en Ambassade en France, *Pag.* 103.

Ces Instructions ne contiennent rien de fort important. Seulement le dernier Article porte, que la Reine  
étant

étant avertie que le Roi de France néglige ses Sujets Protestans, & donne tous les Gouvernemens aux Catholiques, si l'Ambassadeur trouve que cela soit vrai, il prendra quelque occasion d'en parler au Roi, de la part de la Reine.

Lettre du Grand Trésorier au Ch. Unton. 3. Août. *Pag.* 109.

Il lui dit, que la Reine ayant appris que les troupes du Roi avoient quitté la Bretagne, a donné ordre à Norris de s'approcher de la Mer pour s'embarquer avec ses Troupes, sur les Vaisseaux qu'elle lui enverra. Il ajoute, qu'il ne voit point d'autre moyen d'empêcher cela, sinon que le Roi envoie promptement du secours en Bretagne.

Lettre d'Elisabeth à Henri IV, sans date. *Pag.* 111.

Elle lui reproche qu'il l'a abusée, en faisant avec elle un Traité pour lui faire envoyer 4000. hommes en France, sous prétexte d'assiéger Rouen, & qu'ensuite il s'est amusé au siège de Noyon. Elle lui dit franchement, que le retardement de ses affaires les plus urgentes, lui a fait plus de tort que l'activité de ses ennemis, & lui en donne quelques

exemples. Enfin, elle déclare, qu'<sup>n</sup> l'avenir, elle gardera ses troupes pour quelque meilleure occasion, & qu'elle n'est pas d'humeur de les exposer pour faire plaisir à l'ennemi commun.

Memoire présenté par le Chevalier Norris au Prince de Dombes, contenant les raisons qui l'empêchent de consentir à faire passer les troupes Angloises de la Basse Bretagne dans le Haut Pais.  $\frac{15}{25}$  Août. *Pag.* 112.

Lettre du Grand Trésorier au Ch. Unton.  $\frac{13}{28}$  Août. *Pag.* 114.

Cette Lettre contient les plaintes de la Reine sur l'inexécution du Traité, & marque la résolution qu'elle a prise de rappeler ses troupes, si le Roi n'envoie point du secours en Bretagne.

Lettre de la Reine à Henri IV. sans date. *Pag.* 116.

Elle lui dit nettement, que si le Prince de Dombes quitte la Bretagne, les Anglois n'y demeureront pas une heure après lui, & qu'elle ne veut pas sacrifier ses troupes, si ce Prince ne demeure en Bretagne, & s'il n'a pas de plus grandes forces.

Autres Lettres de la Reine & du Grand Trésorier à l'Ambassadeur, sur

sur le même sujet. *Pag.* 117. Du 22. Août.

Cartel de défi du Chevalier *Unton*, Ambassadeur de la Reine, au Duc de *Guise*. *Pag.* 118.

Le Duc de *Guise* ayant mal parlé de la Reine *Elisabeth*, *Unton* lui donne le démenti, & le défie à pied ou à cheval, avec telles armes qu'il voudra choisir. Il lui dit, qu'il est d'aussi bonne Maison que lui. Qu'il lui a déjà envoyé deux Cartels semblables, sans en avoir eu aucune réponse, & que s'il ne répond pas à celui-ci, il le publiera, par tout, pour un poltron.

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*. Du 2 Septembre. *Pag.* 119.

Il lui dit, que la Reine est très-mécontente de ce que le Comte d'*Essex* a quitté le camp, pour suivre le Roi, & que si le Roi ne fait pas voir comment il aura les moyens de payer les troupes Angloises, après les deux mois expirez, elle les rappellera.

Autre sur le même sujet. Du 13. Septembre. *Pag.* 120.

Autre du même au même. Du 20. Septembre. *Pag.* 121.

Il lui dit, que la Reine est mécontente de ce qu'il ne s'est pas opposé



au voyage qu'a fait le Comte d'Essex, pour aller conférer avec le Maréchal de Biron, ayant même fait un chemin de neuf lieues, quoique le Maréchal n'en ait fait que trois, & dans un tems où le Maréchal avoit manqué à sa parole. Que pour appaiser la Reine, il faut nécessairement que le Comte d'Essex retourne en Angleterre, & qu'il laisse à Leighton le commandement des 2500. hommes qui demeureront en France.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 26. Septembre. *Pag.* 122.

Elle lui témoigne son mécontentement de la conférence du C. d'Essex avec le Maréchal de Biron, sur le siège de Gournay; Que cela étoit directement contraire à ses ordres; Qu'elle n'approuve pas non plus que l'Ambassadeur soit allé à Louviers, pour faire sa cour au Roi, dans le tems qu'elle a tant de sujet de se plaindre. Elle lui ordonne de se retirer quelque part proche de Rouën: que, si le Roi y vient, il pourra aller le trouver, & que, s'il se conduit autrement, elle le rappellera.

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*. Du 24. Septembre. *Pag.* 123.

Il dit, que la Reine n'a point changé d'avis, qu'elle veut rappeler ses troupes, puisque le Roi lui manque de parole, & qu'on ne fait pas même comment il les payera, lorsque les deux mois seront expirez. Qu'elle a ordonné au C. d'Effex de retourner en Angleterre, & que tous ses amis doivent l'exhorter à obéir. Que sur l'avis qu'Unton vouloit aller trouver le Roi à Louviers, elle avoit donné ordre d'expédier des Lettres, pour son rappel. Que s'il étoit déjà à Louviers, elle lui commandoit d'en partir incessamment, ne voulant point que son Ambassadeur fît honneur à un Prince, qui se moquoit d'elle. Que pour achever de mécontenter la Reine, l'Ambassadeur de France a présenté un Mémoire, pour demander que le C. d'Effex, avec ses forces, suivît le Roi en Champagne, demande qui ne pouvoit se faire plus mal à propos.

Lettre de Mr. de *Hacqueville* à la Reine. Au siège de Gournay, du 4. Octobre. *Pag.* 134.

Il lui dit, que le C. d'Effex est du siège de Gournay, où il fait merveilles, que son Ambassadeur y est aussi, & que s'il lui plaisoit d'envoyer en-

core 2000. hommes , ce secours avanceroit beaucoup les affaires du Roi. Qu'on attend le Roi avec l'Armée d'Allemagne.

Copie des Articles dont il a été parlé ci-dessus , envoyée à *Unton*. *Pag. 125. Voyez Pag. 103.*

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*, du 12. Octobre. *Pag. 126.*

Il lui dit , que le Comte d'Essex étant sur le point de s'embarquer , la Reine lui a permis de retourner à sa Charge. Qu'elle est toujours très-mécontente de ce que le Roi lui a manqué de parole touchant le siège de Rouën , & sans même lui en avoir fait la moindre excuse. Qu'elle commence à s'appaiser , sur ce que l'Ambassadeur de France doit lui communiquer des Lettres du Roi , contenant ses raisons , lesquelles seroient venuës plus à propos dans un autre tems.

Autre du même au même. *Pag. 128.*

Il dit , que la Reine n'est nullement contente des raisons du Roi , qui ne sont que de pures défaites , & qu'afia que le Roi ne s'imagine pas qu'elle doive se payer de semblables raisons , elle a ordonné qu'on lui

com-

communiquât celles qu'elle a d'être mécontente. Elle lui ordonne de représenter au Roi, combien il a mal tenu sa parole, par rapport à la Bretagne.

*Lettre du Chevalier George Williams à la Reine sans date. Pag. 131.*

C'est un recit de l'audiance qu'il a eue de Henri IV, sur les affaires dont il étoit chargé, savoir les plaintes de la Reine au sujet du delai du siège de Rouën, avec les réponses du Roi, qui s'engage enfin à faire ce siège, & demande à la Reine certaines choses.

Il est à remarquer, que Williams ayant demandé au Roi, par quel moyen il payeroit les troupes Angloises, comme il s'y étoit engagé, le Roi se vit obligé d'avouer que cela lui étoit impossible, puisqu'il n'avoit pas 500. écus dans ses coffres; que si la Reine retiroit ses troupes, les Allemans l'abandonneroient aussi, & qu'il seroit inutile de parler davantage du siège de Rouën. Il dit de plus, qu'il se confessoit coupable en plusieurs points, & que le mécontentement de la Reine l'affligeoit très-sensiblement.

*Instruction à Thomas Grove employé*

ployé à garder l'entrée de la Seine, pendant le siège de Rouën. *Pag.* 137.

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*. En Novembre. *Pag.* 137.

Il lui donne avis qu'on envoie à Dieppe, 400. Pionniers, 50. Mineurs, 25. Lasts de poudre, & sept bandes de vieux soldats tirez des Pais-bas.

Lettre de la Reine au Prince d'*Anhalt*, du 3. de Decembre. *Pag.* 138.

Elle le prie d'attendre avec patience le payement des troupes Allemandes, promis par le Roi, & de continuer de servir au siège de Rouën.

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*, du 4. Decembre. *Pag.* 139.

Il lui dit, que la Reine est fort contente de ce qu'il n'a pas fait espérer de plus grands secours de sa part, ni au Roi, ni au Prince d'Anhalt.

Autre du même au même. Du 6. Decembre. *Pag.* 141.

Il lui dit, que la Reine ne veut plus rien fournir au Roi; qu'il fera bien d'avertir secrettement le Roi, de ne pas presser si fortement la Reine, & d'avoir plus de considération pour elle; que la Reine a permis au C. d'Essex de partir, mais avec ordre de retourner, s'il n'y a pas espérance de prendre Rouën, dans un tems raisonnable. Let-

Lettre d'Elisabeth à Henri IV. sans date. *Pag.* 142.

C'est une Lettre fort sèche, où elle se plaint qu'il l'a abusée, par des promesses frivoles.

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*. Du 15. de Decembre. *Pag.* 143.

Il lui dit, que la Reine est fâchée contre lui, de ce qu'il presse si fort le secours demandé par le Roi de France; qu'elle le croit d'intelligence avec le Comte d'Essex, & le Comte avec le Roi; Qu'elle trouve fort étrange que le Roi lui demande 5000. hommes, pour donner bataille au Duc de Parme, qui doit être dans 15. jours proche de Rouën; comme si 5000. hommes pouvoient être prêts, en si peu de tems, & au milieu de l'Hiver. Qu'elle ne veut point que le Comte d'Essex prenne le commandement d'un si petit Corps de troupes, & qu'elle a été sur le point de le rappeler.

Lettre du Conseil à *Unton*. Du 23. de Decembre. *Pag.* 145.

On lui mande de conseiller au Comte d'Essex de retourner promptement en Angleterre, & de solliciter le Roi à lui donner cet avis.

Mémoire contenant les raisons de

la Reine , pour n'envoyer plus de troupes en Normandie. *Pag.* 149.

Ces raisons sont toutes fondées sur ce qu'on a vû ci-dessus.

Nouvelles Conventions touchant la Bretagne. *Pag* 151.

La Reine étant informée , que le Roi négocie une paix avec ses Sujets rebelles , consent d'envoyer un secours en Bretagne & en Normandie, aussi-tôt qu'elle aura des assurances , que le Roi ne fera point la paix , sans que ses Sujets s'obligent à l'assister , pour chasser les Espagnols de France ; ou du moins , à ne leur donner aucun secours. Qu'elle sera comprise dans la paix. Qu'après ces assurances , & après que le Roi aura envoyé 2000. fantassins & 1000. chevaux en Bretagne , & que les Provinces-Unies seront prêtes à y envoyer le secours , qu'elles ont promis , elle donnera ordre qu'il y ait 4000. Anglois dans cette Province. Qu'ayant le transport des Anglois , le Roi s'engagera à leur donner un port de mer & une Ville murée , pour pouvoir s'y retirer & y faire venir leurs recrues. Que le Roi aura 4000. fantassins & 1000. chevaux en Bretagne. Que 7. canons avec la poudre

*Ancienne & Moderne.* 61

dre & les boulets, qui sont à Dieppe, seront transportez en Bretagne. Que dans 4. mois, le Roi s'engagera à rembourser la Reine dans un an, pour ces 4000. hommes, & pour les canons & munitions.

*Année 1592.*

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 19. Fevrier. *Pag.* 154.

Elle lui fait savoir qu'elle a donné ses ordres pour envoyer en France 1600. hommes & lui ordonne de prier le Roi de sa part, d'épargner les troupes Angloises, plus qu'il n'a fait par le passé.

Lettre du Grand Trésorier à *Unton*. Du 13. Mars. *Pag.* 156.

Il dit que la Reine est très-mécontente du Roi, par rapport à Rouen, & à la Bretagne, & qu'elle envoie *Wilkes* en France, avec des Instructions qu'il a ordre de lui communiquer.

Lettre de la Reine au même, sur le même sujet. Du 16. Mars. *Pag.* 157.

Mémoire présenté à la Reine, par un Envoyé du Duc de Montpensier. *Pag.* 157.



Il demande 5000. hommes, & promet beaucoup de choses. Il semble qu'on ne fit pas beaucoup d'attention à ce Mémoire.

Lettre de *Henri IV.* à l'Ambassadeur d'Angleterre. Au Camp devant Rouen. Du 28. Mars. *Pag.* 159.

Il le prie de solliciter le secours d'Angleterre, vû les desseins du Duc de Parme connus par des Lettres interceptées.

Lettre de *Henri IV.* à la Reine. Au Camp de Varycarnille. Du 1. Mai. *Pag.* 160.

Il lui fait part de l'heureux succès qu'il a eu contre les ennemis à Yvetot, & dit, qu'ils ne peuvent éviter la bataille.

Instruction à Burnham qui doit conduire 2000. fantassins Anglois & 100. chevaux, des Pais-bas en France. *Pag.* 165.

Lettre du Prince de Dombes au Grand Trésorier. Du 26. Mai. *Pag.* 165.

Il lui apprend qu'il a été défait par le Duc de Mercœur, & demande un nouveau secours.

Lettre du Grand Trésorier à Unton. Du 29. Mai. *Pag.* 165.

C'est sur les mauvaises nouvelles  
ve-

venuës de Bretagne. Il lui dit, qu'il aimeroit mieux que Paris & Rouën ne fussent jamais recouverts, que de perdre la Bretagne.

*Autre du même au même. Du 6. Juin. Pag. 166.*

Il lui dit que la Reine envoie des armes & de l'argent en Bretagne, & lui ordonne d'insister sur la demande d'un port de mer.

*Réponse de la Reine au Mémoire présenté par Mr. de Sancy Ambassadeur de France.*

Qu'elle apprend, que le Roi est en négociation avec ses Sujets rebelles, & qu'il veut bien leur rendre tous leurs Gouverneurs. Que si comme on l'assure, ils demandent que le Roi d'Espagne soit compris dans le Traité, elle ne conçoit pas, par quelle raison, elle n'y doit pas aussi être comprise.

Sur la demande de 6000. hommes & de 100. chevaux d'artillerie pour la Bretagne, de 1200. hommes pour suivre le Roi dans l'Île de France, de 8. ou 10. Vaisseaux de guerre dans la Garonne, & tout cela aux dépens de la Reine, elle la trouve si étrange, qu'elle ne pourroit se persuader, qu'elle vînt du Roi, si Mr. de Sancy

cy n'étoit pas suffisamment autorisé.

Réponse des Commissaires Anglois au Mémoire des Ambassadeurs de France, *Pag.* 168.

Cette Réponse contient les conditions sous lesquelles la Reine offre d'envoyer 4000. hommes en Bretagne. Ce sont à peu près les mêmes que celles de la *Pag.* 151.

Instruction pour le Chevalier *Norris.* *Pag.* 173.

Le Chevalier *Norris* ayant proposé à la Reine d'envoyer 1000. hommes de plus en Bretagne, outre les 4000. moyenant quoi il se faisoit fort de prendre un certain port de mer, & voulant bien se charger de la paye de ces 1000. hommes pour 2. mois, la Reine y consent, & ordonne que ses Vaisseaux favorisent l'entreprise. Elle lui ordonne aussi de faire ses efforts, pour qu'après les 2. mois, le Roi se charge de l'entretien de ces mille hommes.

Mémoire du Chevalier *Norris* sur les affaires de France. *Pag.* 174.

Il dit que le Duc de Parme ne s'est pas éloigné de Rouën, pour abandonner le secours de la place, mais pour aller au devant de ses *Reytres*, & en donne les raisons,

Il doute que le Roi soit en état de prendre Rouën, & fait voir le fâcheux état où il se trouvera, s'il est contraint de lever le siège, ou s'il ne peut pas contraindre le Duc de Parme de donner bataille.

Que, quoi que le Roi promette, il ne lui est pas possible d'envoyer du secours en Bretagne, & que la conservation de cette Province dépend absolument des secours de la Reine.

*Année 1593.*

Raisons données par le Conseil Privé de la Reine, aux Ambassadeurs de France, pour lesquelles elle se veut dispenser à l'avenir de donner aucun secours au Roi de France. En Février. *Pag. 194.*

Comme cette Pièce est assez longue, je l'abregerai autant qu'il sera possible. Elle est nécessaire, parce qu'elle contient un Abrégé de ce que la Reine avoit fait pour le Roi de France, & la maniere dont il y avoit répondu jusqu'alors.

En Septembre 1589. Messieurs de Beauvoir & de Fresnes s'engagèrent pour le Roi à payer à la Reine 20000. l. sterl. plus 2000. l. plus 383. l. pour  
des

des munitions , en tout 22383. l. st. qui sont encore dues.

En Octobre de la même année les mêmes s'engagèrent pour la somme de 15700. livres sterling.

Au mois de Mai 1590. autre obligation de Messieurs de Beauvoir & de Suldagne , pour payer dans le mois de Novembre suivant au Maire de Londres 2100. livres qui n'ont pas été payées.

Autre de Mr. de Beauvoir , en Septembre 1590. pour 10000. livres payables au mois de Juin suivant.

Plus la Reine a envoyé en Normandie des munitions & de l'artillerie pour 2600. livres.

On prétend que le Roi n'est pas en état de payer : mais il a bien payé les autres Etrangers , qui sont à son service.

Les Anglois n'ont jamais eu en France , aucune place de retraite ; quoi qu'on l'ait souvent promise , ce qui en a fait périr un grand nombre.

Le Roi s'étoit engagé à payer les 4000. Anglois , deux mois après leur arrivée en France , ce qu'il n'a pas exécuté , & ces troupes ont toujours demeuré à la charge de la Reine.

On doit se souvenir , combien de  
tems

tems le Comte d'Essex & ses troupes demeurèrent aux environs de Dieppe, sans être employées, quoi que le Roi eût promis de commencer le siège de Rouën, immédiatement après leur arrivée. Par-là, le Duc de Parme eut le tems de marcher en France & de faire lever le siège de Rouën.

Au mois de Juin 1592. on fit de nouvelles Conventions, & la Reine voulut bien s'engager à envoyer 4000. hommes, & 1000. chevaux en Bretagne, aussi-tôt qu'elle sauroit, que le Roi y auroit envoyé 2000. hommes & 1000. chevaux, & que les Etats des Provinces Unies y auroient envoyé ce qu'ils avoient promis; mais ce fut à condition que le Roi entretiendroit ces troupes & leur donneroit une Ville murée, pour retraite. Mais ayant envoyé ses troupes avant que le Roi eût exécuté sa promesse, elle n'a pû depuis obtenir le lieu de retraite, qui lui avoit été promis, quoique le Roi n'en manquât pas.

Depuis ce tems-là, la Reine ayant envoyé de nouvelles troupes tant d'Angleterre, que des Pais-bas, pour servir en Bretagne, elles ont été  
lais-

laissées en Normandie, en Anjou, & dans le Maine, Le Duc d'Aumont n'est pas allé en Bretagne avec 4000. hommes & 1000. chevaux, & le Sr. de St. Luc ne s'y est pas rendu, comme il avoit été promis. Par là, les forces Angloises ont été obligées de quitter la Bretagne & de se retirer dans les pais voisins, en attendant les ordres du Duc d'Aumont. Ainsi cette dépense est devenuë inutile.

L'Ambassadeur de France ne pouvant rien alléguer contre ces faits, on le prie de faire en sorte, qu'à l'avenir on ne promette plus rien, ou qu'on exécute mieux les promesses.

Lettre de l'Ambassadeur de France à *Henri IV.* Du 18. Mars. *Pag.* 199.

Il lui donne avis, que sur ce qu'on a dit à la Reine, que le dessein du Roi étoit de bloquer seulement Rouën, elle a donné ordre à Yorck, au péril de sa vie, de ne pas débarquer ses troupes, avant que d'être assuré qu'on assiégera Rouën.

Lettre du Duc de Mayenne à *Guyonelle.* A Noyon sur la Mer, du 21. Mars. *Pag.* 199.

Il lui ordonne de le venir joindre, avec toutes les troupes de son Gouver-

ver-

vernement, pour se trouver à la bataille qui se doit donner.

Recit d'une Conférence entre Henri IV. & quelques Princes &c. au sujet des Huguenots. *Pag.* 210.

Le Roi, dans cette Conférence, prit le parti des Huguenots & parla fortement au Cardinal de Bourbon sur cette matière.

Depuis ce tems-là, on ne trouve plus d'Acte important qui regarde la France. Il est étonnant qu'on n'ait pas trouvé les Traitez de Ligue offensive & défensive, conclus en 1595. & 1596.

### *Article III.*

#### *Affaires d'Elisabeth avec les Provinces-Unies.*

LE Comte de Leicester à qui les États des Provinces-Unies avoient donné plus de pouvoir, que la Reine n'avoit souhaité, abusa bien-tôt de ce pouvoir exorbitant. Il tenta de se rendre maître du país, en se saisissant à la fois, des plus grandes Villes, ainsi que le Duc d'Anjou avoit fait avant lui. Ce complot, qui fut découvert à tems, fut cause que sur  
les



les plaintes des Etats , la Reine le rappella , & nomma , en sa place, *Peregrin Berty* Baron de *Willowgby*. Mais on ne donna pas à celui-ci, le même pouvoir qu'on avoit donné au Comte de *Leicester*.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1595. les affaires entre la Reine & les Etats ne furent pas considérables. Ils vivoient ensemble, dans une bonne union; les Etats ayant toujours, pour la Reine, beaucoup de respect & de condescendance; mais soutenant néanmoins leurs droits & leur liberté, avec vigueur, lorsque les Ambassadeurs de la Reine, ou ses Commissaires, qui avoient entrée au Conseil d'Etat, vouloient abuser de leur commission. Cette bonne intelligence fut un peu troublée dans l'année 1595. *Henri IV.* s'étant plaint fortement de la négligence des Etats, qui, selon lui, avoit causé la perte de Cambrai, & menaçant de faire la paix sans eux, ils crurent qu'il étoit nécessaire de l'appaiser, en lui envoyant deux Regimens, une grande quantité de grain, & en lui prêtant quelque argent. Sur cela, la Reine demanda aux Etats le paiement de ce qui lui étoit dû, & dit que, puis qu'ils avoient assez d'argent

gent pour en prêter au Roi de France, ils en avoient aussi assez, pour payer leurs dettes. Les Etats alléguoient pour eux le Traité qu'ils avoient fait avec elle, par lequel ils n'étoient obligés de la rembourser qu'après la fin de la guerre. Mais elle répondoit, que cet Article n'avoit été inséré dans le Traité, que par la raison qu'on ne croyoit pas qu'ils fussent en état de payer, pendant la guerre : mais que puisqu'ils étoient assez riches, pour pouvoir payer avant la paix, elle vouloit être remboursée. Cette affaire produisit quelque aigreur ; mais enfin elle fut accommodée, pour un tems, par l'engagement où les Etats entrèrent, de payer à l'avenir les troupes Angloises, & de décharger la Reine de cette avance.

1596. Cependant, la Reine renouvela sa demande, l'année suivante, avec encore plus d'instance ; mais sur les avis qu'elle reçut, que le Roi d'Espagne se préparoit pour faire un grand effort contre l'Angleterre, elle laissa peu-à-peu tomber sa demande.

Ce fut dans cette même année, que la Reine fit un nouveau Traité de Ligue offensive & défensive, avec  
*Henri*

*Henri IV.* Les Etats y entrèrent aussi; mais ce ne fut pas sans difficulté. La Reine prétendoit qu'ils ne pouvoient y être compris, en qualité de Souverains, mais seulement comme des Villes associées, sous sa protection. Ce ne fut qu'aux instances pressantes du Roi de France, qu'elle se relâcha sur ce point.

1598. La paix de Vervins, qui se fit sans la participation de la Reine, ni des Etats, obligea cette Princesse de prendre de nouvelles mesures. Il s'agissoit de savoir, si elle devoit faire une paix particulière avec l'Espagne, ou continuer la guerre conjointement avec les Etats. Le premier de ces deux partis auroit été facile à prendre & à exécuter. *Philippe* auroit, sans doute, laissé la carte blanche à la Reine si elle avoit voulu abandonner les Etats. Mais les suites d'une telle paix pouvoient être funestes à l'Angleterre. Par-là, les Etats se seroient vus contraints de se soumettre à l'Espagne, & la Reine se seroit trouvée, sans amis & sans allies, & obligée de soutenir seule, la première querelle, que *Philippe* auroit voulu lui faire. Elle jugea donc, sans balancer, qu'il étoit de son intérêt

térêt de continuer la guerre, & de s'unir encore plus étroitement avec les Etats. Mais elle se garda bien de faire connoître qu'elle eût pris cette résolution. Au contraire, elle fit représenter aux Etats, qu'elle ne pouvoit soutenir une guerre si onereuse, & qu'elle avoit beaucoup de penchant pour la paix. Les Etats alarmez de cette déclaration firent tous les efforts possibles pour la porter à continuer la guerre. Ils ne pouvoient pas dissimuler comme elle, parce qu'il s'agissoit de tout, pour eux; & que s'ils étoient abandonnez de l'Angleterre, ils ne pouvoient éviter de retomber sous la domination de l'Espagne. *Elisabeth* ne disconvenoit pas qu'ils ne se trouvassent dans un grand danger; mais elle se servoit de cela même, pour leur faire comprendre, qu'il s'agissoit de leur intérêt, & non du sien. Ainsi, elle les fit convenir que si la guerre se continuoit, ce ne seroit uniquement, que pour les maintenir dans leur liberté. Elle inféroit de là, qu'il falloit faire un nouveau Traité, suivant ce principe, & il ne fut pas possible aux Etats de s'en défendre. Il se conclut donc un nouveau Traité, où tout l'avantage

se trouvoit du côté de la Reine, & c'étoit là tout ce qu'elle avoit eu en vûe dans cette négociation.

La mort de *Philippe II.* qui arriva environ un mois après la signature de ce Traité, donna quelque relâche aux Alliez. Il sembla même, que la Cour d'Espagne souhaitoit la paix, puisque l'Archiduc Albert en fit la proposition, immédiatement après son retour d'Espagne. Mais il parut, dans la suite, que ce n'étoit qu'un piège, pour diviser les Alliez, & la conférence qu'il y eut à Bruges sur ce sujet, fut infructueuse, ou plutôt elle ne fut pas même commencée. Les Espagnols ayant présenté les Plénipotentiaires Anglois, touchant une paix séparée, & ayant connu qu'il n'y avoit pas lieu de l'espérer, tinrent ferme sur l'article de la préséance que l'Espagne prétendoit sur l'Angleterre, & la conférence se rompit, avant qu'on pût s'assembler.

Voici les Actes qui regardent les Provinces-Unies.

*Année 1587.*

Trois Patentes pour conférer le  
Gou.

Gouvernement de *Flessingue* & de *Ramekins* à *Philippe Sidney*: celui de *la Brille* vacant par la démission de *Thomas Cécil*, à *Thomas Burgh*, & la charge de *Thréforier* des troupes Angloises, dans les *Pais-bas*, à *Thomas Sherley*, du 1. 6. & 27. *Fevrier*. *Pag.* 2. 4. 5.

Lettre du Comte d'*Ostfrise* à *Elisabeth*, du 15. *Juin*. *Pag.* 6.

Il se plaint, en termes extrêmement forts, qu'il est persecuté par les *Hollandois* qui troublent le commerce de ses Sujets, & qui les pillent, sous prétexte qu'il favorise les *Espagnols*, dequoi il se défend. Il les accuse eux-mêmes de fournir à l'*Espagne* les marchandises, dont elle a besoin. Il prie la *Reine* de le protéger &c.

Ordre au *Grand Chancelier* d'expédier toutes les *Protections* nécessaires, pour ceux, qui servent dans les *Pais-bas*, sous le Comte de *Leicester*, du 26. *Juin*. *Pag.* 9.

Patente qui confère le *Commandement* des troupes Angloises dans les *Pais-bas*, à *Peregrin Berty* Baron de *Willoughby*, après le rappel du Comte de *Leicester*, du 10. *Novembre*. *Pag.* 13.

La Reine dit, qu'elle a rappelé le Comte de Leiceſter, pour l'avoir auprès d'elle, & pour ſe ſervir de ſes Conſeils.

*Année 1590.*

Ordre à ---- de faire une revue générale de troupes Angloiſes, & de requérir les Etats de nommer des Commiſſaires pour y aſſiſter. Du 4. Janvier. *Pag.* 31.

Le Conſeil lui envoie certaines Inſtructions qu'il doit communiquer au Conſeil d'Etat, afin qu'il y ajoute ce qu'il jugera convenable.

Réponſe des Etats Généraux à *Bodley* Conſeiller de la Reine, du 4. Janvier. *Pag.* 33.

Ils lui diſent, que ſon Mémoire les a extrêmement ſurpris, puisqu'il eſt notoire que toutes leurs réſolutions tendent au bien du païs. Qu'ils n'attendoient point un ſemblable Mémoire de lui qui eſt engagé avec eux par ferment. Que le Collège des Etats Généraux eſt le premier Collège de l'Etat, & qu'il devoit les traiter avec plus de reſpect. Enfin, ils lui déclarent, par forme d'avertissement, qu'ils agiſſent en vertu du  
pou-

pouvoir qu'ils ont de leurs Princi-  
paux, & qu'ils ne sont pas tenus de  
rendre compte à personne de leur  
pouvoir ni de leurs affaires.

*Lettre des Ministres de West-Fri-  
se à la Reine, du mois de Janvier.*

*Pag. 34.*

Ils la félicitent sur la destruction  
de la flotte Espagnole.

Formulaire du serment que les Mi-  
nistres doivent prêter dans les Vil-  
les respectives. *Pag. 39.*

*Rémontrance du Conseil d'Etat  
aux Etats Généraux. Du 20. Fevrier.*

*Pag. 42.*

C'est sur les projets de la prochai-  
ne Campagne.

*Mémoire sur le Gouvernement des  
Provinces-Unies. A la Haye le 28.  
Fevrier. Pag. 44.*

Vrai-semblablement ce Mémoire  
fut fait par *Bodley*, qui étoit fort a-  
nimé contre les Etats Généraux.

Il tâche de faire voir que le Gou-  
vernement des Provinces-Unies, tel  
qu'il est depuis le départ du Comte  
de Leicester, est contraire au Trai-  
té fait avec la Reine. Il en montre  
les inconveniens, & le préjudice que  
la Reine & le pais même en reçoivent :  
que les Etats Généraux usurpent tou-



te l'autorité. Il infinuë que le meilleur moyen pour remédier à tout, feroit de rétablir l'autorité de Lieutenant Général qu'avoit le Comte de Leicester, à moins que la Reine ne voulût, comme tout le monde le désire, accepter la Souveraineté des Provinces-Unies.

Lettre des États Généraux au Conseil de la Reine, du 28. Fevrier.

*Pag. 50.*

Ils se plaignent d'une Lettre écrite, par le Conseil, aux Magistrats de Flessingue, pour leur ordonner de permettre à certains Marchands Anglois, d'envoyer des habits &c. pour être distribués tant dans les Villes cautionnaires, qu'autres, sans payer aucun droit; à quoi les États ne peuvent consentir, & ils en disent les raisons. Ils se plaignent encore d'un ordre envoyé au Gouverneur de la Brille, d'arrêter, pendant toute une marée, tous les Vaisseaux qui passent, à quoi ils prient le Conseil de pourvoir, vû le dommage que les Marchands en reçoivent.

Lettre des États Généraux à la Reine, du 24. Mars. *Pag. 54.*

Ils lui remontrent qu'il y a déjà un an qu'ils lui ont envoyé des Ambassadeurs,

fadeurs , pour se plaindre des torts faits à leurs Sujets , par les Anglois, pour 600000. florins, & que la Reine leur ayant promis , de leur envoyer quelque personne de distinction pour régler cette affaire avec eux , ils n'ont vû arriver personne, depuis ce tems-là , que les marchandises n'ont pas été renduës & que les déprédations continuent , sur quoi ils demandent satisfaction.

Lettre du Conseil d'Angleterre à --- du 7. Avril. *Pag.* 55.

On lui ordonne de requérir les Etats , de ne tirer plus des troupes de la garnison d'Ostende.

Lettre des Etats Généraux au Conseil d'Angleterre, du 30. Avril. *Pag.* 57.

C'est une Apologie des Etats. Il est très-apparent que *Bodley*, ou quelque autre , tâchoit de semer la dissension entre la Reine & les Etats. Ils s'étonnent de n'avoir encore vû personne de la part de la Reine, pour régler les affaires dont ils s'étoient plaints.

Lettre du Conseil d'Angleterre à *Bodley*, touchant les plaintes des Etats Généraux, du 8. Mai. *Pag.* 61.

Le Conseil ne répond rien de positif.

Il s'en rapporte à la personne que la Reine doit envoyer. Il dit que la mort du Secrétaire Walsingham est cause du délai, parce qu'il avoit gardé les Lettres des Etats, sans les communiquer au Conseil.

Lettre de la Reine qui autorise N.... à promettre sa protection à la Ville de *Groningue*, si elle veut secouer le joug de l'Espagne, & se joindre aux Provinces-Unies, du 12. Mai. *Pag.* 63.

Instruction de *Philippe II.* à *D. Guilhem de St. Clement*, sur la négociation de la paix avec les Provinces-Unies, par la médiation de l'Empereur, du 16. Mai. *Pag.* 66.

Il dit que, de peur que la négociation ne se rompe dès l'entrée, il faut remettre l'affaire de la Religion à la fin, & qu'il doit avertir l'Empereur, qu'il n'y a rien à modérer, sur cet Article.

Déclaration de la Reine touchant les Provinces-Unies, du 27. Mai. *Pag.* 66.

Elle desavouë entièrement ceux qui, sous prétexte de lui rendre service, ont tâché de semer la dissention entre elle & les Etats, & déclare, que son intention est, que tant ses Sujets,  
qui

*Ancienne & Moderne.* 81

qui font au service des Etats, que ceux des Etats mêmes, obeissent au Gouvernement, tel qu'il est établi.

Lettre de la Reine à *Thomas Boldley* pour l'autoriser à se joindre à *Thomas Wilkes*, Envoyé de la Reine en Hollande, dans les affaires qui lui sont commises. Du 18. Juin. *Pag.* 72.

Apparemment *Wilkes* étoit la personne de distinction attenduë, depuis long-tems.

Lettre de la Reine à *Boldley*, touchant les prétentions des Etats pour 44. de leurs Navires, qui ont aidé à saisir les grains des Allemans dans le Tage, du 24. Juin. *Pag.* 73.

La Reine ne trouve pas les prétentions des Etats, raisonnables.

Discours sur l'importance de la Ville de Groningue; & combien il seroit facile de s'en emparer sans beaucoup de frais. *Pag.* 74.

Lettre de la Reine à *Boldley* & à *Wilkes*, du 11. Août. *Pag.* 82.

Elle leur ordonne de recommander *Edouard Norris* aux Etats, pour être Gouverneur d'Ostende.

Autre aux mêmes du 10. Septembre. *Pag.* 84.

Elle leur ordonne de presser les Etats de faire sans retardement une invasion en Flandre , pendant que le Duc de Parme est en France.

*Année 1594.*

Assignation de 40. schellings par jour à *Thomas Boldley* , envoyé de nouveau en Hollande , du 4. Mai. *Pag. 241.*

*Année 1598.*

Traité entre la Reine & les Etats Généraux , du 16. Août. Ratification des Etats , du 20. Septembre.

Ils se déclarent débiteurs envers la Reine de la somme de huit-cens-mille livres sterling , & promettent de payer la moitié de cette somme pendant la guerre , par le moyen de 30000. l. sterl. chaque année. Si la paix se fait , avant l'entier payement des 400000. l. , les payemens se continueront par 20000. l. sterl. seulement par an. Quant au payement de l'autre moitié , on en conviendra après que la paix sera faite.

Il y a certaines autres conditions , par rapport aux troupes.

*Arti-*

Article IV.

*Affaires d'Elisabeth avec l'Ecosse.*

QUOI que le XV. Tome des Actes Publics ne s'étende pas plus loin que le mois de Novembre 1586, & que la Reine d'Ecosse ne fût exécutée qu'au mois de Février 1587, je n'ai pas laissé de parler de cette mort dans l'Extrait précédent, pour ne pas laisser une queue à cet Article.

1587. Aussi-tôt que *Marie* fut morte, *Elisabeth* envoya *Carew* son cousin, au Roi d'Ecosse, avec une Lettre, dans laquelle elle lui faisoit entendre, que c'étoit contre sa volonté, que la Sentence contre la Reine sa mère avoit été exécutée. *Jaques* jetta d'abord feu & flamme. Il sembla vouloir prendre les partis les plus désespérez, pour vanger la Reine sa mère; mais sa colere ne fut pas de longue durée. *Elisabeth* trouva le moyen de l'appaiser, premièrement, en lui sacrifiant *Davison*, Secrétaire d'Etat, qu'elle accusoit, contre la vérité, d'avoir outrepassé ses ordres, en délivrant celui qu'elle lui avoit fait expedier, pour l'exécution. Il se-

roit trop long de parler en détail de cette affaire. Il suffit de dire en un mot, que la Reine fit tomber le Secrétaire dans ses pièges, & qu'ensuite, elle lui en fit porter la peine. C'est, selon moi, le plus mauvais endroit de la vie d'*Elisabeth*. Le second moyen, qu'elle employa pour appaiser le Roi d'Ecosse, fut de lui faire représenter, par ses propres Ministres, qu'elle avoit pris soin de mettre dans ses intérêts, qu'en se gendarmant contre elle, il courroit risque de se priver pour jamais, de l'espérance de monter sur le trône d'Angleterre: au lieu que si elle le voyoit dans d'autres dispositions, elle se feroit un devoir de réparer le tort qu'elle avoit fait à la Reine sa mère, & lui assureroit sa Succession. *Jacques* se rendit à ces raisons, & depuis ce tems-là, il parut tellement consolé, qu'il ne fut plus parlé de la mort de *Marie*.

1588. Cela n'empêcha pas, qu'*Elisabeth* ne soupçonnât toujours le Roi d'Ecosse, de couver secrettement le désir de se venger. Ce soupçon s'accrut considérablement, lorsque la flotte invincible fut sur le point de paroître sur les côtes d'Angleterre.

Elle

Elle craignit que *Jacques* ne se fût laissé gagner par le Roi d'Espagne : & sa crainte lui paroissoit d'autant mieux fondée, qu'elle savoit que *Philippe II.* avoit un parti en *Ecosse*, & que ce Parti étoit fort alerte, pour favoriser les desseins des Espagnols. Elle envoya donc, dans cette conjoncture, un Ambassadeur au Roi d'Ecosse, pour le prier de ne pas favoriser les Espagnols, & en même tems, pour l'assurer de son affection, & du dessein, qu'elle avoit de lui procurer, après sa mort, la Couronne d'Angleterre. Cet Ambassadeur fit même espérer au Roi, que la Reine lui accorderoit une pension considérable ; mais on prétend, qu'il fit cette offre, sans ordre de la Reine. Le caractère d'*Elisabeth* donne assez lieu de croire, qu'elle avoit donné ordre à son Ambassadeur, d'offrir comme de lui-même, & sans l'engager positivement, tout ce qu'il croiroit capable d'empêcher que le Roi d'Ecosse ne feroit cette occasion, pour venger la mort de sa Mère. Quoi qu'il en soit, il parut que *Jacques* n'avoit pris aucun engagement avec l'Espagne. Il en assura l'Ambassadeur, & écrivit même à la Rei-



ne sur ce sujet, une Lettre dont elle fut très-contente.

J'ai parlé mal à propos, & par une pure méprise, dans l'Extrait précédent, du mariage du Roi d'Ecosse, qui ne fut conclu qu'en 1589. Mais comme je n'en ai dit qu'un mot en passant, ce que j'ajouterai ici sur la même matière, ne peut être regardé comme une répétition inutile.

Le Roi d'Ecosse ayant dessein de se marier, dès l'année 1585. il avoit jetté les yeux sur la Princesse, fille aînée de *Frideric* Roi de Dannemarc. Ce Prince, en ayant eu quelque avis secret, envoya une Ambassade en Ecosse; sous prétexte de renouveler l'alliance, entre les deux Royaumes, afin de donner au Roi *Jaques* une occasion de proposer ce mariage. Mais en ce temps-là, le Comte d'*Aran* Favori du Roi, qui avoit été déjà gagné par *Elisabeth*, & *Wotton* Envoyé de la même Reine, qui étoit devenu une espèce de Favori du Roi, firent tous les efforts possibles, pour semer la méfintelligence entre les deux Rois, jusqu'à faire essuyer des affronts aux Ambassadeurs Danois. Cependant, dans la suite, *Jaques* ayant été mieux conseillé,

feillé, fit plus de civilité aux Ambassadeurs, mais sans leur parler du mariage. Le Comte d'*Aran* & *Wotton* agissoient, par les directions d'*Elisabeth* qui souhaitoit d'empêcher que le Roi ne se mariât, ou du moins qu'il n'épousât une Angloise. Si l'on en peut croire *Melvil*, elle avoit même tramé un complot pour se faire livrer le Roi d'Ecosse, & c'étoit dans ce dessein, qu'elle lui avoit envoyé *Wotton*. Quoi que le Roi n'eût pas proposé son mariage, il n'en avoit pas perdu la pensée. Peu de tems après, il envoya un de ses Aumôniers à Copenhague, pour remercier le Roi de son ambassade, & pour l'assurer, qu'il lui en enverroit bientôt une semblable. Le but secret de cet envoi étoit, que l'Aumônier pût voir les deux Princesses filles du Roi de Danemarck, & en faire rapport à son Maître.

Cette affaire traîna quelque tems, par les artifices d'*Elisabeth*, qui, après la chute du Comte d'*Aran*, avoit gagné le Comte de *Maitland*, Grand Chancelier, & la plupart des Membres du Conseil d'Ecosse. Cependant, comme le Roi vouloit absolument ce mariage, on ne put se

dis-

dispenser d'envoyer une Ambassade en Danemarck , pour le proposer. Mais le pouvoir des Ambassadeurs fut si borné , que *Frideric* ne fut quel jugement faire d'une Proposition si peu autorisée. Dans ce même tems , un nommé *Dubard* , Poëte François , s'étant rendu à Edimbourg sous quelque prétexte , parla au Roi de la Princesse Catherine sœur du Roi de Navarre. Il en fit de grands éloges , & fit entendre que cette Princesse conviendrait parfaitement au Roi d'Ecosse , & qu'il ne doutoit point , qu'il ne fût aisé de l'obtenir du Roi son Frere. *Jaques* enflammé , par le recit des belles qualitez de *Catherine* , envoya le Lord *Tungland* au Roi de Navarre , sous quelque prétexte , afin que cet Envoyé pût la voir , & lui en faire son rapport. *Melvil* prétend , qu'*Elisabeth* donna avis au Roi de Danemarck , de l'envoi du Lord *Tungland* en France. Ce qu'il y a de certain , c'est que le Roi de Danemarck , n'étant pas content des Propositions trop vagues , qu'on lui avoit faites de la part du Roi d'Ecosse , donna sa fille aînée au Duc de Brunswick.

1589. Cela ne rebuta point le Roi  
d'Ecosse.

d'Ecoffe, qui, pour ne pas manquer son coup une seconde fois, fit demander positivement au Roi de Danemarck, la Princesse Anne sa seconde fille. *Frideric* l'accorda; mais à condition qu'il la feroit demander par une Ambassade solemnelle, avant le mois de Mai. Ce Prince mourut avant que l'Ambassade d'Ecoffe partît, laissant sa Couronne à *Christian* son Fils, qui étoit en minorité. La mort de *Frideric* ne fit pas désister *Jaques* de son projet. Mais quand il voulut proposer à son Conseil, d'envoyer une Ambassade en Danemarck; on lui représenta, qu'il offenseroit mortellement *Elisabeth*, s'il se marioit sans lui communiquer son dessein. Il fallut donc se résoudre à consulter la Reine qui ne manqua pas, selon que le Conseil l'avoit bien prévu, de s'opposer à ce mariage, & d'en faire remarquer divers inconveniens. En même tems, elle proposa au Roi, la sœur du Roi de Navarre, & offrit de l'appuyer, dans cette recherche. La réponse de la Reine ayant été lûë devant le Conseil, il n'y eut pas un des Membres, qui ne l'approuvât. Mais le Roi, qui sentit sans doute, d'où venoient tous ces

ces obstacles, fit agir le Prevôt d'Edimbourg, qui excita dans la Ville une sédition, & fit en sorte qu'on menaçât le Chancelier & les Conseillers de les affommer; si le mariage du Roi avec la Princesse de Danemarck ne se concluait pas au plutôt. Ces menaces obligèrent le Conseil à consentir que le Roi envoyât des Ambassadeurs en Danemarck. Mais par les artifices du Chancelier, leur pouvoir étoit si borné, qu'étant arrivés à Copenhague, ils se virent obligés d'envoyer le Lord *Donégal* au Roi, pour le prier, ou de les rappeler, ou de leur donner un pouvoir plus ample. Cet Envoyé arriva auprès du Roi, dans un tems où le Chancelier & la plupart des Ministres étoient absens. Ainsi, le Roi profitant de cette conjoncture, expédia lui-même le pouvoir que ses Ambassadeurs demandoient, & le mariage fut bientôt conclu, à sa grande satisfaction. On peut connoître par là, quelle influence *Elisabeth* avoit dans le Conseil du Roi d'Ecosse.

Peu de tems après, la nouvelle Reine fut mise entre les mains des Ambassadeurs d'Ecosse: mais en allant trouver le Roi son époux, une  
tem-

*Ancienne & Moderne.* 91

tempête la contraignit de relâcher à un des Ports de Norvège. Le vent demeura si long-tems contraire, que *Jaques*, impatient de voir sa nouvelle Epouse, s'embarqua sur un petit Vaisseau, avec peu de suite, & se rendit auprès d'elle. Il passa tout l'Hiver en Norvège, ou en Danemarck, & ne se rendit en Ecosse, qu'au mois de Mai de l'année suivante.

1590. Depuis que le Roi fut de retour en Ecosse, la Cour & le Royaume furent toujours pleins de divisions & de troubles. Ce Prince étant d'un naturel facile, se laissoit aisément prévenir par ceux, en qui il avoit de la confiance. Comme d'ailleurs, il étoit naturellement inconstant, il changeoit souvent de Ministres & de Favoris, selon les impressions qu'on lui donnoit. Il y avoit toujours deux factions en Ecosse, celle d'Elisabeth, & celle du Roi d'Espagne. Quand la première avoit le dessus, elle tenoit le Roi dans une espèce de servitude; ainsi qu'on l'avû, dans l'affaire du mariage. Mais le malheur du Roi étoit, qu'il ne pouvoit se délivrer de ce joug, qu'en se livrant au parti d'Espagne, qui étoit bien plus dangereux. Le but d'*E-*  
*lisa-*

*lisabeth* n'étoit que de prévenir en **Ecosse**, des changemens qui pouvoient lui devenir préjudiciables : au lieu que celui des Espagnols étoit d'animer le Roi contre les Anglois, afin de pouvoir attaquer *Elizabeth*, par l'Ecosse. Aussi, dès que le Roi témoignoit quelque penchant pour ce parti ; la Reine, ou les Emissaires qu'elle avoit en **Ecosse**, ne manquoient jamais de lui susciter des troubles & des embarras, pour l'obliger de demeurer dans le chemin d'où il paroissoit vouloir s'éloigner.

L'année 1592, le Chancelier & les autres Ministres étant de la faction d'Espagne, le Comte de *Bothwell*, fils d'un Bâtard de *Jaques V*, qui avoit été accusé de sorcellerie, & qui s'étoit sauvé de prison, entreprit de se rendre maître de la personne du Roi, prétendant que ses Ministres le tenoient captif dans sa propre Cour. Il s'en fallut peu qu'il n'exécutât son dessein. Il s'étoit déjà rendu avec son monde, à la porte de la Chambre du Roi ; il y avoit mis le feu, & avoit tâché d'enfoncer celle de la Reine ; mais le Roi ayant été secouru, il fut obligé de se retirer. Ce crime

me lui ayant été pardonné , par le moyen de ses amis ; il tenta une seconde fois d'exécuter la même entreprise , pendant que le Roi étoit à *Falckland*. Il avoit de si grandes intelligences à la Cour , qu'il trouva le moyen de se rendre à l'improviste , dans le palais , où le Roi se vit obligé de se barricader dans sa chambre , jusqu'à ce qu'ayant enfin été secouru , *Bothwell* & ses amis furent contraints de s'enfuir , & le Comte se sauva en Angleterre. Je n'oserois pas affurer que cela se fit , par la direction d'*Elisabeth* ou de ses Ministres ; mais comme le Ministère d'Ecosse ne lui étoit pas alors favorable , il y a beaucoup d'apparence , que *Bothwell* esperoit d'être soutenu , ou par la Reine même , ou par le parti qu'elle avoit en Ecosse.

1593. *Elisabeth* prenant occasion de ces troubles , envoya un Ambassadeur au Roi , pour lui dire , qu'elle avoit des avis certains que les Espagnols tramoient quelque chose en Ecosse ; qu'ils avoient gagné les Comtes d'*Angus* , de *Huntley* , & d'*Errol* , & que , comme il ne pouvoit pas ignorer cela , elle le prioit d'y mettre ordre , & de l'informer des

ma-



machinations qui se faisoient contre elle en Ecoſſe. *Jaqnes* répondit à l'Ambaſſadeur, d'une manière aſſez ambiguë, & demanda, que puisque la Reine ſouhaitoit qu'il pourſuivît les Seigneurs, que l'Ambaſſadeur avoit nommez, il falloit qu'elle contribuât aux frais de la guerre. Il demanda auſſi, qu'elle lui livrât *Bothwell*, ſelon leur Traité, & bientôt après, il lui envoya un Ambaſſadeur, pour le demander plus expreſſément. La Reine repliqua, que par le Traité, elle n'étoit obligée à contribuer aux frais de la guerre, que contre des Etrangers: Que par rapport aux Rebelles, il étoit à ſon choix, par le même Traité, ou de les livrer, ou de les chaffer de ſes Etats: Que comme *Bothwell* s'étoit retiré en Angleterre, à ſon iuſçu, & qu'elle ne ſavoit pas où il étoit, tout ce qu'elle pouvoit faire, étoit de défendre à ſes Sujets de le recevoir. C'eſt ce qu'elle exécuta, dans la ſuite, par une Proclamation, & *Bothwell* ne pouvant plus demeurer en Angleterre, alla ſe cacher en Ecoſſe.

Mais peu de tems après, le parti de *Bothwell* s'accrut tellement par le moyen

moyen de la faction opposée aux Ministres, qu'il eut la hardiesse d'aller se présenter au Roi, sans y avoir été appelé, & s'étant jetté à ses pieds, il lui demanda humblement pardon. Le Roi n'avoit pas intention de lui pardonner; mais à son grand étonnement il s'aperçut, que toute la Cour, à l'exception de ses Ministres, étoit du parti de *Bothwell*, & qu'il ne lui seroit pas aisé de le faire arrêter. Il se vit donc contraint de lui accorder sa grace, à condition qu'il sortiroit du Royaume. *Bothwell* accepta la condition, mais il laissa un si puissant parti à la Cour & dans le Royaume; que le Roi se vit dans une absolüe nécessité, de congédier le Grand Chancelier, le Grand Trésorier, & quelques autres de ses Ministres. C'étoit pour lui un état bien violent; aussi n'y demeura-t-il pas long-tems. Il assembla les Etats, & leur ayant déclaré qu'il avoit été forcé à pardonner les crimes de *Bothwell*, il les pria de soutenir son autorité, & de le tirer de la servitude où il se trouvoit. Les Etats s'étant déclarés pour lui, il rappella ses Ministres, & chassa de la Cour tous ceux qui étoient du parti contraire.

Ce-

Cependant, afin d'appaiser en quelque manière le peuple, qui étoit très-mécontent des Ministres, & qui les soupçonnoit de tramer quelque chose en faveur des Catholiques, les Etats firent un Décret pour confirmer l'établissement de la Religion Protestante en Ecosse. Mais, par les intrigues des Ministres, ce Décret étoit si peu capable d'assurer la Religion, qu'il ne fit que confirmer le peuple dans ses soupçons. Il se plaignoit que, dans une telle conjoncture, où il paroissoit manifestement, qu'on avoit dessein de renverser la Religion, on se servoit de remèdes lénitifs, au lieu de punir vigoureusement les auteurs de ces complots.

1594. *Elisabeth* étant bien instruite de ce qui se passoit en Ecosse, envoya au Roi le Lord *Zouchy*, pour lui représenter les inconveniens, qui pouvoient naître de sa négligence à punir ceux qui machinoient de perdre la Religion, ou plutôt, de la protection qu'il leur donnoit. Le Roi répondit d'abord, à son ordinaire, qu'il feroit ce qui conviendroit le mieux aux intérêts de son Royaume, & qu'il vouloit bien poursuivre les Seigneurs, que la Reine soupçonnoit,

noit pourvû qu'elle contribuât aux frais de la guerre. L'Ambassadeur n'étant pas content de cette réponse, & continuant à le presser de faire ce que la Reine souhaitoit, il répondit avec émotion, que ce n'étoit pas à la Reine à lui prescrire la manière, dont il devoit gouverner son Royaume. En même tems, il demanda, qu'elle lui livrât *Bothwell*, qui s'étoit retiré en Angleterre.

*Elisabeth* voyant le Roi obstiné à soutenir ses Ministres & la faction d'Espagne, fournit vraisemblablement à *Bothwell*, les moyens de rentrer en Ecosse. Quoi qu'il en soit, il se mit à la tête de 400. hommes, & s'empara de *Leith*, place qui n'est pas éloignée d'Edimbourg. Il publia là un Manifeste, qui contenoit précisément les mêmes choses que le Lord *Zouch* y avoit représentées au Roi, savoir, qu'il y avoit dans le Royaume, un parti Espagnol qui faisoit ses efforts, pour y rétablir la Religion Catholique, & pour animer les Ecossois contre les Anglois, afin d'exciter une guerre entre les deux Royaumes : Que les Catholiques alloient déjà la tête levée, & faisoient dire la Messe publiquement : Que

les Espagnols étoient sur le point d'envahir le Royaume, & qu'on ne pouvoit éviter les maux dont on étoit menacé, qu'en délivrant le Roi des pernicioeux Ministres, qui étoient les auteurs de ces dangereux complots. *Jaques* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre d'où naïssoit l'insolence & la confiance de *Bothwell*. Mais pour ne pas paroître plier sous les efforts de ceux, qui vouloient le gouverner, il leva des troupes; il marcha contre le Rebelle, & l'obligea encore une fois à se retirer en Angleterre. Dès qu'*Elisabeth* en fut avertie, elle fit publier sur la Frontière, des défenses très-rigoureuses de recevoir *Bothwell*, & de lui donner aucun asyle. Cette démarche fournit au Roi l'occasion de se raccommoder avec elle. Il avoit enfin compris combien elle pouvoit lui causer d'embarras, s'il s'obstinoit à favoriser ses ennemis, & quel risque il couroit, en suivant cette route, de perdre la Couronne d'Angleterre. S'étant donc résolu à contenter *Elisabeth*, il changea de Ministres; il assembla les Etats, il fit faire de nouvelles loix, en faveur de la Religion Protestante, & il se fit en Ecosse une

Ass.

Association générale pour le maintien de la même Religion. Ensuite les Seigneurs du parti Catholique & Espagnol, furent bannis du Royaume.

*Elisabeth* fut très-contente de toutes ces démarches & l'Ecosse demeura tranquille, jusqu'à l'année 1600, que les fils du Comte de *Gawry*, qui avoit été décapité, firent contre le Roi une conspiration, dont il n'échapa que par une espèce de miracle. Mais cela n'est pas de mon sujet, puisque ni l'Angleterre, ni *Elisabeth* n'y eurent aucune part.

Dans l'année 1601, le Comte d'*Essex*, ayant formé une Conspiration contre la Reine, écrivit au Roi d'Ecosse, que les Ministres de la Reine, dont le Grand Trésorier *Cecil* étoit le principal, formoient le projet de l'exclurre de la Succession à la Couronne d'Angleterre. Il lui disoit, qu'il étoit tems, qu'il demandât, par une Ambassade solennelle, d'être déclaré Héritier & Successeur présomptif d'*Elisabeth*, & que ses Ambassadeurs seroient appuyez. On ne fait pas bien, si le dessein du Comte d'*Essex* étoit de placer le Roi d'Ecosse sur le Trône d'Angleterre avant la mort d'*Elisabeth*: mais il est

très-apparent, que *Jaques* le crut ainsi, par ces trois raisons ; Premièrement, parce que *Cambden*, qui a écrit les *Annales d'Elisabeth*, par ordre de ce Prince, n'a pas parlé clairement sur cette matière, quoi qu'il pût en être bien informé : Secondement, le Roi *Jaques* étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, appelloit le Comte d'*Essex* son martyr. Troisièmement l'Ambassade d'Ecosse, que le Comte avoit demandée, arriva en Angleterre. Mais les Ambassadeurs ayant été informez, en chemin, que le Comte d'*Essex* avoit manqué son coup, & qu'il étoit en prison, n'eurent garde de parler de la Succession. La Reine, quoi-que bien instruite, feignit de tout ignorer, & les deux Cours vécutent en bonne intelligence, jusqu'en 1603, que la Reine, en mourant, nomma le Roi d'Ecosse pour son Successeur.

*Actes qui regardent l'Ecosse.*

*Année 1588.*

Lettre de *Jaques VI.* à *Elisabeth*,  
du 4. Août. *Pag.* 18.

Il lui offre ses forces contre les  
Es.

Espagnols. Il la remercie des offres, qu'elle lui a fait faire par son Ambassadeur, & la prie de les exécuter promptement. Il ajoute, qu'il ne prétend pas secourir les Anglois comme un Prince étranger, mais comme un Compatriote, & comme un fils d'*Elisabeth*.

Réponse d'*Elisabeth*, *Pag.* 18.

Elle lui envoie un homme pour lui faire connoître ses intentions, & ne dit pas un mot des offres. Elle lui dit, que la flotte Espagnole ayant été battuë, a été portée par le vent vers les côtes d'Ecosse, où elle espère que les Espagnols ne trouveront aucune faveur; à moins que les Seigneurs Ecossois, qui leur ont promis de la protection au nom du Roi, ne soient eux-mêmes protégés. Elle le prie de ne le pas souffrir, & que par là, il gagnera l'affection des Anglois.

*Année 1589.*

Lettre du Roi d'Ecosse apparemment au Lord *Husden* Gardien des Marches d'Angleterre. Du 22. Octobre. *Pag.* 27.

Il lui donne avis du voyage qu'il



va faire en Norwége, & qu'il laisse au Lord *Hamilton* la charge de pourvoir à la tranquillité des Frontières.

Lettre du Conseil d'Ecosse à *Elisabeth*, du 6. Novembre. *Pag.* 28.

*Année* 1590.

Autre du même à la Reine, du 2. Janvier. *Pag.* 30.

Ces deux Lettres ne tendent qu'à assurer la Reine de la disposition du Conseil à faire entretenir la paix sur les Frontières, selon les ordres du Roi.

Lettre du Conseil d'Ecosse à la Reine, du 31. Janvier. *Pag.* 36.

C'est pour l'informer de l'avis qu'a porté un Vaisseau Ecossois, venant des Canaries, qu'on faisoit de grands préparatifs en Espagne.

Lettre du Roi d'Ecosse écrite de Norwége, aux Seigneurs de son Conseil, le 19 Fevrier. *Pag.* 41.

Cette Lettre contient quelques ordres, pour sa reception, lors qu'il arrivera en Ecosse avec la Reine.

Autre aux mêmes, sur le même sujet, du 4 Mars. *Pag.* 51.

Il leur ordonne de plus, de retenir  
en

en prison , les Espagnols pris avec Colvill leur Pilote.

Proclamation du Roi d'Ecosse, en faveur des Danois , qui ont accompagné la Reine. Sans date. *Pag.* 59.

Instructions du Roi d'Ecosse à ses Ambassadeurs envoyez en Allemagne. Sans date. *Pag.* 68.

Ces Instructions tendent à avancer la Ligue Protestante.

Réponse du Roi de Danemarck aux Ambassadeurs d'Ecosse, du 29. Juillet. *Pag.* 81.

Il dit qu'il approuve la Ligue Protestante , & qu'il fera ses efforts pour la faire réussir.

*Année 1591.*

Proclamation du Roi d'Ecosse contre *François Bothwell.* *Pag.* 100.

Autre , qui ordonne aux habitans des Marches de prendre les armes , & de se rendre à Edimbourg, pour marcher contre *Hume & Bothwell.* Du 2. Août. *Pag.* 108.

Proclamation du Roi d'Ecosse contre *Alexandre Hume.* *Pag.* 107.

Association de quelques Seigneurs Ecossois , pour ôter d'auprès du Roi les personnes de basse naissance qui

le gouvernement. *Pag.* 109. Sans date.

Les noms de ces Seigneurs associés ne sont pas souscrits.

Autre Association de divers Seigneurs & Gentilshommes qui s'engagent à servir le Roi contre *Hume & Bothwell*. Du 6. Août. *Pag.* 110.

Les noms des Associés se trouvent ici souscrits.

Rélation de *Jaques Hudson* à son retour d'Ecosse. *Pag.* 148.

Il parle de l'état de la Cour d'Ecosse, du pouvoir que la Reine a sur le Roi son époux, des desseins de *Bothwell* & autres, de la pauvreté du Roi. Il donne un assez mauvais caractère de l'habileté de ce Prince.

*Année 1592.*

Articles proposés par le Gardien des Marches du Nord d'Angleterre, pour entretenir la paix sur les Frontières. *Pag.* 183. .

Déclaration du Comte de *Bothwell*, contenant son Apologie. *Pag.* 186.

Divers témoignages contre les Comtes d'*Angus* & d'*Errol*, touchant leurs intelligences avec l'Espagne. *Pagg.* 190-194.

*An-*

*Année 1593.*

Instructions de l'Ambassadeur d'Angleterre en Ecoſſe , à *Nicholson* ſon Secrétaire , en l'envoyant à la Cour. *Pag.* 219.

Ce qu'il y a de plus important dans ces Instructions ; c'eſt que la Reine étoit d'intelligence avec *Bothwell* , & qu'elle travailloit à lui obtenir la permission de demeurer en Ecoſſe.

Requête de l'Assemblée Générale Eccléſiaſtique d'Ecoſſe , touchant les Comtes de *Huntley* , d'*Angus* , & d'*Errol* , excommuniés. *Pag.* 222.

Réponſe du Roi aux divers Articles de la Requête. Du 20. Octobre. *Pag.* 224.

Il paroît par cette Réponſe , que le Roi favorifoit les trois Comtes.

Instructions au Lord *Zouchy* allant en Ambaſſade en Ecoſſe. *Pag.* 225.

Le Roi d'Ecoſſe étant alors gouverné par la faction d'Espagne , avoit fait faire un Décret aux États , par lequel les Comtes de *Huntley* , d'*Angus* , & d'*Errol* , avoient la liberté de ſortir du Royaume , en jouiſſant de leurs biens. La Reine trouvant ce Décret trop favorable aux trois Comtes

tes, & tendant à introduire les Espagnols en Ecoſſe, ordonne à ſon Ambaſſadeur d'en dire les raiſons au Roi. Ces raiſons font voir combien la Reine ſe défiolt du Roi & de ſon Conſeil.

Si le Roi répond d'une manière ambiguë, la Reine ordonne à *Bowes* ſon Ambaſſadeur ordinaire, de ſ'adreſſer au Conſeil, & d'y publier les raiſons qu'elle a de ſe plaindre du Roi & de ſes Miniſtres, & de ce qu'il permet par rapport à la Religion. Le Lord *Zouchy* doit ajoûter, qu'on ne doit pas ſ'imaginer, que la Reine entende aſſez mal ſes intérêts, pour ſouffrir qu'on faſſe des menées en Ecoſſe pour y introduire les Eſpagnols, afin d'attaquer l'Angleterre de ce côté-là, & que, pour l'empêcher, elle employera les moyens, que Dieu lui a mis en main.

Si le Roi objecte, que la Reine a elle-même ſollicité en faveur des trois Comtes, l'Ambaſſadeur doit répondre, que Robert Melvil n'a pas bien rapporté ſes paroles; qu'elle a ſeulement dit, que le Roi pouvoit leur faire grace, ſ'ils reconnoiſſoient leur faute, & donnoient des ſûretés pour l'avenir; mais non pas à  
la

la simple intercession de leurs amis.

Autres Instructions au Lord *Zouchy*. *Pag.* 229.

Il lui est ordonné de tâcher de faire un parti en Ecoſſe, contre le Roi & ſes Miniſtres, & d'assurer les Conféderez qu'ils ſeront ſoutenus par la Reine.

*Année 1594.*

Recit de l'Audience du Lord *Zouchy* & de ſa Conférence avec le Roi d'Ecoſſe. *Pag.* 230.

L'Ambaſſadeur ſe plaignit que le Roi amuſoit la Reine, dans l'affaire des trois Comtes, & le Chancelier reprocha que la Reine protégeoit *Bothwell*. Le Roi ſ'emporta pluſieurs fois, & dit, que la Reine le regardoit comme ſon Lieutenant, & vouloit lui apprendre à gouverner ſon Royaume. L'Ambaſſadeur fait entendre, que le Roi & le Conſeil ſont très-mal diſpoſez envers la Reine. Il rend compte de quelques menées qu'il a faites, & dit, que le Lord *Humbleton* lui a promis de garder *Dumbarton*, pour la Reine, moyennant qu'elle lui envoie 100. laſts de poudre.

Proclamation du Roi contre les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*. 9. Mars. *Pag.* 238.

Cette Proclamation n'est qu'une suite du Décret des Etats, dont il a été parlé ci-dessus, & favorisoit les 3. Comtes, sous prétexte de les punir.

Réponse du Roi d'Ecosse à l'Ambassadeur d'Angleterre. *Pag.* 240.

Qu'il poursuivra les trois Comtes, à condition que la Reine lui livrera *Bothwell*, on le chassera de ses Etats, & qu'elle lui fournira quelque argent.

Instructions à Robert *Bowes* Ambassadeur en Ecosse. *Pag.* 242.

Il doit dire au Roi, que si la Reine voit qu'il agisse sincèrement, elle ne lui refusera pas quelque argent. Qu'elle ne protégera point *Bothwell*, mais que son avis est, qu'il faut le laisser en repos, pendant qu'on poursuivra les trois Comtes, de peur de lui donner lieu de se mettre en défense.

Instructions pour les Commissaires du Roi à l'Assemblée Générale de l'Eglise d'Ecosse. *Pag.* 244.

Propositions faites par les Commissaires à l'Assemblée Générale. *Pag.* 247. Ré.

Réponse du Synode d'Edimbourg.  
*Pag.* 248.

Ces trois Actes n'ayant point de rapport aux affaires d'Angleterre, je ne fai que les indiquer.

Lettre menaçante des Comtes d'*Angus*, de *Huntley*, & d'*Errol*, aux Magistrats d'Aberdeen, du 9. Juillet. *Pag.* 256.

Mémoire de ce que *Lock* doit dire au Comte de *Bothwell*, de la part de la Reine. *Pag.* 257.

1. Qu'elle n'approuve point la conduite peu respectueuse qu'il a tenuë envers le Roi. 2. Qu'elle accepte ses offres & celles de ses Compagnons de pourvoir à la sûreté du Roi, en s'opposant aux Seigneurs *Papistes*, & qu'ils peuvent s'affurer, qu'elle ne les abandonnera pas.

Instructions au Comte de *Suffex*, allant en *Ecosse*, pour tenir sur les fonts, au nom de la Reine, le Prince fils du Roi. *Pag.* 259.

C'est proprement pour l'informer de ce qu'il doit répondre, en cas qu'on lui parle des affaires de *Bothwell* & des trois Comtes.

Mémoire sur la célébration du Baptême du Prince d'*Ecosse*, le 30. Août. *Pag.* 263.



*Année 1596.*

Proclamation du Roi d'Ecosse, pour informer ses Sujets des desseins du Roi d'Espagne pour attaquer l'Angleterre, & pour leur ordonner de se tenir prêts à marcher, du 2. Janvier. *Pag.* 286.

*Année 1597.*

Relation de *Rob. Bowes* Ambassadeur en Ecosse, touchant les affaires de ce Royaume. *Pag.* 304.

1. Il parle d'abord du Baptême de la Princesse célébré le 28. de Novembre. 2. Des Comtes d'Angus & d'Errol, & fait entendre, qu'il y a une conspiration pour introduire le Papisme & les Espagnols dans le Royaume, & que les Ministres du Roi en font. 3. Il fait un détail des différens du Roi, avec l'Eglise d'Ecosse.

Articles proposez de la part du Roi, au Synode d'Edimbourg. *Pag.* 309.

Réponse du Synode. *Pag.* 310.

Articles proposez au Synode d'Ab-  
berdeen.

**Ces**

*Ancienne & Moderne.* III

Ces trois Actes peuvent donner quelque connoissance des différens , entre le Roi & l'Eglise.

Lettre de la Reine à son Ambassadeur en Ecoffe , du 27. Avril. *Pag.* 312.

Elle lui ordonne de se plaindre des excès commis par les Ecoffois sur les frontières , & de dire au Roi qu'elle prendra des mesures , pour vanger ses Sujets.

Autre au même , du 7. Juin. *Pag.* 318.

Elle lui ordonne de dire au Roi , qu'elle ne veut plus être amusée.

Lettre du Roi d'Ecoffe à *Elisabeth.* *Pag.* 322.

Cette Lettre contient des excuses de ce qui s'est passé , sur les frontières.

*Année 1598.*

Lettre du Roi d'Ecoffe à *Elisabeth.* *Pag.* 336.

Il rend graces à la Reine de tous ses bienfaits , & lui donne avis des grands préparatifs qui se font en Espagne.

Autre du même à la Reine , du 30. Juillet. *Pag.* 338.

Il se justifie de certaines calomnies inventées contre lui, & prie la Reine de surseoir l'exécution du calomniateur, jusqu'à ce qu'elle ait de ses nouvelles.

*Année 1599.*

Lettre de *Guillaume Bowes* Ambassadeur Extraordinaire en Ecosse, du 31. Mai. *Pag. 373.*

Cette Lettre contient une Relation de l'audience que l'Ambassadeur eut du Roi d'Ecosse : 1. touchant Valentin Thomas. On peut recueillir de cette Relation, que Valentin Thomas avoit informé la Reine de quelque dessein du Roi d'Ecosse contre elle, & qu'il avoit offert de le prouver, au péril de sa vie. La Reine ne le croyant pas, ou feignant de ne le pas croire, le fit accuser d'avoir calomnié le Roi d'Ecosse; mais elle ne le fit pas juger. Il semble que le Roi craignoit ce Jugement, & que Valentin Thomas ne donnât de preuves trop fortes de ce qu'il avoit avancé. La Reine le connoissoit bien; mais elle ne jugea pas à propos de pousser cette affaire, & se contenta de tenir Valentin en prison. Jaques

à son arrivée à Londres en 1603. fit pendre cet homme.

2. Cette Rélation fait un détail des plaintes faites au Roi par l'Ambassadeur, & des sujets que le Roi en avoit donnez par sa conduite.

3. Il parle des efforts que fait le parti Espagnol & Papisste, & dit que le bon parti est beaucoup plus nombreux.

*Année 1602.*

*Lettre d'Elisabeth au Roi d'Ecosse.*

*Pag. 427.*

Elle le remercie des avis qu'il lui a donnez touchant les préparatifs des Espagnols, & de ses offres sur ce sujet.

*Lettre de Créance du Roi d'Ecosse à la Reine, pour le Comte de Marr & pour l'Abbé de Kinlofs, ses Ambassadeurs. Du 18. Fevrier. Pag. 427.*

Le Comte d'Effex fut exécuté le 25. de Fevrier, apparemment avant l'arrivée des Ambassadeurs d'Ecosse à Londres.

## Article V.

*Affaires d'Elisabeth avec les Villes  
Hanséatiques & quelques autres  
qui regardent le Commerce.*

DES le XII. Siècle, plusieurs bonnes Villes, situées sur la Mer & qui à cause de cela furent nommées *Hanséatiques*, avoient fait une Société pour la sûreté de leur Commerce. Elles avoient divers Comptoirs ou Bureaux dont un des principaux étoit à Londres, où il s'étoit formé une Compagnie de Marchands Allemands, appelée la Société du *Stil-yard*, à laquelle *Edouard I.* avoit accordé de grands privilèges. Cette Compagnie s'étoit rendue si puissante, que peu-à-peu, elle s'étoit emparée de presque tout le commerce des draps. En 1552. sous le Règne d'*Edouard VI.* il fut prouvé, que, dans l'année précédente, elle avoit envoyé 50000. pièces de draps hors du Royaume, & que tous les Anglois ensemble n'en avoient débité que onze-cens pièces. Sur les plaintes qu'en firent les Marchands Anglois, le Parlement revoca tous ces Privilèges, à cause du dom-

dommage que la Nation Angloise en recevoit. Mais *Marie*, qui monta sur le trône dès l'année suivante, ayant pris la résolution d'épouser *Philippe* fils de l'Empereur, surfit l'exécution de cet Acte pour trois ans, & ordonna que, durant ce tems-là, la Compagnie du *Stil-yard* jouiroit de ses anciens privilèges. Après ce tems-là, les privilèges de cette Compagnie ne furent plus considérez, soit qu'il se fît un nouveau Statut, ou que ce fût en vertu de celui qui avoit été fait sous *Edouard VI.* Les Villes Hanséatiques firent quelques efforts pour recouvrer ce qu'elles avoient perdu, mais ce fut inutilement.

En 1589. sous le Regne d'*Elisabeth*, un nouvel accident augmenta le chagrin des Villes Hanséatiques. La flotte Angloise, commandée par le Chevalier *Drack*, étant entrée dans le Tage, y rencontra soixante Navires chargés de bled, appartenants aux Villes Hanséatiques. Elle se fait du grain, & rendit les Vaisseaux aux Marchands. Les Villes Hanséatiques s'en plainquirent à la Reine, qui répondit, que la neutralité, qu'elles affectoient, ne les autorisoit pas à envoyer à ses ennemis des marchandises

difes de contrebande, telles qu'étoient des munitions de bouche, d'autant plus, qu'elles avoient été averties de ne le pas faire. Que quand même elles jouïroient de tous les privilèges qu'elles avoient autrefois obtenus d'*Edouard* I. la Patente même originale leur défendoit expressement de porter des marchandises aux ennemis déclarez de l'Angleterre.

Ces Villes n'ayant pû obtenir la restitution de leurs grains, en portèrent leurs plaintes à la Diète de l'Empire, & la Reine y envoya un Ambassadeur, pour y représenter ses raisons. Le Roi de Pologne s'intéressa aussi dans cette affaire, à cause de la Ville de Dantzick qui étoit sous sa protection. Enfin l'Empereur défendit tout commerce dans l'Empire, à la Compagnie Angloise nommée des *Marchands Avanturiers*, qui avoit des Comptoirs considérables, à Stade, à Embde, à Breme, à Hambourg, à Elbing. La Reine fit beaucoup d'efforts pour conserver le Commerce des Anglois, en Allemagne, & il y eut sur ce sujet diverses négociations. C'est-là la matière d'un assez grand nombre de Pièces, qui se trouvent dans le commencement

*Ancienne & Moderne.* 117  
cement du XVI. Tome des Actes  
Publics.

Elisabeth eut aussi quelques différens avec le Roi de Dannemarc, touchant la pêche & le commerce, & avec les Villes de Cologne & d'Augsbourg. Un des grands sujets des plaintes contre les Anglois, étoit, que quand ils prenoient quelque Vaisseau Espagnol, ils confisquoient tout ce qui s'y trouvoit, soit que les marchandises appartenissent à des Espagnols, ou à des Marchands des autres Nations.

Voici quelques Actes qui se trouvent dans le Recueil, sur ces matieres.

*Année 1587.*

Lettre des Magistrats de Cologne à la Reine, pour lui demander la restitution de certaines marchandises appartenantes à des Marchands de Cologne, prises sur des Vaisseaux Portugais. Du 29. Juillet. *Pag.* 10.

*Année 1590.*

Lettre du Roi de Dannemarc à la  
Reine



Reine, touchant le péage d'Helshinbourg. Du 24. Juillet. *Pag.* 80.

*Année 1591.*

Lettre du même, pour se plaindre de certains excès commis par les Anglois contre les Danois, du 4. Juillet. *Pag.* 105.

Il menace d'user de represailles si la Reine ne lui donne pas une satisfaction convenable.

Lettre de Casimir Comte Palatin du Rhin à la Reine, du 27. Juillet. *Pag.* 106.

Il lui dit, qu'il s'employera volontiers auprès de l'Empereur, pour faire rétablir les Anglois à Stade, quand il sera mieux instruit de la cause de ce différent.

Lettre de *Christian* Electeur de Saxe à la Reine, sur le même sujet, du 12. Août. *Pag.* 111.

Autre des Magistrats d'Elbing à la Reine, sur leurs différens avec les Villes Hanséatiques, du 31. Octobre. *Pag.* 135.

*Année 1592.*

Lettre de Sigismond Roi de Pologne,  
gne,

*Ancienne & Moderne.* 119

gne, sur la confirmation de l'établissement des Marchands Anglois à Elbing. Du 2. Janvier. *Pag.* 154.

Mémoire de *Paul Knibbius*, Ambassadeur de Dannemarc, présenté à la Reine, contenant les plaintes des Marchands Danois contre les Anglois. *Pag.* 169.

Lettre des Magistrats de Hambourg, sur une affaire semblable. *Pag.* 171.

Autre de la Ville d'Elbing, sur la résidence des Marchands Anglois, dans cette Ville. Du 3. Decembre. *Pag.* 179.

*Année 1593.*

Lettre des *Fuggers* Marchands d'Augsbourg, sur des marchandises enlevées sur un Vaisseau Espagnol. Du 15. Avril. *Pag.* 204.

Lettre de l'Empereur *Rodolphe* à la Reine, en faveur des *Fuggers* d'Augsbourg. Du 26. Août. *Pag.* 218.

Il dit qu'il ne peut refuser sa protection aux *Fuggers*, les raisons de la Reine n'étant pas valables.

*Année 1595.*

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 8. Juillet. *Pag.* 278.

Il dit qu'encore qu'il ait sujet de se plaindre des Pêcheurs Anglois, il veut bien leur permettre de pêcher sur les côtes d'Islande, à l'exception de l'Isle de Westmon... réservée pour la Cour.

*Année 1597.*

Lettre de la Ville d'Embde à la Reine, du 8. Octobre. *Pag.* 323.

Les Magistrats d'Embde disent qu'ils n'ont aucune part aux plaintes faites par les Villes Hanséatiques, quoique leur Ville soit comprise dans l'Edit de l'Empereur, qui défend le commerce aux Anglois.

Lettre du Duc de Sleswick à la Reine. En Novembre. *Pag.* 327.

Il dit que c'est à regret qu'il ne peut se dispenser d'obéir à l'Edit de l'Empereur concernant les Marchands Anglois.

Lettre des Magistrats de Groningue à la Reine, du 31. Octobre. *Pag.* 326.

Ils

Ils offrent de recevoir les Marchands Anglois dans leur Ville.

*Année 1598.*

Diverses Lettres &c. sur quelques différens entre les Marchands Anglois & Danois. *Pagg.* 344. 347. 350. 352.

Lettre de la Ville d'Embde à la Reine, du 10. Novembre. *Pag.* 353.

Les Magistrats accordent aux Anglois la liberté du commerce dans Embde & demandent certaines graces à la Reine.

Harangue d'un Ambassadeur de Danemarck à la Reine, sur les excès commis, par les Anglois, contre les Danois. *Pag.* 355.

*Année 1599.*

Commission de la Reine pour examiner les plaintes des Danois, du 3. Janvier. *Pag.* 362.

Autre semblable, pour examiner les plaintes des François. *Ibid.*

Proclamation qui règle la manière, dont doivent se conduire, à l'égard des Etrangers, les Commandans des Vaisseaux qui ont la permission de

courir sus aux Espagnols. Du 8. Fevrier. *Pag.* 364.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 24. Juillet. *Pag.* 379.

C'est sur le même sujet que les précédentes.

*Année 1600.*

Lettre de la Reine au Roi de Dannemarc. En Fevrier. *Pag.* 395.

Elle le prie de n'empêcher point les Anglois de pêcher en haute mer.

Lettre des Commissaires de Dannemarc envoyez à Embde pour régler les affaires du Commerce avec les Anglois. Du 8. Mai. *Pag.* 396.

Ils disent qu'ils ont attendu à Embde, pendant un mois, les Commissaires Anglois, & que n'ayant pas de leurs nouvelles, ils s'en retournent en Dannemarc.

*Année 1601.*

Lettre des Magistrats de Stade, à -- du 3. Fevrier. *Pag.* 408.

Ils

Ils rappellent les Marchands Anglois à Stade.

*Année 1602.*

Lettre du Duc de Brunswick à la Reine, du 6. Fevrier. *Pag.* 427.

Il la prie de favoriser les Députez de Stade, qui vont en Angleterre, pour y régler les affaires du commerce.

Instructions aux Ambassadeurs Anglois qui vont traiter avec les Danois, sur le commerce. *Pag.* 429.

Proclamation contre les Pirates Anglois, qui, sous prétexte de servir la Reine, pillent les Vaisseaux des Etrangers. Du 19. Mars. *Pag.* 436.

Lettre de la Reine au Roi de Dannemarc. *Pag.* 478.

Cette Lettre contient des plaintes des excès commis par les Danois, contre les Anglois.

Commission de la Reine à son Ambassadeur en Dannemarc, d'offrir sa médiation sur les différens, entre le Roi de Dannemarc & le Prince Charles de Suede. Du 15. Mai. *Pag.* 440.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 29. Mai. *Pag.* 441.

Ce sont de nouvelles plaintes contre les Anglois.

Lettre de la Reine au Roi de Dannemarc, du 5. Juillet. *Pag.* 451. sur le même sujet.

Lettre de l'Empereur au Baron de Munkwitz, du 3. Août. *Pag.* 458.

Il approuve ce que le Baron a fait, pour parvenir à un Traité entre la Ville de Stade & les Anglois, & le nomme pour son Commissaire, conjointement avec le Duc de Holstein-Sleswick, avec pouvoir de s'assembler à Breme, avec les Plenipotentiaires Anglois.

Lettre de l'Empereur à *Jean Adolphe* Duc de Holstein, du 3. Août *Pag.* 459.

Il le nomme pour son Commissaire au Congrès de Breme.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 4. Août. *Pag.* 460.

Il se plaint d'un Pirate Anglois.

Réponse de la Reine. *Pag.* 462.

Lettre de la Reine à l'Archevêque de Breme, du 27. Août. *Pag.* 463.

Autre aux Magistrats de Stade. *Pag.* 464.

Autre aux Magistrats de Breme. *Ibid.*

Plein-pouvoir de la Reine à ses  
Am-

Ambassadeurs, pour traiter à Breme, avec les Ambassadeurs de Danne-marc. Du 29. Août. *Pag.* 464.

Divers autres Actes sur le Congrès. *Pag.* 466. 472.

Il faut remarquer que ce Congrès de Breme étoit principalement destiné à régler les différens entre l'Angleterre & le Dannemarc. Mais il y avoit deux autres affaires, qui devoient aussi s'y traiter; savoir, les différens entre l'Angleterre & les Villes Hanséatiques, & les différens entre le Comte d'Ostfrise, & la Ville d'Embe. On ne voit point ici la fin d'aucune de ces trois affaires.

### *Article V I.*

#### *Affaires Domestiques.*

ENTRE les affaires domestiques de cette dernière partie du Règne d'Elisabeth, je n'en voi point, qui demande une explication particulière excepté celle qui regarde le Comte d'Essex, à laquelle quelques-uns des Actes de ce Tome XVI. se rapportent.

*Robert d'Evereux*, Comte d'Essex, étoit fils de *Walter d'Evereux*, pre-



mier Comte d'Essex de cette famille. Il gagna les bonnes graces d'*Elisabeth*, qui, en toutes occasions, lui donnoit des marques singulières de son estime. Cette faveur le rendit extrêmement fier, & malheureusement pour lui, il se persuada qu'elle étoit due à son mérite, plutôt qu'à un *je ne sai quoi*, qui faisoit que la Reine le préféroit à beaucoup d'autres, & cela fut cause qu'il eut moins d'obligation à la Reine, de ce qu'elle faisoit pour lui. Enfin, il s'imaginait qu'on ne pouvoit se passer de lui, & cette pensée le rendoit très-incommode, dans le Conseil & ailleurs; parce qu'il vouloit tout emporter de haute lute, & qu'il ne pouvoit supporter d'être contredit. Mais il ne put jamais parvenir à mettre la Reine sous le joug: au contraire, elle lui donnoit, de tems en tems, des mortifications, pour rabbatre un peu sa fierté. Lorsqu'il commandoit, en France, les troupes Angloises, il se dispensa jusqu'à l'extrémité, d'obéir aux ordres de la Reine, qui le rappelloit en Angleterre, & il fallut qu'elle employât toute son autorité, pour le faire revenir. Cela fut cause qu'elle prit de plus grandes précautions,

tions, pour lui faire connoître, que, quelque affection qu'elle eût pour lui, elle ne prétendoit point qu'il la gouvernât. A son retour de l'expédition de Cadix, où il avoit rendu de grands services, il trouva que la Reine avoit pourvû *Robert Cecil*, fils du Grand Trésorier, de la charge de Secrétaire d'Etat, quoi qu'il eût recommandé *Thomas Bodley*, pour cette place. Cela produisit entre le Comte & Cécil une inimitié mortelle, qui fut très-préjudiciable au premier.

L'année suivante 1597. le Comte, ayant eu le commandement d'une flotte pour agir contre l'Espagne, eut un grand démêlé avec le Chevalier *Walter Rawleigh*, qui fut traité avec beaucoup de hauteur, & qui se vit obligé de plier, parce qu'il étoit sous son commandement; mais à son retour, il lui rendit de mauvais offices, & se joignit au parti de Cécil. Peu de tems après le Comte d'Effex reçut une nouvelle mortification. La Reine fit l'Amiral *Howard*, Comte de *Nottingham*, & dans l'énumération qu'elle faisoit, dans sa Patente, des services que l'Amiral avoit rendus à la Couronne, elle lui attribuoit

la prise de Cadix. Le Comte d'Essex en fut extrêmement choqué, & son chagrin fut d'autant plus grand, que l'Amiral étant fait Comte, devoit avoir le pas sur lui, par l'Ordonnance de *Henri VIII*. La Reine, pour l'appaiser, lui conféra la charge de *Grand Maréchal*, qui lui conféroit la préséance sur le Comte de Nottingham.

En 1598. le Comte de *Tyrone*, qui s'étoit revolté en Irlande, faisant beaucoup de progrès, dans cette Ile, il fut résolu d'y envoyer un nouveau Gouverneur. La Reine & le Comte d'*Essex* ne se trouvant pas d'un même sentiment, sur le choix d'un sujet, le Comte parla, & agit avec tant de fierté, en cette occasion, que la Reine lui donna un soufflet. Le Comte se plaignit & menaça : mais enfin ses amis le ramenèrent à son devoir, & la Reine lui rendit ses bonnes grâces. Mais cet affront demeura profondément gravé dans son cœur.

Peu de tems après, les affaires d'Irlande devenant de jour en jour plus mauvaises, la Reine assembla son Conseil, pour faire choix d'un Gouverneur. Le Comte d'*Essex* blâma beau-

beaucoup la négligence des Gouverneurs précédens, & dit, que tout le mal venoit de ce qu'ils ne s'étoient pas attachez à poursuivre le Rebelle en tous lieux; que c'étoit ce qui avoit fait durer la guerre, & causé de grandes dépenses à la Reine, ajoutant, que l'unique moyen de finir bien-tôt cette affaire, étoit d'envoyer en Irlande un Général qui eût de l'expérience & de la réputation, & qui ne laissât au Rebelle aucun moment de repos. Enfin, il parla de telle manière, qu'il fit assez comprendre, qu'il vouloit s'indiquer lui-même, sans se nommer. La Reine le fit donc Viceroy d'Irlande, & lui donna une Patente beaucoup plus ample, qu'à aucun de ses Prédécesseurs. Quand il fut en Irlande, il agit d'une manière toute opposée aux avis, qu'il avoit donnez dans le Conseil. Quoiqu'il eût une armée très-considérable, il ne fit rien d'important, & demanda toujours de nouveaux secours. Au lieu d'attaquer directement le Comte de Tyrone; il mena son armée d'un autre côté, & ne marcha contre le Rebelle, que quand ses troupes diminuées furent hors d'état de faire de grands progrès. Il

eut même des conférences secrètes avec le Comte de Tyrone, & lui accorda une trêve très-préjudiciable à l'Angleterre. La Reine commençant à le soupçonner, lui écrivit avec quelque aigreur. Cette Lettre lui fit d'abord prendre la résolution de passer en Angleterre, avec l'élite de son armée; mais la Reine, qui en fut avertie à tems, fit lever des troupes en Angleterre, pour s'opposer à ses desseins. Cela le fit aller bride en main, & néanmoins, il ne laissa pas de retourner en Angleterre, sans en avoir demandé la permission, & de se faire accompagner d'un assez grand nombre d'Officiers, qui se dispersèrent en arrivant. Il n'en garda que six, pour l'accompagner à la Cour, où, après avoir eu une audience assez froide de la Reine, il fut arrêté, & mis sous la garde du Garde du Seau privé. On l'interrogea, & il se défendit fort mal, & néanmoins la Reine ne laissa pas de lui conserver sa bienveillance; n'ayant autre dessein, en le tenant aux arrêts, que d'humilier sa fierté. Mais les efforts que ses amis firent, pour émouvoir le peuple en sa faveur, furent cause que la Reine ordonna qu'il fut jugé dans

dans la Chambre étoilée, afin de faire voir au peuple, qu'elle n'agissoit pas injustement à son égard. Ce Jugement, selon la direction de la Reine, ne fut pas des plus rigoureux, quoi qu'on lui ôtât quelques-unes de ses charges. La Reine voulut bien lui laisser l'espérance d'obtenir sa grâce, & le fit mettre en liberté. Le Comte parut fort humble, pendant quelque tems, & il se jetta dans la dévotion. Mais la Reine, qui le connoissoit bien, voulant faire une plus longue épreuve de son humilité & de sa repentance, il ne put supporter si long tems sa disgrâce. Il se livra aux conseils de ses Amis & de ses Domestiques qui lui firent entendre que la Reine avoit dessein de le ruiner entièrement, & lui firent prendre des mesures, pour se délivrer du prétendu danger où il se trouvoit. Ceux qui ont parlé le plus favorablement de ses desseins, ont dit, que son projet étoit de se rendre maître de la personne de la Reine, & de chasser ses ennemis de la Cour. Mais la Lettre, qu'il écrivit au Roi d'Écosse, marque quelque chose de plus. Quoi qu'il en soit, son rétablissement dans sa première faveur, se faisant

trop long tems attendre, il tint sa maison ouverte à tout ce qu'il y avoit de mécontents, & particulièrement, au Comte de Southampton son intime ami, que la Reine n'aimoit pas. Ensuite, il prit la résolution de faire soulever la Ville de Londres, s'imaginant que le peuple prendroit les armes, aussi-tôt qu'il voudroit lui-même lui en inspirer la pensée. Pour exécuter ce complot, il assembla chez lui ses amis, au nombre de trois ou quatre cens hommes. Dans ce même tems, la Reine, qui étoit mieux instruite de ses desseins, qu'il ne le pensoit, lui envoya le Garde du grand Seau, avec deux autres Seigneurs du Conseil, pour lui demander la raison de cette assemblée d'hommes armez. On fit entrer ces trois Seigneurs par le guichet, & on laissa leur suite dehors. Dès qu'ils furent entrez, le Comte d'Essex les mena dans une Chambre, & les enferma sous la clef, laissant une garde à la porte. Immédiatement après, il se mit en marche avec tout son monde, & entra dans la Cité, en criant, qu'on en vouloit à sa vie, & priant le peuple de prendre les armes. Mais comme il ne trouva personne, qui  
 vou:

*Ancienne & Moderne.* 133

voulût se déclarer pour lui, il se vit contraint de retourner à son Hôtel, où il fut incontinent investi, & enfin obligé de se rendre à discrétion, avec tous ceux qui étoient dans la maison. Il fut décapité le 25. de Fevrier de l'année 1602, & il mourut avec beaucoup de constance. Le Comte de *Southampton*, quoi que condamné, fut gardé en prison. Quelques-uns des Complices furent exécutez, & la Reine fit grace de la vie à tous les autres.

Voici présentement les Actes qui regardent les affaires Domeitiques, dans lesquelles je ferai entrer celles qui regardent l'Eglise, parce que ce n'est pas la peine d'en faire un Article à part.

*Année 1586.*

Patente pour dénizer Horace Palavicin Genoïis, du 2. Novembre.

*Pag. 1.*

Le Roi fait des Denizens, & le Parlement naturalise.

Horace Palavicin étoit employé par la Reine, dans ses négociations avec les Princes d'Allemagne.



*Année 1587.*

Acte par lequel la Reine accepte un subside de 3. sous par livre à elle accordé, par le Clergé, outre les 6. sous déjà accordez. Du 9. Mars. *Pag. 5.*

L'acceptation de ce subside, accordé sans l'intervention du Parlement, ne fit pas tant de bruit que celui qui fut accordé de la même manière à Charles I.

*Année 1589.*

Commission à *Martin Forbisher*, pour commander certains Vaisseaux destinez pour les Mers du Nord & du Sud. Du 30. Août. *Pag. 23.*

Bénéfices en Commende accordez à l'Evêque d'Oxford, le 13. Décembre. *Pag. 30.*

*Année 1591.*

Protection très-particulière, pour le Lord *Patrice Dunsanye* Irlandois, & *Jean Mathews de Londres*, contre leurs Créanciers. Du 10. Mai. *Pag. 95.*

De

*Ancienne & Moderne.* 135

De nôtre Prérôgative Royale, contre laquelle nous ne voulons point qu'on dispute , ni qu'on la mette en question &c.

Lettre de *Guillaume* Duc de *Brunswick* à la Reine , du 23. Decembre. *Pag.* 145.

C'est pour demander la pension du feu Comte d'Ost-Frise son oncle, mort le 29. de Septembre.

Lettre d'*Otton* Duc de *Brunswick* à la Reine , du 24. Decembre. *Pag.* 147.

Il demande la même pension pour son Fils , neveu du feu Comte Jean d'Ost-Frise , par sa sœur unique. Il appelle le feu Comte d'Ost-Frise, *Cliens & Pensionarius Regiæ Vestræ Majestatis.*

*Année 1592.*

Commiffion à l'Evêque de Londres & autres , pour faire la recherche des Papistes , Jésuites , Prêtres &c. qui sont venus dans le Royaume , depuis la 31. année du Règne de la Reine , & pour découvrir les Faux Monoyeurs. Du 15. Avril. *Pag.* 204.

*Année 1595.*

Patente par laquelle l'Empereur Rodolphe II. fait Thomas Arundel Comte de l'Empire, du 14, Decembre. *Pag. 284.*

*Année 1596.*

Lettre de la Reine à l'Empereur, du 13. Mars. *Pag. 289.*

Elle se plaint de ce que l'Empereur a fait Comte de l'Empire, Thomas Arundel, qui, bien que d'une naissance illustre, n'est fils que d'un Chevalier. Elle dit, que la Noblesse Angloise en est offensée, & qu'elle même a d'autant plus de sujet de s'en plaindre, que cela s'est fait à son insçu, & que c'est une chose sans exemple ; c'est pourquoi, elle lui a défendu de prendre ce titre, & de paroître à la Cour.

Réponse de l'Empereur à la Reine, du 5. Août. *Pag. 301.*

Il lui dit, qu'il trouve étrange que la Reine soit offensée de ce qu'il a fait pour Arundel, & que pour lui, il ne trouve pas mauvais que ses Sujets soient honorez de titres, par d'autres

*Ancienne & Moderne.* 137

tres Princes. C'est pourquoy, il la prie de rendre ses bonnes graces audit Arundel.

Commission Ecclésiastique, pour faire observer les Loix faites sur la Religion, & sur la Discipline Ecclésiastique. Du 16. de Juin. *Pag.* 291.

*Année 1597.*

Autre Commission semblable, du 10. Octobre. *Pag.* 324.

*Année 1598.*

Approbation de la Reine des Constitutions faites par la Province de Cantorbery, dans le Synode tenu le 25. Octobre 1597. Du 18. Janvier. *Pag.* 329.

Ces Constitutions sont insérées dans cet Acte.

*Année 1599.*

Patente qui établit le Comte d'Essex Gouverneur d'Irlande, avec un pouvoir très-ample. Du 12. Mars. *Pag.* 366.

Commission au Comte de Nottingham, pour commander toutes les trou-

troupes en deça de la Trente , du 10. Août. *Pag.* 383.

Commission Ecclésiastique contre les Schismatiques , du 24. Novembre. *Pag.* 386.

C'étoit principalement, pour faire observer l'Acte d'Uniformité , dans les matières de Religion.

*Année 1601.*

Autre Commission semblable , du 3. de Février. *Pag.* 400.

Proclamation contre le Comte d'*Effex* & ses Complices , du 9. de Février. *Pag.* 409.

Le Comte d'*Effex* avoit été arrêté le jour auparavant. Ainsi cette Proclamation ne regarde proprement que ses complices cachez.

Commission pour composer avec les Complices du Comte d'*Effex* accusez & non condannez , ou même qui ne sont pas accusez. Du 28. Avril. *Pag.* 422.

Autre semblable, sur le même sujet , du 5. Mai. *Pag.* 423.

*Année 1602.*

Proclamation qui défend de bâtir  
de

*Ancienne & Moderne.* 139

de nouvelles maisons à Londres, & à 3. milles aux environs. Du 20. Juin. *Pag.* 448.

Pardons à divers Complices du Comte d'*Essex*, du 26. Juillet. *Pagg.* 452. 457.

Proclamation contre les Prêtres & Jésuites, du 5. Novembre. *Pag.* 473.

Il est ordonné aux Prêtres & Jésuites étrangers, de sortir du Royaume, & défendu aux Anglois, qui en sont sortis, d'y retourner, du 24. Janvier. *Pag.* 489.

*Année 1603.*

Commission pour agir contre les Jésuites, & contre les Prêtres venus des *Seminaires* étrangers.

*Actes détachés ou omis dans les Articles précédens.*

*Année 1589.*

Lettre des Syndics de Geneve à la Reine, du 23. Août. *Pag.* 20.

Ils lui représentent le triste état de leur République attaquée par le Duc de Savoye, & la prient de les secourir de quelque somme d'argent.

*An-*

Année 1590.

Lettre de *Guillaume Landgrave de Hesse* à la Reine, du 12. Mai. *Pag.* 62.

Il dit, qu'il fera ses efforts pour faire réussir le projet d'une Ligue Protestante, qui lui a été communiqué par *Horace Palavicin*.

Autre semblable, de *Christian Electeur de Saxe*, du 5. Juin. *Pag.* 67.

Réponse de *Philippe II.* à la Proposition de l'Empereur, qui offre sa médiation pour la Paix, avec les Provinces Unies, du 16. Mai. *Pag.* 64.

Il accepte la Médiation & soutient que comme les Hérétiques maintiennent, que les Peuples sont tenus de se conformer à la Religion de leurs Souverains, il veut qu'il en soit de même à son égard.

Instruction de *Philippe II.* à *D. Guillhem de St. Clément* auprès de l'Empereur, du 16. Mai. *Pag.* 65.

Il lui ordonne de continuer ses bons offices en faveur des Catholiques de France; de ne pas permettre qu'on admette aux Conférences, aucun Ambassadeur du Prince de Bearn, avec le titre qu'il prend. &c.

Let-

*Ancienne & Moderne.* 141

Lettre d'Eder Bassa à la Reine, écrite de Salé le 26. Juin. *Pag.* 74.

C'est sur un différent entre la Porte Ottomane & la Pologne, appaisé à la considération d'Elisabeth.

*Année 1591.*

Lettre du Collége des Cardinaux aux Parisiens, du 16. Octobre. *Pag.* 129.

Ils leur apprenent la mort de *Grégoire XIV.* arrivée la nuit du 15. au 16. Octobre, & les exhortent à demeurer attachez au St. Siége.

*Année 1592.*

Lettre de *Philippe-Louis* Comte Palatin à la Reine, du 13. Novembre. *Pag.* 177.

C'est sur les différens entre les Luthériens & les Réformez du Palatinat. Il se plaint que l'Electeur a pris le parti des derniers.

Articles accordez entre *Henri IV.*, & les Troupes Allemandes, commandées par le Prince d'Anhalt. *Pag.* 180-182.



Année 1593.

Lettre de la Reine à l'Empereur *Rodolphe II.* du 21. Avril. *Pag.* 206.

Elle se justifie de l'accusation d'avoir excité les Turcs contre lui.

Lettre de *Frideric - Guillaume* Administrateur de l'Electorat de Saxe, du 29. Juillet. *Pag.* 213.

Il dit qu'il fera tout ce que *Perking*, son Ambassadeur, lui a recommandé de sa part.

Lettre d'*Ernest* Duc de Brunswick à la Reine, du 7. Août. *Pag.* 214.

Il dit, qu'il n'a point ajouté foi aux Libelles qui se publient pour accuser la Reine d'avoir excité les Turcs contre l'Empire, & qu'il les a défendus dans ses Etats.

Lettre de *Frideric* Electeur Palatin à la Reine, du 18. Août. *Pag.* 215.

C'est proprement une réponse à celle du Comte *Philippe-Louis*, marquée ci-dessus.

Année 1594.

Propositions de l'Empereur à la Diète de Ratisbonne, pour engager les Princes Allemans à défendre la  
Hon-

Hongrie & l'Autriche contre les attaques des Turcs, du 11. Juin. *Pag.* 249.

Relation de la Négociation de *Christophe Perking*, Ambassadeur de la Reine auprès de l'Empereur, du mois de Juin. *Pag.* 252.

Le sujet de cette Ambassade étoit 1. de justifier la Reine, sur un certain Mémoire qu'on prétendoit que son Ambassadeur à Constantinople avoit présenté au Grand Vizir, & qui avoit été envoyé à l'Empereur. *Perking* désavoua ce Mémoire, soutint qu'il étoit supposé, écrivit à l'Ambassadeur d'Angleterre à C. P. & l'Empereur parut content.

Le 2. point étoit sur la Paix entre les *Princes Chrétiens*. *Perking* témoigna que la Reine étoit prête d'y contribuer de tout son pouvoir.

Le 3. sur un Libelle contre la Reine réimprimé à Prague. L'Empereur le fit supprimer.

*Année 1595.*

Commission au Chevalier *Thomas Wilford*, pour l'établir Maréchal Prevôt, avec pouvoir de faire pendre ceux qui seroient convaincus de Souleve-

vement, du 18. Juillet. *Pag.* 279.

Ces sortes de Commissions qui ne portent aucun préjudice au Peuple, sous de bons Princes, peuvent être d'une terrible conséquence en certaines occasions. Il en coûta cher au Comte de Strafford sous le Règne de Charles I, pour avoir usé d'un semblable pouvoir dans son Gouvernement d'Irlande.

*Année 1597.*

Lettre de *Charles* Prince de Suede à la Reine. En Juillet. *Pag.* 320.

Il se justifie de plusieurs Calomnies publiées contre lui, & en particulier de l'accusation qu'il aspire à la Couronne.

*Année 1598.*

Autre du même, sur le même sujet. En Octobre. *Pag.* 348.

*Année 1600.*

Patente qui établit le Chevalier *Walter Rawleigh*, Gouverneur de l'Isle de Jersey, du 26. Août. *Pag.* 398.

*AN-*

*Année 1602.*

Commission au Comte de *Nottingham* & autres, pour régler, avec les Commissaires de France, la manière de juger les Pirates, du 26. Janvier. *Pag. 425.*

---

ARTICLE II.

I. ADNOTATIONES PHILOLOGICÆ in NOVUM TESTAMENTUM ex XENOPHONTE collectæ à M. GEORGIO RAPHELIO Athenæi Lunæburg. Johan. Correctore, cum Additamento in Vet. Testamentum. Accessit Præfatio JOAN. FECHTII D. quâ differitur de Stylo N. T. ejusdemque cum Profanis Scriptoribus conferendi studio. A Hambourg MDCCIX. in 8. pagg. 438. avec les Préfaces & les Index.

II. *Adnotationes Philologicæ in Novum Testamentum ex POLYBIO & ARRIANO collectæ*, à M. GEORGIO RAPHELIO Ecclesiæ Lunæburg. ad S. Nicolai Pastore. A Tom. XVIII. P. I. G Ham-

Hambourg M DCC XV. in 8. pagg.  
820. avec les Préfaces & les Index.

**O**N fait assez qu'il y a eu une contestation entre quelques Savans, sur le style du Nouveau Testament. Les uns ont prétendu que c'est un Grec, si rempli d'Hebraïsmes, qu'il n'y a presque que les mots, qui soient Grecs & que le tour & les expressions sont Hebraïques; de sorte que, pour les bien entendre, il faut faire plus d'attention à la manière, dont les Hebreux s'exprimoient, qu'aux termes Grecs, dont les Auteurs Sacrez se sont servis. D'autres, au contraire, ont soutenu que le style du Nouveau Testament, n'est pas à beaucoup près si rempli d'Hebraïsmes, que les premiers le prétendent, & pour le prouver ils ont ramassé de toutes parts, dans les Auteurs Grecs, des expressions qui ressembloient fort à celles, que l'on prenoit pour des Hebraïsmes. On a même recueilli quantité de mots, qui sont communs aux Auteurs Grecs & à ceux du Nouveau Testament. C'est ce qu'a fait Mr. *Raphel*, dans les deux Ouvrages, dont on vient de lire les Titres;

tres ; & où il a ramassé de trois Auteurs Anciens , de *Xenophon* , de *Polybe* & d'*Arrien* , une grande quantité de mots & d'expressions , qui se trouvent dans les Ecrits des *Evangelistes* & des Apôtres , ou qui en approchent beaucoup ; d'où il conclut que leur style est en beaucoup meilleur Grec , que bien des gens ne le croyoient.

Si l'on évite ici les extrémités opposées , il me semble que l'on peut en quelque manière , concilier ces sentimens. On ne peut pas nier que les Auteurs du Nouveau Testament ne fussent des gens , qui savoient le Langage Chaldaïque , ou Syriaque , que l'on parloit alors communément , parmi les Juifs de la Judée & de la Syrie , aussi-bien , ou même plus fréquemment que le Grec. Ils étoient de plus versez dans la lecture de l'Ancien Testament , & l'entendoient lire , tous les Sabbats , dans les Synagogues. Ils savoient outre cela le Grec , puis qu'ils ont écrit en cette Langue ; mais on voit par leur style , qu'ils ne l'avoient pas apprise , par la lecture des bons Auteurs Grecs , & qu'ils ne se sont point piquez de l'éloquence Greque. Ils n'ont nul-

lement écrit comme *Joséph*, qui l'a-voit étudiée, & qui y avoit fait du progrès, s'il n'a point été aidé par quelcun, dans la composition de ses Livres, & bien moins encore comme *Philon* qui s'étoit si fort rendu maître de la plus belle maniere d'écrire, qu'on l'a comparé à *Platon*. Les Auteurs du Nouveau Testament ont mêlé la Langue Greque, avec le style des Hebreux, ou des Syriens, de sorte qu'encore qu'ils employent des mots Grecs, le tour ressemble très-souvent à celui de ces Langues, comme les plus habiles Interpretes l'ont fait voir.

Mais il ne faut pas s'imaginer néanmoins que l'étude de la Langue Hebraïque, avec quelque légère connoissance de la Greque, puisse suffire pour bien entendre le Nouveau Testament. Quoi que le style n'en soit pas élégant, à la maniere des Grecs, & selon les regles des Rhétoriciens; il est néanmoins composé de mots de cette Langue, qu'il faut entendre exactement, pour bien comprendre ce que les Auteurs Sacrez veulent dire. Il y a aussi bon nombre d'expressions, qui sont véritablement Greques, & que l'on peut ex-  
pli-

pliquer très-heureusement, par l'usage des meilleurs Auteurs. C'est ce dont on peut s'assurer par la lecture des remarques de Mr. *Raphel*, qui s'est proposé ce but-là, & qui a lû avec soin & dans cette seule vue les trois Auteurs, que l'on a nommez ; pour comparer leur langage, avec celui du Nouveau Testament. Ce n'est pas par la lecture de ces Auteurs ou d'autres semblables, que les Auteurs Sacrez se sont formez le style, dont ils se sont servis ; mais sur l'usage commun de la Langue Vulgaire, qui, quoi que destituée des beautez des bons Auteurs, ne laissoit pas d'être pleine de leurs mots & de leurs manieres de parler, qui étoient dans la bouche de tout le monde. On peut employer une infinité de bonnes expressions, parce qu'elles étoient reçues dans l'usage commun, aussi-bien que dans celui des bons Auteurs ; sans pouvoir passer pour cela pour un Auteur élégant. Il n'y a personne qui se mêle d'écrire, de quelque maniere que ce soit, dont on ne pût illustrer les Ecrits, par les expressions des Auteurs les plus châtiez, auxquels pourtant on ne sauroit les comparer, par



rapport à l'élegance. Pour cela il faut que le style soit également soutenu, & les paroles rangées selon les regles de l'Art.

Dans cette sorte de style, que les Grecs appelloient *idiotique*, il entre diverses sortes de styles; on y voit communément regner le style simple & médiocre, mais quelquefois on sent l'expression s'élever, d'une manière, qui approche du sublime; à cause de la sublimité des matieres, & des figures, qui sont souvent très-belles & d'une vivacité admirable, quoi qu'elles ne soient point recherchées, comme celles des Rhéteurs Grecs. Encore que le style ne soit point exact & égal, comme celui des bons Auteurs Grecs, & en particulier celui de *Xenophon*; il l'est néanmoins souvent, comme on le peut voir, par la comparaison que Mr. *Raphel* en a faite avec celui de cet Auteur, & de ceux de la même sorte. La raison de cela est que ceux, qui parloient Grec, lisoient souvent ces Auteurs & employoient, sans y penser, leurs manieres de parler, quoi que dans un style peu juste & peu soutenu. Ainsi le style des meilleurs Ecrivains, qui employoient  
les

les mots de leur Langue , dans leur sens propre , & dans les lieux où ils devoient être placez , sert très-souvent à déterminer le sens des Ecrits des Auteurs Sacrez ; comme on s'en convaincra, en lisant les remarques de nôtre Auteur, sans qu'il soit possible d'en douter. Ainsi on ne peut qu'approuver son dessein , qui a déjà eu l'approbation de quantité d'habiles gens , qui se sont souvent servis de la même méthode avant lui, comme il le montre dans la Préface , qu'il a mise au devant du second des deux Volumes , dont on a vû les titres. Il faut encore dire , que ces Ouvrages sont utiles, non seulement à l'intelligence du Nouveau Testament ; mais encore à celle des Auteurs Grecs, en développant les significations propres de quantité de mots, & de manieres de parler des bons Auteurs , & même les figurées , qui ont été employées , dans le Nouveau Testament.

Ceux qui voudront s'assurer de ce que l'on vient de dire, de l'usage des Remarques de Mr. *Raphel* , n'ont qu'à ouvrir l'un ou l'autre Volume , où ils s'en convaincront en peu de tems. S'ils les trouvent trop abon-

dantes, en quelques endroits ; ils lui pardonneront plus facilement la trop grande abondance, que la trop grande sécheresse. Mais pour donner ici une légère idée de ce qu'on vient de dire, on se contentera de parcourir les Remarques qu'il fait sur le Chap. I. & quelques-uns des suivans de S. Matthieu, tant dans le premier Volume, que dans le second.

*Ch. I. Vers. 1.* Il explique les mots, que l'on traduit communément : *le livre de la génération*, par la *Genéalogie*, & il a sans doute raison. Le mot de γενεσις ne signifie que l'*origine*, ou l'*extraction*, comme il le fait voir, par quatre passages d'*Arrien*, dans son *Histoire d'Alexandre*. Plusieurs Interpretes ont voulu comparer cette expression avec celle que l'on trouve dans Moïse, où l'on prétend que *le livre des générations* signifie l'*histoire* de ceux dont il s'agit. Mais ils se trompent, comme on l'a fait voir, sur ces endroits & sur celui-ci dans le *Commentaire sur la Genèse*, & dans les *Additions aux Notés de Hammond* sur ce passage de S. Matthieu. Outre cela si S. Matthieu avoit voulu parler comme Moïse, il auroit mis ΒΙΒΛΟΣ ΓΕΝΕΩΝ *le livre*

livre des générations & non γενέσεως, de l'origine.

Vers. 18. il est dit de Marie & de Joseph, que Marie se trouva enceinte, avant qu'ils fussent venus ensemble, πρὶν ἢ συνελθεῖν αὐτὰς; ce que l'Auteur explique du commerce conjugal, & il est vrai que le mot Grec signifie aussi cela, comme il le montre, par des exemples. L'Auteur en donne aussi quelques raisons, comme étoit le sujet de surprise qu'il y avoit de trouver, que Marie fût enceinte, sans avoir eu de commerce avec son Epoux; mais Marie n'en pouvoit pas être surprise, parce qu'elle en savoit la raison; ni les autres non plus, parce qu'ils ne savoient pas qu'elle le fût. Il ajoute que parmi les Juifs il étoit permis à un Epoux de consommer son mariage, avant qu'il eût emmené son Epouse chez lui, comme il le montre par les exemples de Samson & de Tobie, & qu'ainsi on n'auroit pas eu de sujet d'être surpris que Marie le fût, avant que d'être dans la maison de Joseph. Mais il n'est pas dit que ceux qui connoissoient Marie furent surpris de ce qu'elle se trouvoit grosse, avant qu'elle eût eu commerce avec son Epoux,

ni même qu'ils s'en apperçurent ; & si cela avoit été, ils auroient soupçonné que Marie avoit eu commerce avec quelque autre, comme Joseph le fit d'abord.

*Vers. 19.* Il est dit que Joseph, qui étoit un homme *juste*, c'est-à-dire, doux, ne voulut pas *diffamer* Marie. Il y a dans le Grec *παρδειγματίσαι*, qui, selon l'origine du mot, signifie *faire un exemple* ; mais comme pour cela, il faut non seulement punir le coupable, mais lui faire souffrir publiquement la peine à laquelle il est condamné, afin de donner exemple aux autres ; ce mot marque particulièrement *rendre* quelcun *infame*, comme le devenoient ceux qui avoient été condamnés à un supplice public. *Isaac Casaubon* a remarqué, que l'Auteur, où se trouve plus communément ce mot, en ce sens-là, est *Polybe*. C'est aussi ce que nôtre Auteur prouve, par divers passages de cet Historien. Le même *Casaubon* a remarqué que *Polybe* employe fréquemment divers mots, qui ne se trouvent guère, que dans les *Écrits* des Apôtres, & c'est ce qui a donné occasion à *Mr. Raphel* de ramasser tous les mots semblables, que l'on y

ren-

rencontre. Cette ressemblance est peut-être venue de ce que *Polybe* ne s'est pas piqué d'un style relevé, non plus que les Auteurs du Nouveau Testament.

*Vers. 20.* Un Ange apparut en songe à Joseph, & lui dit de *ne point craindre de prendre Marie, pour sa femme.* L'Evangeliste se sert, en cette occasion, du verbe *παραλαβεῖν* qui, selon *Beze & Casaubon*, se dit de l'action d'un Epoux, qui reçoit sa Fiancée de la main de ses parens; ce que l'Auteur confirme par des passages formels de *Xenophon & d'Arrien.*

*Vers. 22.* sur ces mots : *afin que fût accompli*, on montre que *Polybe* employe le verbe composé *συνεμπληρῶσαι* pour signifier la même chose que l'on explique par le simple: & je ne doute pas qu'on ne trouve aussi le simple employé, en ce sens, par d'autres Auteurs. Mais *Mr. Raphel* s'est resserré ici aux deux, que l'on a nommez. Voyez les Additions au Comment. de *Hammond*, sur cet endroit.

*Ch. II. vers. 1.* on distingue, avec soin, les différentes significations du mot *ἀνατολή*, ou *ἀνατολαί* au Pluriel, qui signifient tantôt le lever des Astres; tantôt la partie orientale du

Monde, à nôtre égard ; tantôt les peuples de l'Orient ; tantôt l'astre même , qui se leve ; tantôt le tems de son lever ; & enfin la pellicule qui est à la racine des ongles. Mais il n'y a proprement que la seconde , dont il s'agisse , pour l'éclaircissement de ce passage de S. Matthieu.

*Vers. 11.* On trouve communément le mot *προσκυβεῖν*, ou *adorer*, joint à l'Accusatif, dans les bons Auteurs, au lieu qu'il l'est au Datif, dans l'Écriture. Nôtre Auteur donne aussi un exemple de *Polybe*, où il est construit avec le Datif. Il en conclut que cette construction n'est pas un Hébraïsme. Il est néanmoins certain que le Verbe Hébreu, à qui le Grec répond, se joint au Datif, & il est croyable que les Auteurs du N. T. ont plutôt suivi cet usage, que celui des Auteurs Grecs.

*Vers. 18.* Il est dit des morts, *qu'ils ne sont plus* ; ce qu'on illustre par des exemples tirez d'*Arrien*, dans les Discours, qu'il propose comme faits par *Épictète*. Mais dans la bouche des Chrétiens cette expression signifie que le Corps est mort, que l'Âme est séparée du Corps, & qu'elle n'existe plus sur la Terre, quoi qu'elle existe  
sépa-

séparément : au lieu que dans celle des Stoiciens elle signifioit que tout l'Homme étoit retourné dans les Elemens desquels il étoit sorti.

*Cb. III. 7.* il est dit que les Phari-  
siens & les Sadducéens venoient *au*  
*Baptême* (ἐπὶ τὸ βάπτισμα) de *Jean*.  
Un Théologien a cru que cela signi-  
fioit que ces gens-là venoient *pour*  
*s'opposer au Baptême* de Jean ; parce  
que la préposition Greque signifie  
quelquefois *contre* ; mais comme el-  
le signifie aussi *pour*, ou *à cause*, com-  
me l'Auteur le montre , & que rien  
n'empêche de croire que quelques  
Pharisiens & quelques Sadducéens  
n'eussent bonne opinion du Baptême  
de Jean , & ne le prissent , il croit a-  
vec raison , que l'Evangeliste dit qu'ils  
allèrent trouver ce Saint Homme ,  
pour se faire baptizer.

Il montre aussi que, dans ces mots  
de Jean : *qui vous a dit, ou enseigné*  
*que vous éviteriez la colere à venir?*  
le verbe ὑπέδειξεν signifie *averti*, ou  
*enseigné*, par plusieurs exemples de  
*Polybe*. Mais le sens de cette inter-  
rogation n'est pas tout-à-fait éclairci  
par-là. Voyez ce qu'on en a dit dans  
les additions aux Notes de *Hammond*,



& dans les Notes Françoises, sur cet endroit.

*Vers. 10.* L'Evangeliste introduit Jean le Baptiseur, disant: *déjà même la coignée est près de la racine des arbres.* Il y a dans le Grec, ἤδη δὲ νῦν, qu'il explique *quinimò etiam*, ce qui veut dire *& même*, sans avoir aucune rélation au tems, comme il le fait voir, par plusieurs exemples des Auteurs Grecs. Mais il reconnoit qu'on peut rapporter, avec S. Chrysostome, ἤδη déjà, au tems, & en effet νῦν qui suit augmente assez la force de l'expression. Les Latins disent *jam*, ou *nunc verò*, sans que cela se rapporte au tems; mais par une manière d'illation; mais lors que la chose le demande, on ne laisse pas d'expliquer ces particules du tems présent.

*Vers. 12.* Jean compare ceux, qui feroient un bon usage de la prédication de l'Evangile, *au bled*, que l'on amasse dans le Grenier, & ceux qui n'en profiteroient pas *aux balivernes*, que l'on ne ramasse pas au Grenier, mais qu'on brule. Nôtre Auteur croit qu'il s'agit ici, non de nettoyer l'aire, mais *le bled* dans l'aire, & cite un endroit de *Xenophon*, où  
*ces*

cet Historien décrit la maniere de vanner. J'ai cru qu'il s'agit ici de ce que l'on fait, après avoir vanné le bled. On le porte au Grenier, & pour la *bale*, ou la *baliure*, on l'amasse & on la brûle, si l'on veut, car elle ne sert à rien. Il faut bien distinguer cette *baliure* de la paille, que l'on n'a garde de brûler, puis qu'elle est d'un très-grand usage. Voyez ce qu'on en a dit dans les Additions à *Hammond*, & dans les Notes Françaises. Il ne s'agit pas ici, comme *Zeger* l'a cru, de *battre le bled*, ou de détacher le bled de l'épi, mais de séparer le grain de la bale, à laquelle il se trouve mêlé dans l'aire, de porter le premier au Grenier & de brûler la seconde.

*Vers.* 17. il est dit qu'on entendit, lors que Jesus-Christ sortit de l'eau après avoir été baptisé, une voix du ciel qui se fit entendre & dit: *Celui-ci est mon fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis mon affection*, en Grec *ὁ ὡς ἐνδόξως*. *Erasme* a dit que ce verbe est particulier à l'Écriture Sainte. Il est, selon la remarque de *Casaubon*, que nôtre Auteur confirme par plusieurs exemples, très-commun dans les *Écrits de Polybe*. *Mr. Raphel* distingue,

gue, avec exactitude, les différentes significations de ce mot, mais il avouë qu'on ne trouve pas ce verbe joint avec la préposition *in*, *en*. Je ne vois pas non plus d'exemple, où ce verbe se rapporte à une personne, comme en ce passage. Ainsi *mibi complacui in eo* est véritablement un Hébraïsme, dont on a rapporté divers exemples dans les Notes Françoises sur le N. T.

Je n'irai pas plus loin, & je me contenterai de dire que le travail de nôtre Auteur est très-estimable, & n'a pu s'exécuter, sans une très-grande attention, & sans une patience à l'épreuve. Ceux même qui ne l'approuveront pas en tout en conviendront.

---

### A R T I C L E III.

HUETIANA, ou *Pensées Diverses de M. HUET Evêque d'Avanches*. A Paris MDCXXII. in 12. p. 572. avec la Préface & l'Index. Rimprimé à Amsterdam, chez Uytwerf.

**C**ES *Pensées* ne sont pas comme les autres *ANA*, qui ont été recueuil-

cueillis par des gens, qui ne débitent pas leurs propres pensées, mais ce qu'ils ont oui dire à d'autres. Feu Mr. l'Evêque d'Avranches les a écrites lui-même, à mesure qu'elles lui sont venues dans l'esprit, avec beaucoup d'exactitude & d'élegance. Comme il étoit extrêmement savant & qu'il avoit une grande connoissance des Gens de Lettres de son tems; il y dit une infinité de choses sayantes, judicieuses, & curieuses, qui peuvent instruire & amuser agréablement les Lecteurs.

Au devant du Livre même, il y a un Eloge Historique de l'Auteur, qui étoit né à Caen en Normandie le 8. de Février en MDCXXX. & qui est mort à Paris le 26. Janvier MDCCXXI. Cet Eloge est tiré en partie des Memoires Latins qu'il avoit faits de sa propre vie, & en partie de ce Livre, outre ce que l'Auteur de l'Eloge a pu savoir de lui par le commerce qu'il avoit eu avec Mr. *Huet* depuis MDCCVII. Nous avons déjà parlé de ce dernier, au Tome X. de cette *Bibliothèque Ancienne & Moderne*, pag. 225. Ainsi nous ne nous arrêterons pas à cet Eloge, quoi qu'il soit bien tourné. On a ajouté, à la fin, la liste  
de

de ses Ouvrages imprimez & de ceux qui n'ont pas encore vû le jour. Parmi ces derniers il y en a un *de la foiblesse de l'Esprit Humain*, qui s'est trouvé en Latin & en François : On l'imprime actuellement ici. Il semble que le Défunt ait un peu outré la matiere, & qu'en voulant mortifier la Raison Humaine, il lui ôte les moyens de s'affurer de quoi que ce soit. Il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'érudition, dans cet Ouvrage, & l'on y voit une longue liste de ceux qui ont soutenu le Pyrrhonisme. L'Auteur sauve la conséquence, qu'on pourroit tirer contre lui, en disant que la Foi fait ce que la Raison ne peut pas faire; mais la vraie Foi est fondée sur la Raison, qui ne pourroit pas être incertaine, lorsqu'elle observe les regles de la Logique, sans ébranler, sans remede, toutes les idées de la Foi. Mr. *Huet* avoit déjà produit ce sentiment sur la Définition VII. de sa *Démonstration Evangelique* & dans sa *Censure de la Philosophie Cartesienne*. On ne doit pas néanmoins soupçonner ce savant homme d'avoir été Pyrrhonien, en matiere de Religion; puis qu'il a vécu & est mort

mort dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

Pour donner quelque idée des *Huetiana*, l'Auteur y produit des Pensées diverses en CXL. differents Articles, dont quantité sont très-instructifs, & peuvent fournir des réflexions très-utiles. Il dit, dans l'Article I. que „ quand il étoit entré dans le „ pais des Lettres, elles étoient en- „ core florissantes & que plusieurs „ grands personnages en souvenoient „ la gloire. Il y entra au milieu du Siecle passé, comme on le peut voir par le tems de sa naissance. Par *les Lettres*, il entend sur tout celles dans lesquelles il a particulièrement excellé; comme sont les Lettres Greques & Latines, la connoissance même de la Langue Hebraïque, & celle de la Doctrine & l'Histoire Ecclesiastique, sur tout des premiers siecles. Les Oeuvres de l'Evêque d'Avranches sont des preuves indubitables de son habileté, en cette sorte de choses. Il y avoit en effet des gens qui souvenoient, avec honneur, la réputation des Lettres, en ce tems-là. En France on voyoit les PP. *Sirmond, Petau, & Fronton le Duc*, qui étoient de fort habiles gens parmi les Jesuites; & on

leur

leur peut joindre les Freres *de Valois*, qui excelloient sur tout dans ce qu'on appelle les Belles-Lettres. *Menage* étoit encore un très-habile homme, à cet égard. *Saumaïse* & *Bochart*, François & Protestans & néanmoins bons Amis de Mr. *Huet*, étoient d'excellents hommes dans leur espece; le premier en tout ce qui regarde la Littérature Greque & Romaine, & le second dans l'étude & dans la connoissance des Langues Orientales & de la Lettre de l'Écriture. Je ne dirai rien de *Blondel* & de *Dailly*, qui n'ont pas été inconnus à Mr. *Huet*, mais avec qui il n'avoit pas les liaisons, qu'il avoit avec les deux premiers. *Gerard Jean Vossius* étoit fort avancé en âge, quand nôtre Auteur étoit dans sa premiere jeunesse; mais il a été ami de son Fils *Isaac Vossius*. En matiere de Critique, il n'y avoit personne qui surpassât *Jean Frederic Gronovius*. Si *Saumaïse* étoit au dessus de lui, pour l'étendue de son savoir, il ne le surpassoit nullement dans la finesse de la Critique, qui regarde la correction & l'explication des Anciens. Il y avoit aussi jusque vers le milieu de ce même siecle, l'incomparable *Grotius*, dont les travaux sur  
tout

tout sur le Nouveau Testament, & sur la Jurisprudence Générale, ont, malgré la jalousie de quelques Savans de son tems, gagné les suffrages de la Posterité. Mais il mourut en un tems auquel Mr. *Huet* n'étoit qu'un jeune garçon. Il y eut encore alors *Selden* en Angleterre, extrêmement bien versé dans le Droit, dans les Antiquitez Judaiques, dans l'Histoire en général, & dans les Belles Lettres. Il est certain que ces gens-là, qui sont ceux, dont nôtre Auteur fait particulièrement mention, pour ne point parler de plusieurs autres, faisoient honneur aux Lettres, en ce tems-là; & que le nôtre, tout présomptueux qu'il est, n'a rien produit, qui égale ces grands hommes.

Aussi nôtre Auteur nous dit-il, qu'il avoit „ vû les Lettres décliner „ & tomber enfin dans une décadence „ ce presque entiere; car, *ajoute-t-il,* „ je ne connois presque personne aujourd'hui, que l'on puisse appeler „ véritablement savant. S'il y a en effet des gens, qui sont plus forts en raisonnement, que ne l'étoient la plupart des Savans du tems de Mr. *Huet*, il n'y en a que peu, ou peut-être point, qui excellent dans le grand ap-  
parat



parat de Litterature, ou dans la lecture infinie que l'on remarque dans les Ecrits des Savans du milieu du siecle passé, & sans aller plus loin, dans les Ouvrages de nôtre Auteur.

„ Ce qu'il y a de pire, *dit-il encore*, c'est que non seulement le goût, l'amour & l'estime des Lettres s'éteignent, de jour en jour, & que l'ignorance reprend le dessus, & étouffent les restes de l'Erudition, comme les chardons & les ronces étouffent les bonnes herbes, dans un champ mal cultivé; mais que cela se fait à dessein, & qu'il se trouve une cabale d'*Apédeutes*, de gens ignares & non lettrez, qui sentant leur incapacité & ne pouvant se résoudre à une lecture assidue de plusieurs années; parce qu'elle les obligeroit à sortir de leur crasse, à quitter leur vie molle, les douceurs de leur fainéantise, le verbiage & les douceurs de leurs Caffez; ont cherché un chemin plus court, pour réparer leurs défauts, & se mettre au dessus de ceux auxquels ils se reconnoissent si inferieurs, & dont la comparaison les rendoit méprifables. Il est bien certain au moins que l'on se  
con-

conduit , comme si l'on étoit dans ce fenriment ; puis qu'on ne prend aucune peine pour aquerir les connoiffances, qui ont tant couté de peine aux fiecles paffez, & que l'on perd fon tems en vaines converfations, au lieu de l'employer à s'éclairer, par la lecture des bons livres.

„ Ils ont entrepris, continue nôtre  
„ Auteur, de fe faire un mérite de  
„ leur incapacité & de ridiculifer l'é-  
„ rudition & de traiter la Science de  
„ Pédanterie. Ils fe font constituez  
„ arbitres du génie, du bon goût &  
„ du veritable favoir. Pour décrier  
„ l'étude de l'Antiquité, ils ont dé-  
„ crié le mérite des Anciens, qu'ils  
„ ne connoiffent point, & lui ont  
„ préféré celui des Modernes; c'est-  
„ à-dire, le leur. On ne peut pas  
entierement disconvenir de cela, fur  
tout à l'égard de certains lieux; mais  
je ne croirois pas que ces gens-là  
euflent été capables de ruiner les Let-  
tres comme ils ont fait, s'ils n'a-  
voient été aidez, par ceux qui s'y de-  
voient oppofer; je veux dire, par ceux  
que leur naiffance, & leurs dignitez,  
& leurs biens devoient rendre les Mé-  
cenas des gens de Lettres, & qui ne  
font rien moins que cela. Obfédez  
de

de quelques flatteurs indignes, qui se trouvent ennemis de toute Science, ils se livrent entièrement à eux, & ne peuvent entendre parler ni des Savans ni du Savoir, sans ennuï. Ce ne sont pas seulement les Laiques, qui sont ennemis des Sciences, combien peu voit-on de Prélats, qui aiment sincèrement l'érudition, & qui favorisent ceux qui s'y distinguent? Il y en a assurément très-peu. C'est-là la principale raison de la décadence des Lettres. Il ne faut pas s'attendre que, pendant qu'elles seront méprisées & qu'elles ne meneront à rien, il se trouve beaucoup de gens, qui s'obstinent à les cultiver, malgré le mauvais goût de leur siècle.

Mais il y a une certaine sorte de gens, qui ne contribuent pas peu à les bannir des lieux, où elles devoient être le mieux reçues. Ce sont certains aveugles Dévots, gens d'ailleurs habiles & intrigants, qui semblent les craindre, par principe de dévotion; comme si les Savans donnoient plus facilement, que les autres, dans des sentimens nouveaux, ou dangereux, & s'ils ne se soumettoient pas si facilement aux décisions reçues, que les Ignorants. Ces gens-là crient  
con-

contre l'étude de l'Antiquité, comme quelque chose de dangereux. Ce n'est pas néanmoins ce qui les inquiète, puis qu'ils introduisent eux-mêmes mille nouveautez, tout à fait contraires à la saine doctrine. Mais ils veulent regner sur les esprits, sans se donner la peine de s'instruire de l'Antiquité; par le moyen de quantité de maximes & de doctrines nouvelles, bien plus propres à augmenter leur autorité, qu'à établir la Vérité & la Vertu. L'air de dévotion, que ces gens-là se donnent, en impose facilement aux Ignorans & leur inspire de la haine, pour le Savoir, & des soupçons desavantageux à ceux qui le recherchent. C'est ce qui a fait que de grandes Nations, qui avoient naturellement du génie & de la pénétration, & qui auroient pu réussir admirablement dans les Sciences, sont tombées dans une ignorance & dans une barbarie déplorables.

Mr. Huët nous dit, à l'Article VIII. " que le grand nombre de Savans, qui fleurirent vers la fin du XV. Siecle, & au commencement du XVI. lui paroissent bien plus estimables, que ceux de nôtre tems. Nous avons, *dit-il*, tant de se-

Tom. XVIII. P. I. H „ cours,

„ cours , pour devenir favans , &  
„ nous sommes dans une si grande  
„ lumiere des Lettres , qu'il semble  
„ qu'il ne faille que vouloir être sa-  
„ vant pour y réussir. Tant de Gram-  
„ maires , tant de Dictionnaires , tant  
„ d'Indices , tant d'Abregez , tant  
„ d'Ouvrages méthodiques , dans tou-  
„ tes les Sciences , qui se sont infi-  
„ niment multipliez à la faveur de  
„ l'Imprimerie , sont autant de che-  
„ mins abregez , & applanis , pour  
„ parvenir promptement au sommet  
„ de la vraye Erudition. Mais dans  
„ ces premiers tems d'obscurité & de  
„ ténèbres , ces grandes ames n'é-  
„ toient aidées , que de la force de  
„ leur esprit , & de l'assiduité de leur  
„ travail. Les Livres n'étoient que  
„ manuscrits , & par consequent ra-  
„ res , chers & en petit nombre. On  
„ trouvoit peu de personnes , de qui  
„ on pût prendre conseil , moins en-  
„ core que l'on pût imiter. Il fal-  
„ loit trouver tous ses besoins , dans  
„ son propre fonds , & n'attendre  
„ rien du dehors.

Il est certain qu'il étoit beaucoup plus difficile alors d'apprendre les Langues mortes comme la Latine & la Greque , & encore plus les Orientales.

tales. Cependant il y eut bien-tôt des gens, qui surmonterent toutes ces difficultez; mais il faut aussi reconnoître qu'ils furent favorisez de-là les Monts, par plusieurs Pontifes & par plusieurs Princes & sur tout par ceux de la Maison de Médicis, & au deçà des Monts, par les Rois de France, & principalement par François I. Roi de France. S'ils étoient traverséz, par certains Solitaires, qui faisoient scrupule de savoir quelque chose; les gens d'esprit se moquoient de cette Ignorance dévotte, sans craindre d'être accablez, par leurs cabales. Mais quoi qu'il en soit, les Savans de ce tems-là étoient infiniment estimables, pour avoir éclairé les ténèbres de leur tems, sans être assez munis des secours littéraires, dont nôtre Auteur a parlé. Ceux qui n'en font aucun usage sont d'autant plus blâmables, que par leur moyen, ils pourroient venir à une plus grande érudition, en beaucoup moins de tems, & avec plus de facilité. Mais la paresse naturelle des hommes n'étant excitée par aucune récompense, & le savoir étant plus méprisé & souvent même plus maltraité que jamais; il ne faut pas trop s'étonner, s'il de-

vient tous les jours plus rare.

Mr. *Huet* nous entretient , dans l'Article II. de l'amour , qu'il avoit pour les Sciences , dès son enfance. Ceux qui l'ont connu ont été témoins de son attachement à l'étude ; mais ceux qui ont lû ses Ouvrages n'en font pas moins convaincus. On dit communément que l'application à l'étude est contraire à la santé. Il est néanmoins certain , qu'on voit autant vieillir de gens de Lettres , que de toute autre Profession. Une vie réglée , comme le dit Mr. *l'Evêque d'Avanches* , à l'Article III. uniforme , paisible , & sans excès , entretient en eux la bonne constitution , & éloigne toutes les causes , qui la pourroient alterer. Mais il faut que la chaleur naturelle soit d'ailleurs excitée , par un exercice modéré , & ne soit pas étouffée par une quantité d'alimens disproportionnée aux besoins de la vie sédentaire.

Plusieurs Savans , comme il le dit dans l'Article IV. ont eu plus de réputation que de savoir , & d'autres , au contraire , plus de savoir , que de réputation , parce que la réputation des Savans dépend de l'Art , ou des occasions fortuites , qu'il ont de produire

duire leur savoir, & de l'opinion du Vulgaire, qui est ignorant. Il dit que le Cardinal *du Perron* & *Du Plessis Mornai*, ont été de la première sorte. Aussi quelque bruit, qu'ils aient fait de leur tems, la Postérité cherche en vain aujourd'hui, dans leurs Ecrits, les raisons qu'on pouvoit avoir d'estimer si fort leurs lumieres, parmi les Catholiques, ou parmi les Protestans. Le Cardinal n'est plus lû, par les premiers; ni *Du Plessis*, par les Protestans; que pour voir pourquoi ils ont été si estimez, il y a plus de cent ans. Ni l'un, ni l'autre ne connoissoit assez les matieres, qu'ils traiteroient; mais le Cardinal passoit pour éloquent, en ce tems-là, & *Du Plessis* pour un homme aussi éclairé dans la doctrine, qu'il étoit sage dans la conduite, parmi ceux de son Parti.

Mr. *Huet* parle au contraire de Mrs. *Bernard*, Docteur en Théologie d'Oxford, & *Gule*, mort Doyen d'York, qui avoient été ses Amis, comme de gens, qui n'ont pas eu la réputation qu'ils méritoient. Nous n'avons du premier, que quelques petites notes sur *Barnabé* & sur *Clement*, qui montrent que c'étoit en



effet un savant homme , & celles qu'il avoit commencées sur *Joseph*, qui ne lui ont pas fait honneur , parmi les connoisseurs. Il paroît que *Mr. Huët* ne les avoit pas vues quoi qu'il ait vécu plusieurs années , après qu'on les eut publiées , telles que l'Auteur les avoit laissées. Pour *Mr. Gale*, je n'ai vu de lui , que le *Fambligue*, & les Auteurs *Mythologiques*, avec des remarques, qui sont fort bonnes , dans leur espece. *Mr. Huet* louë beaucoup l'humeur obligeante de ce dernier , par où il paroît qu'il étoit très-éloigné du génie bourru & envieux de bien des Savans.

Il juge , dans l'Article V. avec beaucoup de liberté , des deux *Scaligers*, Pere & Fils , qu'il dit avoir été *deux prodiges de savoir & de vanité*. Il assure que *Gaspar Schoppinus* avoit arraché au Pere le masque de Principauté , duquel il s'étoit couvert , & a fait voir qu'il s'appelloit *Jules Bourdon* ; qu'il étoit né dans une Boutique d'Enlumineur , qu'il fut *Frater* de Chirurgien , chez son Oncle paternel , & ensuite Cordelier ; mais qu'il changea de genre de vie , qu'il prit le degré de Docteur en Médecine , qu'il obtint à Padouë ; qu'il exerça  
la

la Médecine dans les Etats de Venise & en Piemont, & s'attacha, en cet Emploi, à un Prélat de la Maison de la Rovere, & le suivit à Agen, dont l'Evêché lui avoit été conféré. Là *Scaliger* se dit descendu des anciens Princes de Verone, & y épousa une jeune fille, que quelques uns ont dit avoir été fille d'un Apothicaire. C'est ce que Mr. *Huet* rapporte, après *Schoppius*, dans son *Scaliger supposé*. Je n'ai jamais lû ce Livre, ni même la défense que *Scaliger* y fit opposer; de sorte que je ne saurois juger, assez sûrement, de ces faits. Il est vrai que *Jules della Scala*, ou *Scaliger*, se dit descendant des Anciens Princes de Verone & que son Fils *Joseph* l'a soutenu, dans la première de ses Lettres adressée à *Jean Douza*, ou *Vander Does*. Nôtre Auteur dit, que *Joseph Scaliger*, pour ne pas donner le démenti à son Pere, soutint les fourberies, qu'il avoit controuvées, & que, pour les rendre plus vraisemblables, il y ajouta beaucoup du sien.

*Gaspar Schoppius*, Gentil-homme, comme il disoit, de Franconie, avoit été l'un de ses plus grands admirateurs; comme on le reconnoît par les premiers Livres de Critique, que

ce *Schoppius* publica. Mais étant depuis allé à Rome & s'étant fait Catholique Romain, *Scaliger*, qui avoit une langue dangereuse, comme le dit nôtre Auteur, dit qu'il étoit allé lécher les plats des Cardinaux, *lingere patinas Cardinalitias.* „ Cela „ étant rapporté à *Schoppius*, continue Mr. *Huet*, qui, outre le zele „ d'un nouveau Converti, & le desir „ de faire sa Cour au Sacré College, étoit plus médisant encore que „ *Scaliger*; il alluma toute sa bile „ contre lui, & alla exprès à Verone, à Padouë, & à Venise, chercher des moyens de faux contre sa „ prétendue Principauté, & le degrada, sans ressource, dans son „ *Scaliger Hypobolimeus.* Comme il n'est pas toujours facile de prouver bien nettement que l'on est descendu d'une certaine famille ancienne: il n'est pas non plus fort aisé de montrer clairement que ceux, qui s'en disent descendus, débitent des fictions. Je vois néanmoins que feu Mr. *Ménage* & Mr. *de la Monoie*, qui a commenté & augmenté les *Menagiana*, croient que la Noblesse de *Jules* & de *Joseph Scaliger* n'est qu'une chimere.

Nôtre Auteur ajoûte , “ qu’il  
„ diroit volontiers , comme *Lipse* ,  
„ que , si les deux *Scaligers* n’étoient  
„ pas Princes , ils méritoient de l’être ,  
„ par la beauté de leur génie ,  
„ & par l’excellence de leur Savoir ;  
„ & que c’étoit une autre cause de  
„ leur orgueil ”. Il censure ensuite la vanité du Pere , & dit , qu’il a bien montré dans son *Hyper-critique* , qui est à la fin de son Ouvrage de l’*Art Poétique* , qu’il n’avoit nulle délicatesse de goût , par les jugemens faux , qu’il y a faits d’*Homere* & de *Musée* , & de la plûpart des autres Poètes. C’est aussi ce que son Fils a bien reconnu.

Mr. *Huet* méprise les Vers de *Jules* , qui en effet sont peu châtiez , quoi qu’il y ait de l’esprit ; mais il louë infiniment sa Prose. Il la trouve seulement un peu trop oratoire & trop soutenue , dans des Ouvrages Didactiques. Elle n’est pas non plus assez châtiée. Son Fils avoit le goût plus fin que lui ; son style est plus naturel & plus aisé , & n’est pas moins noble.

„ Il avoit hérité , continue nôtre  
„ Auteur , de l’effrenée outrecui-  
„ dance de son Pere. Ses Ecrits sont

„ un tissu de plaintes de l'injustice,  
 „ que lui fait son siècle, de ce qu'il  
 „ ne l'adore pas. Il en assassine ses  
 „ Lecteurs. Il n'avance pas un trait  
 „ d'érudition, qui ne soit suivi, ou  
 „ de remerciemens, qu'il se fait à lui-  
 „ même de son rare mérite, ou de  
 „ reproches à ceux, qui lui ont é-  
 „ pargné l'encens, qu'il croit lui é-  
 „ tre dû; ou d'insultes & de médi-  
 „ sances noires, contre ceux qu'il  
 „ rencontre en son chemin. Il ne  
 „ faut que lire les *Scaligerana*, pour  
 „ reconnoître la malignité de son  
 „ esprit incapable de dire, ou de  
 „ penser du bien de personne”.  
 Cela n'est pas tout à fait faux, mais  
 il faut avouer, qu'il a élevé *Casau-*  
*bon*, au dessus des nues, sur tout  
 pour la connoissance de la Langue  
 Greque, dans laquelle il excelloit. On  
 peut aussi voir dans ses Lettres des  
 éloges de divers Savans de ce tems-  
 là.

„ J'ai l'exemplaire, dit encore *Mr.*  
 „ *Huët*, du livre de la Milice Ro-  
 „ maine, dont *Lipse* lui fit présent,  
 „ lors qu'il publia cet Ouvrage. Les  
 „ marges sont pleines de remarques,  
 „ que *Scaliger* y fit de sa propre  
 „ main; & ces remarques sont au-  
 „ tant

„ tant d'injures atroces , qu'il ré-  
„ pand contre *Lipse* son Ami , fort  
„ bon homme & qui ne perdoit aucune  
„ occasion de dire du bien de lui ” .  
On ne sauroit approuver cette con-  
duite de *Scaliger* , qui n'auroit peut-  
être pas fait l'histoire de la Milice  
Romaine , s'il l'avoit entrepris , avec  
autant de méthode & d'exactitude ,  
que *Lipse* . Il peut avoir fait des fau-  
tes , en quelques endroits ; mais qui  
n'en fait pas , & *Scaliger* lui-même  
en étoit-il exempt ? Mr. *Huët* ne le  
croyoit pas , & il l'a en effet montré  
à ceux qui en pourroient douter. E-  
coutons le là-dessus .

„ Quoi qu'on ne puisse pas desa-  
„ vouër , dit-il , qu'il n'ait été un  
„ très-grand personnage , qui a por-  
„ té le flambeau dans les ténèbres de  
„ plusieurs parties de la *Literature* &  
„ qui a honoré son siècle , par l'é-  
„ minence de son savoir ; il est vrai  
„ néanmoins , qu'il est tombé dans  
„ une infinité d'erreurs grossières ,  
„ même sur les matières , qu'il a le  
„ plus cultivées . Le P. *Petau* a fait  
„ voir incontestablement qu'il s'est  
„ abusé , dans la *Chronologie* , qui  
„ étoit son étude favorite , & à la-  
„ quelle il avoit rapporté les autres

„ études”. Mais il n'est pas surprenant que, sur des matieres si obscures, & dont il y a une si grande quantité dans les Livres de *Emendatione Temporum*, il se soit souvent trompé. Le P. *Petau* n'a pas non plus été exempt d'erreurs, & si *Scaliger* n'avoit pas ramassé les materiaux nécessaires à éclaircir la Chronologie, il ne seroit pas lui-même allé si loin.

Mais il y avoit de la passion, dans la maniere dont il a traité *Scaliger*, comme Mr. *Huët* le reconnoit dans l'article L. de ce Recueil. “ J'ai  
 „ autrefois, dit-il, reproché au P.  
 „ *Petau* son acharnement contre  
 „ *Scaliger*, homme d'un rare Savoir,  
 „ & de qui il n'avoit jamais reçu au-  
 „ cune offense. Il s'excusoit sur ce  
 „ qu'il s'étoit révolté contre la Reli-  
 „ gion Catholique, dans laquelle il  
 „ étoit né, & que les Héretiques ti-  
 „ roient trop d'avantage de sa révol-  
 „ te, lui donnant des louanges ou-  
 „ trées, fort au delà de son mérite.  
 „ Il est vrai que les Peres de l'Eglise  
 „ ne traitoient pas plus humainement  
 „ les ennemis de la Religion Chré-  
 „ tienne (*tant Héretiques, que Payens*)  
 „ S. *Gregoire* de Nazianze, dans ses  
 „ *Steluteutiques*, & S. *Cyrille*, dans  
 „ ses

„ ses Livres contre Julien , ont ré-  
„ pandu toute l'amertume de leur  
„ bile , contre cet Empereur ” . Ils  
n'ont pas mieux traité les Héretiques,  
qui néanmoins ne rejettoient pas tous  
la Religion Chrétienne ; mais la ques-  
tion est , si on les doit imiter en ce-  
la. C'est ce qu'on ne sauroit dire,  
sans donner aux Héretiques la liberté  
d'en faire autant à l'égard des Ortho-  
doxes , puis qu'ils les regardent eux-  
mêmes comme des Héretiques , &  
les doivent regarder comme tels, pen-  
dant qu'ils sont persuadés de la veri-  
té de leurs propres sentimens. On  
peut faire au reste le même reproche  
au P. *Petau* sur la maniere indigne,  
dont il a traité *Saumaïse*, dans les Li-  
vres que ce Jesuïte a publiez sous le  
nom de *Kerkoëtius*.

„ Le P. *Petau*, dit nôtre Auteur,  
„ pouvoit alleguer encore une autre  
„ raison de son déchaînement, qui  
„ le touchoit de près. C'est que *Scal-*  
„ *iger* n'a perdu aucune occasion  
„ dans ses Ecrits , de maltraiter ses  
„ Confreres , *Serarius*, *Clavius*, *Del-*  
„ *rio* & plusieurs autres & de les dé-  
„ figurer de ses plus noires couleurs.  
C'étoit-là, sans doute , la principale  
cause de sa colere ; car le P. *Petau*



ne méprisoit pas tant *Scaliger*, qu'il feint de faire dans ses Livres. Le P. *Vavassor* assure qu'il avoit accoûtumé de dire de ce Grand Homme, qu'il y avoit à apprendre même dans ses erreurs : *Etiam , cùm errat , docet.* Il n'est pas non plus croyable qu'il eut , pour *Saumaïse*, le mépris qu'il témoigne pour lui, dans les Livres, dont on vient de parler.

Mr. *Huët* continue ainsi à parler de lui : “ Il croyoit, dit nôtre  
 „ *Auteur*, tenir l'Empire souverain  
 „ dans la Critique, & j'ose assurer  
 „ que de tous ceux, qui ont prati-  
 „ qué cette partie de la Litterature,  
 „ il n'y en a presque aucun, qui  
 „ l'ait fait moins heureusement, que  
 „ lui ; tant on remarque de précipi-  
 „ tation, de prévention & de tème-  
 „ rité dans ses jugemens ! Je n'ai é-  
 „ crit sur *Manile*, que pour faire  
 „ voir que, dans les trois éditions  
 „ de ce Poëte, il y a entassé fautes  
 „ sur fautes & ignorances sur igno-  
 „ rances. Il a très-superficielle-  
 „ ment entendu la matiere, qui y est  
 „ traitée, il a presque toujours pris  
 „ de travers le sens du Poëte, & la  
 „ plupart des restitutions, dont il  
 „ s'applaudit, & se fait si bon gré,  
 „ sont

„ sont des corruptions , plutôt que  
„ des corrections. Il en avance plu-  
„ sieurs dans sa premiere Edition ,  
„ comme des oracles & avec une  
„ pleine confiance ; & après en avoir  
„ reconnu l'absurdité , il les retrac-  
„ te dans la seconde , pour en pro-  
„ poser d'autres plus impertinentes.  
Je n'ai jamais lû les remarques de  
Mr. *Huet* sur *Manile* ; mais j'ai très-  
souvent remarqué en d'autres Ou-  
vrages de *Scaliger* , qu'il n'étoit pas  
extrêmement heureux en corrections,  
& cela , comme je crois , par préci-  
pitation. J'en ai relevé plusieurs dans  
mes remarques sur *Pedo Albinova-  
nus* , & sur *Cornelius Severus* ; mais  
en gardant les égards dûs à un si  
grand homme. Mais après tout ; il  
y a mille remarques excellentes , dans  
ses Ouvrages , & dont on peut très-  
utilement profiter , & Mr. *Huet* n'en  
disconvenoit pas.

J'ajouterais encore ici ce qu'il dit  
sur la Critique dans l'Article CXIII.  
„ Quand j'entrai , dit-il , dans la car-  
„ riere des Etudes , pour faire mon  
„ cours de Litterature ; je reconnus  
„ que , dans l'opinion commune , le  
„ souverain degré de mérite littérai-  
„ re consistoit dans la Critique ; c'est  
„ à

„ à dire dans cette partie de la Gram-  
 „ maire, qui s'occupe à rétablir dans  
 „ la première intégrité, le texte des  
 „ anciens Auteurs, & à le purger  
 „ des changemens, que l'ignorance,  
 „ ou la précipitation des Copistes,  
 „ ou la corruption des Originaux,  
 „ causée par la longueur des années,  
 „ ou par la dent de la vermine, y  
 „ ont apportez. Pour remédier à ces  
 „ maux, on prenoit deux voies : ou  
 „ de consulter les plus fideles & les  
 „ plus anciens exemplaires, & y con-  
 „ former les plus recents & les plus  
 „ dépravés ; ou, lorsque ce secours  
 „ manquoit, d'user de conjectures,  
 „ pour restituer l'ancienne leçon dans  
 „ sa pureté &c. Par cette voie les  
 „ *Gruters* & les *Saumaises*, & avant  
 „ eux les *Politiens*, les *Scaligers* &  
 „ les *Murets* ; & après eux, *Isaac*  
 „ *Vossius* & *Nicolas Heinsius* & plu-  
 „ sieurs autres sont devenus, dans  
 „ leurs jours, les Princes des Belles  
 „ Lettres. Ceux, à qui cette aide  
 „ manquoit, avoient recours à leur  
 „ propre industrie, & employoient  
 „ leur Esprit & leur Erudition, pour  
 „ discerner les endroits, qui avoient  
 „ besoin de correction & pour les  
 „ restituer en leur entier &c.

Ce

Ce n'est proprement-là , qu'une partie de la Critique , comme Mr. *Huet* ne l'ignoroit pas , ainsi qu'on le voit dans la suite par un passage de *Quintilien* qu'il cite. Les parties de cette Science , qui regardent l'intelligence de l'Antiquité , & le discernement des Pièces supposées & des véritables sont bien plus importantes , & la correction des passages gâtez ne tend qu'à nous mettre en état de faire usage des autres parties.

„ Dans ces derniers tems , depuis  
„ le rétablissement des Lettres , dit  
„ *notre Auteur* , les Savans , comme  
„ je l'ai dit , firent un point capital  
„ de cet exercice. Après une si lon-  
„ gue ignorance , ce soin étoit né-  
„ cessaire , pour guérir les plaies , que  
„ la barbarie avoit faites aux Bonnes  
„ Lettres ; & il faut savoir gré à  
„ ceux qui ont travaillé à leur ren-  
„ dre une partie de leur première  
„ splendeur. Je l'ai fait moi-même ,  
„ dans mes besoins , mais avec beau-  
„ coup de timidité & de retenue.

„ Ce travail néanmoins , quoi que  
„ nécessaire , dans l'usage des Let-  
„ tres anciennes , m'a toujours paru  
„ bas & peu digne de l'estime , qu'il  
„ s'est

„ s'est attirée & de l'application d'un  
 „ esprit noble & élevé. Je n'ai ja-  
 „ mais fait grand cas d'une étude,  
 „ qui fait confiter le souverain de-  
 „ gré de l'érudition dans des con-  
 „ jectures hazardées, sur quelques  
 „ mots mal entendus, ou dans le  
 „ changement de quelques lettres  
 „ mal arrangées. J'appelle ces Criti-  
 „ ques *les Sarcleurs* du champ de la  
 „ Litterature. Que si je me trouve  
 „ quelquefois obligé d'être *Sarcleur*  
 „ de mon propre fonds, je veux que  
 „ la culture que j'y donne m'en fas-  
 „ se manger les fruits.

Ce qui a fait estimer cette partie  
 de la Critique, qui regarde la cor-  
 rection des passages corrompus, tant  
 dans les MSS. que dans les Livres  
 imprimez, c'est 1. que personne ne  
 peut s'en bien aquiter, qui ne soit  
 bien versé dans la Langue de l'Au-  
 teur, qu'il corrige, dans ses usages  
 particuliers, & dans la matiere, dont  
 il parle; sans quoi on ne peut réussir  
 dans l'Art de Corriger les Ecrits des  
 Anciens: 2. qu'il faut encore avoir  
 l'esprit tourné d'une maniere, qui le  
 rende propre à cet Art conjectural;  
 car il y a eu des gens très-habiles  
 d'ailleurs, qui n'y ont nullement été  
 pro-

propres ; comme , par exemple , *Jean Meursius* , qui a d'ailleurs infiniment illustré toute l'Antiquité Greque ; ainsi qu'on le peut voir , par son *Criticus Arnobianus* , où il ne manque pas , faute d'érudition , mais parce qu'il n'étoit pas propre à conjecturer : 3. que l'examen des varietez de lecture demande beaucoup de mesures & de précautions ; qu'on ne peut prendre , sans avoir bien pénétré l'Art de Corriger , & sans l'avoir exercé assez long - tems ; comme on le peut reconnoître par ceux qui y ont réussi , ou qui y ont échoué : 4. que si nous n'avions pas eu nombre de Savans , bien versez dans cet Art , la plupart des Livres des Anciens seroient encore inintelligibles , en une infinité d'endroits. Il est vrai néanmoins que ceux qui s'arrêtent-là , sans profiter autrement des Livres de l'Antiquité , sont très-inférieurs à ceux qui en savent faire l'usage , que les Auteurs mêmes ont souhaité qu'on en fît. Il faut avoir des gens qui refassent & entretiennent les chemins ; mais ce ne sont que les Voyageurs , qui profitent de leurs peines. Mr. *Huet* n'ignoroit rien de ce qu'on vient de dire , & il en seroit d'abord con-

convenu ; mais il vouloit humilier ces Critiques orgueilleux , qui ne s'estiment guère moins que les Auteurs qu'ils corrigent & qui méprisent ceux qui ne sont pas de leur goût.

Il rapporte encore une autre raison , qu'il avoit de mépriser cet Art Conjectural , qui étoit *la hardiesse effrenée des nouveaux Critiques*. „ Au „ lieu de remedier au mal, *dit-il*, & „ de guérir les parties gangrenées, „ ils ont souvent infecté les plus saines & les plus entieres. Ils ont „ fait dire aux Anciens ce qu'ils n'avoient jamais pensé ; leurs corrections ont dégénéré en corruptions, „ & le remede a été pire que le mal. „ Ceux qui ont cru se signaler davantage en cet Art, ont causé le „ plus grand desordre. Il n'est pas „ croyable, avec quelle témérité *Joseph Scaliger*, qui crut, en son „ tems, s'être aquis, par cette voie, „ le titre de Prince de la Litterature, „ a défiguré les anciens Auteurs, qui „ ont passé par ses mains. Je l'ai „ fait voir incontestablement, dans „ ses Commentaires sur *Manile*, a „ bîme d'erreurs & de faussetez. *Saumaïse* a été plus moderé quelque- „ fois

„ fois ; souvent licentieux & abusant  
„ de son savoir , de son esprit & de  
„ sa réputation. Je puis nommer,  
„ pour exemple d'un sage Critique,  
„ *Jean Frederic Gronovius* , qui à u-  
„ ne profonde érudition & beaucoup  
„ de pénétration & de sagacité , a  
„ joint une rare modestie & une  
„ grande circonspection.

Il joint à cela deux Historiettes,  
qui font voir que le fameux *Samuel  
Bochart* n'étoit pas toujours heureux  
en conjectures. Mais comme il s'a-  
gissoit de passages , qu'il falloit expli-  
quer , ou corriger , presque sur le  
champ , ou au moins , par une espe-  
ce de défi ; il ne faut pas juger des  
grands hommes par-là. Les meil-  
leures conjectures sont souvent tom-  
bées dans l'esprit , sans les chercher  
beaucoup , & souvent on a cherché  
bien loin & avec peine , sans rien trou-  
ver. Il n'y a guere de gens , qui  
aient quelque usage de ces sortes de  
choses , qui n'aient souvent éprouvé  
ce que je viens de dire. Souvent grand  
nombre d'Editeurs très-habiles n'ont  
pas seulement soupçonné que cer-  
tains passages des Auteurs , qu'ils ont  
publiez étoient corrompus , dont d'au-  
tres ont découvert la dépravation ,  
sans



fans peine, & fans grande attention.  
 „ Dans cette fureur de Critique,  
 „ qui a possédé si long-tems les gens  
 „ de Lettres, je m'étonne, dit l'E-  
 „ vêque d'Avanches, Article LXIV.  
 „ de ce Recueil; qu'en faisant main  
 „ basse, sur tant de passages des an-  
 „ ciens Auteurs, qu'ils ont corrom-  
 „ pus, quoi qu'ils fussent sains &  
 „ entiers; & qu'ils ont véritablement  
 „ corrompus, en pensant les corri-  
 „ ger; ils n'aient pas songé à en cor-  
 „ riger quelques-uns, qu'ils avoient  
 „ souvent devant les yeux, & dans  
 „ la bouche, & qui sont véritable-  
 „ ment corrompus. *Virgile*, dans  
 „ le I. Livre de l'Eneide, vers 321.  
 „ parlant de l'Amazone Harpalyce  
 „ Thracienne, & voulant louer son  
 „ extrême vitesse, dit, qu'elle alloit  
 „ plus vîte que l'Hebre riviere de  
 „ Thrace, *volucrumque fugâ præver-*  
 „ *titur Hebrum.* Est-ce une grande  
 „ merveille, que de devancer à la  
 „ course une riviere, qui n'est point  
 „ louée d'ailleurs, pour sa rapidité?  
 „ Il n'y a guère de rivieres, qu'un  
 „ homme de pied, marchant de son  
 „ pas ordinaire, ne puisse devancer.  
 „ Comment n'a-t-on point vu que  
 „ *Virgile* avoit, fans doute, écrit:

„ *volucrumque fugâ prævertitur Eu-*  
„ *rum*, pour dire, par une hyperbo-  
„ le assez ordinaire, qu'elle alloit  
„ plus vîte que le vent. Quand *Vir-*  
„ *gile* a parlé des Chevaux de Mars,  
„ En. XII. il s'est exprimé de la mê-  
„ me sorte:

„ — *illi equore aperto,*  
„ *Ante Euros Zephyrumque volant.*

„ Quand il a parlé des Enfans d'Im-  
„ brasus Eneid. XII. il a dit que leur  
„ Pere leur avoit appris:

„ - - *equo prævertere ventos.*

„ Quand il a voulu marquer la fuite  
„ legere de Turnus, dans le même  
„ Livre il a dit:

„ — *fugit ocyor Euro.*

„ Ces sortes d'Hyperboles étoient  
„ familières à *Virgile*. Peu après ce  
„ passage, on en trouve un autre, au  
„ vers 347. dont la corruption n'est  
„ pas moins évidente, que celle de  
„ ce premier, & sur lequel néan-  
„ moins les Critiques n'ont fait au-  
„ cune attention:

„ *Huic conjux Sichæus erat, ditif-*  
„ *simus agrî*

„ *Phœnicum.*

„ Il paroît clairement, par la suite,  
„ que Pygmalion tua Sichée, pour a-  
„ voir son or:

„ *auri*

- „ ——— *auri cæcus amore*  
 „ *Clam ferro incautum superat.*  
 „ Quand Sichée, après sa mort, ap-  
 „ parut à Didon son Epouse, & qu'il  
 „ l'exhorta à s'enfuir, il lui ensei-  
 „ gna, en même tems, le lieu où il  
 „ avoit enfoui son argent, qu'il lui  
 „ conseilla d'enlever, pour s'en fer-  
 „ vir dans sa retraite :  
 „ ——— *Veteres tellure recludit*  
 „ *Thesuros, ignotum argenti pon-*  
 „ *das & auri.*  
 „ Didon suivit son conseil, & em-  
 „ porta ces trésors & ceux de Pygma-  
 „ lion :  
 „ ——— *naves quæ fortè paratæ*  
 „ *Corripiunt, onerantque auro, por-*  
 „ *tantur avari*  
 „ *Pygmalionis opes pelago.*  
 „ On voit par tout cela, que l'or de  
 „ Sichée cause toutes ces révo-  
 „ lutions & qu'il ne s'agissoit nul-  
 „ lement de terres que Sichée eût  
 „ possédées. Il ne faut donc pas dou-  
 „ ter, que Virgile n'ait écrit :  
 „ *Huic conjux Sichæus erat, ditissi-*  
 „ *mus auri*  
 „ *Phœnicum,*  
 „ & non pas *ditissimus agri*, comme  
 „ portent tous les livres imprimez ;  
 „ & cette correction est d'autant plus  
 „ re-

recevable, qu'il ne s'agit que du changement d'une seule Lettre.

La premiere de ces deux corrections est d'autant plus heureuse, qu'un Copiste peu attentif a facilement confondu EVRUM avec HEBRUM, en lisant v comme une Consonne, & en le confondant avec un B. ce qui est arrivé très-communément. La seconde faute, en mettant AGRE pour AVRI, a pu arriver, par la même prononciation de l'v qui ne faisant aucun sens a été changée en G.

L'an MDCCIX. Mr. *Huët* avoit fait imprimer à Paris ses Poësies, en très-petits caracteres, in 12. Depuis il trouva, parmi ses papiers, d'autres Poësies, qu'il jugea dignes de voir le jour, & qui le sont en effet. Il y a cinq Eclogues, qui contiennent des Metamorphoses très-ingenieuses, que l'on doit ajoûter aux cinq autres, qu'il avoit auparavant publiées, en sorte qu'il y en ait le même nombre, que l'on voit en celles de *Virgile*. Il y a de plus une Epithalame sur le Mariage du Daufin & de *Victoire de Baviere*, & une Epigramme Greque, sur lui-même. Les Metamorphoses me rappellent la mémoire de celles

194 *Bibliothèque*  
du Président de Boissieu, qui sont  
très-jolies.

Au reste ces *Huetiana* sont remplis,  
comme les Livres de cette nature,  
d'une grande variété de matières,  
qu'il seroit long même d'indiquer, &  
dont le détail seroit ici impossible. Il  
suffit de dire qu'il y en a de toutes  
sortes, qu'on lira non seulement a-  
vec plaisir, mais encore avec avan-  
tage.

---

#### A R T I C L E IV.

*Lettre de Mr. HARTSOEKER à  
l'Auteur de la Bibliothèque A. &  
M. sur les Serres, qui recroissent aux  
Ecrevisses, quand on les a rompues;  
sur la petitesse des Animaux que  
quelques-uns supposent avoir été tous  
créés au commencement du Monde,  
& sur les Natures, qui forment pré-  
sentement les Corps Organizez, &  
qui y résident.*

QUAND j'ai rapporté, Monsieur,  
dans la Lettre, que je me suis  
donné l'honneur de vous écrire, &  
qui a été inserée dans v<sup>o</sup>tre *Bibliothèque  
Ancienne & Moderne* & dans  
mon

mon Recueil , que lorsqu'on coupe à une Ecreviffe une patte ou une grosse jambe , qu'on appelle ferre ; elle lui revient au bout de quelque tems ; je croyois cette experience décisive , contre ceux qui soutiennent , que dans le commencement Dieu a créé toutes les plantes , tous les arbres , & tous les animaux , qui ont déjà été , & qui seront dans tous les Siecles à venir , & qu'il les a comme emboitez les uns dans les autres. Mais comme j'apprens qu'il y en a , qui ont revoqué en doute cette experience , quoi qu'il n'y ait rien de plus vrai , & que je l'aye faite sur plus de deux cens Ecreviffes , avec toutes les précautions nécessaires ; & qu'il y en a , qui ont mieux aimé soutenir , que , dans le commencement , Dieu a donné à ces animaux plusieurs pattes & ferres de réserve , que d'abandonner un systême si commode & si plausible , en apparence ; j'ai crû nécessaire de vous écrire encore cette Lettre , avec priere de l'inserer dans cette *Bibliothèque* ; parce que j'y fais voir , par la petitesse véritablement infinie , qu'auroient eu au commencement les plantes , les arbres & les animaux , qui auroient été les plus petits & les der-

niers à se développer, que ce système est entièrement insoutenable.

Je suppose, pour avoir des nombres ronds, comme on les appelle, & afin de me mettre tout-à-fait au large, que le diamètre du Monde visible est 100000. fois plus grand, que celui de l'Orbe annuel de la Terre, & celui-ci 25000. fois plus grand que le diamètre de la Terre; que le diamètre de la Terre est de 2000. lieues, chaque lieue de 20000. pieds, chaque pied de 10. pouces, chaque pouce de 10. lignes, chaque ligne de 10. parties, & enfin chaque partie égale à l'épaisseur d'un grain de sable ordinaire. Cela étant, le Diamètre de tout le Monde visible seroit d'autant de parties, que, pour exprimer leur nombre, il faudroit l'unité suivie de vingt zeros; & ce nombre, étant multiplié cubiquement, en donneroit un, qu'on devoit exprimer par l'unité suivie de soixante zeros.

S'il y avoit donc un cube plus grand que tout le Monde visible, & qu'il fût divisé en de petits cubes de la grosseur d'un grain de sable ordinaire; il en contiendroit un nombre qu'on devoit exprimer par l'unité suivie de soixante zeros: & s'il y avoit

avoit un cube dix mille millions de fois plus grand que tout le Monde visible , & qu'il fût divisé en de petits cubes de la grosseur d'un grain de sable ordinaire ; il n'en contiendrait qu'un nombre qu'on pourroit exprimer, par l'unité suivie de soixantedix zeros.

Maintenant , comme il seroit facile de trouver mille grains de semence qui , étant semez au printemps , donnent vers l'automne des plantes chargées de graines , cent mille fois plus petites que les plantes qui les portent , si l'on compte leurs racines , leurs tiges , leurs feuilles , leurs fleurs , leurs fruits , tant ceux qui viennent à maturité que ceux qui perissent , & généralement tout ce qui appartient à ces plantes ; je dis que , si la premiere graine d'une telle plante avoit contenu une pareille graine cent mille fois plus petite qu'elle , que cette graine , cent mille fois plus petite que la premiere , & qui auroit paru la premiere année , avoit contenu une pareille graine cent mille fois plus petite qu'elle , & qui auroit paru la deuxième année , & ainsi de suite , la premiere graine auroit été à celle qui auroit paru la douzième



me année, comme l'unité suivie de soixante zeros est à l'unité, & par conséquent comme tout le Monde visible est à un grain de sable ordinaire, & celle qui auroit paru la quatorzième année, comme l'unité suivie de soixante-dix zeros est à l'unité, & par conséquent comme un corps dix mille millions de fois plus grand que tout le Monde visible est à un grain de sable ordinaire.

Cette petitesse véritablement infinie d'un grain de semence, qui auroit été renfermée dans le premier, & qui auroit paru la douzième ou la quatorzième année, passe & effraye l'imagination, & rend ce système entièrement insoutenable; Mais ce n'est rien encore, car si l'on suppose que le Monde, qui n'a duré que près de six mille ans, selon le compte des Juifs, ne durera que six mille ans; le premier grain de semence des plantes, dont je viens de parler, auroit été à la dernière & la plus petite, qui paroîtroit la dernière année, non comme l'unité suivie de soixante-dix zeros est à l'unité; c'est-à-dire, comme un corps dix mille millions de fois plus grand que tout le Monde visible est à un grain de sable ordinaire, mais comme

me

me l'unité suivie de trente mille zeros est à l'unité; & sans doute qu'on trouveroit des poissons, dont l'œuf du premier auroit été à celui du dernier, comme l'unité suivie de quarante mille zeros est à l'unité.

Maintenant, si quelqu'un vouloit encore soutenir ce paradoxe outré, en se réfugiant derrière le retranchement de la divisibilité infinie de la matière, & de la Toute-puissance Divine, j'avouerois franchement que je n'ai pas des armes propres pour l'y combattre. Je dirai seulement qu'il est bien surprenant, qu'un si grand paradoxe ait pû devenir le système courant. Mais lorsqu'un homme d'une grande réputation, comme le *Pere Malebranche*, de qui nous le tenons originairement, si je ne me trompe, l'a avancé sans y faire sans doute beaucoup d'attention; qu'un autre de quelque réputation l'a dit après lui, & qu'ensuite trois ou quatre autres les ont copiez, sans y faire la moindre attention; cela seul suffit pour en faire un système à la mode.

Encore pourroit-on dire que si l'eau, l'air, les sels, les métaux & une infinité de corps, que nous con-

noïssons, étoient composez de parcelles, ou corps premiers indivisibles & immuables, comme je crois l'avoir démontré invinciblement, dans mes Ouvrages de Physique, & qu'ainsi tous les corps de ce Monde visible le fussent de même, puisqu'il seroit absurde d'accorder plus de privilege aux uns, qu'aux autres, un système, bâti sur la divisibilité infinie de la matière, seroit insoutenable & chimerique. Et qu'on ne me dise pas, que s'il y avoit déjà des corps premiers parfaitement durs, indivisibles & immuables, comme je les demande, ils pourroient être d'une petitesse véritablement infinie; car si nous prenons pour exemple l'eau, dont toutes les créatures vivantes ont besoin, parce qu'elle est le vehicule de tout, elle devroit être du moins composée de parcelles, un peu proportionnées aux corps, dans la composition desquels elle devroit entrer.

Mais si ce système étoit faux, dirait-on, ne seroit-on pas obligé de soutenir, que Dieu fait continuellement, & sans cesse, tout lui-même, comme par ses propres mains, ou que le Monde n'est qu'une grande machine, qui ne va que par un premier mou-

mouvement, que Dieu lui a imprimé, au commencement, & qu'ainfi rien ne s'y fait que par un pur mechanisme? Mais dans l'un, & dans l'autre cas, je serois privé de cette grande liberté, que j'apperçois avec toute l'évidence possible, en moi-même, & rien ne se feroit que par nécessité, ce qui paroît être de la dernière absurdité.

Il ne reste donc qu'à dire, qu'il y a des Intelligences, qui sont subalternes à Dieu, qui est infini, éternel, tout-puissant & Pere de tout; ou qui sont subalternes à d'autres Intelligences, qui sont elles-mêmes subalternes à Dieu; & que ces Intelligences inferieures & du plus bas ordre travaillent, continuellement & sans cesse, à la production & à la conservation des plantes, des arbres & des animaux, selon le pouvoir, qu'elles ont reçu pour cela. Et en effet, ce ne sont pas les onguens & les emplâtres, qui me guérissent, quand je me suis coupé, ou blessé; mais l'Intelligence, qui habite mon corps. Les onguens & les emplâtres empêchent l'air d'entrer dans la playe, & d'y faire son ravage ordinaire; ils adoucissent le sang & les humeurs extravasées, qui,

qui , par l'acreté qu'elles y aquer-  
roient, y feroient un pareil ravage.  
Ils amollissent les vaisseaux coupez  
& les mettent en état de se pouvoir  
rejoindre &c. Mais c'est l'Intelligen-  
ce, qui habite mon corps, qui seule-  
me guérit, en rejoignant les vaisseaux  
coupez, à quoi l'air & l'acreté des  
humeurs extravasées l'auroient empê-  
ché de réüffir. C'est elle qui a soin  
de ce domicile, autant qu'elle peut,  
étant avertie par la douleur, où il  
est en danger, de ce qu'il faut qu'elle  
fasse, pour le secourir; de sorte  
qu'il se passe, en quelque façon, en  
nous-mêmes, ce que nous admirons  
tant dans les Ecrevisses; & peut-être  
que si quelques-uns de nos membres  
étoient aussi faciles à se rompre que  
ceux des Ecrevisses, nous n'aurions  
pas reçu de la Nature moins d'avan-  
tages, que ces animaux.

Pour ce qui est des plantes, c'est une  
Intelligence qui y réside, qui redresse  
celles qui sont dans une situation ren-  
versée dans la Terre, qui a soin que  
celles, qui pourroient se blesser, en  
la traversant, soient pliées en cro-  
chet; que les fleurs de quelques-unes  
s'ouvrent le matin, se tournent vers  
le Soleil, & se ferment le soir, afin  
que

que le froid de la nuit ne fasse pas périr le tendre fruit qu'elles cachent ; c'est elle qui a soin d'éloigner leurs branches de la terre, & de les exposer le plus qu'elle peut à l'air, qui est presque aussi nécessaire aux plantes qu'aux animaux, pour y faire circuler les sucs, qu'elles ont tirés de la terre. Enfin c'est une Intelligence, qui fait dans les plantes, dans les arbres & dans les animaux, presque tout ce que nous admirons, & que la plupart des Philosophes expliquent assez mal, ce me semble, par un pur mécanisme. Et en vérité, qui a appris à un enfant qui ne vient que de naître, de têter & de faire tout ce qui lui est nécessaire, pour conserver sa vie, si ce n'est une Intelligence qui habite son corps ? Qui est-ce qui a appris à une Araignée, qui ne vient que de sortir de son œuf, à faire une toile pour prendre des mouches, si ce n'est une Intelligence, qui se trouve dans le corps de cet animal ? Qui a appris à ces petits vers à ronger des étoffes, pour s'en faire des habits ; ou à ces vers de Mer, de se bâtir d'une glu, qu'ils fournissent eux-mêmes, des maisons pour s'y loger, ou d'en construire de menu sable, de

petits fragmens de coquillages & d'autres matieres semblables, qu'ils unifissent artistement avec cette glu?

Tous les animaux savent, dès leur naissance, tout ce qui est nécessaire pour conserver leur vie, & même d'autant mieux qu'ils sont moins parfaits, comme l'expérience le fait voir dans les hommes, qui sont, sans contredit, les plus parfaits de tous, & qui savent à leur entrée dans le Monde, le moins ce qui leur est nécessaire.

On pourroit demander si tout ce que je viens de dire des Intelligences, ne sont pas des conjectures toutes pures, & je serois obligé de répondre, que je ne les débite tout au plus que sur ce pied-là, & même qu'on n'en peut avoir d'autres, non plus que de tout ce qui ne tombe jamais sous les sens. Mais quoi qu'il en soit, je suis du moins très-assuré qu'il y en a une qui habite mon corps, qui le gouverne, & qui peut, selon son bon plaisir, non seulement donner du mouvement à ce corps ou l'en priver, mais aussi aux corps qui l'environnent, & par conséquent augmenter, ou diminuer à chaque instant, la

quar-

quantité de mouvement, qui se trouve dans l'Univers.

J'aurois pû pousser plus loin cette matière, mais ce que j'en viens de dire suffit, ce me semble, pour exciter d'autres, plus habiles que moi, à le faire avec plus d'étendue, de sorte que je finirai en vous assûrant que je suis &c.

---

ARTICLE V.

CHRISTIANI GOTLIEB SCHWARZII, *Profess. Publ. in Academia Altorfina*, MISCELLANEA POLITIORIS HUMANITATIS, *in quibus vetusta quædam monimenta & variorum Scriptorum loca illustrantur. Accedit nominatim METII VOCATII Oratio Tacito Augusto dicta & nunc è Codice MSC. recognita.* A Nuremberg, MDCCXXI. in 4. pagg. 150.

**C**ES Mélanges de recherches, concernant l'Antiquité, sont composés de cinq Chapitres, qui traitent tous de choses différentes: dont nous ne ferons qu'indiquer les sujets, en général. Les Curieux de ces sortes



de choses pourront recourir à l'Original ; où ils trouveront de quoi s'amuser & s'instruire de plusieurs choses, qui ne sont pas également connues, & que l'Auteur a éclaircies, avec beaucoup de soin & d'érudition. Si tout ce qu'il y a n'est pas nouveau, on ne laissera pas d'y voir de nouveaux éclaircissimens, & des remarques qu'on ne trouve pas communément ailleurs.

I. Le premier Chapitre roule sur une Inscription Romaine, trouvée sur les bords de la Riviere de Temes, dans le Gouvernement de Temiswar. Mr. le *Comte de Marsigli*, qui a long-tems servi, dans les Troupes Imperiales, en Hongrie, & qui a recherché, avec soin, les Antiquitez de ce pais-là, aussi bien que ce qui regarde les Choses Naturelles, avoit dessein de publier ce monument, avec quantité d'autres, & l'avoit déjà fait graver sur une planche de cuivre ; mais d'autres occupations l'ayant empêché de publier la Description de la Hongrie, Mr. *Schwarz*, qui a eu quelques-unes de ces planches, gravées à Nuremberg, a crû pouvoir publier cette Inscription, qu'il explique dans ce Chapitre. Nous avons

vons appris ici , avec beaucoup de plaisir , de Mr. le Comte de *Marsigli* lui-même , qu'il étoit toujours , dans la résolution de publier ce bel Ouvrage. Le Public l'attend , avec impatience , depuis qu'il en a vû le *Prodrome* , ou l'*Avantcoureur* , qui parut en MDCC.

Voici l'Inscription dont il s'agit.

CORNELIAE  
SALONINAE  
AVG. CONIVG.  
GALLIENI AVG.  
ORDO MVN.  
TIB. DE VNVM  
MAIESTAT. EIVS.

C'est - à - dire , à *Cornelie Salonine Imperatrice femme de Gallien Auguste*, le *Senat de la Ville Franche de Tibisque*, devoüé à la *Divinité & à sa Majesté*. Il s'agit d'abord de *Salonine* , que quelques-uns ont confondu avec *Pippa*, ou *Pipara* , qui étoit fille d'un *Roi des Marcomans*, & que *Gallien* avoit pris, pour en faire sa *Concubine*, & de savoir si elle étoit en effet la même , ou si elle étoit distincte. Ceux qui les confondent s'appuyent sur un passage de *Trebellius Pollio*,  
Ch.

Ch. III. qui a fait beaucoup de peine aux Savans. Nôtre Auteur croit, avec raison, ce me semble, que le passage de cet Historien est fautif & qu'il y manque quelques mots qu'il faut suppléer; par lesquels on verroit, si le tems, ou les Copistes ne les avoient pas effacez, que ces deux Dames étoient différentes; aussi bien que par *Aurelius Victor*, qui le dit positivement. *Trebellius Pollio* témoigne lui-même ailleurs assez clairement que *Salonine* étoit une Dame Romaine, & non Allemande; comme on le pourra voir dans l'Auteur. Il fait voir ensuite que cette *Salonine* fut surnommée *Chryfogoné*, comme par honneur, car ce mot signifie *une génération d'or*. L'Auteur rejette, avec raison, après feu Mr. le Baron de *Spanheim*, la pensée du P. *Hardouin*, que *Salonine* avoit été d'abord mariée à l'Empereur *Valerien*, & qu'elle le fut ensuite avec *Gallien le Jeune*. Elle n'a jamais été femme, que de *Gallien*. On ne doit pas opposer à cela une Inscription trouvée près de Nice, en Provence, & où celui qui fit graver cette Inscription l'appelle *femme de Gallien le Jeune nôtre Empereur*, CONIVG. GALLIENI

LIENI JUNIORIS AVG. N. Il ne faut pas rapporter *junioris* à *Gallieni*, qui précède, mais à *Augusti*, qui suit, & cela veut dire que Gallien regnoit avec Valerien son Pere, qui étoit *senior Augustus*, & lui *junior*. Le P. Pagi, qui avoit rapporté l'Inscription, & qui l'avoit prise au premier sens, dans sa *Dissertation Hypatistique*, a corrigé cette faute dans sa Critique sur *Baronius*.

Nôtre Auteur traite en suite des mœurs de Salonine, qui étoient si réglées, qu'elle est nommée *sanctissima*, qui signifie *très-vertueuse*, dans les Inscriptions, comme on l'a vû, dans celle que nôtre Auteur explique ici, & comme on le remarque encore en d'autres. Elle étoit habile dans la Philosophie, & elle estimoit extraordinairement le Philosophe Platonicien *Plotin*; à qui Gallien permit, comme *Porphyre* l'assure, dans la Vie de ce Philosophe, de rétablir une Ville ruinée de la Campanie, & de l'appeller *Platonopolis*; pour y fonder une République, où l'on observât les Lois de celle de *Platon*. Mais ce dessein échoüa, à ce que dit *Porphyre*, par les intrigues de quelques Courtisans. Il y a bien  
de

de l'apparence que ce fût, parce que la communauté des Femmes, que *Platon* vouloit établir dans sa République, n'étoit pas une chose praticable.

Mr. *Schwarz* nous apprend en suite le mal & le bien, que l'on dit de Gallien, & les noms & surnoms, qu'on lui donna; après quoi il passe à l'explication du reste de l'Inscription; où il traite de la Ville de Tibisque, du mot *ORDO*, qui marque le Senat, de l'usage antique d'écrire en lettres capitales, qui furent avec le tems arrondies & converties en lettres courantes, pour écrire plus promptement, des abreviations qui joignent plusieurs Lettres ensemble; ou en mettent de petites en d'autres plus grandes, comme dans l'Inscription dont il s'agit, où dans le *G* d'*AUG.*, il y a une petite *n.*; des *I* & des *V.* qui sont écrits de même, soit qu'ils soient Consones, ou Voyelles. On en use aujourd'hui autrement, dans les Livres imprimés, pour distinguer la prononciation, comme dans *volvere*, tourner, rouler, & *volvere*, ils ont voulu, & ainsi des autres. Quelques Savans le desapprouvent, aussi-bien que la maniere d'écrire *æris* genitif d'*æs*, du  
cui-

cuivre, afin de la distinguer d'*aeris*, genitif d'*aër*, de l'air. Comme il ne s'agit, que de ne tromper pas les yeux & ensuite l'esprit, par une figure équivoque; on ne peut pas, ce me semble, le blâmer.

Le Chap. II. traite de la Confrairie des Utriculaires, de *Collegio Utriculariorum*. C'est à l'occasion de cette Inscription trouvée sur les limites de la Transilvanie, non loin de la source de la riviere Temes :

DEAE NEMESI.  
AEL. DIOGENES.  
ET SILLA. VALERIA.  
PRO SALVTE. SVA ET.  
FILIORVM. SVORVM.  
MATER. ET. PATER.  
EX. VOTO. A SOLO.  
TEMPLVM. EX. SVO.  
FECERVNT. COLLE.  
GIO. VIRI. CLARI  
ORUM.

Les deux derniers mots de cette Inscription font le principal sujet de ce Chapitre. Dès le tems de Numa, il y eut des Confrairies des différentes professions de la Ville de Rome, qu'on nommoit *Collegia & Sodalitates*,

tes, qui avoient leurs Assemblées, leurs Temples & leurs Sacrifices particuliers. Ces Confrairies s'augmenterent extrêmement dans la suite, & on fut obligé de les défendre, en sorte que l'on n'en laissa, que quelques-unes des plus vieilles. Clodius les rétablit neuf ans après, on y en ajouta encore de nouvelles, composées des Esclaves. Jules-César abolit de nouveau les nouvelles, & laissa seulement subsister les anciennes. Auguste en fit autant. D'autres Empereurs en augmentèrent depuis le nombre. On en trouve un Catalogue, composé par *Gui Pancirollus*, dans le III. Tome des Antiquitez Romaines recueillies par Mr. *Grævius*. Il est fait souvent mention de ces Confrairies, dans le *Code Theodosien*, dans les *Pandectes*, & dans les Inscriptions Romaines, qui sont venues jusqu'à nous.

Quelque nombre qu'il y en eût, il n'étoit néanmoins pas permis à tous les Métiers de former des Confrairies, comme il leur plaisoit. Ce n'étoit que par des Constitutions des Empereurs, ou par des Décrets du Sénat, qu'ils pouvoient former ces Corps. Ceux à qui on l'accordoit étoient

étoient des Métiers utiles à l'Etat, soit dans les Villes, soit dans les Armées. Il y en avoit un qu'on appelloit *Collegium Utriculariorum*, & c'est celui dont il s'agit dans l'Inscription qu'on a rapportée, quoi que l'on y lise VIRI CLARIO-RVM, ou par la faute du Sculpteur, ou parce que le tems en a effacé quelques traits des Lettres, qui y étoient. Il est souvent parlé de cette *Confrairie des faiseurs d'Outres* (car c'est ce que le mot Latin signifie) dans les Anciennes Inscriptions. C'étoient, comme l'Auteur le croit, avec beaucoup d'apparence, des gens qui faisoient des outres, qui étant remplis d'air, & bien bouchez, servoient aux Soldats pour passer des rivières, où il n'y avoit point de ponts, & que l'on ne pouvoit passer à gué. Ces Outres enflées soustenoient des radeaux chargez, sur lesquels on pouvoit être sans se mouiller; tels que sont encore aujourd'hui les radeaux, qui servent à naviguer le Tigre, ou l'Euphrate, comme *Thevenot* les décrit, dans son Voyage. Il est facile de comprendre que les Armées Romaines, qui étoient dans un perpétuel mouvement, pour marcher aux lieux,



lieux, où leur présence étoit nécessaire, en avoient extrêmement besoin, & les employoient très-souvent. On verra dans l'Auteur les sentimens que d'autres Savans ont eu sur cette matiere; & les témoignages des Anciens, qu'il rapporte pour confirmer le sien, avec les figures de *Robert Valturio*, qui vivoit au milieu du xv. siecle. On ne doit pas, après cela, s'étonner que les *Utriculaires* se trouvent joints aux *Bateliers*, aux *Charpentiers de bastions*, & à d'autres, qui servoient dans les armées.

Ces Colleges avoient leurs privileges particuliers, comme on l'apprend des Anciennes Loix Romaines, que l'Auteur produit. Ceux qui étoient dans Rome dépendoient du Préfet de la Ville, & dans les Provinces, ils avoient des *Collegiorum patroni*, *curatores*, *præfecti*, *priores*, *magistri*, *defensores*, *duum viri*, *decuriones* &c. Ils avoient aussi des Thrésoriers & des Secretaires, qui se nommoient *Quæstores* & *Tabularii Collegiorum*. Il est fait mention de gens, qui étoient appellez *Patroni*, *Honorati Utriculariorum* &c. Ils avoient aussi des Temples particuliers, comme il paroît par l'Inscription, que l'on a rapportée

tée d'abord, & par plusieurs autres citées par l'Auteur. Ce n'est pas néanmoins que leur Confrairie & les autres semblables des Métiers, qui formoient des Corps, passassent pour des Confrairies Religieuses. Ces dernières étoient composées de diverses sortes de gens, attachez au culte de quelque Divinité, & non d'une seule Espece d'Artisans.

L'Auteur fait ensuite quelques remarques sur la *Déesse Nemesis*, sur laquelle il cite un passage d'*Ammien Marcellin*, qui est remarquable. On en trouvera davantage, dans le Dictionnaire Grec de *Robert Constantin*, où cette Déesse est décrite plus exactement. On verra encore dans l'Auteur quelques remarques sur l'Inscription, qui fait le sujet de ce Chapitre, auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le Chap. III. est tout employé à l'explication d'une ancienne gravure d'une Sardoine, que l'Auteur a fait graver dans sa première Planche. Elle représente, comme il le croit, un Sacrifice fait à Bacchus, dont il examine, avec soin, toutes les circonstances, ce qui lui a donné lieu de recueillir ce que l'on peut dire de plus  
re-

remarquable sur les sacrifices de Bacchus. On y voit entre autres une Colonne qui représente Bacchus, comme l'Auteur le fait voir, & la figure de Silene, qui tient un Bouc entre ses jambes, comme pour le sacrifier à Bacchus. L'Auteur soupçonne que ce pourroit bien être Bacchus lui-même, que l'on représentoit quelquefois, comme vieux, aussi bien que comme jeune. Mr. Schwarz le prouve par *Diodore de Sicile*, par *Phurnutus*, & par *Macrobe*, contre le sentiment de quelques Savans. Cette dernière remarque est fort bonne; mais il semble que c'est assez que la Colonne représente Bacchus, sans qu'il soit besoin de le retrouver encore dans une figure, qui quadre plus naturellement à Silene. On ne peut pas parler en détail de chaque figure, ni de l'explication, que l'Auteur lui donne. Pour se faire entendre il faudroit mettre ici la gravure entière, & s'étendre plus qu'on ne peut le faire. Il suffit de dire qu'il y a ici toutes les principales choses, qui regardent les sacrifices de Bacchus, bien éclaircies & prouvées avec exactitude, par les autorités des Anciens.

Si l'on joint à cela ce que l'Auteur

teur a encore remarqué dans le Ch. IV. sur un bas relief antique, qui représente la pompe des Bacchanales; on aura à peu près tout ce qui regarde les Sacrifices & les fêtes de Bacchus, & le tout appuyé sur les témoignages des Anciens. Cette Dissertation pourra servir de supplément à l'explication, que le P. de Montfaucon a donnée de ce bas relief; où il se contente de proposer sa pensée, sans en apporter aucune preuve. Quelque habile homme, dans la Mythologie & dans les Antiquitez, comme Mr. Schwarz, ne rendroit pas un mauvais service au Public, s'il entreprenoit une nouvelle explication des figures, que le P. de Montfaucon a publiées, avec des preuves de tout ce qu'il diroit, comme il a fait ici.

Le dernier Chapitre de ces Mélanges renferme une Harangue, prononcée en l'honneur de l'Empereur Tacite, par *Metius Voconius*, ou, comme il y a dans *Vopiscus*, par *Metius Nicomachus*. On la donne ici, en deux Colomnes, dont l'une est tirée d'un MS. des Anciens Panegyriques, & l'autre du Ch. V. de la Vie de l'Empereur Tacite, dans l'Histoire Auguste, par *Vopiscus*. Celle qui est

dans cet Historien paroît une Paraphrase de l'autre, & n'égale nullement l'Original, qui est plus court, plus ferré &, par conséquent, plus fort; comme ceux qui les liront, avec attention, en conviendront, même sans avoir lu ce que nôtre Auteur en dit. *Metius Voconius*, après avoir dit que le Sénat avoit fait Empereur un homme âgé, ajoute qu'à cause de cela il n'y avoit rien à craindre de lui :

„ Tacite lui-même, *continue-t-il*,  
 „ fait quel Prince il a toujours souhaité. Si nous trouvions à propos de rappeler en nôtre mémoire ces anciens Monstres, les Caligulas, les Nerons, les Commodos, les Eliogabales; vous diriez tous, d'une même voix, que ces gens-là n'étoient pas des hommes, mais les vices mêmes de leurs tems, en original. Les Dieux nous gardent d'avoir des Empereurs enfans; de nommer Peres de la Patrie des Princes qui n'ont encore point de barbe; qui apprennent à écrire, & qui donnent les Magistratures en badinant, comme font les enfans!

„ Qu'y a-t-il de plus fâcheux, que  
 „ d'avoir des Empereurs, qui dépendent de leurs nourrices, & qui sont

„ in-

„ incapables de juger des bruits pu-  
„ blics? Rendons graces aux Dieux,  
„ pour la République, de ce que nous  
„ avons Tacite pour Prince. De vô-  
„ tre côté, je vous prie, Tacite, que  
„ si vous venez à vous sentir mourir,  
„ plutôt que vous ne le croiyez, de ne  
„ point faire vos petits Enfans héri-  
„ tiers de l'Empire Romain; mais  
„ d'imiter plutôt Nerva, Trajan,  
„ Hadrien, Antonin *le pieux* & d'au-  
„ tres, que le Sénat a mis au rang  
„ des Dieux. Il n'y a rien de plus  
„ glorieux, pour un Prince, que  
„ d'aimer mieux la République que  
„ ses Enfans. *Metius Voconius* vou-  
„ loit dire qu'il valloit mieux prendre  
„ pour Collegues de l'Empire, des gens  
„ capables de la gouverner & de succe-  
„ der dignement à cette suprême digni-  
„ té; que de la laisser entre les mains  
„ de jeunes garçons, seulement parce  
„ qu'on en est le Pere; comme avoit  
„ fait Marc Antonin, qui après avoir  
„ été le meilleur Empereur, que Ro-  
„ me eût eu, la laissa à un jeune fu-  
„ rieux, qui fut un des plus grands ty-  
„ rans, qu'elle ait vus.

Au reste, le Public verroit, avec plai-  
sir une nouvelle Edition des Anciens  
Panegyriques, faite sur de bons MSS.

tels que sont ceux , que nôtre Auteur a entre ses mains , comme il le témoigne. Nous n'avons vu encore aucune Edition de ces Harangues , dont nous aiyons sujet d'être contents.

---

## A R T I C L E VI.

**MISCELLANEA** *Græcorum aliquot Scriptorum* CARMINA, *cum versione Latina & Notis.* A Londres MDCCXXII. in 4. pagg. 208. avec les Préfaces.

**M**R. *Mattaire* , dont nous avons parlé plusieurs fois , à l'occasion des nouvelles Editions des livres Anciens , qu'il a publiées , & du I. Tome de ses *Annales Typographiques* , est celui qui a fait ce Nouveau Recueil & qui y a ajouté des Notes à la fin. Le texte des Auteurs , dont il s'agit , est imprimé magnifiquement , en gros caractères Grecs , & la Version à proportion. Le format est de la même grandeur , que les cinq Volumes des Poètes Latins , imprimez chez *Tonson* , in 4. il y a quelques années. Mr. *Mattaire* , en travaillant à l'His-  
toire

toire de l'Imprimerie & en faisant le Catalogue des Anciennes Editions, a trouvé diverses petites pieces des Poëtes Grecs, & des Editions, qui étoient devenues rares; & cela lui a fait venir la pensée de ramasser ces pièces, en quelques Volumes; avec les diversitez de lecture, qu'il pourroit trouver & quelques petites Notes, qu'il mettroit à la fin. C'est ce qu'il a commencé à executer, en ce Volume, dont nous indiquerons les pieces; afin que les Lecteurs puissent savoir, au moins en général, ce qu'il contient. Voici donc ce qu'on y trouve, selon l'ordre, que l'Editeur a suivi.

I. *Hermès Trismegiste*, ou, selon d'autres Exemplaires, *Orphée* des tremblements de terre. C'est proprement l'explication du sentiment de quelques Anciens, sur les présages, que l'on peut tirer des tremblemens de terre, selon les Signes du Zodiaque, dans lesquels le Soleil se trouve, quand ils arrivent, & selon qu'ils se font de nuit, ou de jour; car l'Auteur prétendoit que les differents tems, auxquels la Terre trembloit, changeoient les présages que l'on en pouvoit tirer. L'Editeur ne croit nulle-



ment que cette piece soit d'*Hermès*, ni d'*Orphée*, qui, selon *Aristote*, n'avoit fait aucuns vers; & en effet ces vers ne ressentent nullement la profonde Antiquité, que l'on attribue à ces Auteurs; non plus que ceux, que l'on a publiez autrefois, sous le nom des *Sibylles*. Pour la matiere même, elle est toute chimerique, & sans aucun fondement solide, tel que pourroit être une Experience constante. Ces vers se trouvoient communément, à la fin de l'Anthologie des Epigrammes Greques, & ils avoient été imprimez à part à Paris en MDLXXXVI, in 4. chez Morel, avec les versions de *Jean Antoine Baif*, & le passage d'*Aratus* touchant le Zodiaque, traduit en Latin par *Ciceron*.

Dans les Notes, on voit les différentes Editions, dont l'Auteur s'est servi, pour publier de nouveau ces vers. Il y explique les mots qui sont ambigus, ou obscurs, & n'oublie pas de remarquer ceux, qui ne se trouvent pas dans les Dictionnaires; ou qui s'y trouvent, mais sans exemples d'Auteurs, qui s'en fussent servis. Il y en a plusieurs, dans ce seul Poëme, qui ne marquent nullement son  
an-

antiquité , mais plutôt la licence des derniers siècles , & la décadence de la Grece.

2. Les *Oracles des Mages de la secte de Zoroastre* , qui suivent , ont été imprimez plusieurs fois , avec les *Notes de Plethon & de Psellus*. Ces *Oracles* sont visiblement supposés & viennent peut-être de diverses mains ; mais il n'est guere possible d'en conjecturer les Auteurs. Il y a des choses , qui sentent le Christianisme , mais il y en a d'autres , qui lui sont tout-à-fait contraires. D'ailleurs ces vers sont mutiles & très-corrompus. Ils l'étoient même , du tems de *Plethon & de Psellus* ; de sorte qu'il n'est pas facile d'en trouver le sens. Outre les Editions que Mr. *Mattaire* marque ici , ils ont été publiez par *François Patrizzi & par Thomas Stanley* à la fin de son *Histoire de la Philosophie Orientale* , que j'ai autrefois traduite en Latin. On les peut encore voir , dans le 2. Volume de mes *Ouvrages Philosophiques*. J'y ai corrigé & expliqué quelques endroits , par conjecture ; mais on les peut bien nommer *les feuilles de la Sibylle* , qui ayant une fois été séparées par le vent , ne pouvoient plus être ras-

semblées, pour former un sens suivi, de ce qu'elle y avoit écrit. Mr. *Mattaire* les a aussi expliqués par quelques notes, auxquelles il a joint les Scholies de *Plethon*, qu'il a mises en Grec seulement. Il y a joint l'Eclogue de *Virgile*, où l'on a prétendu que la venue du Messie étoit prédite, avec la version Greque, qu'on en trouve dans *Eusebe*, de petites notes, & une autre version Greque faite par un Anglois.

3. La chanson Dorique d'*Ariphron* de Sicyone, en l'honneur de la Santé, nous a été conservée par *Athenée* au Liv. xv. de ses *Dipsosophistes*, & a été citée par plusieurs Anciens, comme l'Editeur le remarque. Il y joint des notes avec deux Hymnes d'*Orphée*, dont l'une s'adresse à la Santé, & l'autre à *Esculape*, qu'il illustre aussi par de petites notes; où il marque, entre autres choses, plusieurs mots, qui ne se trouvent guère dans les Dictionnaires, ou qui n'y sont point du tout.

4. On voit, après cela, quatre Hymnes de *Proclus* de Lycie, célèbre Platonicien du V. Siècle, adressées au Soleil, aux Muses, & à Venus, avec diverses versions. Il y en a encore

„ Sans doute , *dit l'Hôte.* Et fuir  
„ la duplicité d'esprit , en sorte que  
„ vos discours s'accordent avec les  
„ sentimens de vôtre cœur ? *dit l'A-*  
„ *mitié.* Il lui promet qu'il fera fin-  
„ cere , & la prie de lui demander  
„ autre chose. Pouvez-vous , *ajoute-t-*  
„ *elle,* préférer l'interêt de vos Amis à  
„ vôtre propre interêt ? Il le lui pro-  
„ met. Et mourir même , s'il le  
„ faut , pour eux ? Il s'y engage. Et  
„ ne point porter envie à vos envieux ,  
„ lors qu'ils seront en fortune ? Il  
„ l'en assure. Et aimer , *dit-elle,* ces  
„ mêmes gens-là ? Il s'en fait fort ;  
„ sur quoi elle témoigne qu'elle  
„ craint qu'après s'être engagé à tout  
„ cela de paroles, il ne renonce à ses  
„ engagements , par sa conduite. Il  
„ répond qu'il a déjà juré de lui être  
„ complaisant en tout. Elle lui dit  
„ enfin , qu'il considère bien son ser-  
„ ment , en la prenant. Ce sont-là  
des sentimens très-relevez & dignes  
de la véritable Amitié , c'est-à-dire ,  
de la Charité Chrétienne , la plus é-  
purée. C'est dommage qu'ils ne  
soient exprimez plus élégamment.

## ARTICLE VII.

VITA THOMÆ CAMPANEL-  
LAE, *Auctore* ERN. SAL. CY-  
PRIANO. *Accedunt hac secundâ*  
*Editione Adpendices IV. Doctorum*  
*Virorum de Campanellæ Vita, Phi-*  
*losophia & Libris Schediasmata com-*  
*plectentes.* A Amsterdam chez  
les Freres Wetstein, MDCCXXII.  
iii 12.

MR. *Cyprianus* avoit publié en  
MDCCV. la vie de *Thomas*  
*Campanella*, Philosophe très-célebre,  
au commencement du Siecle passé,  
& quelques années après. Comme  
cette Edition s'étoit débitée, il en  
donne une seconde, augmentée de  
quatre Appendices, tirées de quatre  
Auteurs differents, qui parlent de  
*Campanella*; afin que les Lecteurs  
puissent voir ce que l'on a dit, pour  
& contre cet homme.

Mr. *Cyprianus* donne lui-même  
d'abord sa vie d'une maniere nette &  
desinteressée, sans omettre le mal,  
qu'on en disoit; & sans dissimuler non  
plus les jugemens plus favorables,  
qu'on

qu'on avoit faits de lui. Il étoit né le 5. de Septembre de l'an MDLXVIII. dans un petit lieu nommé *Stilo*, dans la Calabre Ulterieure. Après avoir fait ses premières études, il entra à l'âge de 14. ans chez les Dominicains. Il ne goûta point la Philosophie d'*Aristote*, & il en voulut faire une autre, sur ses propres principes, ce qui ne choqua pas peu les Moines. Il se mêla encore de Théologie, & de Politique, & se fit par là des affaires. Il s'entêta de l'Astrologie Judiciaire & se vanta d'avoir commerce avec des Esprits. On l'arrêta à Naples l'an M D X C I X. on lui fit souffrir une horrible torture, pour lui faire confesser ses Hérésies, ou pour découvrir je ne sai quel dessein, qu'il avoit fait, disoit-on, contre l'Espagne; mais en vain. Il demeura, dans le Château de l'Oeuf & dans deux autres prisons, environ vint-sept ans. On le relâcha l'an M D C X X V I. à l'instance d'Urbain VIII. qui demanda qu'on le lui renvoyât, puis qu'il étoit accusé d'Hérésie; pour être jugé Rome, par l'Inquisition. On prétend qu'Urbain ne le fit sortir de la prison de Naples, & en suite ne le délivra de l'Inquisition; que pour s'en-

s'entretenir , avec lui , d'Astrologie & de Magie , & apprendre de lui l'avenir. Les Espagnols le redemanderent, mais le Pape le fit sauver en France, en MDCXXXIX. Il y fut estimé & connu même de la Cour, qui le consulta aussi de l'avenir. Il y mourut , en bon Catholique , à Paris, le 19. de Mai MDCXXXIX. On verra dans le Ch. I. de Mr. *Cyprianus* sa vie en abrégé ; dans le II. les differens jugemens , qu'on a faits de lui ; dans le III. quelles étoient sa Théologie & sa Magie ; dans le IV. quelle étoit sa Philosophie ; & dans le V. enfin quels sont les Livres, qu'il avoit composez.

La I. Appendice est de *Morhof*, qui examine l'opinion de *Campanella*, touchant le sentiment de tous les Corps : la II. est une Lettre pleine d'amitié & d'estime, que *Gabriel Naudé* lui a écrite : la III. est la vie de *Campanella*, par le P. *Echard*, Jacobin de Paris, où il défend son Confrere, autant qu'il peut : la IV. contient quelques témoignages sur *Campanella* Ceux qui aiment les sentimens Nouveaux & Paradoxes n'ont qu'à lire cet Auteur, qui leur en fournira bon nombre. L'espace  
né-

*Ancienne & Moderne.* 233  
nécessaire, pour entrer dans une semblable matière, nous manquant ici, nous n'en parlerons pas davantage. Pour en bien juger, il faudroit lire ses Ouvrages, qui sont assez rares, & que je n'ai jamais lûs.

FIN de la I. Partie du XVIII.  
Tome de la Bibl. Anc. & Mod.

---

## AVERTISSEMENT.

*Sur quelques fautes, qui se sont glissées dans le Volume XVII.*

Pag. 170. ligne 14. il faut ponctuer ainsi les Vers d'Horace :

— illa rogare

*Quantane? num tantum, sufflans se,  
magna fuisset?*

*Tantum magna*, est pour *tanta* ou *tam magna*, comme on le peut voir, par la paraphrase Françoisè, & Latine de ces Vers, qui en fera comprendre le sens.

Pag. 458. ligne 3. au lieu de *litterarum*, il faut lire *vitruvianarum*, comme



234 AVERTISSEMENT.

me le sens le demande, ainsi que ce qui précède le montre.

*Pag.* 464. ligne 22. au lieu de CLXXVI. il faut lire CLXVI. & dans la ligne suivante *onze années*, & non *une année*. La première faute a produit la seconde. Je n'ai eu aucun intérêt de mal indiquer la date. Si je ne me suis pas étendu davantage sur ce Livre, cela n'est venu que du peu d'espace, qui me restoit, & de ce que je ne trouvois pas à propos de différer à en parler dans un autre Volume. Je ne croyois pas non plus devoir donner de plus grands Extraits de ces Dissertations, qui méritent d'ailleurs d'être luës, en elles-mêmes. Pour les discours enflés des Martyrs, j'ai marqué où l'on en pouvoit trouver des exemples, & je suis trop occupé d'ailleurs, pour les copier dans les livres des Anciens. Comme il n'y a personne qui accorde aux autres plus facilement la liberté de dire ce qu'ils veulent, sans nuire à la réputation des autres; il est juste que je me taise, lors que je croi devoir le faire.

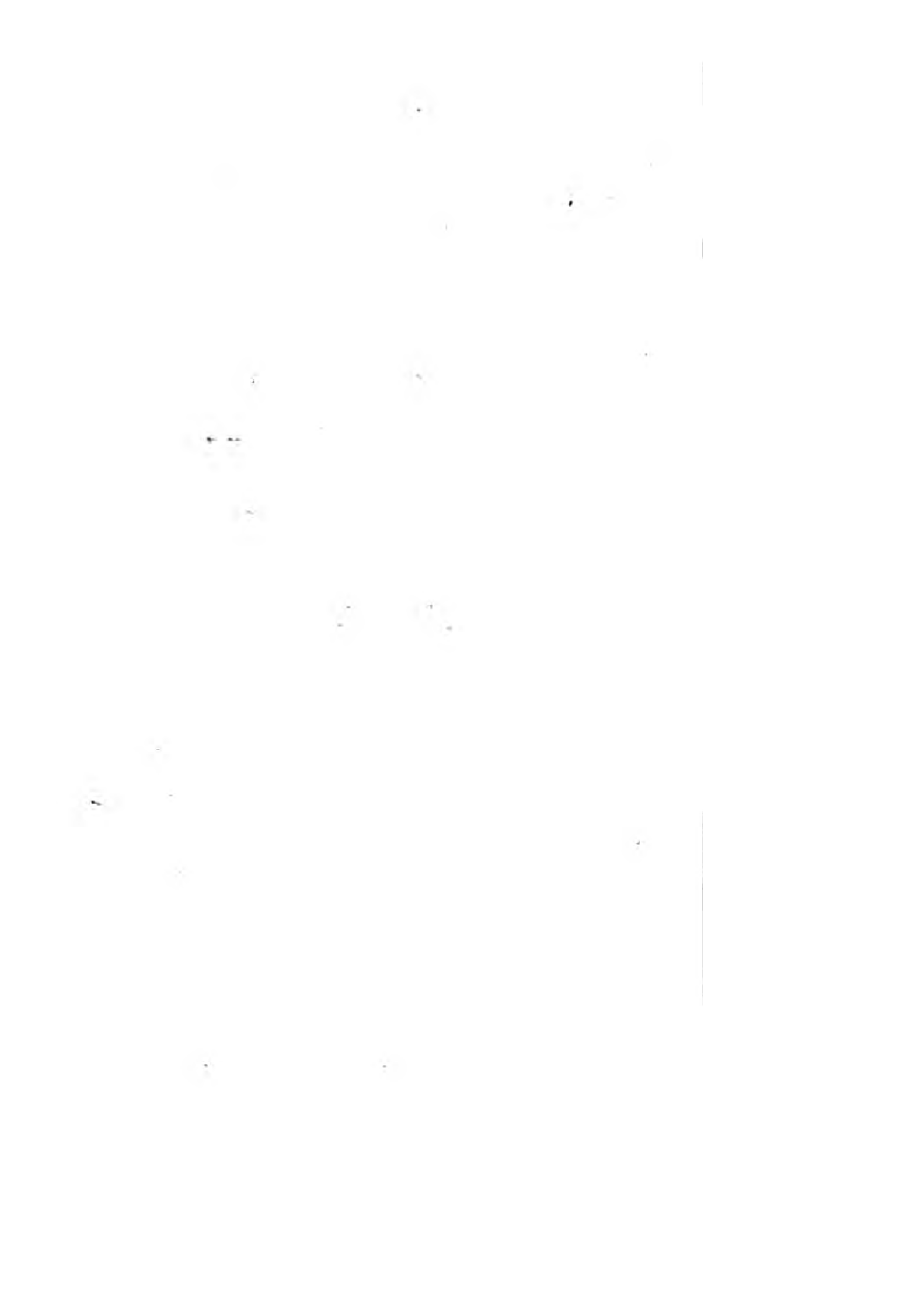
J'avois cité le livre de *Prudense* des Couronnes, qui est une histoire de quelques-uns des plus Anciens Martyrs, qu'il introduit parlans, en  
divers

AVERTISSEMENT. 235

divers endroits d'une maniere fort enflée. On peut voir le Martyre de S. Laurent, qui ayant été grillé d'un côté, dit au Bourreau de le tourner de l'autre, pour voir s'il étoit assez grillé, & ensuite l'invita à manger du rôti, pour voir si la chair rôtie étoit meilleure que la crue :

— *Coctum est; devora  
Et experimentum cape  
Sit crudum, an assum melius.*

*F I N.*



**BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE**

**ET**

**MODERNE.**

Pour servir de suite aux

**BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSELLE ET CHOISIE.**

Par **JEAN LE CLERC.**

**TOME XVIII.**

**POUR L'ANNE'E MDCCXXII.**

*Partie .Seconde.*



**A AMSTERDAM,**  
**Chez les FRERES WETSTEIN.**  

---

**M DCC XXII.**

# LIVRES NOUVEAUX

Qui se trouvent

Chez les FRERES WETSTEIN.

**H**istoire Naturelle des plus rares curiositez de la Mer des Indes, contenant des Poissons, Ecrevisses & Crabes de diverses couleurs & figures extraordinaires, que l'on trouve autour des Isles Moluques & sur les Côtes des Terres Australes, Peints d'après Nature, & tous en fig. enlum. fol. 2. Vol.

L'Etat present de la Grande Bretagne sous le Regne du Roi George I. Ouvrage le plus exact & le plus ample, qui ait encore été publié sur cette matiere, où l'on trouvera un Etat d'Irlande, nouvellement traduit de l'Anglois 8. 3. Vol.

Christiani Sigismundi Liebe Diatribe de Pseudonymia Jo. Calvinii, in qua iis quæ Petrus Bælius, alique de hoc argumento tradiderunt, sub examen vocatis, idem illud uberius illustratur & Epistola Anecdota XXVII. Jo. Calvinii 8.

Observationes Criticæ DXXXII. in SS. Passionem D. N. J. C. quoad maximam partem novæ & exquisitæ, opera & studio J. C. Merken. 4.

Bibliotheca Manuscriptorum maxime anecdotorum, eorumque Historicorum. recensuit Jac. Moser. 4.

Jo. Georg. Pritii Introductio in Lectionem N. T. Editio nova & aucta. 8.

Burch. Gott. Struvii Juris Publici Prudentia ex historiæ Monumentis, Legibus & Observantia Imperii actis publicis declarata, & ad præsentem Statum decreta. 8.

H. Brençmanni Historia Pandectarum seu færum Exemplaris Florentini, accedit gemina Dissertatio de Amalphi. 4.

1755

# T A B L E

## DES LIVRES

*Dont il est parlé dans la 2.  
Partie du*

T O M E X V I I I .

D E L A

B I B L I O T H E Q U E

A N C I E N N E E T M O D E R N E .

- I. *Suite de l'Extrait du XVI. Tome des Actes Publics d'Angleterre, pour les 14. premières années de J A C Q U E S I.* 237.
- II. *Plan de l'Histoire d'Angleterre par Mr. DE RAPIN THOIRAS.* 331.
- III. *Histoire des Provinces Unies des Pais Bas, par l'Auteur de la Bibl. Anc. & Mod.* 349.
- IV. *Réponse de Mr. NOODT sur l'exposition des Enfans, parmi les Romains.* 367.
- V. *Histoire des Pandectes de Florence par Mr. BRENKMAN.* 375.
- VI. *FLORUS de Mr. DUKER.* 381.
- \* 2 VII.

# T A B L E

- VII. *Les Annales de l'Imprimerie*,  
par Mr. MATTAIRE. 398.
- VIII. *L'Origine du Droit & la Con-  
stance de la Jurisprudence & de  
la Philologie*, par Mr DEL VICO  
417.
- IX. *Dissertations Mêlées de Mr. l'Abbé  
GAROFALO* 434.
- X. *De la Foiblesse de l'Esprit Hu-  
main* par Mr HUET, Evêque  
d'Avanches. 455.

BIBLIOTHEQUE  
 ANCIENNE  
 ET  
 MODERNE.

---

## ARTICLE I.

*Suite de l'Extrait du XVI. Tome des Actes Publics d'Angleterre. Pour les 14 premières années du Regne de Jaques I.*

**L** ne faut pas s'attendre à trouver, dans les quatorze premières années du Règne de Jaques I. des événemens éclatans, qui intéressent beaucoup les Lecteurs. Premièrement, on y voit fort peu d'affaires étrangères. En second lieu, les affaires domestiques, si on en excepte la Conjururation des poudres, sont peu importantes en elles-mêmes. Mais cela n'empêche pas, qu'il ne soit absolument nécessaire de bien connoître

*Tome XVIII. Part. 2. L ce*



ce Règne; si l'on veut avoir une juste idée de ce qui s'est passé, dans les suivans. La raison en est, que c'est dans celui-ci, que se trouve véritablement la source & l'origine des Révolutions arrivées en Angleterre, depuis environ cent ans. Pour bien connoître le Règne de *Jaques I.* il faut nécessairement avoir une connoissance assez étendue du génie & du caractère de ce Prince, de ses maximes & de ses principes, par rapport au Gouvernement & à la Religion. C'est par-là que je commencerai, avant que d'entrer dans le recit des événemens, auxquels les Actes du Recueil se rapportent.

Six heures après la mort d'*Elisabeth*, *Jaques VI.* Roi d'Ecosse fut proclamé Roi d'Angleterre, sous le nom de *Jaques I.* Ce fut le Conseil, qui le fit proclamer; & l'on pourroit justement demander, qui avoit donné ce pouvoir au Conseil; puisque, ni *Jaques*, ni la Reine sa Mère, n'avoient jamais été reconnus pour Successeurs présomptifs d'*Elisabeth*, & que ce ne fut qu'au moment même de sa mort, que la défunte Reine s'étoit résoluë à déclarer qu'elle regardoit le Roi d'Ecosse comme son lé-  
gi-

gitime Successeur. Il est vrai que le Conseil se fondeoit sur trois sortes de droits, qui se réunissoient dans la personne du Roi *Jaques*. Le premier étoit, qu'il avoit été nommé par la Reine *Elisabeth*, pour son Successeur, & que cette nomination se trouva confirmée dans son Testament. Mais ce droit-là étoit trop peu solide, pour que le Conseil pût fonder là-dessus la Proclamation, dont je viens de parler. C'étoit une maxime jusqu'alors inconnue en Angleterre, qu'il fût au pouvoir d'un Roi, ou d'une Reine, de laisser la Couronne à qui il leur plaisoit; par une simple nomination, ou même par un Testament, sans l'intervention & la concurrence du Parlement. *Edouard VI.* avoit ainsi transporté la Couronne à *Jeanne Gray*, qui ne pût se soutenir, n'étant appuyée que sur ce droit. Le second étoit, que *Jaques* étoit le plus proche Héritier d'*Elisabeth*. Cela ne pouvoit être contesté. Mais le Testament de *Henri VIII.* autorisé par un Acte de Parlement, qui n'avoit jamais été révoqué, avoit réglé la Succession d'une autre manière. C'étoit aux Descendans de la Reine Duchesse de *Suffolk*, à monter sur le trône,

après la mort d'*Elisabeth*. Il auroit donc fallu, pour agir dans l'ordre, annuler premièrement cet Acte, & casser le Testament de *Henri VIII.*, afin de laisser un libre cours à l'ordre de la Succession, & pour conserver les droits de la branche aînée. Ainsi ce second droit étoit sujet à des difficultez, dont le Conseil n'avoit pas le pouvoir de décider. On voit une preuve sensible de ce que j'avance ici, dans les précautions que le Parlement a prises, de nos jours, par rapport à l'établissement de la Maison d'Hannover; pour ne pas laisser au Conseil la liberté de décider à qui devoit appartenir la Couronne, après la mort de la Reine *Anne*, & afin qu'il ne fût pas en son pouvoir de faire proclamer celui, qu'il trouveroit à propos.

Le troisième droit du Roi *Jaques* peut être appelé un droit *Parlementaire*; parce qu'il tiroit la source d'un Statut, fait sous le Regne de *Henri VII.* par lequel la Succession à la Couronne étoit établie dans la famille de ce Roi, selon l'ordre naturel; en préférant toujours les branches aînées aux cadettes. Ce troisième droit étoit sans doute le meilleur, & néanmoins le Testament  
de

de *Henri VIII.* autorisé par un Acte de Parlement, y étoit opposé. Malgré ces difficultez, le Conseil ne laissa pas de décider, & de faire proclamer *Jaques*; comme étant fondé sur un droit incontestable. Il n'y a point de doute, que le Secrétaire *Cecil*, qui avoit un grand crédit dans le Conseil, & qui quelque tems, avant la mort d'*Elisabeth*, s'étoit dévoué au Roi d'Ecosse, & entretenoit de secrettes correspondances avec lui, ne le servit avec ardeur, dans cette occasion. *Jaques* accepta la Couronne d'Angleterre qu'il attendoit, depuis long-tems, avec beaucoup d'impatience; sans s'informer scrupuleusement sur quel fondement on l'avoit fait proclamer. Mais quand il fut assis sur le trône, il rejetta les trois sortes de droits, dont je viens de parler, & ne voulut s'appuyer que sur un droit héréditaire, qui ne tiroit la force d'aucun Acte de Parlement; comme si la Succession à la Couronne d'Angleterre étoit par elle-même héréditaire, & n'avoit pas besoin d'être appuyée par aucun Statut. Aucun Roi d'Angleterre, avant lui, n'avoit formé une pareille prétention; ou, du moins, s'il y en avoit eu quelcun, qui eût

été dans le même sentiment, il ne l'avoit pas fait connoître. En effet cette prétention étoit sujette à tant d'objections & de difficultez, qu'il est étonnant que ce Prince, qui étoit bien instruit dans l'Histoire d'Angleterre, ait pû se prévenir si fortement sur cette matière. C'est ce que je vais faire voir ici, en peu de mots.

Qu'on examine l'Histoire d'Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à nos jours; on ne trouvera ni loi, ni coûtume, sur laquelle on puisse fonder la succession héréditaire de la Couronne, indépendamment des Actes de Parlement; sans parler du tems des Anglo-Saxons, où l'on voit, pendant l'espace de 600. ans, tant d'exemples contraires à une pareille loi, ou coûtume; il est certain que les cinq premiers Rois, qui ont régné depuis la Conquête, en y comprenant *Guillaume le Conquerant*, ne sont pas montés sur le trône, par un droit héréditaire. Si depuis le dernier de ces Rois la Succession, en faveur du plus prochain Héritier, avoit prévalu, & qu'elle n'eût été que rarement, ou jamais discontinuée, on pourroit dire, que la Coûtume tient lieu de loi.

Mais

Mais puis qu'il est constant qu'elle a été très-souvent interrompue, & que depuis *Guillaume I.* jusqu'à *Henri VIII.* il n'y a jamais eu plus de trois Rois de suite, qui aient succédé de Père en fils, sur quoi peut-on fonder cette succession héréditaire, si on rejette les Actes de Parlement, qui ont établi la succession dans certaines Familles? Mais quand même ce droit de succession héréditaire, indépendant des Actes de Parlement, seroit parfaitement prouvé, il s'ensuivroit que *Henri VII.* de qui *Jacques I.* tiroit son origine, n'auroit pas été légitime Roi; puis qu'il n'étoit, ni légitime Héritier de *Richard III.* à qui il succéda, ni légitime Héritier de la Maison de *Lancastre*, & que cette Maison n'étoit pas légitime Héritière de *Richard II.* *Henri VIII.* étoit si peu persuadé de ce droit héréditaire, que dans son Testament, il passa sous silence le droit de la branche de sa sœur aînée, pour assurer le succession à la cadette. *Edouard VI.* ne fut pas plus scrupuleux, puisqu'au préjudice de ses deux sœurs, il voulut transporter la Couronne à *Jeanne Gray.* Malgré tout cela, ce droit de succession héréditaire, indépendamment du Par-

lement, prétendu inaltérable, quoi que si souvent altéré, prit de si fortes racines sous le Règne de *Jaques I.* qu'elles n'ont pû jusqu'ici être arrachées. On s'en sert encore aujourd'hui, comme d'un principe incontestable; pour faire voir que le Parlement n'a pas le droit de changer l'ordre de la succession, en quelque cas que ce soit. Mais d'un autre côté, il est certain que ce n'a jamais été le sentiment de la Nation, représentée par le Parlement. [Le même usage étoit, parini les anciens Ecoissois, & le contraire ne s'introduisit qu'avec beaucoup de peine & assez tard, comme on le peut voir, par l'Histoire d'Ecosse de *Buchanan.*]

On demandera, peut-être, quel intérêt avoit *Jaques I.* plus que ses Prédécesseurs, de s'appuyer sur ce droit, qui n'étoit rien moins que certain. Le voici en deux mots. C'est qu'il étoit prévenu, jusqu'à l'entêtement, en faveur du pouvoir absolu de la Royauté, & qu'il croyoit qu'appuyée sur des Actes de Parlement, ou sur l'approbation du Peuple, elle ne pouvoit pas être si absolüe; que celle qui étoit fondée sur un droit naturel, ou sur une coûtume inviolable, de-

dépuis le commencement de la Monarchie. C'est ici un des principaux caractères de ce Prince, par lequel il est nécessaire de le faire connoître. [Il auroit néanmoins beaucoup mieux valu, pour lui & pour sa posterité, qu'ils eussent suivi d'autres maximes. Voyez la Biblioth. Choisie T. VIII. p. 199.]

Depuis la triste Catastrophe de *Richard II.*, les Rois d'Angleterre avoient évité comme un écueil, de mettre leur Prérogative en compromis; aimant mieux laisser cette matière dans l'obscurité, où elle se trouvoit, que de faire des efforts, pour l'éclaircir à leur avantage; parce qu'ils craignoient d'effaroucher les Anglois, qui, de tout tems, ont été très-jaloux de leurs libertez. *Richard II.* avoit si mal réussi, qu'il n'est pas étonnant que ses malheurs aient donné lieu à ses Successeurs de craindre un semblable sort. C'étoit une question très-délicate & très-difficile, que de savoir jusqu'où s'étendoit la Prérogative Royale, & en quoi consistoient véritablement les privilèges du peuple. L'Histoire d'Angleterre fait voir, que les Rois les plus prudens & les plus habiles, ceux mêmes qui



ont été les plus absolus, ont évité, avec un extrême soin, de remuer ces sortes de questions. Toute leur attention consistoit à faire, avec le secours du Parlement, ce qu'ils jugeoient convenable au bien de la Nation, ou à leurs propres intérêts; sans affecter d'agir, avec un pouvoir absolu. Si quelques-uns se sont quelquefois écartez de cette règle, ce n'a été que rarement, & de telle sorte que le peuple n'en a pas été alarmé; parce qu'il ne voyoit pas qu'ils affectassent de fonder l'étendue de leur prérogative sur des principes généraux, qui n'admissent aucunes bornes. Il regardoit certains cas particuliers, dans lesquels les Rois sembloient aller trop loin; comme ne devant point avoir d'influence, sur le reste de leur conduite. Les guerres civiles, entre les deux Maisons de *Lancastre* & d'*York*, furent, à cet égard, très-favorables au peuple; en ce qu'elles mirent les Rois dans la nécessité de ne pouvoir se passer de lui. Par conséquent, ce n'étoit pas un tems favorable, pour étendre la Prérogative Royale. *Henri VIII.* le plus absolu des Rois d'Angleterre, ne tâcha qu'une seule fois de rompre la digue,  
par

par le Conseil du Cardinal *Wolsey*. Mais quand il vit que le peuple commençoit à s'alarmer, il aima mieux prier, que de soutenir les entreprises de son ambitieux Ministre. Sans entreprendre donc de décider, lui-même, ce qu'il pouvoit faire en vertu de sa seule prérogative, il se contentoit de la joindre sans cesse à l'autorité du Parlement; & par-là, il faisoit tout ce qu'il vouloit, sans causer de la jalousie à ses Sujets. *Edouard VI. Marie, Elisabeth*, suivirent les mêmes maximes, & s'en trouvèrent fort bien. *Jaques I.* arriva d'Ecosse, ayant l'esprit rempli d'autres principes & d'autres préjugés. Ce n'étoit pas que les Rois d'Ecosse fussent plus indépendans, que ceux d'Angleterre; au contraire, il s'étoit persuadé que la dépendance des Rois ne pouvoit être si grande ailleurs, qu'elle l'étoit en Ecosse; & qu'il falloit nécessairement que ce ne fût en Ecosse, qu'une usurpation du peuple. Il avoit régné trente-six ans, dans ce Royaume, sans avoir jamais pu se délivrer de cette fâcheuse dépendance. C'étoit le peuple, ou les Etats, qui l'avoient mis sur le trône, pendant la vie de la Reine sa mère, & qui l'y avoient

maintenu. C'étoit ce même peuple, qui avoit murmuré, & qui s'étoit même soulevé, toutes les fois, que le Roi, ou ses Ministres ne gouvernoient pas à sa fantaisie, & qui l'avoit obligé de suivre un certain chemin, dès qu'il avoit voulu s'en éloigner. C'étoit là ce qui lui faisoit haïr la dépendance, & qui lui faisoit regarder comme le plus grand bonheur d'un Roi, d'être délivré de ce joug; dont il avoit long-tems éprouvé la dureté. C'étoit encore, par cette même raison, qu'en étudiant la Politique, il avoit approuvé les raisons, que divers Auteurs ont employées, pour faire recevoir l'indépendance des Rois en général; comme s'il n'y devoit avoir aucune différence, entre les Gouvernemens Monarchiques. C'étoit là son principe favori. C'étoit ce qu'il faisoit entendre sans cesse, tantôt ouvertement, tantôt plus obscurément; & le seul moyen de lui plaire étoit d'être, ou de paroître persuadé que les Rois étoient en droit de faire tout ce qu'ils vouloient. Il n'avoit pourtant jamais pu faire admettre ce principe, chez les Ecoffois; mais il espéroit de mieux réussir en Angleterre, où il savoit que depuis le Règne de *Henri VII.* les

Rois.

Rois & les Reines avoient fait, à peu-près, tout ce qu'ils avoient voulu. Mais au lieu d'attribuer ce pouvoir à la prudence de ces Monarques, qui avoient eu l'adresse de ne séparer jamais la Prérégative Royale de l'autorité du Parlement, il l'attribuoit à une autre cause; savoir, au Droit Naturel des Souverains. Ce qui acheva de le déterminer, sur ce sujet; ce furent les flateries de quelques Courtisans Anglois; qui ayant bien-tôt connu son génie & son caractère, s'efforcèrent de s'insinuer dans ses bonnes grâces, par ce même endroit. On dit sur ce sujet, qu'un bon Ecoissois de sa suite, s'appercevant de ces flateries, s'écria qu'elles étoient capables de corrompre le meilleur Roi. Quoi qu'il en soit, *Jaqnes* ne cessa, pendant le reste de sa vie, de faire des efforts pour mettre dans l'esprit des peuples l'autorité arbitraire, à laquelle il aspirait; tant par ses discours, que par sa conduite. Il usoit pourtant d'un petit artifice, mais qui fut bien-tôt connu. C'est que les Anglois ne pouvant disconvenir qu'il n'y eût véritablement une Prérégative Royale: laquelle il étendoit lui-même, jusqu'au pouvoir absolu; il se plaignoit sans cesse, qu'on vouloit donner atteinte à la

Prérogative Royale, pour peu qu'on s'éloignât de ses principes. C'est ce qui produisit, entre lui & le Parlement, des aigreurs & des dissensions qui le rendirent toujours malheureux ; malgré la paix dont-il jouit, pendant tout le cours de son règne. De ces dissensions nâquirent les fréquentes cassations des Parlemens, & par une suite nécessaire, les Monopoles & les autres moyens illégitimes, dont les Ministres du Roi se servirent ; pour lui procurer de l'argent. Cela produisit les plaintes & les murmures du peuple, & la perte de son estime & de son affection pour le Roi, & enfin le mépris des Etrangers pour un Prince, qui ne pouvoit pas esperer de grands secours, de la part de ses Sujets. Je n'en dirai pas davantage, sur cette matière ; parceque je n'ai pas dessein de faire ici l'Histoire du Roi *Faques*, mais seulement de faire connoître quels étoient ses principes, par rapport à l'autorité des Rois.

Il est bien plus difficile de connoître parfaitement quelle étoit la Religion de ce Prince. Il étoit né d'un père & d'une mère Catholiques ; mais il avoit été élevé, dès son enfance, dans la Religion Protestante, selon qu'elle

qu'elle étoit établie en Ecosse ; c'est-à-dire, dans la Presbyterienne ; mais presque toujours soupçonné de favoriser la Catholique. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre , il se rangea à l'Eglise Anglicane , & y parut , du moins extérieurement , attaché pendant tout le reste de sa vie. Il témoigna une haine invincible contre les Presbyteriens , ou Puritains , parmi lesquels il avoit été élevé ; pendant qu'en toutes occasions , il favorisoit ouvertement les Catholiques Romains. Il y a même des gens , qui ont assuré , que peu de tems , avant sa mort , il avoit donné sa parole qu'il embrasseroit la Religion Catholique. Je n'ai garde d'examiner ici toutes les choses , qui paroissent opposées. Je ferai seulement quelques remarques , qui pourront contribuer à les éclaircir.

Premièrement , il faut se souvenir de ce que j'ai dit , dans l'Extrait précédent , que la Reine Elisabeth , craignant toujours quelque orage du côté de l'Ecosse , avoit formé un puissant parti pour elle , dans ce Royaume. Ce parti étoit tout composé de Protestans , & particulièrement de Ministres de l'Eglise Réformée ; qui ne manquoient pas d'inspirer au peuple des sentimens  
de

de crainte, par rapport à la Religion ; toutes les fois, que le Roi sembloit s'éloigner des intérêts de l'Angleterre. Si le Roi s'attachoit à ce parti, il se trouvoit dans la servitude ; & s'il l'abandonnoit, il voyoit d'abord sa propre Cour, & tout le Royaume pleins de troubles & de divisions. C'en étoit assez, pour lui faire haïr les instrumens, dont Elisabeth se servoit ; aussi bien que la Religion, qui leur servoit de prétexte. D'un autre côté, les Catholiques, qui n'avoient point d'autres moyens, pour exécuter leurs projets, que la bienveillance du Roi, le flattoient extraordinairement, & pour l'attacher à leur parti, tâchoient de lui faire comprendre, que les principes de la Religion Réformée étoient contraires à l'autorité des Rois ; comme il le voyoit, par une fâcheuse expérience ; puisque s'il balançoit tant-soit-peu, à se conduire comme les Synodes le souhaitoient, toute l'Eglise se soulevoit contre lui. Ils ajoutoient, que le Gouvernement Presbyterien de l'Eglise d'Ecosse, étoit une source continuelle de rebellions, & que les Presbyteriens, ne pouvant souffrir de Chef dans l'Eglise, suivoient les mêmes principes, par rap-  
port

port au Gouvernement de l'Etat. Par ces insinuations, le Roi s'aigrissoit, de plus en plus, contre le Gouvernement Presbyterien, & enfin, il vint à le haïr souverainement. Mais il n'osa en donner des marques trop publiques, jusqu'à ce qu'étant monté sur le trône d'Angleterre, il se vit dans une pleine liberté de lui déclarer la guerre.

Ma seconde remarque est, que *Jacques I.* s'étant mis dans l'esprit que les Presbyteriens, qui regardoient le Gouvernement de leur Eglise comme le plus parfait, ne pouvoient qu'avoir la même pensée, touchant le Gouvernement de l'Etat; il en inféra, qu'ils étoient ennemis de la Royauté, & confondit continuellement ces deux choses, comme si elles eussent été inséparables. Il regardoit les Presbyteriens, comme des ennemis de la Royauté, & tous ceux qui n'avoient pas les mêmes idées que lui, du pouvoir sans bornes des Rois, comme de véritables Puritains. Il y eut donc, en Angleterre, pendant tout le cours de son Règne, un double Puritanisme, l'un de Religion, & l'autre d'Etat; mais que le Roi & ses Ministres affectèrent sans cesse de confondre,

l'u.



l'un avec l'autre ; parce qu'ils haïssent également tous les deux. Cette idée s'est conservée jusqu'à nos jours, & fait qu'on a tant de peine à définir la nature du *Torisme* & du *Whiggisme* ; parce que les principes de ces deux factions se rapportent, tantôt à la Religion, tantôt à l'Etat.

Je remarquerai, en troisième lieu, que *Jacques I.* étant d'un naturel timide, avoit une aversion extrême pour la guerre. Comme dans la situation, où se trouvoient les affaires de l'Europe, il n'avoit à craindre la guerre, que de la part des Catholiques ; il tâchoit de s'attirer leur bienveillance, en favorisant leur Religion, autant qu'il dépendoit de lui. C'étoit à cause de cela, qu'on ne pouvoit lui faire un plus grand chagrin, que de le traiter de Persécuteur des Catholiques. Il s'en défendoit, avec tant d'ardeur & de vivacité, que pour faire voir qu'il ne persécutoit pas les Catholiques, il tomboit dans un autre excès, & donnoit lieu de croire, qu'il ne mettoit aucune différence, entre les gens des deux Religions, par rapport à sa faveur ; ainsi qu'il paroît clairement, par son Apologie, pour le serment d'*Allegiance*. Il n'y avoit que les Jésuites.

tes qu'il ne pouvoit supporter, à cause du dogme qu'ils soutenoient, que les Rois pouvoient être déposés, & même tuez. Il y avoit trop de conformité, entre cette doctrine & le Puritanisme, pour qu'il pût la regarder sans chagrin. En suivant cette méthode, il espéroit de se maintenir en paix, avec tout le monde; avec les Protestans, en faisant actuellement profession de la Religion Anglicane; & avec les Catholiques, en les exemptant de la rigueur des Loix, qui avoient été faites contre eux. Mais il n'obtint pas, par cette conduite, ce qu'il s'étoit proposé. Les Catholiques ne se contentèrent pas de cette légère faveur, & les Protestans crurent qu'il étoit Catholique, dans l'ame.

Enfin, ma quatrième remarque est que ce Prince, qui avoit beaucoup étudié, & qui avoit une grande opinion de son savoir, s'étoit, selon les apparences, fait une Religion particulière, à sa mode. Vrai-semblablement, le Puritanisme étoit entièrement exclus du plan, qu'il avoit formé, & la Hiérarchie y étoit admise, à l'exception du pouvoir sur les têtes Couronnées. Pour les dogmes, qui séparent les deux Religions, la Catholique

que & la Protestante, *Jaques* fit voir, en diverses occasions, & même en haranguant le Parlement, qu'il ne les regardoit, que comme de pures questions d'École; & qu'on pouvoit les croire, ou ne les pas croire, sans aucun danger pour le salut. Ainsi, selon les apparences, dans le plan qu'il avoit formé, il n'avoit regardé la Religion, que par les endroits qui pouvoient la rendre utile, ou préjudiciable au Gouvernement, & sur tout au pouvoir absolu des Rois. C'étoit, selon lui, la seule chose nécessaire. Tout ce qui s'opposoit à ce principe devoit être rejeté, & ce qui ne faisoit ni pour, ni contre, pouvoit être toléré. Si je ne craignois pas d'être trop long, je pourrois appuyer ce que j'avance, par des preuves, qui vont bien au delà de la conjecture.

Après ce que je viens de dire des principes de *Jaques I.* par rapport au Gouvernement & à la Religion; il sera aisé de comprendre toutes celles de ses actions, qui se rapportent à ces deux articles. Il me reste présentement à parler de certaines autres choses, qui peuvent aider à faire mieux connoître son caractère. J'insiste d'autant plus volontiers sur cette  
ma-

matière, que le petit nombre d'événemens considérables de ce Règne, ne sont que des suites & des dépendances de l'humeur & du génie du Roi.

J'ai déjà dit que ce Prince ne se sentoît pas les qualitez propres, pour la guerre. Aussi l'évitoit-il, avec tout le soin possible, & quelquefois même au préjudice de son honneur & des intérêts de son Etat. Il couvroit sa timidité naturelle, du beau prétexte de la Justice & de l'Equité, qui ne permettoient pas aux Princes de faire répandre du sang, pour des sujets de peu d'importance. Ce principe étoit très-bon, en lui-même; mais il en pouffoit les conséquences si loin, qu'il ne trouvoit aucun cas, qui dût le mettre dans la nécessité de prendre les armes. Il voioit les projets qui se faisoient à Rome, en Espagne, en France, en Allemagne, pour ruiner la Religion Protestante; sans se croire obligé d'y prendre aucune part, autrement que par des recommandations, qui étoient toujours infructueuses; parce que les Princes étrangers savoient bien qu'ils pouvoient les rejeter impunément. Par ce moyen, il eut véritablement  
le

le bonheur de passer tout son règne, sans guerre; ce qu'il vouloit qu'on regardât, comme le comble de la félicité. Mais avec tout cela, on peut assurer, qu'il n'y avoit point eu auparavant de Règne moins heureux, & moins glorieux, pour les Anglois.

*Jaques I.* avoit bien étudié. Il avoit eu, pour un de ses Précepteurs, le fameux *Buchanan*, l'un des plus beaux esprits qu'il y eut alors en Europe. Mais je ne sai si ce fut, par sa propre faute, ou par celle de ses Précepteurs; qui n'avoient pas assez bien distingué la science, qui convient à un Roi, d'avec celle qui n'est propre qu'aux Particuliers; qu'il avoit acquis un certain savoir pédantesque, qui n'étoit admiré que par des flatteurs, & dont les honnêtes gens se moquoient. Il aimoit à faire de longs discours, pleins de divisions & de sousdivisions, qui ressembloient plutôt à des leçons d'un Professeur, qu'à des harangues d'un Roi. Mais son unique but n'étoit pas de faire parade de son savoir. Le principal étoit de faire couler dans ces sortes de Pièces, composées avec beaucoup d'art, les principes qu'il avoit à cœur, touchant le Gouvernement. Au commencement, il affect-

affecta d'employer des expressions, qui pouvoient recevoir un sens favorable au peuple; mais qui, au fond, ne faisoient aucun tort à ses propres Principes. Par exemple, dans sa première harangue au Parlement, il disoit: *Voici la différence, qu'il y a entre un juste & légitime Roi, & un Tyran, ou un Usurpateur. C'est que l'orgueilleux & l'ambitieux Tyran pense que son Royaume & son Peuple sont faits pour lui, & pour satisfaire ses appetits déréglés. Mais le Roi juste reconnoît au contraire, qu'il n'est établi que pour procurer le bien & l'avantage de ses Sujets, & fait consister son bonheur dans leur prospérité.* Tout ce qu'on peut recueillir de ces paroles, c'est qu'un Roi juste se conduit, par d'autres maximes, qu'un Tyran. On pouvoit même en inférer, que celui, qui parloit, avoit dessein de suivre les Régles de la Justice & de l'Equité. Mais il n'y avoit pas un seul mot, qui tendît à faire voir que des Sujets pussent refuser d'obéir à un Tyran, lors même qu'il s'éloignoit de ces maximes. Cela paroît manifestement, en ce que dans une autre occasion, il dit nettement aux deux Chambres, que c'étoit sédition dans les Sujets, que d'examiner

miner ce qu'un Roi pouvoit faire dans toute l'étendue de son pouvoir, comme c'étoit un blasphême, que de vouloir donner des bornes à la Puissance de Dieu. Il faut avouër, qu'il étoit un grand maître, dans l'art de choisir ces sortes d'expressions ; qui paroïssent dire beaucoup, & qui ne signifioient rien ; ou d'autres, qui paroïssent employées, sans dessein, & qui cachoient un sens d'une grande conséquence ; comme, par exemple, quand, dans ce même discours, il remercioit le Peuple d'Angleterre, de ce qu'il l'avoit reçu & embrassé, comme *son légitime & son indubitable Roi*. Si c'étoit ici le lieu, j'en pourrois produire un grand nombre d'autres exemples.

Cependant ces manières ne lui réussirent pas, comme il l'avoit espéré. Les uns ne l'entendoient pas, & d'autres feignoient de ne pas l'entendre ; jusqu'à ce qu'enfin, il se vit obligé de s'expliquer plus clairement, tant de bouche, que par ses actions. Ainsi, on ne put plus douter, qu'il ne prétendît avoir le droit de régner, avec un pouvoir despotique ; quoi qu'en supposant toujours, que son intention n'étoit pas de se servir

vir de ce pouvoir, pour opprimer les Sujets. C'étoit, par cette raison, qu'il trouvoit fort étrange, que le Parlement voulût se mêler d'entrer dans aucune affaire, qui regardât le Gouvernement de l'Etat, ni d'en examiner les abus. C'étoit, selon lui, une matière au dessus de la portée du Parlement, *Ne sutor ultra crepidam.* Si quelquefois la nécessité de ses affaires l'engageoit à souffrir que les deux Chambres examinassent les griefs du peuple; il prétendoit, qu'elles n'avoient d'autre droit, que de lui représenter ces griefs; & qu'elles devoient attendre, de son équité, le remède qu'il jugeroit convenable. Que si elles entreprenoient d'aller plus loin, il cassoit le Parlement, & faisoit emprisonner les Membres, qui avoient paru les plus ardens à soutenir les libertez du peuple. Il aimoit mieux se priver du secours d'argent, qu'il avoit demandé; que de souffrir qu'on examinât jusqu'où pouvoit s'étendre sa Prérogative. Par-là, il se mettoit dans une absoluë nécessité d'employer des moyens inusitez, pour recouvrer de l'argent, comme les Monopoles, les *Bénévolences* forcées, & autres choses de cette nature. Mais



comme ces moyens ne lui réussissoient pas toujours, autant qu'il l'avoit espéré, & qu'il se voyoit contraint d'assembler un autre Parlement; il vouloit qu'on regardât son consentement à l'abolition de ces Monopoles, comme un effet de sa condescendance, & de sa grande affection pour le peuple, & qu'on le récompensât par de grands subsides. D'un autre côté, quand il se voyoit obligé de s'abaisser, jusqu'à demander de l'argent à la Chambre des Communes; il le faisoit avec tant de hauteur, & d'un air si absolu, qu'on auroit dit, que c'étoit un Roi guerrier & triomphant, qui auroit eu une armée victorieuse aux portes de Londres; quoi que sa flotte & ses troupes fussent toujours dans un pitoyable état.

Ces Principes, touchant le pouvoir absolu, étoient encore cause, que les Proclamations étoient fort fréquentes. Vingt Régnes précédens n'en avoient pas tant produit, que celui-ci seul. Le Roi auroit bien voulu leur communiquer la même force, qu'aux Statuts de Parlement. Mais il ne lui fut pas possible d'y réussir, à cause de la résistance du Peuple & des Juges. Il n'y a pas lieu de s'étonner

ner si, avec de tels Principes, il ne fut jamais d'accord avec son Parlement. Les Communes principalement n'étoient pas d'humeur de se laisser ravir, tout d'un coup, des libertez, qu'elles regardoient, comme un droit héréditaire de la Nation Angloise. D'un autre côté, le Roi étoit au désespoir de ne pouvoir leur inculquer ses maximes, ni par son adresse, ni par ses menaces. Cette dissention, entre le Roi & le Parlement, fait la plus considérable partie de l'Histoire de ce Règne; quoi qu'on n'en trouve que peu de traces, dans les Actes du Recueil.

On s'étonnera peut-être, qu'un Prince, qui n'eut jamais aucune guerre, sur les bras, eût si souvent besoin des secours extraordinaires de son Parlement; ou de se servir de moyens inusitez, par augmenter ses revenus. Mais il n'y a pas lieu d'en être surpris, puisque les finances n'avoient jamais été ménagées, avec moins de règle & de précaution, que sous ce Règne. Le Roi étoit libéral, ou plutôt prodigue jusqu'à l'excès. Il donnoit sans discretion & sans s'informer s'il y avoit de l'argent dans ses coffres, & ne

se faisoit presque jamais rendre compte de ses finances. Il entretenoit trois Cours; savoir, la sienne propre, celle de la Reine, & celle du Prince son fils, avec une dépense incroyable. Il aimoit à enrichir ceux, qui approchoient de sa personne, tant les Ecoissois, que les Anglois; & tout cela faisoit qu'il étoit toujours dans la disette & chargé de dettes. Il auroit bien souhaité que le Parlement lui eût fourni tout l'argent nécessaire, pour satisfaire son humeur libérale; mais il négligeoit d'employer les moyens les plus propres, pour aquérir son affection.

Après avoir fait connoître en gros l'humeur, le génie, & le caractère de *Jaques I.* je passerai légèrement sur les quatorze premières années de son Règne, dans lesquelles on ne trouve qu'un très-petit nombre de faits importans. Pour une plus grande clarté, je partagerai ce que j'ai à dire en cinq Articles. Le premier sera des affaires domestiques; le second de celles qui regardent la Religion; le troisième des Affaires avec la France; le quatrième des Affaires avec l'Espagne; le cinquième des Affaires avec les Provinces Unies des Pais-bas.

A R-

A R T I C L E I.

*Affaires Domestiques.*

J A Q U E S ayant été informé de la mort d'Elifabeth, & qu'il avoit été proclamé Roi d'Angleterre, se mit peu de jours après, en chemin, pour se rendre à Londres. Il fut reçu par tout, dans son nouveau Royaume, avec tant d'acclamations, & de si grands excès de joye; qu'il sembloit que le peuple gagnât beaucoup, par ce changement de Souverain. *Jaques* étoit charmé de toutes les marques d'amour & d'estime, qu'il voioit dans le peuple d'Angleterre. Il ne laissa pourtant pas de lui donner, en chemin faisant, deux sujets de mécontentement; premièrement en faisant pendre sur le champ, & sans aucune formalité de Justice, un coupeur de bourse, qui avoit été pris sur le fait; en quoi il agissoit directement contre les privilèges des Anglois. Secondement, il fit publier une Proclamation, qui défendoit au Peuple de s'assembler en foule, autour de sa Personne, soit qu'il craignît quelque mauvais coup, ou qu'il crût

que cette ardeur de s'approcher trop près de lui , pour le voir , ne marquaît trop peu de respect. *Robert Cecil* , Secrétaire d'Etat , qui avoit eu avec lui des correspondances secrètes , pendant les dernières années d'Elisabeth , alla lui présenter ses respects à York , & en fut très-bien reçu ; contre l'opinion de ceux , qui ignorants ce secret , & sâchans qu'il avoit été grand ennemi du Comte d'Essex , étoient persuadés qu'il seroit disgracié , sous ce nouveau Régne. En effet , il fut le seul des ennemis de ce Comte , qui trouva de la faveur auprès du Roi. Le Chevalier *Rawleigh* & quelques autres du même Parti , fuerent recus , avec beaucoup de froideur. Le Roi s'arrêta quelques jours à *Theobald* , maison du Secrétaire Cecil , & y conféra des honneurs & des Dignitez à un très-grand nombre de personnes.

Par l'avenement du Roi *Jacques* à la Couronne , la Cour d'Angleterre changea entièrement de face. Ceux , que la défunte Reine avoit le plus favorisés , se trouvèrent dans la disgrâce , sous ce nouveau Régne ; le seul Cecil excepté , qui fut fait dans la suite , Comte de Salisbury.

La

La maison de *Howard*, qui n'avoit en aucun accès auprès d'Elisabeth, depuis la mort tragique du Duc de *Norfolk*, fut mise sur le pinacle. Le frère de ce Duc fut fait *Comte de Northampton*, Gouverneur des Cinq Ports, & Garde du Seau Privé. Le fils du même Duc fut fait *Comte de Suffolk* & grand Chambellan. Les Comtes de *Northumberland* & de *Westmorland*, que la défunte Reine avoit toujours regardez, comme ses ennemis, furent admis dans le Conseil Privé du nouveau Roi. Il n'y a rien là de surprenant & qui n'arrive ordinairement à tous les changemens de Règne. Il n'est pas même fort étrange, que *Jaques* élevât, comme il le fit, plusieurs Ecoissois à des Dignitez Angloises; quoique cela ne se pût faire, sans exciter la jalousie des Anglois. Mais en même tems, on ne doit pas être surpris, qu'il se trouvât des gens qui ne pussent voir ces changemens sans en murmurer, & sans faire des efforts, pour changer un Gouvernement, qui leur étoit contraire. Peu de temps après que *Jaques* fut arrivé à Londres, il se fit une conspiration, ou plutôt un projet de conspiration, pour mettre *Arbelle Stuart*

sur le trône. C'étoit une cousine Germaine du Roi, fille d'un frère cadet du Roi son Père. Cela seul fait voir combien ce Projet étoit téméraire, supposé qu'il fût réel; puisque ce n'étoit pas, par le droit de son Père, que *Jaques* étoit monté sur le trône d'Angleterre, mais par celui de sa Mère. Par conséquent, *Arbelle*, qui, quoi que de la Maison de *Stuart*, n'étoit parente de la feuë Reine *Marie*, que dans un degré fort éloigné, n'avoit aucun droit de prétendre à la Couronne d'Angleterre, d'autant plus que *Jaques* avoit trois enfans. Les auteurs de ce Complot étoient les *Lords Gray Cobham, Carew*, le Chevalier *Rawleigh*, & deux Prêtres; nommez *Clarke & Watson*. Ces Conjurez s'adressèrent au Comte d'*Aremberg*, qui étoit venu à Londres, de la part de l'Archiduc *Albert*, pour féliciter le Roi, sur son avènement à la Couronne d'Angleterre. Leur but étoit de tirer de l'Archiduc six cents-mille écus, qu'ils devoient partager entr'eux. Il est très-vrai-semblable, que le Comte d'*Aremberg* n'écouta cette proposition, que pour perdre le Chevalier *Rawleigh*, qui étoit, de tous les Anglois, le plus redoutable aux Espagnols, & que ce fut

fût cet Ambassadeur même, qui découvrit la conspiration au Roi. Quoiqu'il en soit, les Conjurez ayant été arrêtez, furent condamnez à mort ; mais il n'y eut d'exécutez, qu'un frère du Lord Cobbam, & les deux Prêtres. Le Roi ordonna qu'on remenât les autres à la Tour, & *Rawleigh* y demeura douze ans, pendant lesquels il composa son Histoire du Monde.

Le Couronnement du Roi & de la Reine se fit à Westminster, avec les solennitez accoustumées, le 25. de Juillet, jour de la fête de St. *Jaques*.

1604. La peste qui régnoit à Londres, lorsque le Roi y arriva, ne lui permit pas d'assembler le Parlement avant le 25. de Mars de l'année 1604. La Proclamation, qu'il fit publier pour la convocation de ce premier Parlement, fut dressée en un Style extraordinaire. Le Roi en marquant les qualitez, que devoient avoir ceux qui seroient élus pour Députez à la Chambre des Communes, ne se contentoit pas d'exhorter ceux, qui en devoient faire le choix ; mais il les menaçoit même, en cas qu'ils n'obeissent pas à sa Proclamation, & déclaroit par avance, que les Communautéz, qui négligeroient d'exécuter ses or-



dres, seroient privées pour jamais de leurs libertez & de leurs priviléges, à cause de leur désobéissance. C'est ce qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais fait, avant lui.

Son premier Discours au Parlement fut d'une longueur excessive, fort embarrassé de divisions & de sousdivisions qui font qu'on a de la peine à l'entendre, à une première lecture. A la faveur de cet embarras, il y fit couler certaines maximes, dont peut-être peu de gens connurent alors le but; mais sa manière de gouverner le fit assez connoître dans la suite. Cette harangue ne fut pas goûtée généralement à cause de son excessive longueur. Les Puritains en particulier se trouvèrent extraordinairement choquez, de ce que le Roi avoit dit, qu'ils ne devoient pas être soufferts, dans un Gouvernement bien réglé. Le peuple, en général, trouva fort mauvais, que le Roi, dans une Action si solennelle, eût fait connoître si ouvertement son penchant pour la Religion Catholique, & le dessein qu'il avoit de protéger & favoriser ceux, qui en faisoient profession. Les Catholiques eux-mêmes ne furent pas contents des ménagemens, qu'il gardoit à leur

é.

égard. Ils avoient attendu de lui de plus grandes faveurs. Mais ce qui offensa le plus les Anglois, ce fut la demande, que le Roi fit au Parlement, d'unir ensemble les deux Royaumes, pour n'en faire qu'un seul Etat; en quoi ils ne voyoient aucun avantage. Il s'étoit beaucoup étendu sur ce dernier Article, & avoit représenté, avec une vivacité extraordinaire, toutes les raisons, qu'il avoit pû imaginer, pour porter le Parlement à faire cette union; & parmi ces raisons, il y en avoit qui paroissent pueriles. Par exemple, il avoit dit qu'il étoit la tête des deux Royaumes; qu'il étoit le Berger & que les deux Peuples étoient son troupeau; qu'il étoit le Mari, & que l'Ile de la Grande Bretagne étoit la Femme. A la faveur de ces comparaisons, il avoit conclu, qu'il seroit ridicule de vouloir l'obliger à se séparer d'une partie de son corps, à partager son troupeau en deux, & de l'engager dans la Polygamie, en l'obligeant à entretenir deux femmes. Il étoit néanmoins si fort convaincu de la solidité de ces raisons, qu'il ne fit pas difficulté de dire au Parlement, qu'il ne craignoit point

de trouver d'autres oppofans , que des ignorans & des aveugles , des gens d'un esprit turbulent , & mal intentionnez. Mais il alla encore plus loin , après que la féance du Parlement fut finie. Car les deux Chambres ayant nommé des Commissaires , pour examiner les avantages , & les defavantages de cette union ; fans attendre le rapport de ces Commissaires , il publia une Proclamation ; par laquelle , de fa seule autorité , il uniffoit en un Corps les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoffe , & prenoit , de lui-même , le titre de Roi de la Grande Bretagne ; en attendant que les Parlemens des deux Royaumes euffent confirmé cette union. Il faut remarquer , que cette Proclamation fut publiée environ un mois , après une autre , qui marquoit aux Commissaires du Parlement , le jour & le lieu où ils devoient s'assembler. Il fit auffi battre de nouvelles monnoies , où l'Union étoit désignée par des emblêmes & par des mots ajoûtez ; & tout cela se fit , avant même que les Commissaires se fussent assemblez. Mais on verra , dans la suite , qu'il eut la mortification de voir rejeter , par le Parlement ,

ment, cette union, qu'il avoit tant désirée.

Quoi que le Roi n'eut pas demandé, aux deux Chambres, la confirmation de son titre à la Couronne d'Angleterre, comme ne croyant pas en avoir besoin; elles ne laissèrent pas de faire un Acte, pour le confirmer. Je ne sai si ce ne fut pas une grande mortification, pour lui.

On vit, dans ce premier Parlement, un commencement de brouillerie entre le Roi & la Chambre Basse, sur une élection contestée. La Chambre ayant décidé la question, qui s'étoit émuë sur ce sujet; le Roi entreprit de faire changer la décision, & ordonna aux Communes d'avoir une conférence avec les Seigneurs. Elles refusèrent absolument de faire une démarche si contraire à leurs privilèges, & donnèrent leurs raisons au Conseil. Selon les apparences, le Conseil trouva ces raisons extrêmement fortes; & néanmoins le Roi, en se délistant de la Conférence, avec les Seigneurs, envoya un ordre absolu à la Chambre Basse, de conférer sur ce sujet, avec les Juges du Royaume. Ce ne fut

pas, fans beaucoup de peine, que les Communes se résolurent à cette condescendance, bien résolus pourtant de ne rien changer à leur décision. Mais la modération du Député, qui avoit été confirmé, empêcha une rupture entre le Roi & la Chambre. Il se désista de son droit, & donna lieu à la Chambre d'ordonner qu'il se fît une nouvelle élection. C'est ainsi que le Roi commençoit, de bonne heure, à vouloir maîtriser la Chambre Basse.

Dans cette même année, le Roi ayant fait la paix avec l'Espagne, accorda des Patentes à une Compagnie de Marchands, pour faire seule le commerce d'Espagne & d'Italie. Mais ce Monopole, qui faisoit beaucoup de tort à la Nation, fut aboli l'année suivante, par un Acte de Parlement.

1605. PENDANT que le Roi vivoit, dans un état heureux & tranquille, il se trouvoit néanmoins dans un extrême danger, dont il n'avoit aucune connoissance; par une conspiration la plus horrible, qui ait jamais été inventée. Je veux parler de la conspiration des poudres; qui est si connue, que ce seroit perdre le temps, que de s'arrêter à en faire le détail. Il suffit de

de dire, en deux mots, que certains Catholiques, assistez de deux Jesuites, avoient pris des mesures, pour faire sauter le Roi, le Prince, & les deux Chambres du Parlement; par le moyen de quelques barrils de poudre qu'ils avoient placez dans une cave, & que ce complot fut découvert, par une espèce de miracle. Le Parlement s'étant assemblé quelques jours après, le Roi y fit, à son ordinaire, un long discours, qui tendoit uniquement à excuser la Religion Catholique, & à réjeter la conspiration, qui faisoit horreur au peuple, sur quelques Particuliers. *Il n'est pas moins vrai, disoit-il dans ce discours, que plusieurs honnêtes gens; quoi que peutêtre prévenus de certaines opinions du Papisme, comme de la Présence réelle, du nombre des Sacremens, & autres telles questions d'Ecole; ne connoissent pas même, ou du moins ne croient pas les véritables fondemens du Papisme, qui sont véritablement le Mystère d'iniquité. C'est pourquoi nous confessons, qu'il y a un très-grand nombre de Papistes, particulièrement parmi nos Ancêtres, qui ne mettant leur confiance que dans le mérite de Jesus-Christ, peuvent obtenir le salut.* Ainsi, nous  
de-

détestons dans ce point, & croyons dignes du feu, la cruauté des Puritains, qui soutiennent qu'aucun Papiste ne peut être sauvé. Il est manifeste, que son dessein étoit de détourner l'indignation du peuple, sur les Puritains. Mais il choisissoit mal le prétexte, puisque s'il y avoit des Puritains, qui fussent coupables de cruauté, à cet égard, envers les Papistes; à peine auroit-on pû trouver un Papiste, qui en fût exempt, par rapport aux Protestans.

1606. QUELQUE désir qu'eût le Roi de détourner l'animosité du peuple sur les Puritains, il ne put se dispenser de faire juger huit des Conjurez, qui furent condamnez & exécutez; outre les deux Jesuites, qui furent convaincus d'avoir eu connoissance de la Conjuración, & même de l'avoir approuvée. Ce fut là toute la vengeance, qu'on tira des Conjurez; quoi qu'ils fussent en bien plus grand nombre.

Ce fut à l'occasion de la Conjuración des poudres, que le Parlement ordonna que chaque Sujet prêteroit un certain serment, qui fut appelé *Serment d'Allegiance*; par lequel on reconnoissoit que le Roi étoit entièrement

ment indépendant de toute Puissance étrangère, & que le Pape n'avoit aucun pouvoir, ni sur sa personne, ni sur ses Etats. Mais avant que ce serment passât, dans le Parlement, le Roi prit soin d'en corriger certains termes, qui auroient pû offenser les véritables Catholiques; c'est-à-dire, ceux qui n'étoient pas entièrement dévouëz au Pape. Mais cela n'empêcha pas qu'à cause des efforts, que la Cour de Rome faisoit, pour détourner les Catholiques d'Angleterre de prêter ce serment, le Roi ne se vît obligé de publier une longue Apologie; dans laquelle il faisoit voir, qu'il avoit toujours autant favorisé ses Sujets Catholiques, que les Protestans.

Le Parlement étant à peu près, content du Roi, lui accorda une somme très-considérable, quoi qu'il fût alors en paix, avec tout le monde. Cet argent lui vint tout à propos, pour recevoir, avec une extrême magnificence, le Roi de Danemarck son beau-frère qui vint lui rendre visite. Le Roi de Danemarck étoit à peine parti, que le Prince de Vaudemont, fils du Duc de Lorraine, vint aussi rendre au Roi une visite, qui acheva de consumer l'argent que le Parlement avoit accordé.



1607. Le Parlements'étant rassemblé dans l'année 1607, rejeta l'union des deux Royaumes, sans avoir égard à ce que le Roi avoit déjà ordonné. Il se contenta de révoquer certaines Loix, qu'on appelloit *Hostiles*, & qui regardoient uniquement, les fréquens différends que les habitans des deux frontières avoient ensemble. Le Roi avoit encore publié une autre Proclamation, par laquelle il déclaroit naturalisez, dans les deux Royaumes, ceux qui étoient nez, depuis son avènement à la Couronne d'Angleterre. On les appelloit *Post-nati*, pour les distinguer de ceux qui étoient nez auparavant, qui étoient appellez *Ante-nati*. Mais le Parlement en ne confirmant pas cette Proclamation, la rendit inutile; puisque les Juges ne régloient pas leurs jugemens, par les Proclamations, mais par les Loix. La rejection de l'union des deux Royaumes donna au Roi un extrême dégoût pour les Parlemens. D'un autre côté, le peuple murmuroit beaucoup, tant à cause des dépenses superflües du Roi, qui ne servoient qu'à enrichir des favoris, & particulièrement les Ecoffois; qu'à cause du grand nombre de Proclamations, qui sembloient

bloient supposer une puissance despotique dans le Souverain. Cela commençoit à causer des murmures. Il y eut même un soulèvement, dans la Province de Northampton, mais qui fût bien-tôt appaisé ; & le Parlement, qui commençoit même à se remuer, fut prorogé, & la prorogation fut continuée jusqu'au 19. de Février de l'année 1610.

AVANT que l'année 1607. fut écoulée, le Roi eut avis que le fameux Comte de Tyrone, à qui il avoit pardonné, dès le commencement de son Règne, s'étoit retiré d'Irlande, & publioit dans les païs étrangers, que c'étoit à cause des oppressions, que les Catholiques souffroient dans cette île. Cela fut cause que le Roi, qui ne vouloit pas passer pour persecuteur des Catholiques, publia une Apologie, dans laquelle il repoussoit vivement cette accusation.

1608. IL ne se passa rien de considérable, dans l'année 1608. que la mort du Grand Trésorier, auquel succéda *Robert Cécil* Comte de Salisbury.

1609. DANS l'année 1609. on vit paroître deux Livres imprimez avec  
la

la connoissance du Roi, dans lesquels les Auteurs souûtenoient les maximes les plus outrées du Despotisme. Le Parlement, qui s'assembla l'année suivante, voulut prendre connoissance de cette affaire; mais le Roi trouva le moyen de la faire tomber, en publiant une Proclamation, qui ordonnoit la suppression de ces Livres, quoi qu'il eût permis qu'on les imprimât.

1610. L'OUVERTURE de la séance du Parlement, qui avoit été remise au 19. de Fevrier 1610. se fit, par des Commissaires qui représentèrent à la Chambre des Communes, les besoins pressans du Roi, les dépenses indispensables auxquelles il avoit été engagé, & la grandeur de ses dettes. Ils en prirent occasion demander à cette Chambre, un secours proportionné à ses besoins, & assurèrent qu'après cela, il consentiroit qu'on examinât les griefs du Peuple. Mais au lieu d'accorder promptement l'argent, que le Roi demandoit, la Chambre ne retentit que de plaintes, contre le Gouvernement. Les uns se plaignoient de la prodigalité du Roi & particulièrement des grands dons, qu'il faisoit aux Ecoissois. D'autres disoient hautement, que le Roi tâ-  
choit

choit de détruire la Constitution du Gouvernement d'Angleterre, & de se rendre absolu. Quelques autres insistoient particulièrement sur le pouvoir excessif de la Haute Commission, qui, sous prétexte de purger l'Eglise de Puritains, opprimoit comme tels, tous ceux qui ne vouloient pas reconnoître un pouvoir despotique, dans le Souverain. Le Roi, ayant été informé de ces discours, fit venir les deux Chambres à Whitehall, & leur parla, d'une manière à leur faire entendre bien clairement, qu'il prétendoit être maître de faire ce qu'il voudroit, & que s'il ne gouvernoit pas tyranniquement, ce n'étoit que par modération & par choix, & non par défaut de pouvoir & d'autorité. Ce fut alors qu'il leur dit, *que comme c'étoit un blasphême de disputer sur la puissance de Dieu, c'étoit sédition, dans les Sujets, d'examiner ce que le Roi pouvoit faire, dans toute l'étendue de son Pouvoir. Que comme il ne prétendoit pas souffrir que les Sujets agitasent ces sortes de questions: d'un autre côté, il n'avoit intention de faire, que ce qui seroit conforme aux Loix & à la Raison.* C'étoit-là, le véritable Commentaire de ce qu'il avoit dit dans son  
pre-

premier discours au Parlement, touchant la conduite d'un Roi juste, & celle d'un Tyran. Il fit encore beaucoup d'autres leçons aux deux Chambres, & finit en disant, qu'après avoir fait la démarche de demander de l'argent, sa réputation en souffriroit trop, s'il ne l'obtenoit pas. Les Communes, qui ne s'étoient pas attendues à des déclarations si claires & si précises & qui n'avoient pris aucunes mesures, pour défendre leurs Droits, jugerent que pour cette fois il étoit à propos de dissimuler leur chagrin, & lui accordèrent un subside; quoi que bien moindre que celui, qu'il avoit demandé, après quoi le Parlement fut prorogé.

Pendant cette Séance, le Roi créa *Henri* son fils aîné, Prince de Galles, & lui régla sa Maison. Peu de temps après, il envoya un Ambassadeur en Espagne, pour y négocier le Mariage du Prince, avec une fille de Philippe III.

Le Parlement s'étant rassemblé au mois d'Octobre, & se trouvant dans des dispositions peu favorables au Roi, fut cassé, par une Proclamation. Tout le monde étoit persuadé que le Roi n'assembleroit plus de Parlement  
&

& c'étoit là un sujet de joye & de triomphe pour les Courtisans ; qui se félicitoient de voir le Roi libre d'une telle dépendance, & qui ne s'occupoient qu'à des fêtes & à des divertissemens.

Ce fut pendant ce temps-là, que le Roi choisit, pour son Favori, un Ecoissois nommé *Robert Carr*, jeune homme sans éducation, sans étude, & sans expérience, & qui néanmoins, devint tout puissant en très-peu de temps, & fut fait *Vicomte de Rochester*.

1612. EN 1612. *Frideric V.* Electeur Palatin, se rendit à la Cour d'Angleterre, pour y épouser la Princesse *Elisabeth*, fille du Roi. Pendant quelque temps, ce ne furent que fêtes & divertissemens, à l'occasion de ce Mariage. Mais cette joye fut troublée, par la mort du Prince de Galles, qui arriva dans le temps qu'on alloit célébrer les nôces de la Princesse sa Sœur. Tous les Historiens conviennent que c'étoit un Prince accompli. Il y en a eu même, qui ont voulu jeter des soupçons, sur le Roi; comme s'il l'avoit fait empoisonner. Mais ce ne sont que des conjectures vagues, peu propres à prouver un fait de cette nature.

1613. LE Mariage de l'Electeur se célébra le 14. de Fevrier 1613 & les deux Epoux, partirent dans le mois de Mai, pour se rendre dans leurs Etats. Le Mariage coûta au Roi cent-mille livres sterling, quoi que la dot ne fut que de quarante-mille livres. Dans tout le reste de l'année 1613. on ne trouve dans l'Histoire, qu'une seule affaire, dont il est nécessaire de dire un mot, parce que le favori du Roi y étoit intéressé.

Le Comte d'Essex avoit laissé un fils fort jeune, auquel le Roi, en arrivant en Angleterre, avoit rendu les honneurs & les biens de sa Maison; qui avoient été confisquez, par la condamnation de son Père. Ce jeune Seigneur s'étoit marié avec une fille du Comte de Suffolk, Grand Chambellan; mais parce qu'il n'étoit pas en âge, non plus que sa Femme, de consommer le Mariage, il alla voyager, durant quelques années, dans les pais étrangers. Pendant son absence, la jeune Comtesse devint amoureuse du Vicomte *de Rochester*, Favori du Roi, sans oser pourtant lui faire connoître son amour. Le Comte d'Essex étant de retour, trouva de très-grandes difficultez à faire consen-

tir

tir sa Femme, à venir vivre avec lui, dans sa maison ; elle trouvoit sans cesse de nouveaux délais, & elle ne s'y résolut que par l'autorité absoluë du Comte son Père. Mais le Comte d'Essex n'en fut pas plus avancé, puis qu'il lui fut impossible de consommmer son mariage ; soit par la résistance de sa Femme, ou par quelque autre raison ; car par le conseil d'une confidente, nommée *Madame Turner*, elle s'étoit adressée à un homme qui passoit pour Magicien, & qui lui avoit donné certaines poudres, qui devoient rendre son mari impuissant. Le Comte d'Essex eut beau mener sa Femme à une Maison de Campagne, éloignée de Londres, il trouva toujours les mêmes obstacles. Enfin, comprenant qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire, dans la conduite de sa Femme, il la remena à Londres, & la laissa vivre à sa fantaisie, ayant perdu toute l'affection, qu'il avoit eue pour elle. Ce fut alors, qu'elle trouva le moyen de faire connoître au Vicomte de *Rocheſter* la passion, qu'elle avoit pour lui, & que leur intrigue commença ; mais avec si peu de ménagement, que toute la Cour en étoit instruite.



La Comtesse d'Essex n'étant pas contente d'avoir le Vicomte de *Rochester*, pour Amant, en voulut faire un Epoux, & prendre avec lui des mesures, pour faire rompre son mariage avec le Comte d'Essex. *Rochester* y consentit; mais ayant un ami intime, nommé *Thomas Overbury*, il voulut lui communiquer son dessein. *Overbury*, bien loin de l'approuver, fit tous les efforts possibles pour l'en détourner, & lui parla même de la Comtesse d'Essex, en termes fort offensans. La Comtesse en ayant été informée, fut si fort irritée contre *Overbury*, qu'elle résolut de le perdre, & y fit consentir son Amant, qui ne pouvoit lui rien refuser. Pour exécuter ce dessein, *Rochester* pria le Roi d'envoyer *Overbury* en Ambassade, les uns disent en France, les autres, en Moscovie. En même tems, il informa *Overbury* du dessein du Roi, & lui conseilla de refuser cet emploi, qui devoit l'éloigner de lui; & lui promit d'appaiser le Roi, s'il étoit irrité de son refus. Le Roi ayant fait appeler *Overbury*, pour lui dire à quel emploi il le destinoit; celui-ci le supplia très-humblement de l'en dispenser. Dès qu'il fut sorti de  
la

la Chambre, le Favori exagéra son insolence, & fit entendre au Roi, qu'elle méritoit d'être châtiée. Sur cela le Roi le fit conduire à la Tour, où il fut détenu, pendant plusieurs mois; sans avoir la permission de garder aucun de ses Domestiques, ni de voir aucun de ses amis, & enfin, il y fut empoisonné.

Pendant qu'*Overbury* étoit à la Tour, la Comtesse d'*Essex* demanda la dissolution de son Mariage, avec le Comte d'*Essex*, pour cause d'impuissance, & obtint du Roi des Commissaires, pour juger ce procès. Le Comte d'*Essex*, qui ne se soucioit plus de sa Femme, étant interrogé, répondit aux Juges, qu'il ne se sentoit pas impuissant pour toute autre femme; mais qu'il ne se croyoit pas en état de pouvoir jamais consommer son Mariage, avec la sienne. La Cour ne laissa pas d'observer diverses formalitez, & d'ordonner que la Comtesse seroit visitée par des Matrones, pour savoir si elle étoit vierge. On prétend que la Comtesse ayant obtenu la permission d'être couverte d'un voile, fit entrer en sa place, une jeune fille de sa taille, qui fut visitée au lieu d'elle. Quoi qu'il en soit, le

Mariage fut dissous, & peu de tems après, le Vicomte de *Rocheſter* fut créé Comte de *Sommerſet*, & épouſa ſa Maîtreſſe.

1615. IL y avoit déjà plus de trois ans, que le Roi n'avoit point aſſemblé de Parlement. Mais enfin, ne pouvant plus ſubvenir à ſes dépenſes, & tous les moyens de recouvrer de l'argent, étant épuifés; ſes Miniſtres lui confeillèrent de convoquer un Parlement, en lui faiſant eſpérer, que, par leur crédit, le plus grand nombre des Députés ſeroient élus ſelon ſon deſir. Cela eſt très-facile, comme je l'ai déjà dit pluſieurs fois, à un Roi, qui ne s'eſt pas rendu ſuſpect au peuple. Mais il n'en étoit pas ainſi de *Jaques I.* Le Parlement ſe trouva compoſé d'autre gens, qu'il ne s'étoit attendu. Le Roi demanda de l'argent, avec promeſſe, qu'il permettroit qu'on examinât les griefs, quand l'affaire du ſubſide ſeroit expédiée. Mais les Communes renverſèrent cet ordre, & commencèrent par les griefs; après quoi elles réſolurent de préſenter au Roi une Adreſſe, ſur divers ſujets, & particulièrement ſur le préjudice, que les Anglois recevoient de l'établifſement des Ecoſſois  
dans

dans le Royaume. Le Roi fut si irrité du peu de complaisance des Communes; qu'il cassa le Parlement, & immédiatement après, fit mettre en prison quelques Membres des deux Chambres, & exigea une taxe de tous ses Sujets, sous le titre honorable de *Bénévolence*. Cet argent lui servit à recevoir le Roi de Danemarck, qui vint lui faire une seconde visite.

1615. DANS l'année 1615. la Cour changea de face, par l'élévation d'un nouveau Favori, & par la chute du premier. Le Roi étant à Cambridge & assistant à une Comédie, que les Etudians lui donnoient, y vit paroître *George Villers*, jeune homme fort bien fait; qui venoit nouvellement de France, & qui étoit très-proprement habillé. Cette vûë le surprit agréablement, & pour n'entrer pas ici dans un détail superflu, il suffit de dire en un mot, que *Villers* occupa bien-tôt, dans son cœur, la place, que le Comte de *Sommerset* y avoit tenuë, pendant quelques années. Par malheur, pour celui-ci, il arriva, dans le même tems, que le Roi fut informé de la manière, dont il avoit fait mourir *Overbury*. Il garda pourtant le secret, durant quelque

tems, & tâcha, quoi qu'inutilement, d'accorder ses deux Favoris, feignant d'aimer toujours le Comte de *Sommerfet*. Mais n'ayant pû réussir dans ce projet, il fit enfin arrêter le Comte, sa Femme & tous leurs complices. Ils furent tous condamnez à mort, & quelques-uns exécutez; mais le Roi se contenta de retenir en prison le Comte & la Comtesse, & quelques années après, il les mit en liberté, sans leur accorder néanmoins une grace entière. Enfin, peu de tems avant sa mort, il leur fit expédier des Lettres de pardon.

*Arbelle Stuart*, parente du Roi, mourut cette même année à la Tour, où elle étoit depuis quelque tems; pour avoir contracté mariage, à l'insû du Roi, avec *Guillaume Seymour*, petit-fils du Comte de *Hartford*. Les ennemis du Roi *Jaques* ont jetté quelque soupçon sur lui, comme s'il s'étoit défait de cette parente, par quelque mauvais moyen; mais j'avouë que je ne voi aucun fondement à cette accusation.

1616. LA disgrâce du Comte de *Sommerfet* acheva d'établir la fortune de *George Villers*; qui pour tout dire  
en

en un mot, devint Favori dans les formes, & tout puissant à la Cour.

Dans ce même tems, le Roi eut un grand démêlé avec les Juges du Royaume; qui avoient mis sa Prérôgative en question, au sujet d'un Evêché, qu'il avoit donné en Com-mende. Le Roi prit cette affaire à cœur. C'étoit le toucher à l'endroit le plus sensible, que de faire quelque démarche, qui pût donner atteinte à sa Prérôgative, dont il étoit toujôurs très-jaloux. Le Juge *Cook* fut disgracié & perdit sa charge, pour avoir soutenu, avec obstination, ce que les Juges avoient fait.

Quelque tems après, le Roi fit assembler la Chambre étoilée, & lui fit un long discours, dans lequel il fit connoître fort ouvertement ce qu'il pensoit, du pouvoir absolu des Rois. Mais son éloquence ne fut pas capable de produire tout l'effet, qu'il en attendoit; la plûpart des Sujets ne pouvant s'accommoder des principes, qu'il tâchoit sans cesse d'établir.

Le Baron d'*Ellesmere*, Grand Chancelier, étant tombé malade, rendit le grand seau au Roi, qui le donna en garde à *François Bacon*. Quelque tems après, le *Comte de Suffolck* qui

avoit été fait Grand Trésorier, à la place du Comte de *Salisbury* mort en 1613. fut accusé de malversation, & condamné à une grosse amende, par la Chambre étoilée.

Au mois d'Août de cette même année, le Roi créa *George Villers* son Favori, Baron de *Brandspech*, & Vicomte de *Waddon*, & le 1. Janvier suivant, il le fit Comte de *Buckingham*.

Dans le mois de Novembre, le Prince *Charles*, fils unique du Roi, fut créé Prince de Galles. Le Roi souhaitoit beaucoup de le marier ; mais comme il ne se trouvoit point de Princesse Protestante, qui fût fille de Roi, il ne put se résoudre à lui donner une femme d'une moindre extraction. Cela fut cause qu'il jeta les yeux sur deux Princesses ; savoir, *Christine de France*, sœur de Louis XIII. & *Marie* Infante d'Espagne, fille de Philippe III. Mais ayant appris que la première avoit été déjà promise à un autre, il se tourna du côté de l'Espagne. Je parlerai de cette négociation dans l'Extrait suivant.

Le Chevalier *Walter Rawleigh* qui avoit été condamné à mort en 1603. & qui avoit demeuré douze ans en prison, avoit été mis en liberté, mais  
sans

ſans avoir obtenu des Lettres de grace. Comme ſes biens avoient été conſiſquez, & qu'il n'avoit pas de quoi ſubſiſter, il demanda au Roi la permiſſion de mener quelques vaiſſeaux en Amérique, & lui fit entendre, qu'il y avoit à la *Guyana* une mine d'or, d'où il pourroit emporter de grandes richesses. Sur cet Expoſé, le Roi lui accorda une Patente, par laquelle il lui donnoit le Commandement en Chef de tous les vaiſſeaux & Avanturiers, qui feroient le Voyage avec lui; ſans ſ'informer particulièrement ni du lieu, où étoit cette mine, ni à qui elle apartenoit, ni ſur les terres de qui il falloit paſſer, pour y aller. Je parlerai, dans l'Extrait ſuivant, de la triſte Cataſtrophe de ce Chevalier.

Voici préſentement les Actes de la ſeconde Partie du Tome XVI. qui ſe rapportent aux affaires Domeltiques.

*Année 1603.*

Lettre du Conſeil aux Plénipotentiaires Anglois du Congrès de Breme. Le 28. Mars. *Pag.* 493.

*Le Conſeil leur donne avis de la mort de la Reine Elifabeth, arrivée*

N 5 le



le 24. de Mars, & de la Proclamation du Roi Jaques.

Proclamation sur l'avenement du Roi à la Couronne d'Angleterre, fait à Southampton pag. 490.

Dans cette Proclamation, le titre du Roi est fondé sur ce qu'il est descendu des deux Maisons de Lancastre & d'Yorc, & de Marguérîte fille ainée de Henri VII.

Mémoire sur le grand Sceau. pag. 491.

Il paroît par ce Mémoire, que le Roi, dès le 15. d'Avril, avant son départ d'Ecosse, avoit écrit au Conseil, que sa volonté étoit que Thomas Egerton gardât le grand Sceau, jusqu'à nouvel ordre. Qu'en suite, le 3. de May, Egerton avoit remis le grand Sceau au Roi, qui le lui avoit rendu, & lui avoit ordonné de s'en servir, comme il avoit fait auparavant. Que le 19. de Juillet, le Roi avoit fait rompre le grand Sceau, & en avoit mis un nouveau, entre les mains d'Egerton, avec un billet de sa main, par lequel il le faisoit Baron d'Ellesmere; dont il lui fit expédier les Patentés le 21. du même mois; & que le 24. il l'avoit fait Grand Chancelier.

Mé-

Mémoire des Actes Publics remis à a Trésorerie, par ordre du Roi. pag. 497.

*Ce sont divers Traitez & obligations, dont-il a été parlé, dans les Extraits précédens.*

Réponse des Plénipotentiaires du Congrès de Breme au Conseil, du 22. Avril. pag. 500.

*Ils disent que le Congrès s'est rompu, sur la nouvelle de la mort d'Elisabeth.*

Proclamation, par laquelle le Roi notifie qu'il reçoit en grace le Comte de Tyrone. pag. 500.

Autre touchant les excès commis, sur les frontières des deux Royaumes, du 17. Mai. pag. 504.

Licence à *Fletcher*, & à *Shakespeare* pag. 505.

Proclamation, qui ordonne l'union des deux Royaumes, en attendant que les Parlemens l'ayent confirmée, avec plus de solennité, du 19. Mai. pag. 506.

*Le Roi dit que c'est sur le témoignage qu'il a reçu de ses Sujets des deux Royaumes, du grand désir qu'ils ont que cette union se fasse. Mais il n'étoit pas bien informé.*

Proclamation, pour défendre le concours du peuple, auprès de la personne du Roi, & pour ordonner à la Noblesse & aux Officiers de Justice ou de Police de retourner chacun dans sa maison. pag. 817.

*Le Roi, dit dans le dernier article de cette Proclamation, qu'il s'est aperçu qu'on a négligé jusqu'à lors d'obéir à ses Proclamations & qu'il est résolu de faire des exemples de ceux qui desobeiront.*

Charles Comte de Nottingham fait Connétable, pour le 25. de Juillet, jour du Couronnement, du 4. Juillet pag. 521.

Proclamation pour arrêter Antoine Copley qui a conspiré contre le Roi. pag. 523.

Autre qui donne pouvoir aux Magistrats de punir les Ecoffois, qui commettront des excès contre les Anglois du 8. Juillet pag. 526.

Dénization de l'Evêque de Dunkell Ecoffois, du 13. Juillet. pag. 717.

*On en voit dans la suite un grand nombre de semblables.*

Proclamation pour arrêter divers conspirateurs, connus par la confession de Copley. du 16. Juillet. pag. 529. Martam, Watson, Klarke, Prêtres.

*An-*

*Année 1604.*

Proclamation pour la convocation  
du Parlement, du 11. Janvier pag. 563.

J'ai parlé de cette Proclamation,  
dans l'Abregé de l'Histoire.

Don des biens confisquez de *Walter Rawleigh*, à *Jean Shelbery* & à  
*Robert Smith*. du 14. Fevrier pag. 569.

Proclamation qui fixe le jour  
& le lieu, où se doivent assembler  
les Commissaires nommez, pour tra-  
vailler à l'union des deux Royaumes,  
du 15. Septembre. pag. 600.

A *Westminster* dans la *Chambre*  
*Peinte*, le 21. d'Octobre.

Autre pour imposer une taxe de  
six Schellings, huit sous, sur chaque  
livre de tabac, qui entrera dans le Roy-  
aume; pour empêcher l'entrée de cette  
mauvaise drogue, du 17. Octobre. pag.  
601.

Proclamation pour unir les deux  
Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse,  
sous le nom de *la Grande Bretagne*,  
en vertu de la Prérrogative du Roi, du  
20. Octobre. pag. 603.

Autre pour réformer la monnoye,  
& pour en battre d'autre, qui ait  
cours, dans les deux Royaumes, du  
16. Novembre. pag. 605.

Les légendes de toutes les monnoyes y sont marquées, d'un côté *J. D. G. M. B. Fr. & Hib. Rex* & de l'autre côté, sur quelques unes, *Tueatur unita Deus*, sur quelques autres, *Rosa sine spina*, & sur d'autres, *quod Deus conjunxit nemo separet.*

Année 1605.

Patente pour créer Charles, second fils du Roi, Duc d'Yorck, du 6. Janvier. pag. 606.

Commission pour réformer le Collège des Rois d'Armes, Hérauts, & Poursuivans, du 5. Fevrier. pag. 608.

Proclamations, pour arrêter divers conjurateurs, du 18. Novembre. pag. 636. 638.

Année 1606.

Autre pour arrêter *Jenn Gerard*, & *Henri Garnet* Jésuites, du 15. Janvier. pag. 639.

Don d'une pension à *Jean Fynwood*, pour avoir fait arrêter *Jean Winter* & *Etienne Lilleton*, deux des conjurez, du 17. Janvier. pag. 640.

Engagement du Roi, par lequel il annexe, pour toujours, certaines Terres

res

*Ancienne & Moderne.* 299

res & certains joyaux à la Couronne d'Angleterre, du 19. Mars. pag. 643.

Proclamation pour certifier que le Roi n'est pas mort, comme on en fait courir le bruit, du 22. Mars. pag. 646.

Autre pour régler la forme des pavillons des Vaisseaux, du 12. Avril pag. 645.

*Le Roi ordonne que la Croix rouge de St. George, & la Croix blanche de St. André y soient jointes ensemble, pour marquer l'union des deux Royaumes.*

*Année 1607.*

Déclaration du Roi, sur la fuite des Comtes de Tyrone & de Tyrconnel. du 15. Novembre. pag. 664.

*Le Roi déclare qu'ils avoient été faits Comtes par Elisabeth, non pas à cause de leur naissance, mais pour des raisons d'Etat; qu'ils ont pris la fuite, parce qu'ils se sentoient coupables d'avoir fait de nouveaux complots; & qu'ils n'ont souffert aucune oppression, par rapport à leur Religion, ni par rapport à leurs biens.*

*Année 1609.*

Commission du Roi, pour composer avec ceux, qui sont tenus de lui four-

fournir un secours d'argent, selon le Statut d'Edouard III. à l'occasion de ce que le Prince, son fils aîné, âgé de quinze ans, a été fait Chevalier. Du 10 Mai. pag. 680.

Deux autres semblables, pour composer avec les deux Universitez d'Oxford & de Cambrige, sur le même sujet. Du 15 Juillet. pag. 681. 682.

*Année 1611.*

Proclamation pour faire arrêter Arbelle Stuart & Guillaume Seymour échappés de prison le 3. de Juin. Du 4. Juin. pag. 710.

*Année 1612.*

Diverses Pièces concernant le mariage de l'Electeur Palatin, avec la Princesse Elisabeth. pag. 722. - 737.

*Par les conventions, le Roi s'engageoit à donner pour dot, à la Princesse sa fille, 40000 l. sterling. & l'Electeur, à lui assigner 10000 l. sterling, & de lui donner tous les ans pour sa dépense 1500. l. sterling.*

Commission pour lever le secours d'argent ordonné, par un Statut d'Edouard III. pour le mariage de la fille aînée.

*Ancienne & Moderne.* 301  
ainée du Roi. Du 13 Août. pag. 724.

*Année 1613.*

Autres Actes sur le même Maria-  
ge. pag. 742. 744. 748. 769.

*Année 1615.*

Quittance générale de l'Electeur  
Palatin, pour la dot d'Elisabeth. Du  
8 Janvier. pag. 776.

*Année 1616.*

Commission pour régler les offi-  
ces des Hérauts &c. Du 16 Janvier.  
pag. 780.

Commission au Grand Chancelier,  
pour exercer la Charge de Grand Se-  
nêchal, dans le Jugement du Comte  
de *Sommerset* & de sa Femme. Du 21  
Mai. pag. 783.

Commission au Comte de *Carlisle*,  
pour traiter du Mariage du Prince  
Charles, avec *Christine de France* sœur  
de *Louis XIII.* Du 8 Juin. pag. 788.

Lettres Patentes, qui autorisent le  
voyage du Chevalier *Walter Rawleigh*,  
dans le Sud de l'Amérique, & ailleurs.  
Du 26 Août, pag. 789.

*Le Roi lui donne le même pouvoir*  
sur



sur sa flotte, que les autres Commandans ont accoutumé d'avoir. Il se réserve la cinquième partie du profit. Il suppose que Rawleigh s'en va établir un commerce, avec des peuples sauvages, qui ne font aucun cas de l'or, ni de l'argent. Mais il n'y a pas un seul mot, touchant les sujets du Roi d'Espagne, qui ne sont pas même nommez.

Patente pour créer le Prince Charles, Prince de Galles, & Comte de Chester. Du 4 Novembre. pag. 792.

## ARTICLE II.

### *Affaires qui regardent la Religion.*

**J'**AI déjà parlé assez amplement, de la disposition de Jacques I. par rapport à la Religion. Il faisoit profession de la Religion Anglicane, il protégeoit les Catholiques, & il haïssoit mortellement les Puritains. S'il avoit pû se rendre absolu, il n'y a presque point de doute, qu'il n'eût accordé une entière tolérance aux Catholiques; à l'exception des Jésuites, & de ceux qui croyoient que le Pape avoit le pouvoir de déposer les Rois. Mais il étoit per-

sua-

suadé, je ne sai sur quel fondement, que ceux, qui étoient de cette opinion, n'étoient qu'en très-petit nombre. Pour les Puritains, il ne croyoit pas qu'ils dûssent être soufferts, dans un Gouvernement bien réglé. On peut juger par là, de la manière, dont il les auroit traitez, si, comme il le prétendoit, sa simple volonté avoit tenu lieu de loi. Il ne perdit jamais d'occasion de leur faire sentir les effets de sa haine, autant qu'il dépendoit de lui, tant par ses paroles, que par ses actions. Il avoit été élevé, parmi eux, en Ecosse ; mais c'étoit cela même, qui les lui avoit rendus odieux, ainsi que je l'ai déjà dit.

Peu de temps après l'arrivée du Roi, les Presbyteriens lui présentèrent une Requête, pour le supplier de faire réformer certains articles de l'Eglise Anglicane, qui leur paroissent intolérables. Le Roi leur répondit, qu'il examineroit leurs griefs, dans une Conférence entre les deux Partis, de laquelle il seroit lui-même le Modérateur. Cette Conférence se tint effectivement à Hamptoncourt, au mois de Janvier 1604. Le Roi y fit l'office, non pas de Président, mais de

de Partie & de Juge tout ensemble. Il répondit lui-même aux argumens des Puritains, sans donner le temps aux Evêques, qui étoient présens, de parler. Il leur reprocha leur obstination, leur mauvaise foi, leur orgueil, leurs chicaneries & leur fit enfin entendre, que son intention étoit de les contraindre de se conformer à l'Eglise Anglicane. Whitgift, Archevêque de Cantorbery, fut si charmé des discours du Roi, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier, *que le Roi avoit été inspiré du St. Esprit.* Enfin, le Roi se déclara Partie formelle, contre les Puritains, & depuis ce tems là, il ne parla jamais d'eux, sans leur donner des marques de son mépris, & de sa haine. Les Evêques ne fomentèrent que trop cette aversion, qui se répandit - bien tôt, dans presque tous les Membres de l'Eglise Anglicane, & qui dure encore aujourd'hui. Bancroft, successeur de *Whitgift*, fut un violent ennemi des Puritains, & le plus fort arcaboutant du Parti du Despotisme. A celui-ci succéda *George Abbot*, qui quoi qu'attaché à l'Eglise Anglicane, ne laissa pas de passer pour Puritain; parce qu'il ne vouloit pas persécuter cette secte,  
&

& que de plus, il ne pouvoit approuver le Despotisme. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet; parce que les Actes de ces quatorze années, qui regardent la Religion, n'ont pas besoin d'un plus grand éclaircissement.

*Actes qui regardent la Religion,  
ou l'Eglise.*

*Année 1603.*

Commission Ecclésiastique contre les Papistes, & Puritains, du 26. Août. pag. 546.

*Année 1604.*

Commission pour réformer le Livre des Prières Communes; en y ajoutant, ou expliquant certaines choses, du 5. Mars. pag. 565.

Proclamation qui ordonne à tous les Jésuites & Prêtres Papistes, de sortir du Royaume, avant le 19. de Mars, du 22. Février. pag. 572.

Proclamation pour autoriser le Livre des Prières Communes réformé, du 5. Mars. pag. 574.

Commission au Chancelier & autres, pour les autoriser à bannir du Royaume, tous les Jésuites & Prêtres Papistes, qui sont venus des Séminaires; soit  
accusez,

accusez, convaincus, en prison, ou en liberté, du 5. Septembre. pag. 597.

*Sous prétexte d'exécuter les statuts du Parlement, le Roi les éludoit manifestement, en se contentant de bannir du Royaume, les Jésuites & les Prêtres, tant ceux qui étoient condamnés, que les autres. Cependant, le titre de cet Acte porte: De Commissione ad Jesuitas exterminandos.*

*Année 1610.*

*Autre semblable du 14. Juin. pag. 190.*

*C'étoit après le meurtre de Henri IV. Le Roi reconnoit que depuis ses Proclamations précédentes, il est venu en Angleterre un grand nombre de Jésuites & de Prêtres Papistes, des Séminaires étrangers. Il reconnoit que d'une voix unanime, le Parlement a ordonné que les statuts faits contre eux, sous Elisabeth, seroient exécutés à toute rigueur. Néanmoins, il dit, qu'en continuant d'user de ses gracieuses inclinations envers eux, il se contente d'ordonner aux Commissaires, de bannir du Royaume tant ceux qui sont convaincus & condamnés, pour crime de trahison, que tous les autres qui sont*  
*venus*

*venus dans le Royaume, contre les Loix.*

Commission à l'Evêque de Londres & autres, de consacrer, selon le Rite de l'Eglise Anglicane, l'Archevêque de Glasgow, & les Evêques de Gallway & de Brechin, en Ecosse, du 15. Octobre pag. 706.

*Cumque ex certis, justis & legitimis rationibus & causis, nos & animura nostrum in ea parte moventibus, magnopere cupiamus ut idem Johannes Spottiswood, Gawinus Hamilton, & Andreas Lambe, jam in hoc nostro Regno Angliæ commorantes, in Archiepiscopum & Episcopos respectivè, juxta Ritum & Formam Ecclesiæ nostræ Anglicanæ, ordinentur & consecrentur, vobis igitur hoc tenore Præsentium significamus, rogantes, &c.*

---

### ARTICLE III.

*Affaires de Jaques I. avec la France.*

**J**Aques ne fut pas plutôt arrivé en Angleterre, qu'il y reçut des Ambassades de diverses Cours, pour le féliciter sur son avènement à la Couron-

ronne. *Henri IV.* Roi de France, fut un des premiers à s'aquitter de cette espèce de devoir, en lui envoyant le *Marquis de Rosny*, qui fut ensuite *Duc de Sully*. Le but de *Henri* n'étoit pas seulement de féliciter le Roi, mais aussi d'empêcher que ce Prince ne se laissât prévenir, par les Espagnols, pour lesquels il avoit toujours témoigné beaucoup de penchant. L'Ambassadeur avoit ordre de paroître en deuil, avec sa suite, à sa première Audience; puisqu'il alloit faire un Compliment de condoléance, sur la mort d'*Elisabeth*, aussi-bien qu'un de félicitation: mais on lui fit entendre qu'il feroit fort mal sa Cour, s'il exécutoit cet ordre; puisque le Roi n'ayant pas lui-même pris le deuil, pour la mort d'*Elisabeth*, ne pourroit regarder l'affectation de paroître en deuil devant lui, que comme un reproche. Après la première Audience, l'Ambassadeur eut diverses Conférences avec le Roi, & avec ses Ministres, sur le renouvellement de l'alliance défensive entre la France & l'Angleterre, & il réussit en cela, selon les désirs du Roi son Maître; puisque le 30. de Juillet de la même Année, cette Alliance fut renou-

renouvelée. Il y avoit eu aussi un Traité de Commerce conclû à Paris, le 24. de Février 1603. avant la mort d'Elisabeth; mais qui, à cause de certaines difficultez, ne fut ratifié par les deux Rois, que dans l'année 1606.

*Henri IV.* étant mort en 1610. l'alliance fut renouvelée entre *Louis XIII.* & *Jaques I.* Mais comme la Cour de France craignit que, pendant la minorité du Roi, l'Angleterre ne s'unît avec l'Espagne; elle jugea qu'il étoit à propos de satisfaire le Roi *Jaques*, sur la demande, qu'il faisoit des sommes qu'*Elisabeth* avoit prêtées à *Henri IV.* & de lui payer soixante mille livres sterling.

En 1614. *Jaques* envoya un plein pouvoir à *Edmonds*, son Ambassadeur en France, pour traiter du Mariage du Prince Charles avec *Christine* fille de *Henri IV.* Mais il y a quelque apparence, ou que l'Ambassadeur ne proposa pas alors ce Mariage, ou du moins, que la négociation ne fut pas poussée fort loin; puis qu'en 1616. le Comte de *Carlisle* eut ordre de sonder la Cour de France, sur ce même sujet. Quoi qu'il en soit, le Comte de *Carlisle* trouva, que *Jaques* & son Conseil étoient très-mal informez de



ce qui se passoit dans les Cours étrangères; puis que *Christine* étoit déjà promise au Prince de *Piedmont*.

Ce sont là toutes les affaires, que *Jaques* eut avec la Cour de France, dans les quatorze premières années de son Règne.

*Année 1605.*

Commission à *Thomas Parry*, pour traiter avec le Roi de France, sur les griefs des Marchands Anglois, demeurants en France. Du 20 Juin. pag. 630.

*Selon les apparences, c'étoit une des causes, qui faisoient différer la ratification du Traité conclu en 1603.*

*Année 1606.*

Ratification du Traité conclu à Paris, le 24. de Fevrier 1603. entre la France & l'Angleterre, du 25. Avril. Ratification de *Henri IV.* Du 26. Mai, pag. 653.

*C'est proprement un Traité, qui ne regarde que le Commerce. Seulement, le premier Article confirme les anciens Traitez entre les deux Royaumes.*

*An-*

*Année 1609.*

Commission de *Henri IV.* pour renouveler les Traitez de paix & d'Alliance, avec l'Angleterre. Du 29. Decembre. pag. 683.

*On voit dans cette Commission, que le temps des Traitez faits, entre Henri & Elisabeth, étoit expiré, & qu'un autre Traité fait avec le Roi Jaques, le 24. de Juillet 1603. n'étoit que provisionnel. C'étoit ce dernier, que le Marquis de Rosny avoit négocié. Henri IV. méditant la Guerre contre l'Espagne, vouloit s'assurer de l'Angleterre.*

*Année 1610.*

Commission pour traiter avec Mr. de la Boderie, Ambassadeur de France. Du 19 Avril. pag. 657. *Henri IV. fût tué peu de jours après.*

Semblable Commission, pour traiter avec le même, étant Ambassadeur de Louis XIII. Du 4 de Juillet. pag. 693.

Traité de Ligue défensive entre Louis XIII. & Jaques I. Du 19 Août pag. 694.

Ratification de Jaques. Du 21 Août.

Quittance au Roi de France de 60000 livres sterling, pour les obligations de Messrs. de *Beauvoir*, & de *Sancy* &c. envers la Reine *Elisabeth*. pag. 705.

*Année 1614.*

Commission à *Thomas Edmonds*, Ambassadeur en France, pour traiter du Mariage du Prince *Charles*, avec *Christine* de France. Du 19 Juin. pag. 769.

*Année. 1616.*

Semblable au Comte de *Carlisle*, pour le même sujet. Du 8 Juin. pag. 788.

#### A R T I C L E IV.

*Affaires de Jaques I. avec l'Espagne.*

J'AI rapporté, dans l'Extrait précédent, les entreprises continuelles & réciproques, du Roi d'Espagne contre *Elisabeth* & d'*Elisabeth* contre l'Espagne. Véritablement, il n'y avoit point eu de déclaration de guerre expresse, entre les deux Couronnes; mais cela n'empêchoit pas que depuis

puis près de vingt ans, elles ne se firent actuellement la guerre. Cela n'a pas besoin de preuve. Cependant, *Jaques*, qui se piquoit d'être un Roi pacifique, prétendit, je ne sai sur quel fondement, que cette guerre étoit personnelle entre *Elisabeth* & le Roi d'Espagne; & qu'elle étoit finie, par son avènement à la Couronne. Ainsi, voulant faire connoître au Roi d'Espagne qu'il n'entroit point dans la querelle d'*Elisabeth*, il publia, environ trois mois après son arrivée en Angleterre, une Proclamation, par laquelle il revoquoit toutes les Patentes, que cette Reine avoit accordées à divers Particuliers, pour les autoriser à faire la guerre aux Sujets du Roi d'Espagne; & ordonnoit que toutes les prises, faites après le 24 d'Avril 1603, seroient restituées. Il faut remarquer que cette Proclamation étoit du 23 de Juin, & qu'elle ordonnoit la restitution des prises faites sur les Espagnols, deux mois avant que ceux qui avoient des Commissions de la Reine, pussent connoître l'intention du nouveau Roi. *Jaques* s'étant concilié, par cette démarche, l'amitié du Roi d'Espagne, les deux Rois entrèrent bien-tôt après, en né-

gociation, & la paix entre les deux Couronnes fut signée, le 28 d'Août 1604. Par ce Traité, *Faques* abandonnoit entièrement les intérêts des Provinces Unies des Pais-bas. Non seulement, il s'engageoit à ne leur donner aucun secours; mais il promettoit même de les contraindre, en quelque manière, de faire la paix avec l'Espagne. Il est vrai, qu'il y a des Historiens qui rapportent, dans ce même Traité, l'Article qui regarde les Provinces Unies, tout autrement qu'il ne se trouve dans ce Recueil. Cela peut faire soupçonner qu'on convint d'un Article secret, sur ce même sujet, contraire à celui qui étoit inséré dans le Traité même. En effet, on ne voit pas que *Faques* ait exécuté l'engagement, où il étoit entré, par le Traité public.

1612. Ce Traité n'empêcha pas, que *Faques* ne fît une alliance avec divers Princes d'Allemagne, contre la Maison d'Autriche; pour la conservation de la Succession du Duc de *Cleves*. Par ce Traité, qui fut signé à *Wezel*, le 8 Avril 1612. *Faques* s'engageoit à donner à ces Princes un secours de 4000 hommes, pris des troupes Angloises, qui étoient au service  
des

des Etats Généraux, & qui devoit être commandé par *Edouard Cécil*, frère du Comte de *Salisbury*.

1616. *Jaques* ayant tenté en 1616. ainsi que je l'ai déjà dit, de marier le Prince *Charles* son fils, avec *Christine* de France; le Roi d'Espagne crut qu'il étoit de son intérêt de mettre des obstacles à ce Mariage. Pour cet effet, le Duc de *Lerme*, principal Ministre de *Philippe III.* proposa au Chevalier *Digby*, Ambassadeur d'Angleterre, le Mariage du même Prince avec l'Infante *Marie*, fille de *Philippe*. *Digby* en ayant informé le Roi, en reçut un ordre de négocier ce Mariage; & dans le même tems, *Philippe* envoya le Comte de *Gondemar* en Angleterre, pour la même fin. Cette négociation fera une des principales matières de l'Extrait suivant.

*Actes qui regardent l'Espagne.*

*Année 1603.*

Proclamation sur le rétablissement du Commerce avec l'Espagne. Du 23 Juin. pag 516.

*Le Roi suppose, dans cette Proclamation, que par son avènement à la*

*Couronne d'Angleterre, la guerre avec l'Espagne étoit finie; puis qu'il avoit déclaré, à son entrée en Angleterre, qu'il étoit en paix avec tout le monde. Mais parce que les Anglois, qui avoient reçu des Commissions d'Elisabeth, pour faire la guerre à l'Espagne, ne pouvoient pas avoir une entière certitude de son entrée en Angleterre, avant le 24 d'Avril passé, il ordonne que les prises qu'ils ont faites avant ce jour là, leur demeureront & que celles qu'ils ont faites après le même jour, seront rendues aux Espagnols. Le Roi étoit parti d'Edimbourg, le 5. d'Avril, & de Barwick, le 8. de sorte que les vaisseaux, qui étoient en mer, ne pouvoient avoir, que seize jours, pour apprendre son entrée en Angleterre; en supposant même que cette entrée terminoit la guerre avec l'Espagne.*

*Année 1604.*

*Commissioun pour traiter de la paix, avec les Ambassadeurs d'Espagne & de Bourgogne. Du 12. Mai. pag. 579.*

*Traité de paix entre l'Angleterre & l'Espagne, conclû à Londres le 18 d'Août & ratifié le 19. pag. 585.*

*Voi-*

Voici le précis des l'Articles qui regardent les Provinces Unies.

*Quant aux Villes de Flessingue, de la Brille, & de Ramekins, le Roi d'Angleterre assurant qu'il est lié par des Traitez précédens, entre Elisabeth & les Etats, pour ne rendre ces Villes qu'aux dits Etats, promet néanmoins sur sa parole Royale, qu'il assignera un tems convenable aux Etats, pour faire la paix avec l'Archiduc, à des conditions équitables; & à leur refus, le Roi se regardant comme libre & dégagé des Conventions faites avec eux, fera ce qu'il jugera juste & honorable, par rapport aux susdites Villes, & les dits Archiducs ses frères connoîtront, qu'il ne manquera pas au devoir d'Ami.*

*Que le Roi d'Angleterre défendra expressément aux garnisons des dites Villes, de donner aucune sorte de secours aux Etats, sous quelque prétexte que ce soit.*

*Qu'il défendra à ses sujets de porter des marchandises de Hollande, ou de Zélande, en Espagne.*

Ratification du Roi d'Espagne. Du 19 Juin. pag .617.

*Année 1605.*

Proclamation pour mieux entrete-



nir la paix avec l'Espagne. Du 8. Juillet. pag. 833.

*Nonobstant la paix avec l'Espagne, il y avoit encore des gens qui ne laissoient pas d'aller en course contre les Espagnols, sans commission du Roi.*

*Année 1612.*

Traité de Ligue défensive entre Jacques I. & divers Princes d'Allemagne, touchant la Succession du Duc de Cleves. Du 28 Mars. pag. 714.

*Il y a diverses Pièces sur ce sujet. pag. 711. 719.*

## A R T I C L E V.

*Affaires de Jacques I. avec les Provinces Unies des Pais-Bas.*

**J**AQUES I. n'aima jamais les habitans des Provinces Unies, par trois raisons. Premièrement à cause de son inclination pour l'Espagne, dont il ne pouvoit se défaire; secondement, parce qu'il regardoit ces habitans, comme des Rebelles, qui s'étoient soustraits à l'obéissance de leur légitime Souverain; car, selon ses principes, il n'y avoit aucun cas, où  
cela

cela pût être permis à des Sujets. Enfin, ces Sujets rebelles avoient choisi un Gouvernement Républicain, pour lequel il avoit beaucoup de mépris. Cela fut cause qu'il ne laissa passer presque aucune occasion de leur donner des marques du peu de cas, qu'il faisoit de leur amitié. Nous venons d'en voir une preuve bien manifeste, dans le Traité qu'il fit avec l'Espagne, dès le commencement de son Règne.

Dans l'année 1607. il fit une ouverture de paix, entre les Provinces unies & les Archiducs; c'est-à-dire, l'Archiduc *Albert*, & l'Infante *Isabelle* son épouse, Souverains des Pays-bas. Avant que d'entrer en négociation, il falloit surmonter une difficulté, dans laquelle consistoit l'essentiel du Traité, qui se projettoit. C'est que les Etats Généraux ne vouloient point entendre parler ni de paix, ni de trêve, à moins qu'ils ne fussent reconnus, pour des Etats libres, par les Archiducs, & par le Roi d'Espagne. Les Archiducs y consentirent enfin, & promirent de faire ratifier leur consentement par *Philippe III.* *Henri IV.* ayant été informé de cette ouverture, envoya incontinent le Président

*Jeannin*, à la Haye, pour assister de sa part à cette négociation, en qualité de Médiateur. Mais les États craignant de désobliger le Roi d'Angleterre, s'ils traitoient avec les Archiducs, sans sa participation, lui envoyèrent un Ambassadeur; pour le prier d'envoyer quelcun en Hollande, tant pour les assister de ses conseils, que pour faire l'office de Médiateur. *Jaques* nomma le Chevalier *Spenser*, & *Rodolphe Winwood* son Ambassadeur à la Haye, pour assister de sa part au Traité; mais ce ne fut, que plus de deux mois, après en avoir été requis. La négociation fut pourtant différée, à cause des termes ambigus, dont le Roi d'Espagne se servit, pour approuver le consentement des Archiducs, dont j'ai déjà parlé. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, que *Philippe* put se résoudre à employer, dans sa ratification, des termes dont les États pussent en quelque manière se contenter.

Dans cet intervalle, il arriva deux Sujets de brouillerie, entre *Jaques* & les États, l'un touchant le commerce des draps d'Angleterre, l'autre touchant la pêche. Mais comme ces deux affaires n'eurent pas des suites

considérables , & que les Actes du Recueil n'en font aucune mention ; je ne croi pas qu'il soit absolument nécessaire d'en parler , dans un plus grand détail.

La négociation , pour la paix , s'étant enfin renouée , après bien des difficultez , les Médiateurs Anglois , non seulement laissoient tout faire au Président *Jeannin* ; mais ils faisoient même tout ce qui étoit en leur pouvoir , pour en empêcher le succès ; en faisant connoître tout ouvertement , que le Roi leur Maître regardoit les Etats des Provinces unies , comme des rebelles. La principale difficulté de la paix consistoit en ce que les Etats vouloient être reconnus pour libres , & néanmoins *Richardot* , l'un des Plénipotentiaires d'Espagne , disoit , dans une de ses Lettres à *Jeannin* , que la fermeté de *Philippe* , sur cet article , provenoit de la parole qu'il avoit du Roi d'Angleterre , qu'il ne souffriroit point que la clause de la liberté des Etats fût insérée dans le Traité. On peut juger par là de l'effet , que produisoit la médiation du Roi Jaques. Aussi *Jeannin* ne faisoit point difficulté d'écrire au Roi son Maître en parlant de

*Jaques* : il feint de vouloir procurer la paix, & néanmoins, il la traverse, en disant ouvertement, que les *Etats* sont des *Rebelles*. Cependant *Jaques*, pour amuser les *Etats*; fit avec eux une ligue défensive, pour maintenir la paix, si elle se faisoit; par laquelle il s'engageoit à leur fournir 6000. hommes. Comme il ne fut pas possible de parvenir à cette paix, si désirée par les *Etats*; il fallut se borner à une trêve de douze ans, qui fut conclue en 1609.

Deux ans après, *Jaques* eut avec les *Etats* une espèce de démêlé fort extraordinaire. L'Eglise de Hollande étant malheureusement dans un très-grand trouble, causé par une dispute entre des Théologiens, sur les matières de la Grace; *Jaques* s'avisa de se mêler dans cette querelle, sous deux qualitez bien différentes l'une de l'autre; savoir, en Théologien & en Roi. Sous la première, il lut les ouvrages de *Conrad Vorstius* & les condamna, comme Héretiques. Il les fit même bruler par la main du Bourreau, à Londres & à Cambrige. Sous la seconde, il se mit en tête d'obliger les *Etats* de Hollande, comme s'ils eussent été ses Sujets, non seulement

lement de condamner les sentimens & les ouvrages de *Vorstius*; mais de punir même ce Professeur, comme Héretique. *Winwood* son Ambassadeur présenta, sur ce sujet, aux Etats de la part du Roi, des Mémoires conçus en des termes si hautains, & si menaçans; qu'il sembloit que le Roi se regardât, comme Souverain de la Hollande. Les Etats se conduisirent, en cette occasion, avec une modération extraordinaire. Ils eurent pour le Roi toute la condescendance possible, sans se livrer néanmoins à sa passion, & sans déroger à leur Souveraineté. On a de la peine à comprendre, que ce Prince, qui croyoit qu'on devoit tolérer les Papistes, en Angleterre, pourvu qu'ils se conduisissent en bons Sujets, & qui regardoit les dogmes, qui séparent les Protestans des Catholiques, comme de simples questions d'Ecole, osât soutenir aux Etats de Hollande, que la mort étoit trop peu de chose pour punir *Vorstius*, des erreurs qu'il avoit sur la Grace. On comprend encore moins d'où lui venoit ce grand Zèle, à conserver la pureté de la Foi dans une Eglise étrangère, & Presbyterienne. Mais il ne fut pas toujours si ardent sur ce sujet, puis-

puisque vers la fin de sa vie, les *Arminiens* Anglois eurent beaucoup de crédit, auprès de lui.

La dernière affaire que *Jaques* eut avec les Etats Généraux, regardoit la restitution des villes hypothéquées à la Reine Elisabeth. Il est certain que les Etats auroient pû, depuis long-tems, recouvrer ces villes, en payant au Roi ce qu'ils lui devoient. Mais pendant que la guerre avoit duré, ils avoient eu intérêt de les laisser entre ses mains; afin de le tenir attaché à leurs intérêts, par cette espèce de lien. La Trêve qui s'étoit conclûë, pour douze ans, leur rendoit le secours de l'Angleterre moins nécessaire. D'ailleurs ils ne pouvoient attribuer la hauteur, avec laquelle le Roi avoit agi dans l'affaire de *Vorstius*, qu'à la confiance, que lui donnoit la garde des Villes importantes, dont il étoit en possession. Enfin, le mariage du Prince *Charles*, qui se négocioit en Espagne, leur donnoit lieu de craindre que *Jaques* ne se laissât persuader de livrer ces Villes au Roi d'Espagne, & que ce ne fût une des conditions de ce Mariage, qu'on croyoit déjà fort avancé. Toutes ces raisons les portèrent à prendre la résolution de re-  
cou-

couvrir leurs Villes. L'occasion leur paroissoit d'autant plus favorable, que le Roi se trouvoit dans une extrême disette; parce qu'il venoit de casser le Parlement, sans en avoir obtenu aucun secours. Mais afin de tirer tout l'avantage possible des circonstances où le Roi se trouvoit, ils jugèrent qu'il falloit, par quelque artifice, l'engager à leur offrir lui-même la restitution de leurs places. Dans le dernier Traité, qu'ils avoient fait avec lui, ils s'étoient reconnus débiteurs de la somme de 818408. livres sterling. Cette somme étant considérable, ils crurent qu'avec un peu d'adresse, il ne leur seroit pas impossible d'en faire retrancher une bonne partie. Pour cet effet, ils cessèrent, tout à coup, de payer les garnisons des Villes hypothéquées. Les Gouverneurs & les Officiers s'en plainquirent, & les Etats, sans refuser néanmoins le paiement, se retranchèrent sur leur impuissance, & demandèrent du délai. Le paiement ne se faisant pas, les Troupes Angloises en portèrent leurs plaintes au Roi, qui n'étant pas en état de les satisfaire, en écrivit fortement aux Etats. Mais ceux-ci alléguant toujours leur pauvreté, causée



été par les dépenses de la Guerre précédente, tiroient l'affaire en longueur. Enfin, *Caron*, Envoyé des Etats auprès du Roi, insinua, comme de lui-même, aux Ministres, que si le Roi offroit aux Etats de leur rendre les Villes hypothéquées; il ne doutoit pas qu'ils ne fissent un effort, pour lui payer le Capital, en empruntant de l'argent à gros intérêt. Le Roi qui se trouvoit alors sans argent, approuva cette ouverture, & en fit la proposition aux Etats. C'étoit là ce qu'ils attendoient, avec impatience. Dèsque le Roi se fut ainsi déclaré, ils lui envoyèrent des Ambassadeurs, qui trouvèrent le moyen d'accorder avec lui, pour deux millions 728. mille florins, c'est à dire, pour environ le quart de ce qu'ils devoient, & les Villes leur furent rendues.

*Actes qui regardent les  
Provinces-Unies.*

*Année 1603.*

Lettre du Roi *Jaques* aux Etats Généraux. du 24. Juin pag. 518.

*Il leur envoie Rodolphe Winwood, pour tenir la place de Conseiller dans le Conseil d'Etat, suivant les Traitez.*

*Année*

*Année 1607.*

Commission de *Richard Spenser & de Rodolphe Winwood*, pour assister, au nom du Roi, au Traité, entre l'Espagne & les Etats Généraux, du 10. Août. pag. 663.

*Année 1608.*

Traité d'Alliance défensive, entre l'Angleterre & les Etats Généraux. A la Haye le 6 Juin. pag. 667.

*Le Roi s'engageoit à les assister de 20. Navires & de 6000. hommes, pour la conservation de la Paix. Mais ce Traité ne devoit avoir lieu, qu'en cas que la Paix se fit.*

Ratification du Roi, du 20. Juillet pag. 672.

Autre Traité sur l'argent dû au Roi, par les Provinces-Unies. Du même jour. pag. 673.

*Les Etats se reconnoissent débiteurs envers le Roi, de la somme de 818 408. livres sterling, payables à commencer deux ans après que la Paix sera conclue, savoir 60000. livres sterling tous les ans.*

Rati-

Ratification du Roi. du 20. Juillet. pag. 676.

*Année 1614.*

Commission pour régler avec les Provinces-Unies, certains différens, touchant le Commerce des Indes Orientales, & la Pêche dans la Mer du Nord, proche de Groenland, du 29. Decembre. pag. 774.

*Année 1616.*

Commission pour livrer Flessingue & le Fort de Ramekins, aux Etats des Provinces-Unies, du 22. Mai. pag. 784.

Autre semblable concernant la Brille. pag. 786.

*Actes détachés.*

*Année 1603.*

Lettre de créance du Roi à l'Empereur *Rodolphe II.* pour *Etienne Lesur* son Envoyé, du 25. Juin. pag. 518.

*Année 1604.*

Pension de cinq-cens marcs, accordée à *Auguste Duc de Brunswick*, du 21. Juin. pag. 581.

Com-

*Ancienne & Moderne.* 329

Commission à *Edouard Michelburne*, pour aller découvrir les terres de la Chine, du Japon, de Corée, de Cambaye, &c. du 25. Juin. pag. 582.

*Année 1505.*

Pension de deux-mille livres sterling accordée à *Ulrick Duc de Holstein*, du 27. Mai. pag. 614.

*Année 1606.*

Commission à *Thomas Glover*, pour confirmer l'amitié, entre le Roi, & le *Sultan Achmet*, Empereur des Turcs, du 16. Août. pag. 659.

*Année 1607.*

Licence à *Richard Penkewell*, d'aller chercher un passage à la Chine, par la Mer du Nord. du 9. Janvier pag. 660.

*Année 1610.*

Commission à *Edouard Cecil*, pour commander 4000. hommes destinez au secours des Duchez de Cleves & de Juliers, du 5. Avril pag. 684.

*An-*

Année 1611.

Dénization d'*Isaac Casaubon*. du 3. Janvier pag. 707.

Pension de 300. livres sterling accordée au même, du 19. Janvier pag. 710.

Année 1612.

Témoignage du Roi, sous le grand Seau, touchant l'antiquité de la Maison de *Sylvius*, du 16. Avril, pag. 720.  
C'est la Maison de *Wood* en *Ecosse*.

Année 1613.

Traité de Paix, entre *Christian IV.* Roi de Danemarck, & *Gustave Adolphe* Roi de Suède, conclû par la Médiation du Roi d'Angleterre, avec la Ratification & confirmation de *Jaques I.* du 2. d'Avril. pag. 738.

Commission pour renouveler avec ceux, qui gouvernent la Moscovie, les anciens Traitez, touchant les Priviléges des Marchands Anglois. En Mai pag. 747.

Autre semblable. *Ibid.*

La Moscovie étoit alors troublée, par une Guerre civile. C'est pourquoi,  
ces

*ces Commissions sont pour traiter avec les Gouverneurs, Généraux d'Armée, Etats, &c.*

*Année 1614.*

Commission pour renouveler l'amitié & l'Alliance, avec *Michel Federowitz*, Grand Duc de Moscovie, & pour moyener la Paix, entre la Moscovie & la Suède, du 18. Juin. *pag. 768.*

*Année 1615.*

Commission au Chevalier *Thomas Rowe*, pour aller en Ambassade auprès du *Grand Mogol*, & pour traiter de la confirmation du Commerce des Anglois aux Indes, du 8. Janvier. *pag. 775.*

---

## ARTICLE II.

*Plan de l'HISTOIRE D'ANGLETERRE*, par *Mr. DE RAPINTHOIRAS*, qui doit s'imprimer par *souscriptions*, en *VII. Volumes in 4.* A la Haie chez *Alexandre de Rogissart*. *M D C C X X I I.* in 4. *pag. 16.*

**L**E Public a déjà pû voir, par les *Extraits* que *Mr. de Rapin* a faits  
des

des Actes d'Angleterre, jusqu'au XVI. Tome, ce qu'on peut attendre de lui, par rapport à l'Histoire d'Angleterre. Comme non seulement il a été dans ce Pais là, mais qu'il en parle la Langue & qu'il a lû les meilleurs Historiens Anglois, & examiné une infinité d'Actes, qu'on ne trouve que dans le Recueil de feu Mr. *Rymer*; il a amassé ses matériaux depuis longtems, & les a digerez en maniere, qu'il n'est guère possible que son Histoire ne soit la meilleure, ou l'une des meilleures de celles, que l'on ait déjà vues, ou qui puissent paroître à l'avenir. Ce que j'en ai vû, outre les Extraits des Tomes des Actes Publics, me persuade de ce que je viens de dire. Mais on fera encore très-bien de lire ce Plan, pour s'en convaincre, en voyant en détail ce qu'il a entrepris, & ce qu'il a même effectué; & à quoi il ne reste plus, que de voir le jour.

L'Auteur est en état de garder une entiere Impartialité, & de dire la Verité, autant qu'elle lui sera connue; parce qu'il n'a aucun sujet de se plaindre de la Grande Bretagne, ni d'aucun des Etats, avec qui elle ait eu à faire; ni n'est gagné, par aucun bienfait, qui le puisse faire biaiser. Quoi qu'il

n'y

n'y ait que dix-sept ans, qu'il s'est appliqué tout de bon à étudier & à faire l'Histoire de la Grande Bretagne; il y a plus de trente ans, qu'il a pris soin de s'instruire des Mœurs, des Coûtumes & des Loix générales des Anglois. Il s'est appliqué, sur tout, à bien connoître la Constitution de leur Gouvernement, soit par la Conversation, soit par la lecture des bons Livres, qui traitent de cette matière; sans quoi il n'étoit pas possible qu'un Etranger parlât avec exactitude, & jugeât solidement des révolutions, qui sont arrivées en Angleterre.

Pour réussir, dans son dessein, il ne s'est tenu à aucun des Modernes, qui ont écrit de ce qui s'est passé avant le regne de *Henri VIII*; mais il a tâché de puiser des Auteurs Contemporains, ou les plus proches des tems, dont ils ont parlé. Il a comparé ensemble ces Historiens & a suppléé aux uns, par les autres. Il a remarqué, avec soin, ce en quoi ils ne conviennent pas entre eux, pour les choses, ou pour les dates. Ensuite il a recherché les raisons, qui les ont pu faire parler diversément; & il a découvert très-souvent la Verité, ou par les dates, ou par les choses mêmes. Ce qui lui



a donné le plus de peine, ç'a été la partialité visible des Nations, sur tout par rapport aux Traitez, & au succès des Combats, ou des Batailles. A l'égard des premiers, il a supposé, avec raison, qu'il n'y a point d'apparence que le Parti, auquel un Traité étoit avantageux, ait été le premier à le violer. A l'égard des Batailles, il n'y a rien de si commun, que de voir les Historiens se faire une sorte de honte d'avouër que leur Nation a été vaincue, & un devoir de diminuer ses pertes & de grossir ses avantages. Ce n'est pas seulement autrefois, que cela se faisoit, c'est encore l'usage de nôtre tems. Dans ces occasions, l'Auteur a pris grand soin d'éviter les extremitez, & lors qu'il n'a pas pû décider, par la suite des événemens, qui font souvent voir quel Parti a eu le dessous, ou le dessus; il a mis les différens rapports, qu'on en a faits des deux côtez, tels qu'il les a trouvez, dans les Historiens. Il ne s'est au reste que très-rarement engagé, à donner des descriptions de batailles, que peu d'Historiens ont été capables de décrire, comme il faudroit.

Pour bien prendre ses précautions, à l'égard de tant de choses, il a fallu  
beau-

beaucoup de tems & de peine. Si l'Auteur s'étoit voulu contenter de copier, sur la vie de chaque Roi, ce qu'en a dit celui que l'on croit l'avoir le mieux écrite, & que l'on a mis, dans le Recueil de l'Histoire d'Angleterre, imprimé à Londres l'an MDCCVI. en trois Volumes in *Folio*; cela lui auroit été beaucoup plus facile. Mais c'est ce qu'il n'a pas voulu faire, quoi qu'il ait consulté ces Historiens, comme les autres. A la verité ils sont, pour la plûpart, fort peu exacts, & n'ont pas même mis par années ce qu'ils racontent des Rois. C'est là une faute impardonnable, toutes les fois qu'il a été possible de faire autrement. Outre cela, il y en a plusieurs, qui n'ont pas su écrire; soit que la Langue Angloise ne fût pas assez cultivée de leurs tems, soit qu'ils ne fussent pas quel doit être le stile Historique.

Nôtre Auteur a aussi consulté les Historiens des autres Nations, avec lesquelles les Anglois ont eu des Traitez, ou des démêlez. Mais ce qui lui a le plus servi est le grand Recueil des *Actes Publics d'Angleterre*, par Mr. *Rymer*, comme on le peut facilement comprendre, par les Extraits

P 2      qu'il

qu'il en a faits, & que nous avons publiez, en divers tems, dans les *Bibliothèques Choisie & Ancienne & Moderne*. Par ce moyen-là, 1. il a rectifié une infinité de Dates : 2. découvert quantité d'erreurs dans les Historiens de diverses Nations : 3. décidé laquelle étoit la plus vraie de leurs narrations, lors qu'elles ont été opposées : 4. déterré divers événemens, dont ils n'avoient rien dit, ou qu'ils n'avoient touché qu'en passant. Il est le premier, qui ait fait usage d'un Recueil si utile, pour écrire l'Histoire d'Angleterre. Je le lui ai prêté, volume après volume, presque jusqu'à la fin, & il m'a fait le plaisir d'en faire les Extraits, qu'on a vus. Je le redis encore ici, parce que je ne sai qui m'a accusé indignement que je les faisois passer pour miens ; ce qui est très-faux.

L'étendue de cette Histoire est considérable, puis qu'elle commence au tems, auquel *Jules Cesar* fit descente dans la Grande Bretagne, & qu'elle s'étend jusqu'à la fin du Regne de *Charles I.* L'Auteur pourra même la continuer, selon que sa fanté le permettra, ou qu'il pourra recouvrer des Mémoires, sur cela. Cependant il y a de quoi faire sept volumes *in 4.* qu'il est prêt

prêt à mettre sous la presse. On en indiquera le contenu, en peu de mots, comme on le voit dans le projet, afin que ceux, entre les mains de qui ce projet ne tombera pas, & qui verroient cette Bibliothèque, puissent savoir en général ce qu'il y a, selon l'ordre des Volumes.

I. Il y a d'abord une courte Introduction, où l'Auteur décrit les Mœurs, les Coûtumes, le Gouvernement & la Religion des peuples de la Grande Brétagne, lors que les Romains y entrèrent. Comme il est beaucoup parlé, dans les deux premiers Livres, des *Pictes* & des *Ecossois*, qui occupoient la partie septentrionale de la Grande Brétagne, il rapporte dans son Introduction ce que l'on peut savoir, de la maniere & du tems de leur établissement, en cette île. Cela étoit d'autant plus nécessaire, que les Anglois & les Ecossois ne sont point d'accord, sur le tems de l'établissement des peuples, que l'on a nommez, dans la Grande Brétagne. C'est ce que l'on peut voir, dans les deux premiers Livres de l'Histoire d'Ecosse, par *Buchanan*, & dans les Notes que l'on y a jointes dans la dernière Edition des Oeuvres

de cet Historien, qui a paru à Edimbourg en M D C C X V. en deux Volumes *in folio*.

On voit dans le 1. Livre la maniere dont les Romains s'établirent, dans la Grande Brétagne, & ce qu'ils y firent jusqu'à l'Empire d'*Honorius*, qui fut contraint de l'abandonner entierement. On trouve ensuite l'Histoire des Pictes & des Ecoissois, les guerres qu'ils firent aux Brétons, & l'origine des *Saxons*; qu'ils appellerent à leur secours, & qui se rendirent les maîtres de ceux, qu'ils avoient secourus. Dans le 2. & 3. Livres, l'Auteur raconte l'Histoire de *Hengist*, premier Roi Saxon, qui régna dans la partie Méridionale de la Grande Brétagne; l'arrivée des *Anglois*, peuple de la Germanie, sur les côtes Orientales de l'île, & dans le pais situé au Nord de la riviere d'*Humber*; l'établissement des sept Royaumes des Anglo-Saxons, desquels Royaumes il y en avoit trois Anglois & quatre Saxons; la maniere dont ils chasserent les Brétons au delà de la Saverne, dans le Pais de Galles, où ils subsisterent long tems entierement séparés des Anglois; l'introduction de la Religion Chrétienne,

ne, dans tout le País conquis par les Anglo-Saxons; l'Histoire de l'*Hep-tarchie* Anglo-Saxonne, qu'il n'a pas été facile de démêler de l'embarras, que les mauvais Historiens de ce tems-là ont jetté sur cette matiere; la réünion de six de ces Dynasties à celle de Westsex, sous *Ecbert*, qui y regnoit.

Au 4. Livre, l'Auteur fait l'Histoire des irruptions continuelles des Danois, en Angleterre, depuis le regne d'*Ecbert* jusqu'à celui d'*Edouard le Martyr*. Ce qu'il y a de plus curieux ici c'est le Regne d'*Alfred le Grand*; où Mr. de *Rapin* donne une connoissance générale des Lois & des Coutumes introduites par ce Prince; qui sont comme la base de celles, qui sont aujourd'hui en usage en Angleterre. Il met aussi, à la fin de ce Livre, comme dans les autres, l'Etat de la Religion, pendant l'intervalle du tems, qui y est contenu. Au 5. Livre, on trouve l'invasion des Danois, & l'Histoire des Rois de cette nation, en Angleterre, jusqu'à ce qu'ils en fussent chassés; sans qu'on sâche par qui, ni comment; & en suite ce qui se passa en Angleterre, jusqu'à ce qu'elle fût conquise, par *Guillaume le Bâtard*, Duc de Normandie.

Mr. de *Rapin* a joint, à la fin du I. Tome, une Dissertation, sur les Mœurs, les Coûtumes, les Lois, le Gouvernement, la Religion, la langue des Anglo-Saxons. Tout cela sert beaucoup à entendre les Coûtumes & les Lois des Anglois Modernes. Cet endroit de l'Histoire étoit le moins connu & le plus négligé, par les Historiens d'Angleterre.

Le Tome II. qui contient le Livre VI. & les deux suivans, renferme l'Histoire de ce Pais-là, depuis *Guillaume le Conquerant*, jusqu'à *Henri III.* inclusivement.

Le Tome III. contient aussi trois Livres, le 9. & les deux suivans. On y voit les événemens des Regnes d'*Edouard I.* & des autres, qui suivirent, jusqu'à *Henri V.* Dans l'Histoire de ce dernier, qui contient de très-grands événemens, on trouvera beaucoup de particularitez, qu'on ne voit point, dans les autres Historiens, & qu'il a tirées des Actes du Recueil de *Rymer*.

Le IV. contient les Livres 12. 13. & 14. depuis le regne de *Henri VI.* jusqu'à celui d'*Henri VII.* Il donne, entre autres choses, un caractère de ce dernier très-different, de celui qu'en

a donné le Chancelier *Bacon*; qui le fait beaucoup plus sage, qu'il n'a été. Il eut, pendant tout son Règne, une extrême avidité pour l'argent, & il vécut dans une crainte perpétuelle de perdre une Couronne, qu'il avoit gagnée, sans y avoir beaucoup de droit. Ces deux choses l'empêcherent de traverser, comme la Politique le demandoit, le dessein de Charles VIII. Roi de France, de se rendre maître du Duché de Bretagne; que l'Angleterre avoit un très-grand intérêt de tenir séparée de la Couronne de France.

Le V. se trouve rempli du seul regne de *Henri VIII*. On fait du divorce de ce Prince, avec la Veuve de son Frere, la principale affaire de son Règne; & il est vrai que ce fut une affaire de la dernière conséquence, à cause de ses suites; mais les intrigues qu'il eut, avec Charles V. & avec François I. qui n'oublierent rien, pour s'enlever l'un à l'autre un Ami, comme lui, ne furent pas moins remarquables, comme on l'a pu voir, par les Extraits que l'on a donnez de ce qui s'est passé sous son Règne, & que l'on trouvera aux Tomes XI. XII. & XVI. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.*



Le VI. contient les regnes du Fils & des deux Filles de ce Prince; savoir, *Edoüard*, *Marie* & *Elisabeth*. Comme le Regne de cette dernière a été beaucoup plus long & plus glorieux, l'Auteur s'y est plus étendu, quoi qu'il se soit plus appliqué à raconter les affaires, qui regardent l'Etat, que celles de la Religion; que feu Mr. *Burnet*, Evêque de *Salisbury*, a exposées, dans toute leur étendue, dans son Histoite de la Réformation d'Angleterre. Quoi que *Camden* ait écrit les Annales de cette Reine, avec tous les secours, que l'on pouvoit souhaiter; Mr. de *Rapin* n'a pas jugé à propos de le suivre aveuglément; parce que cet Auteur écrivant sous le Roi *Jaques I.* semble plutôt avoir travaillé à justifier *Marie Stuart*, Mere de ce Prince, qu'à dire comment les choses s'étoient passées. En comparant ensemble ce que *Buchanan*, *Camden* & *Melvil* ont dit pour, ou contre ces deux Reines; il a tâché de découvrir la Verité, & de faire connoître le caractère d'*Elisabeth*, sa Politique & les vrais motifs de ses actions. On en pourra voir un très-bon échantillon, dans la 2. Partie du Tome

XVII.

XVII. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* & dans la 1. de celui-ci. Nous avons aussi comparé à cet égard *Buchanan & Camden* au VIII. Vol. de la *Bibliothèque Choisie* pag. 297 & suiv. & montré que le premier semble avoir été plus fidele, que le second; par raport à *Marie* d'Ecosse.

Enfin le VII. Tome renferme le XVIII. & dernier Livre, où sont les Regnes de *Jaques I.* & de *Charles I.* Quelque soin que l'on prenne à découvrir les desseins de ces deux Princes, & le fond de leur Politique; on ne peut pas satisfaire tous les Lecteurs Anglois. Ils sont divisez en *Thoris* & en *Wighs*. Les premiers élevent la Prérrogative Royale, au dessus des Lois, & les autres prétendent que les Lois sont au-dessus de cette Prérrogative. Ainsi si l'on blâme ce que *Jaques I.* & son Fils ont fait contre les Lois, on est exposé à la censure des premiers; & si l'on fait le contraire, les seconds se plaignent de ce qu'on éleve trop l'autorité des Rois. Mr. de *Rapin*, pour éviter l'accusation de partialité, s'est fait une Loi d'éviter également les éloges outrez & les invectives passionnées. Pour cela, il a comparé

les Historiens de differents partis & n'a reçu comme veritables, que les faits dont ils conviennent, ou qui sont appuyez de fortes preuves. Comme il n'a voulu se rendre esclave, ni de l'un, ni de l'autre Parti: il n'a pas perdu l'occasion de relever les fautes de tous les deux, lors qu'il a cru que la sincerité de l'Histoire le demandoit.

On a vû, par l'Extrait, que l'on vient de lire, au commencement de cette 2. Partie du XVIII. Tome; qu'il est persuadé que *Jaques I.* fit ce qu'il put, dès qu'il fut venu en Angleterre, pour y introduire une Autorité Despotique, qui le mît au-dessus de toutes les Lois, mais en vain. On en verra encore des preuves, dans l'Article, par lequel commencera le XIX. Tome. Quand il mourut il laissa son fils *Charles I.* brouillé avec le Parlement d'Angleterre; comme le Comte de *Clarendon* en convient, au commencement de son *Histoire des Guerres Civiles d'Angleterre*; dont on a donné un assez long Extrait, dans les Tomes XVIII. & XIX. de la *Bibliothèque Choisie*. Mr. de *Rapin* croit que *Charles I.* abusa beaucoup de son pouvoir.

voir , pendant les quinze premières années de son Regne , & que son dessein étoit aussi d'établir en Angleterre un Gouvernement, qui approchoit beaucoup du Despotique ; & il ne blâme pas l'opposition , que les Parlemens firent à ce dessein. Il juge que celui du 3. Novembre MDCXL. avoit toutes les raisons du monde de vouloir rétablir le Gouvernement, sur le pied, où il étoit auparavant. Mais il croit aussi que le Roi auroit consenti à cela , & qu'il promettoit de bonne foi de se contenir, dans ces bornes. Mais la défiance des Presbyteriens , qui avoient été mal-traitez, les quinze premières années de son Regne, les rendit dans le fonds irréconciliables. Le Roi fut mal conseillé, à divers égards, comme le Comte de *Clarendon* le reconnoit assez. Il s'engagea à réduire le Peuple d'Angleterre, par la voie des Armes, mais il n'y put réussir. Le Parlement eut enfin tout l'avantage, & le prit lui-même prisonnier ; après quoi les Indépendans, autre espece de Presbyteriens, plus échauffez que les précédents, le firent mourir. On pourra voir ce qui en a été dit, dans le se-

cond Extrait de l'Histoire du Comte de *Clarendon*, qui est au commencement du Tome XIX. de la *Bibliothèque Choisie*.

Mr. de *Rapin* a mis, à la fin de chaque siècle, avant la Réformation, un Abregé historique de l'Etat de l'Eglise & de la Religion. Mais depuis le tems de la Réformation, il a cessé de le faire; pour ne point s'engager dans des matieres épineuses, & de peur d'envenimer encore plus un mal, qui est devenu comme incurable.

Ce qu'on vient de dire de son Histoire, & les Echantillons qu'il en a donnez, dans les Extraits du Recueil de *Rymer*, ne peuvent qu'animer les Personnes curieuses de s'instruire de l'Histoire d'Angleterre, à en favoriser la publication, que l'on se propose d'en faire, par voie de souscription, par les soins du Sr. de *Rogissart*, Libraire de la Haie.

Tout l'Ouvrage contient environ 500. feuilles. Il y aura de plus trois Cartes Géographiques, dont la premiere représentera la Grande Bretagne, selon les divisions, que les Romains y firent; la seconde celles qui eurent lieu pendant l'Heptarchie  
des

des Anglo-Saxons; & la troisieme celle qui en fut faite, sous *Alfred le Grand*, qui n'est pas fort differente de celle, qui est en usage à present. On y verra aussi des Tables Genéalogiques, & Chronologiques, pour faciliter l'intelligence de l'Histoire, sur tout des premiers tems. L'Auteur avoit encore ramassé un grand nombre de Portraits des Rois, des Princes & des Hommes Illustres d'Angleterre; mais comme ils augmenteroient trop le prix de l'Histoire, on n'en mettra que quelques uns; à moins que le Public n'en souhaitât davantage; auquel cas, le Libraire en pourroit faire graver un plus grand nombre.

Le prix de tout l'Ouvrage sera, pour ceux, qui auront souscrit pour un Exemplaire, de 24. florins monnoie de Hollande, dont ils donneront 8. en souscrivant, 6. en recevant les deux premiers Tomes, 5. en recevant les deux suivans, & autant en recevant les trois derniers. On n'en imprimera, en grand papier, que le nombre, pour lequel on aura souscrit. Le prix sera de 36. florins, dont on payera 12. d'abord & 8. chaque fois que l'on recevra les Volumes,

dnas

dans l'ordre, que l'on vient de marquer. Ceux qui n'auront point souscrit ne pourront avoir aucun volume, avant que tout l'Ouvrage ne soit achevé, auquel tems il leur coûtera 32. florins. En cas que les VII. Volumes contiennent plus de 500. feuilles & plus de tailles douces, qu'on ne s'est proposé; les souscrivants payeront 6. dutes par feuille de plus, & des tailles douces à proportion. S'il y en avoit moins, on leur rabatroit autant, pour chaque feuille, qu'il y auroit de moins, au dernier paiement.

On recevra des souscriptions jusqu'au dernier jour de Fevrier, M. DCCXXIII. & toute l'édition sera achevée en deux ans. Si l'Auteur y peut joindre un VIII. Volume, le Libraire s'oblige de le donner au même prix, à proportion, que les précédens. Il en fera une promesse par écrit aux souscrivans, en faisant le dernier paiement, & marquera le tems auquel il sera achevé. On pourra souscrire non seulement à la Haie chez Rogissart, mais chez tous les plus fameux Libraires de l'Europe, marquez à la fin de ce Plan.

A R T I C L E III.

HISTOIRE des PROVINCES UNIES des PAIS-BAS, par Mr. LE CLERC *Tome I. qui contient ce qui s'est passé, depuis l'an MDLX. jusqu'à l'an MDCXVIII. Avec les principales Médailles & leur Explication, depuis le Commencement, jusqu'au Traité de Barriere conclu en l'an MDCCXVI.* A Amsterdam chez l'Honoré & Châtelain MDCCXXIII. in folio pagg. 364. avec les Titres & les Préfaces. Il y a de plus 103. planches de Médailles, dont un autre a donné l'explication, vis à vis, dans un pareil nombre de pages; sans parler de la planche du Titre, de la Carte du Pais & de la Figure de l'Assemblée des Etats Généraux.

ON sera peut-être surpris qu'étant occupé à toute autre chose, je m'en sois détourné, pour écrire une *Histoire des Provinces Unies des Pais Bas.* Je suis néanmoins persuadé que, si l'on savoit les raisons, qui m'y ont enga-



engagé, on cesseroit d'en être surpris. Mais le Public n'est pas si intéressé, en ce qui me regarde, pour que je lui rende raison de ma conduite à cet égard. Ce seroit trop présumer de moi-même, que de m'imaginer qu'il fait attention à ce que je fais, ou que je ne fais pas. Il me suffit que je sois persuadé que cet Ouvrage ne sera pas inutile, pour empêcher que certaines veritez, très-utiles aux hommes, ne s'éteignent peu à peu, par le mauvais goût & par la dépravation du siècle.

Il y a déjà long-tems, que j'ai étudié, avec soin, la maniere d'écrire l'Histoire, comme on le peut voir, par ce que j'en ai dit, dans les *Parthasiana*, & par l'essai que j'en ai fait, il n'y a pas fort long-tems, en écrivant l'*Histoire du Cardinal de Richelieu*. Ces Ouvrages, qui n'ont pas été mal reçus du Public, m'ont persuadé que, si j'apportoisi la même attention à composer une Histoire des Provinces Unies; elle ne seroit pas inutile à ceux qui entendent la Langue Françoisse, & qui s'intéressent en quelque maniere, dans la prospérité de ces Provinces. Je dirai quelque chose de l'Histoire Ancienne & ensuite de la Nouvelle.

Quoi

Quoi que plusieurs Auteurs, ou très-soigneux à ramasser les faits, qui concernent cette Histoire, ou très-capables de les bien exprimer, s'y soient appliquez autrefois avec soin, & que quelques uns aient aquis, par là, beaucoup de réputation; on n'avoit pas moins besoin d'une nouvelle Histoire de cette République. Pour commencer par ceux, qui l'ont écrite en Flamand, *Pierre Bor*, *Emanuel de Meteren* & *Pierre Hoofst*, l'avoient écrite en cette Langue; mais les deux premiers étoient peu lus, à cause de leur longueur, & de leur mauvais style; leur langue ayant beaucoup changé, depuis ce tems-là; outre qu'ils étoient plus propres à tenir des Journaux & à recueillir des Actes, qu'à écrire l'Histoire; pour ne rien dire de leurs digressions. Le dernier étoit un très-habile homme, mais son style, dur & obscur, à cause de plusieurs mots inusitez qu'il employe, n'est pas intelligible, pour tout le monde. Outre cela, aucun d'eux n'a continué assez loin son Histoire, pour y apprendre les brouilleries, qui arriverent du temps de *Barneveld* dans l'Eglise & dans l'Etat. *Bor* finit en 1600. de *Meteren* en 1610.

&

& *Hooft* en 1658. après avoir commencé aux premières brouilleries. Personne n'a mieux écrit des dernières, que feu Mr. *Gerard Brandt*, Ministre dans l'Eglise Rémontrante d'Amsterdam, en ses trois Volumes de l'Histoire Ecclesiastique; qui ont été depuis peu traduits de Flainand en Anglois, par Mr. *Chamberlaine*. Mais sa maniere d'écrire s'étend quelquefois jusqu'aux minuties, & ressent souvent plus le Recueil, que l'Histoire; puis qu'il y infere des Actes entiers & des Lettres, d'un bout à l'autre, & n'y joint que fort peu de réflexions; qui sont, pour ainsi dire, l'Ame de l'Histoire. Son travail ne laisse pas d'être très-utile & même nécessaire, pour ceux qui veulent écrire l'Histoire de ce tems-là. Si l'on y joint les Histoires de *Trigland* & de *Baudart*, touchant les brouilleries Ecclesiastiques, du côté des Contre-Rémontrants, & celle d'*Uytembogard*, de celui des Rémontrants; on en pourra, en les comparant ensemble, s'en instruire à fonds. Si je n'ai pas cité les deux premiers, au dessous des pages, c'est que *Brandt* l'avoit fait, avec exactitude, dans son Histoire. D'ailleurs le gros de l'Histoire

toire de ces brouilleries est fondé sur des Actes Publics, & publiez en ce tems-là, ou tirez des Regîtres des Etats Généraux & de ceux de Hollande; ou sur des Ecrits imprimez, alors, tant en Latin, qu'en Flamand. Par tout cela, on peut s'affurer de la verité des faits principaux, d'une maniere à n'en pas douter, parce que les deux Partis en conviennent.

Pour dire un mot des autres Auteurs, que l'on a citez, il y a en Latin quatre Livres de *Jean Meursius*, qui contiennent le Gouvernement du Duc d'Albe, & un cinquième, où en reprenant l'Histoire, depuis l'an MDCVI. il la continue, jusqu'à la conclusion de la Trêve. On s'est aussi servi des trois Livres de *Dominique Baudius*, où il fait l'Histoire de cette même Trêve, avec quantité de réflexions & de digressions Politiques. On a encore employé, en divers endroits, l'Histoire de *Famien Strada*, renfermée en deux Decades, qui vont depuis l'abdication de Charles V. en MDLV. jusqu'à l'an MDXC. *Meursius* est simple & sans ornement, mais assez méthodique & sincere. *Baudius* parle plutôt en Orateur, qu'en Historien. L'un & l'autre étoient contemporains

rains & ont, beaucoup profité de *Me-  
teren*, sur tout le premier.

Il y en a deux autres, dont on s'est aussi infiniment servi, pour l'Histoire du tems, dont ils parlent, Le premier, est *Reidanus*, qui ne va que jusqu'à MDCI. Comme il étoit contemporain, & qu'il étoit employé par la Maison de Nassau, & particulièrement par le Comte *Guillaume Louis*, Gouverneur de Frise; il met beaucoup de choses singulieres, qu'il avoit vuës, ou apprises de témoins oculaires. L'on s'est servi de la Version Latine de *Denys Vossius*, qui est infiniment mieux écrite, que l'Original, qui est en mauvais Flamand. J'ai aussi employé quelque fois la continuation de *Reidanus* en Flamand; mais qui n'approche pas de l'Auteur, à qui elle sert de supplément.

Je n'ai pas non plus dissimulé le grand usage que j'ai fait de l'Histoire de l'incomparable *Grotius*; dont les Versions Flamande & Françoisé ne font que de mauvaises copies. Ceux qui ont lu l'Original savent qu'il est écrit dans un style semblable à celui du *Tacite*, court, serré, & souvent obscur; pour avoir voulu  
dire

dire plus de choses , que de mots. Il n'est guère possible d'entendre ses Annales , sans avoir d'ailleurs assez de connoissance de l'Histoire du tems , dont il y parle ; parce qu'il est extraordinairement court , & que souvent il touche plutôt les choses , qu'il ne les raconte. Il est plus étendu dans l'Histoire , mais il ne laisse pas d'être trop court ; pour ceux qui n'ont point lu d'Historiens du tems , dont il parle. Les réflexions en sont belles , sublimes , & fortes. J'aurois voulu les pouvoir imiter , en François , & je les ai quelquefois paraphrasées ; mais notre Langue ne sauroit exprimer l'énergie de la Latine , & pour vouloir être trop claire , elle devient quelquefois languissante. *Grotius* au reste ne va que jusqu'à la Trêve.

Pour continuer l'Histoire , je me suis servi des Auteurs Flamands , dont j'ai parlé , & que l'on verra citez sous les pages , depuis l'an MDCX. & comme les troubles de la Religion & de l'Etat avoient déjà commencé , avant ce temps-là , & que la Trêve ayant fait cesser la guerre , il ne se passa aucune action militaire & qu'il

& qu'il n'y eut aucune négociation fort remarquable; la République fut entièrement occupée de ces malheureuses divisions, jusqu'à l'an MDC XIX. Aussi n'ai-je parlé d'autre chose, sur ces années-là. Dans le Volume suivant, on trouvera d'autres matières, qui seront plus diversifiées, mais qui ne seront, ce me semble, ni si instructives, ni si attachantes. Il sera assez à tems d'en parler, quand ce volume, qui est déjà sous la presse, paroîtra.

Ce sont là les matériaux de celui-ci, qui commence par les premiers troubles, & qui conduit les Lecteurs jusqu'à la Trêve, au travers de mille malheurs, qui arriverent pendant la Vie de *Guillaume I.* Prince d'Orange, & qui ne cessèrent, que vers l'an MDXC. que *Maurice* son fils commença à monter sur le Théâtre. Il faut avouër qu'il y fit le plus beau personnage du monde, dans le tems auquel *Alexandre Farnese* commença à tomber dans son déclin; jusqu'à ce qu'*Ambroise Spinola* entra sur la scene, & partagea avec *Maurice* la gloire de faire la guerre avec art, & avec une discipline, dont on n'avoit vu aucun exemple, depuis le tems  
des

des anciens Romains. Ce qu'il y a de remarquable , c'est que ni l'un , ni l'autre ne parvinrent par degrez au commandement des Armées , après avoir appris le métier de la Guerre , sous d'autres Généraux , qu'ils n'ont pû imiter ; mais qu'ils devinrent ce qu'ils étoient , en les commandant eux mêmes ; comme les Historiens Romains le disent de Pompée , l'un des plus grands & des plus heureux Généraux , que Rome eût eus , avant la Guerre Civile , qu'il y eut , entre lui & Cesar. Maurice eut , en quelque maniere , le même sort , que le Duc de Parme , dont la gloire diminua , par celle de Général Hollandois ; qui ne fut pas lui même fort heureux , dans ses dernieres Campagnes , auxquelles il eut en tête le Général Génois ; qui lui même , sur la fin de sa vie , vit aussi sa réputation obscurcie , par l'envie des Espagnols , comme on le peut voir dans la Vie du *Cardinal de Richelieu* T. I. p. 409. & 410. C'est là le cours ordinaire des choses humaines , qui demeurent très-rarement dans l'état florissant , où elles ont été , pendant quelques années.



Pour revenir aux Historiens , que j'ai consultez , on verra , par les citations du Cardinal *Bentivoglio* , que je me suis très-souvent servi de son Histoire des Guerres de Flandres , qui vont aussi jusqu'à la Trêve. C'est un Auteur , qui paroît sage & judicieux ; sur tout dans la narration des choses , où il ne s'interessoit pas beaucoup. Il étoit bien instruit de ce qui s'étoit passé , du côté des Espagnols ; ce qui fait qu'il le raconte souvent mieux , que ceux du Parti contraire. Mais quand il s'agit de la Religion & des intérêts , que la Cour de Rome prenoit , dans les brouilleries & dans les guerres , qu'il décrit ; il suit les préjugés de son País & parle , comme on faisoit en Italie. Je l'ai quelquefois réfuté , sur ces sortes de choses , quand j'ai cru le devoir faire. Je sens bien que l'on pourra me demander ici , si je croi n'avoir point moi-même de préjugés , & si je me flatte d'avoir évité un écueil , où presque tout ce qu'il y a eu d'Historiens ont échoué. Je fais profession , il y a longues années , d'une Science , qui enseigne à se tenir en garde , contre les préjugés , & j'ai donné dans mes Ouvrages

ges Philosophiques des leçons, pour se garentir de l'erreur, qui n'ont peut-être pas déplu à ceux qui les ont luës. Mais comme autre chose est donner des leçons, pour éviter l'erreur, & autre chose les suivre soi-même; je ne puis pas me flatter d'avoir fait le second, aussi bien que le premier. Je puis néanmoins, s'il m'est permis de le dire, me féliciter, en quelque maniere, de ce qu'au moins, il n'y a eu ni récompenses, ni peines, qui m'aient pu détourner de dire la Verité, autant qu'elle m'a été connue; ni de blâmer ce que j'ai cru blâmable, ou de louer ce qui méritoit des loüanges; de sorte que j'ai pu suivre mes lumieres, sans danger. Le Cardinal *Bentivoglio* ne l'a pas pu faire, dans la Societé Chrétienne, où il vivoit, & où il y a tout à craindre, si l'on choque ses interêts, & tout à esperer, si on les favorise; avec autant d'esprit, qu'il l'a fait. Je puis encore dire, que dans les jugemens, que j'ai osé faire de la bonne, ou de la mauvaise conduite de ceux, dont je parle; je n'ai pas suivi les sentimens particuliers de la Societé, dans laquelle je vis; mais les principes gé-

neraux de la droite Raison & de la Révélation, reçus de tous les Hommes, ou au moins de tous les Chrétiens; quoi qu'ils n'en fassent par également l'application, qu'ils en devroient faire, lors qu'il s'agit de leurs propres intérêts.

C'est une Maxime tirée de la Justice & du sentiment interieur de chaque Homme, qui n'est pas tout à fait indigne du nom, qu'il porte, *qu'on ne doit pas faire à un autre, ce qu'on ne voudroit pas en souffrir; mais lui faire ce que l'on voudroit qu'il fit, si l'on dépendoit de sa discrétion.* L'Auteur de la Religion Chrétienne a encore consacré cette doctrine; de sorte qu'il n'y a point d'Homme raisonnable, ni de Chrétien, qui en puisse disconvenir. C'est par là, que j'ai osé condamner la conduite de *Charles-Quint* & de *Philippe II.* qui n'ont eu aucun égard à cette Maxime; tant dans leurs Guerres de Religion, que pour d'autres intérêts. Il n'y a point de partialité là-dedans, à moins qu'on ne veuille égaler ce qui est contre la Raison & la Religion, reconnues de toutes les Nations Chrétiennes, à ce qui leur est conforme. Garder le silence à l'égard d'actions oppo-

opposées à ces lumieres , ou même n'en marquer aucune indignation , est , ce me semble , trahir , sans y penser , des Loix ; que rien ne peut changer & qui doivent passer pour ce qu'il y a de plus sacré parmi les Hommes ; & s'il n'est pas permis à un Historien de blâmer ce qui leur est contraire , il vaut mieux qu'on n'écrive plus l'Histoire. A quoi servira-t-il de conserver à la Postérité un tissu de mauvaises actions , que l'on n'osera pas blâmer ; & une suite d'actions toutes contraires , auxquelles on n'osera pas donner un mot de louange ? Les mauvais naturels , dont le nombre n'est que trop grand , se persuaderont par là , que tout est indifferent ; & ceux qui ne sont pas venus à cet excès , tomberont , par timidité , dans une foiblesse , qui les engagera à parler de la Vertu , sans en marquer aucune estime ; & du Vice , sans paroître le desapprouver ; ce qui enfin les mettroit au niveau , dans l'esprit des Hommes. Si les Historiens Romains eussent parlé de Caligula & de Néron , comme de Trajan & de Marc Antonin , qui les auroit pu souffrir ? Il me semble que le Christianisme

nous doit rendre plus courageux , à cet égard , & non plus lâches.

J'ai donc cru devoir blâmer , sans distinction , le mal , & au contraire louer le bien , où qu'ils se trouvent ; sur tout où il s'agit de choses arrivées il y a longues années , & dont on peut juger , sans nuire à personne. J'avoué qu'il y a de la difficulté à persuader aux Lecteurs , qu'il ne se mêle point de passion , ou d'esprit de Parti , dans un homme qui prend , en matieres de Religion , la défense des maximes de la Société , dans laquelle il vit. Cela peut néanmoins se faire , si l'on ne juge point de la Vérité , ou de la Fausseté des sentimens , sur des matieres obscures & difficiles , & qu'on s'en tienne uniquement aux Principes communs aux deux Partis , & par lesquels ils peuvent être absous , ou blâmez , selon leurs propres Maximes. Si cela n'étoit pas permis , il faudroit dire qu'on ne reconnoit pour bon , que ce qui tend à l'établissement du Parti , ce qui le rend florissant , ou formidable ; & pour mauvais ce qui produit un effet contraire , sans avoir aucun égard aux idées abstraites du Bien & du Mal. Ainsi piller les  
Egli-

Eglises , abattre les Autels , mal-traiter les Gens d'Eglise , & faire mille autres insolences semblables , passeront , en un certain tems & parmi certaines gens , pour des actions non seulement permises , mais encore loüables ; quoi que quand on traitoit de même les lieux de leurs Assemblées & leurs Ecclesiastiques , ils se plaignissent en termes tragiques ; comme s'ils avoient eu droit de faire aux autres ce qu'ils n'auroient pas voulu , que les autres leur fissent. Il y a eu une bonne partie de la Chrétienté , qui s'est soustraite à l'autorité , que l'autre prétendoit avoir sur elle , de lui imposer la nécessité de croire certains dogmes , & de se conformer à certains cultes , ou pratiques. Cette dernière étoit la dominante , & prétendoit n'être pas sujette à se tromper , de sorte qu'elle exigeoit une obeïssance aveugle de l'autre ; qui s'est mise à lui nier son infallibilité , & à rejeter toutes les conséquences qu'on en tiroit. Je croi que cette dernière a eu raison , & qu'elle a réfuté l'autre , par des preuves invincibles. Mais ces mêmes preuves peuvent être tournées , contre celle , qui s'en est servie , tou-

tes les fois ; qu'elle s'arrogera non seulement l'infalibilité , mais l'autorité de juger souverainement du Vrai & du Faux ; en sorte qu'elle veuille imposer aux autres ses décisions & maltraiter ceux , qui diront qu'ils ne les peuvent pas recevoir , en bonne conscience. Tout ce que les Protestans , quels qu'ils soient , ont dit contre celles du Concile de Trente & toutes les *Nullitez* , qu'ils ont objectée à cette Assemblée , seront des armes légitimes , entre les mains de ceux , qu'ils auront traités , comme le Concile de Trente les traita eux mêmes , au XVI. siècle. C'est une Loi fondée sur la Raison & sur la Révélation , & qui ne peut être révoquée , ni suspendue , en aucun tems , ni en aucune occasion , que ce soit. C'est pour cela que ceux de la Confession d'Augsbourg se sont plaints du Synode tenu à Dordrecht l'an 1618 , & l'an 1619. & que les Rémonstrans lui ont opposé , tout ce qui a été objecté au Concile de Trente , en plusieurs Ecrits , & particulièrement en un Livre Flammand , imprimé en 1622. & intitulé : *Les Nullitez du Synode National tenu à Dordrecht.*

On

On laisse à part ici la vérité, ou la fausseté, des doctrines, dont il s'agissoit ; parce qu'on n'a égard qu'aux procédures, qui furent telles, que supposé que cette Assemblée n'eût condamné que des doctrines erronées, elle n'en seroit pas plus excusable pour cela. Ceux qui condamnerent leurs Confreres, & ceux qui furent condamnés conviennent également que les procédures de Trente sont insoutenables. Ainsi on a droit, dans l'Histoire, de blâmer de semblables procédures, où qu'on les trouve, & de quelque maniere qu'on les déguise.

On doit penser la même chose des Dissentions Politiques, qui étoient alors entre les Provinces. Il n'est pas possible de ne point condamner des procédures, où l'on foula aux pieds les Loix & les Privileges incontestables des Provinces ; pour faire perir un homme, qui déplaisoit à ceux, qui avoient le dessus, & pour maltraiter ceux de son Parti. Il n'y a point d'innocent, qui puisse échapper, quand on n'a aucun égard aux Loix établies, presque par tout, où il y a quelque Liberté, pour mettre l'innocence à couvert. Il n'y a point



aussi d'Injustices qu'on ne puisse défendre, s'il ne faut qu'être le plus fort, pour avoir la Justice de son côté. Ainsi il n'a pas été permis, en parlant de semblables conjonctures, de ne pas prendre, en quelque façon, le parti de ceux, qui ne succomberent que sous une force majeure, qui ne laissa pas à la République l'usage de ses Lois. C'est l'aimer que de souhaiter, comme je le fais, qu'elle les conserve toujours; & que jamais personne ne la contraigne à les voir violer, malgré qu'elle en ait, sous quelque prétexte que ce soit.

C'est ce que j'ai cru devoir dire, pour prévenir ceux, qui pourroient m'accuser de prévention; parce que j'ai parlé autrement de certaines choses, que d'autres Auteurs n'ont fait avant moi. Les Lois & l'Equité doivent être la regle inviolable de nos discours, comme de nos actions. Il seroit bien tems que les Protestans, renonçant à des démêlez, qui ne peuvent que leur nuire, ne pensassent plus qu'à suivre les Maximes de l'Evangile; au lieu de perpetuer des inimitiez, qui ne font du bien & du plaisir, qu'à leurs Ennemis.

ARTICLE IV.

GERARDI NOODT *Jurisconsulti*  
& *Antecessoris amica Responsio, ad*  
*difficultates JULIO PAULO, sive*  
*Libro de Partus expositione & nece,*  
*motas à Viro Amplissimo COR-*  
*NELIO VAN BYNKERSHOEK,*  
*Jurisconsulto & supremæ Hollandiæ,*  
*Zelandiæ & Westfrisiæ Curia Se-*  
*natore, in Opusculo de Jure occidendi*  
*& vendendi Liberos apud Romanos.*  
A Leide, chez Vander Linden le  
jeune, MDCCXXII. in 4. pagg. 24.

**N**ous avons parlé de *Julius Pan-*  
*lus* & de son sentiment, tou-  
chant l'exposition des petits Enfans,  
au Tome XX. de la *Bibliothèque*  
*Choisie*, P. 212. & de la Dissertation  
de Mr. *Noodt*, sur cette matiere. Quoi  
que *Julius Paulus* condamne, avec  
raison, cet horrible usage, & que *Jus-*  
*tinien* ait fait depuis une Loi de ses  
paroles; Mr. *Noodt* croit que cette  
coûtume dura jusqu'au tems de Va-  
lentinien, de Valens & de Gratien.  
Mr. *de Bynkershoek* examina la pen-  
sée de Mr. *Noodt*, dans l'un des opuf-  
cules

cules de Droit, qu'il publia en MDCC. XIX. & témoigna qu'il croyoit que la permission d'exposer les Enfans cessa, au tems que les Jurisconsultes mêlerent la Philosophie à la connoissance du Droit, ou au moins depuis le tems d'Hadrien, comme nous l'avons dit au Tom. XII. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod. pag. 209.*

Voici une réponse de Mr. *Noodt* aux raisons de Mr. de *Bynkershoek*, où il examine deux questions. L'une est de savoir jusqu'à quand il a été permis aux Peres, chez les Romains d'exposer, ou de tuer leurs Enfans, avant qu'ils les eussent levez de terre; ou reconnus, & ordonné qu'en les élevât. L'autre question est de savoir, quand on commença à punir, parmi les mêmes Romains les femmes, qui, par des remedes, perdoient le fruit dont elles étoient enceintes. Il ne s'agit pas ici, selon Mr. *Noodt*, s'il étoit bien séant aux Romains, de se défaire de leurs Enfans, de l'une, ou de l'autre maniere. Il convient que cela n'étoit nullement séant à une Nation aussi polie, que celle-là. Il en convient, dis je, mais il soutient qu'en matières de fait il est inutile de rechercher, si quelque chose est mal-

ho-

honête, ou injuste; parce qu'il s'est souvent fait des choses indignes, par des Nations policées. Quand il s'agit de Faits, il faut, pour les prouver, des témoignages, ou des exemples contemporains.

Nôtre Auteur soutient que la coutume, dont on vient de parler, fut en usage jusqu'aux tems des Empereurs, que l'on a nommez; qui furent les premiers, qui la défendirent & cela sur peine de la vie. *Lipse* avoit soupçonné cela, & Mr. de *Bynkershoek* l'a, à cause de cela, censuré, comme n'entendant pas assez le droit Romain, pour se mêler de juger de cette sorte de choses. Mr. *Noodt* le défend ici & témoigne qu'il a remarqué, dans les œuvres de *Lipse*, qu'il avoit assez de connoissance de la Jurisprudence Romaine.

Mr. de *Bynkershoek* croit, au contraire, que depuis les tems de *Trajan*, d'*Hadrien* & d'*Antonin le Pieux*, il étoit défendu à Rome d'exposer ses enfans; sur quoi Mr. *Noodt* remarque que puis qu'il a été permis de le faire, jusqu'aux tems de ces Empereurs, il faut avouer que cela a été encore permis depuis, à moins que de produire une défense, qui ait été faite,

avant Valentinien, mais qu'il n'y en a aucune. Non seulement on ne produit point d'autorité, pour cela; mais on est encore empêché à répondre aux témoignages des Chrétiens, qui ont objecté aux Payens l'exposition des enfans, depuis *Antonin le Pieux* jusqu'à *Constantin*, comme Mr. *Noodt* le montre, par des passages de *Justin Martyr*, de *Minutius Felix*, de *Tertullien* & de *Lactance*.

Mr. de *Bynkershoek* a répondu néanmoins à cela, qu'on ne peut pas toujours se fier aux reproches, que les Peres ont faits aux Payens; & qu'ils attribuent à la République des choses, qui n'étoient pratiquées que par la canaille, & qui étoient contre les Lois, desquelles les Chrétiens n'étoient pas assez instruits. On lui replique que s'agissant d'une chose aussi publique, que l'étoit l'exposition des Enfans, ils ne pouvoient pas s'y tromper, & que *Tertullien* & *Minutius Felix* étoient très-instruits des Lois Romaines, que *Lactance* non plus ne les ignoroit pas; d'où il s'ensuit, selon Mr. *Noodt*, qu'ils ne pouvoient guère reprocher aux Payens une chose, que les Lois auroient défendue. Il défend, avec soin, la répu-

réputation de ces Peres, & particulièrement celle de *Minutius Felix*, qui étoit un Avocat, & qui ne pouvoit ignorer ni la pratique, ni les Lois. Il croit aussi que Mr de *Bynkershoek* n'a pas bien compris les paroles de cet Auteur & il en donne des raisons, que nous ne copierons pas ici; parce qu'il faudroit descendre dans un trop long détail, & qu'il vaut beaucoup mieux que les Lecteurs jugent eux mêmes de ce Procès littéraire; puisque les Dissertations, sur cette matière, sont courtes & bien écrites; outre qu'il s'agit de faits, qui méritent l'attention des Lecteurs.

Comme Mr. de *Bynkershoek* avoit répondu à ce que son Antagoniste avoit tiré des Comedies, qui représentent l'exposition des Enfans, comme permise & commune, qu'il ne falloit pas juger par là du droit; Mr. *Noodt* replique que les Comedies représentent les mœurs ordinaires, sur lesquelles elles sont faites, & qu'il paroît par là qu'on ne punissoit pas alors l'exposition des Enfans, & qu'elle étoit permise sous Auguste & sous Tibere, comme on le voit par *Suetone*. La même chose se confirme, à l'égard

l'égard des tems postérieurs, à eux, par *Tacite*, qui a vécu jusque sous *Hadrien*. Nôtre Auteur avoit aussi cité pour lui, des Jurisconsultes encore plus récents, dont il défend ici l'autorité, contre *Mr. de Bynkershoek*, qui les entendoit autrement.

Ce dernier a demandé des témoignages de Jurisconsultes, qui prouvassent que l'exposition des Enfans fût permise, après le tems d'*Hadrien*. *Mr. Noodt* avoit cité, & cite encore ici *Scævola l. 29. D. de Manumis. Testamento*, & de plus *Dioctetien & Maximinien l. 16. Cod. de Nuptiis*. Il dit même qu'il ne seroit nullement étrange qu'il ne se trouvât pas de Jurisconsulte; par lequel il parût que, par le Droit des *Pandectes*, l'exposition fût permise; & demande à son tour un passage d'un Jurisconsulte, qui fasse voir qu'elle étoit punie, par le droit des *Pandectes*. Il y a pu avoir des Jurisconsultes, qui l'avoient dit mais dont *Justinien* n'a pas voulu mettre les paroles, dans les *Pandectes*, parce qu'elle n'étoit plus permise. Il est bien certain que la voie de l'*Argument Negatif* est quelque fois très-bonne, pour nier un fait; mais  
il.

il faut qu'il ne soit pas croyable, s'il étoit vrai, que les Auteurs du tems l'eussent omis; telle qu'est, par exemple, la découverte de la Vraye Croix, par Helene Mere de Constantin, de laquelle nous avons parlé, dans cette *Bibliothèque* Tom. XVI. pag. 113.

Sur la coûtume de se faire avorter, Mr. *Noadt* remarque que, toute horrible qu'elle est, elle étoit fondée sur l'opinion des Anciens, qu'un Embryon, avant sa naissance, étoit comme une partie du corps de sa Mere & ne vivoit que de la vie d'une plante. Il soutient encore, contre son Antagoniste, qu'aux tems de *Trajan*, d'*Harien* & d'*Antonin le Pieux* les Loix n'ôterent point aux Peres le droit de vie & de mort, qu'ils avoient auparavant sur leurs Enfants; & il répond aux objections, que l'on fait contre ces sentiment, mais on ne peut pas s'y arrêter.

Nôtre Auteur met en suite à la p. 16. une Lettre d'en Jurisconsulte de ses Amis, qu'il ne nomme pas, où son sentiment est défendu contre Mr. *de Bykershoek*. Il repousse après cela quelques objections de ce dernier. Il y a à apprendre, en tout cela, si on lit ce qui s'est dit, de part & d'autre;



tre; non seulement par rapport aux Lois Romaines, mais aussi pour l'Histoire en général. Par exemple, on peut apprendre ici qu'il n'est pas sûr, en matieres de fait, de raisonner trop subtilement. Ainsi on ne peut pas dire qu'une chose ne s'est pas faite, parmi les Romains; parce qu'elle ne sied pas à un Peuple aussi éclairé, que celui-là. Il est certain que chez les Grecs, qui ne l'étoient pas moins qu'eux, on a exposé impunément les Enfans & fait avorter les Femmes; quoi que ce soient là des choses contre l'humanité, & contre la Société. Mr. *Noodt* renvoye ses Lecteurs à des Auteurs, qui montrent qu'on regardoit, comme des choses indifferentes, dans la Police des Villes, qui nous paroissent abominables, dans la lumiere de l'Évangile & qui ont même été très-blâmées, par d'autres Nations Payennes. Il vaut mieux qu'on voye cela, dans la Dissertation même.

Mr. *Noodt* traite au reste civilement son Adversaire, & ne paroît nullement disposé à rompre, pour cela, avec un Ami de cette consideration. On a lieu de croire qu'il en est de même de Mr. de *Bynkersboeck*.

*Ancienne & Moderne.* 375  
*boek.* Le rang qu'ils tiennent l'un  
& l'autre, & la profession de mo-  
dération, qu'ils font également, aussi  
bien que leur savoir, exigent d'eux  
une retenue beaucoup plus grande ;  
que n'en ont d'autres sortes de Savans,  
qui sont, pour ainsi dire, *les Gladia-  
teurs de la République des Lettres.*

---

## ARTICLE V.

HENRICI BRENCMANNI, JC.  
*Academici Florentini, HISTORIA*  
*PANDECTARUM, seu fatum Ex-*  
*emplaris Florentini. Accedit gemina*  
*Dissertatio de Amalphi.* A Utrecht,  
chez Vande Water. MDCCXXII.  
in 4. pagg. 580.

**C**ET Ouvrage de Mr. *Brencman*  
sert également à faire bien con-  
noître le fameux MS. des Pandec-  
tes, qui se trouve dans la Biblio-  
theque de S. A. R. Mr. le Grand  
Duc de Florence, & à faire estimer  
le travail & la diligence de l'Au-  
teur; qui a pris assurément une peine  
infinie, pour en faire l'Histoire, telle  
qu'on la voit ici. I. Il nous donne  
ce que l'on peut savoir, ou con-  
jectu-

jecturer probablement, touchant son Antiquité, le lieu où il a été écrit, par qui & pour quel usage, le sort de ce Ms. & la liste de ceux qui l'ont collationné, ou consulté, ou qui l'ont cité, sans l'avoir vû, ou dissimulé, qu'ils l'eussent vû: II. Il nous apprend qu'elle est sa forme, quels sont ses caractères, ses abréviatures, ces distinctions, ses copistes, les fautes & les corrections qu'on y a faites: III. On trouve ici la résolution de diverses questions, touchant cet exemplaire, savoir, quelle est son autorité; si tous les exemplaires, que nous avons des Pandectes, ont été copiez sur l'Exemplaire de Florence; quels sont les Copies Manuscrites, qu'on en a faites; quelles sont les plus anciennes Editions, qui ont paru, après que l'Imprimerie a été inventée, de quels MSS. & de qu'elles Editions l'Auteur s'est servi; si le mot de *Pandectes* est masculin, ou féminin: IV. L'Auteur examine en suite les collations des Pandectes, faites par plusieurs savans hommes, comme *Ange Politien*; *Louis Bolognini*, qui a été suivi par *Gregoire Holeander*, quoi que ce dernier l'ait dissimulé; *Antoine Augustin*,  
 Eveque

Eveque de Tarragone ; *Lelio Tarello*, qui en a fait l'Édition la plus belle & la plus exacte, quoi qu'on n'ait pas laissé d'y trouver quelque chose à redire ; enfin l'Auteur lui-même, qui l'a collationné tout de nouveau, avec le secours du savant *Antoine Marie Salvini*, Professeur en langue Greque à Florence, à qui Mr. *Brencman* témoigne pas tout sa reconnaissance. Il n'oublie par non plus feu Mr. *Newton*, Envoyé de la Reine *Anne* d'Angleterre à Florence, qui lui obtint, à ma priere, de S. A. R. Mr. le Grand Duc de Toscane la permission de collationner ses Pandectes. Nôtre Auteur ne manque pas de le dire, quoi que le service, que je lui rendis alors, fût un service, que tous les gens de Lettres se doivent les uns autres, en semblable occasion.

Il y a tant de matieres diverses, dans cet Ouvrage, qu'il ne nous est pas possible d'en donner un Extrait détaillé. D'ailleurs ceux, qui sont curieux de ces sortes de choses, doivent lire nécessairement, d'un bout à l'autre, ce Volume ; non seulement si ce sont des Jurisconsultes, curieux de l'Ancienne Jurisprudence ;  
mais

mais encore si ce sont des gens qui s'appliquent à l'étude de la Critique, & qui se fassent honneur de corriger les fautes des Copistes, qui défigurent la plupart des Anciens Auteurs; quelque soin qu'on ait pris de les corriger, depuis que l'art de l'Imprimerie a été trouvé. Ces derniers doivent lire, sur tout, les Chap. 5. & 6. du Livre II. & même tout ce Livre, avec beaucoup de soin. Ils y pourront découvrir la source de quantité de fautes venues de l'antiquité des MSS. qui sont en partie effacez, par le tems; dont les mots sont écrits tout d'une suite, sans intervalles, & sans distinctions; & dont les caractères sont différents de ceux, dont nous nous servons aujourd'hui, quoi que formez sur les Anciennes Lettres des Romains, qui sont les Capitales. Mr. *Brencman* en a fait graver l'Alphabeth, & donné un échantillon de plusieurs endroits, que l'on verra avec plaisir, & par où l'on comprendra facilement comment il s'est tant glissé de fautes, dans les livres de l'Antiquité. Voyez là-dessus les pages 109 & les deux suivantes, la 153. & suivantes.

On

On croit, avec raison, que le MS. de Florence a été écrit au VI, ou au VII. siècle, desorte qu'il est de plus de mille ans. Il y a encore, dans la Bibliothèque de Florence, un MS. de la même Antiquité, selon le jugement de *Luca Holstenio*, qui étoit un grand connoisseur, en cette sorte de choses. C'est celui de l'Histoire de *Paul Orose*, dont j'ai un Essai de quelques lignes, le caractère desquelles ressemble fort à celui des Pandectes; outre une Collation de tout l'Ouvrage, dont je suis aussi redevable au même Mr. *Newton*, & qui me servira à publier un jour cet Auteur, si je puis en avoir le tems. On doit encore dire la même chose, de l'Exemplaire de l'Abregé des *Institutions Divines* de *Lactance*, qui se trouve dans la Bibliothèque de S. M. le Roi de Sardaigne. Mr. *Pfaff*, qui a fait cette découverte, a publié, dans l'Edition de ce Livre, qui s'est faite à Paris en M D C C X II un échantillon du caractère, qui est le même que ceux dont on vient de parler. Voyez encore ce même caractère aux pages 354. & 355. de la *Diplomatique* du P. *Mabillon*.

Mr.

Mr. *Breneman* a joint encore à l'Ouvrage précédent les deux Dissertations, qu'il avoit déjà fait imprimer, sur la Ville d'*Amalfi*, où les Pandectes furent trouvées par ceux de Luques, à cause de la liaison qu'il y a entre ces deux Ouvrages. Il y a aussi quelques endroits, dans cette Histoire, que l'on verra dans les Chapp. VI. VII. & VIII. du I. Livre, qui peuvent servir à suppléer les Dissertations touchant *Amalfi*, dont nous avons parlé dans le Tome XV. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* pag. 367.

L'Auteur a fait paroître, dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages, une très-grande & très-judicieuse lecture de tous les Auteurs, qui ont dit quelque chose des matieres qu'il traite; ce qui a demandé un soin & un tems infini. Il les compare les uns aux autres, & juge de ceux qui ont parlé des Pandectes, avec le plus de fondement. Il distingue avec soin ce qui est certain de ce qui ne l'est pas, les conjectures des preuves solides, & ce qui est vrai-semblable de ce qui ne l'est point; comme on le verra dans tout le livre. Enfin on peut dire qu'il a épuisé son sujet & qu'on ne peut rien ajoûter à ce qu'il a recueilli,

li, qui puisse être considerable. Il est à souhaiter qu'il puisse bien-tôt imprimer les Pandectes, avec ses remarques; après quoi les Jurisconsultes pourront s'assurer, qu'ils en auront l'Edition la plus exacte, qu'il soit possible d'en faire.

---

ARTICLE VI.

L. ANNÆI FLORI *Epitome Rerum Romanarum, cum integris SALMASII, FREINSHEMII GRÆVII & selectis aliorum Animadversionibus. Recensuit, suasque Adnotationes addidit CAROLUS ANDREAS DUKERUS.* A Leide, chez Vander Linden le Jeune. MDCCXXII. in 8. pagg. 1196.

VOICI une nouvelle Edition de *Florus*, qui peut passer pour la meilleure, & la plus complete, par rapport aux notes, que l'on ait encore vuë; puis qu'avec celles de *Sau-maise*, de *Freinshemius*, & de *Grævius*, qu'on y a mises toutes entieres, & quelques unes des Critiques, d'une moindre habileté, on y voit celles de *Mr. Duker*, qui n'avoient jamais pa-

*Tome XVIII. P. 2. R ru,*



ru , & qui ne sont pas des moindres. Outre cela , il y a une longue Préface de sa façon , où il entretient son Lecteur des Editions précédentes de *Florus* , & dit ce qu'il y a fait de nouveau. La dernière , qui eût été faite en Hollande , & qui étoit entièrement débitée , avoit paru en M D C C II. Il étoit dit au titre , que Mr. *Grævius* l'avoit revuë & fort augmenté ses remarques ; outre qu'il avoit corrigé le Texte , par le moyen d'un excellent MS. qu'on lui avoit envoyé de Bourgogne. Le titre portoit encore , que l'on y voyoit les notes entières de *Saumaïse* & de *Freinshemius* , avec d'autres tirées de divers Auteurs. Tout cela est en partie exagéré & en partie douteux , comme le remarque Mr. *Duker*. Les notes de Mr. *Grævius* sont à peine augmentées de deux , ou trois pages. Celles de *Freinshemius* n'y sont pas entières , comme on le pourra voir , en les conferant avec cette Edition. Ce qu'on dit du texte rétabli , par Mr. *Grævius* , est fort suspect , & l'on n'a aucune connoissance du MS. de Bourgogne. Il y a seulement ici plusieurs conjectures de *Saumaïse* , de *Heinsius* & de Mr. *Grævius* , qui ont

ont été mises dans le texte ; quoi qu'elles ne fussent appuyées sur aucun MS. On a même changé bien des choses, mal à propos ; ce que l'on ne croira pas facilement avoir été fait, du consentement du dernier Critique, qu'on y a nommé. Mr. *Du-ker* n'a pas manqué d'en avertir ses Lecteurs. On y a aussi mis des Médailles, par-ci, par-là, qui servent plutôt à encherir l'Édition, qu'à éclaircir quelque endroit obscur de *Florus*, ou quelque fait de l'Histoire Ancienne.

Il a paru depuis, en MDCCIV. une nouvelle Edition de *Florus*, à Berlin, par les soins de Mr. *Beger*. Il n'y a que les deux premiers Livres, la mort ayant empêché l'Auteur de publier le reste. Il assure qu'il a comparé les sentimens des Critiques, avec les MSS. & particulièrement avec un MS. qui se trouve dans la belle Bibliothèque du Roi de Prusse. Il a réglé le texte là-dessus, comme il le marque, dans ses Notes ; auxquelles il en ajoûté d'autres de divers Auteurs. Il y a joint beaucoup plus de Médailles & d'autres Antiquitez, qu'il n'y en a dans l'Édition de Hollande.

Mr. *Beger* y a mis une Préface, où il louë infiniment le style de *Florus*, comme plein d'un sublime admirable, & défend, sans distinction, tout ce que Mr. *Grævius* y avoit repris. Il taxe ce dernier d'arrogance, de témérité, de n'avoir pas entendu le sens de son Auteur, & enfin de calomnie, & d'avoir entrepris de juger de choses, qui étoient au dessus de sa portée. On a extrêmement relancé ce bon Allemand, sur la maniere dont il a traité celui, qu'il censure; qui étoit infiniment au dessus de lui, en matieres de Belles-Lettres & d'Antiquitez Romaines. Si Mr. *Beger* avoit de la connoissance des Médailles & des Antiquitez de cette Nature, sur lesquelles il a beaucoup travaillé; il n'étoit pas assez versé dans la Langue Latine & dans les autres Antiquitez, comme on le verra, en plusieurs endroits des Notes de Mr. *Duker*. Il ne devoit pas entreprendre de censurer, non seulement Mr. *Grævius*, mais encore *Scaliger*, *Vossius*, *Saumaïse*, & d'autres Savans; qui ont été du même sentiment, que lui, sur le style de *Florus*. Il est certain que la Préface de Mr. *Grævius*, sur *Florus*, est une des meilleures, qu'il

qu'il ait faites, quoi qu'il en ait fait un bon nombre, qui ont été généralement estimées. C'est un défaut assez commun, parmi les Commentateurs, que de louer, avec excès, les Auteurs sur lesquels ils ont travaillé; parce que cela semble réhausser le prix de la peine, qu'ils se sont donnée de les commenter. Mais c'est une espece de Charlatanerie, qui a été censurée, avec raison, par des personnes d'esprit; qui ont fait voir, que bien souvent *le jeu, comme l'on dit, ne valloit pas la chandelle.* Il faut toujours reconnoître ce qu'il y a de bien, dans un Auteur, & ne lui refuser jamais les loüanges qu'il mérite; mais cela n'engage pas à approuver tout le reste. Un bon Commentateur doit même relever ce qui est digne de censure, pour empêcher que les Jeunes gens, qui le lisent, ne se dépravent le goût, & ne viennent à imiter ce qu'il y a de blâmable. C'est que j'avois tâché de faire, à l'égard de *Quinte-Curse*, dans la troisième Partie, Sect. 3. de *l'Art de la Critique*, & que feu Mr. *Perizonius* trouva à propos de censurer très-rudement. Je me défendis, par l'exemple de *Saumaïse*, qui

a censuré *Plin* & *Solin*, qu'il a commentez, & par celui de Mr. *Grævius*, qui n'a pas épargné *Florus*, qu'il a pris beaucoup de peine à éclaircir, & à rétablir. Voyez l'Article III. du Tome III. de la *Bibliothèque Choisie*. Beaucoup de gens ont goûté l'examen, que j'ai fait de *Quinte - Curse*, & la manière, dont je me suis défendu. J'ai été obligé de faire la même chose, à l'égard de S. *Ferôme*, contre le P. *Martianay* Benedictin, non que je ne sâche très-bien l'usage, que l'on peut faire de ce Pere & ce qu'il a de bon & de louable; mais parce qu'il n'étoit pas raisonnable, qu'on l'imitât, lors qu'il se trompe, & qu'on le regardât comme un Modele, sans défaut; en méprisant, en même tems, les Ecrits des plus habiles Modernes, qui l'ont beaucoup passé, dans la connoissance exacte de la Langue Hebraïque & de la manière d'expliquer l'Écriture Sainte. Aussi m'est-il revenu, que de très-habiles gens, même dans l'Eglise Romaine, n'ont nullement desapprouvé mes *Questions Hieronymiennes*.

Je ne doute nullement que Mr. *Duker* ne soit estimé, des gens de bon goût, pour avoir pris la défense  
de

de Mr. *Grævius* ; sans nier néanmoins que *Florus* est le meilleur de ceux qui nous restent , entre ceux qui ont entrepris de donner en abrégé une idée de l'Histoire Romaine. Cet Abregé , quoi que plein d'endroits très-censurables & écrit en un style enflé & presque Poétique , ne laisse pas d'avoir beaucoup de traits ingénieux & même solides ; de sorte qu'il est digne d'être mis , entre les mains de la Jeunesse , & de lui être expliqué , avec exactitude , comme il l'est dans cette Edition.

M. *Duker* a eu des Collations de quelques MSS. diverses Editions Anciennes & Modernes , avec les remarques , de quelques habiles gens écrites aux Marges ; comme on le verra dans sa Préface, où il témoigne sa reconnoissance à ceux qui lui ont fourni quelques uns de ces secours. Il a profité de tout cela, autant qu'il a été possible.

A l'égard du Texte , il a suivi le plus souvent les Editions de *Freinsheimius* & de *Grævius* , qui sont les plus correctes de toutes ; mais sans s'asservir néanmoins à les suivre , en tout. Ils ont , l'un & l'autre , publié le Texte de cet Auteur , autre

qu'il n'étoit souvent dans les Anciennes Editions, qui sont en effet très-fautives. Mr. *Duker* a pris un milieu, entre ces Editions & ces deux Critiques. Il a reçu dans le texte les manières de lire, qui se trouvoient appuyées de l'Autorité des MSS. & pour ce qui regarde les pures conjectures, quoi que probables & même vraies, selon le sentiment de l'Auteur, il a préféré l'ancienne maniere de lire, aux conjectures; & la variété des sentimens des habiles gens l'a autorisé à en user ainsi; quoique d'ailleurs il ait accoutumé de suivre leur consentement unanime.

Il en donne un exemple, tiré du Liv. IV. c. 6. n. 2. que je mettrai ici, pour proposer une conjecture; où par un très-leger changement, on peut trouver un sens assez raisonnable, comme il me semble, sans vouloir néanmoins rien assurer. Voici donc les paroles de *Florus*, en commençant l'histoire du Triumvirat:

*Quum solus etiam gravis paci, gravis Reipublicæ esset Antonius, quasi ignis incendio Lepidus accessit. Quid contra duos exercitus necesse fuit venire in cruentissimi fœderis Societatem? Diversa omnium vota (ou nota) incendia.*

*incendia.* On voit bien que , depuis *quid contra* , il n'y a point de sens. Aussi a-t-on essayé d'y en mettre un , en faisant divers changemens , que l'on pourra voir dans les notes. Pour sentir la nécessité de corriger cet endroit , comme je croirois qu'il le devoit être ; il faut d'abord considérer que l'Auteur nomme la guerre , qu'Antoine avoit commencée contre la République , dans la Gaule Cis-alpine , un *incendie* ; ce qui n'est pas rare , dans les anciens Auteurs. C'est ainsi que *Virgile* dit *Eneid.* I. 566.

— *Quis Trojæ nesciat urbem ,  
Virtutésque , virósque & tanti incen-  
dia belli ?*

*Horace* a aussi employé *incendia Carthaginiæ* pour la guerre que *Scipion l'Africain l'Ainé* fit près de Carthage , pour attirer *Annibal* en Afrique , *incendia Carthaginiæ impia* , dans le IV. Liv. de ses Odes , *Od.* VIII. 17. Car , pour le dire en passant , on ne peut pas entendre cela de l'incendie de Carthage même , qui n'arriva que sous *Scipion l'Africain* , le jeune. Il vaut mieux entendre ainsi cet endroit d'*Horace* , que de lui faire confondre les deux Africains , ce qui seroit



une faute énorme ; ou que d'effacer ce vers , qui se trouve dans tous les MSS. C'est sur ce pied-là que Jupiter dit à Mars , dans *Stace Theb.* Liv. III. 274.

— — *Tibi fas incendere bello  
Coelicolas.*

Il n'est pas besoin de citer d'autres Auteurs , puis que *Florus* lui même s'est servi ailleurs du mot d'*Incidie* pour marquer la guerre , comme on le voit dans l'Index de *Freinsheimius* , & dans le passage même , dont il s'agit.

A l'égard des paroles. *Quid , contra duos exercitus , necesse fuit venire in cruentissimi foederis Societatem ?* le point interrogatif doit être mis , après *exercitus* , en sorte que le sens soit : *Que pouvoit on faire contre deux armées ? Il fallut nécessairement entrer dans une très-cruelle alliance.* Ces dernières paroles regardent manifestement *Auguste* , qui fut obligé d'entrer dans cette Alliance du Triumvirat , pour n'être pas détourné , par *Antoine* & par *Lepide* , du dessein qu'il avoit de se venger des meurtriers de *Jules Cesar*. C'est de quoi tous les interpretes conviennent. Mais *Mr. Grævius* croyoit qu'il faut ajouter le mot *Cæsar* , après *exercitus* ;  
mais

mais comme on l'entend assez, par les paroles du Chap. précédent & par les suivantes, & qu'il n'est en aucun MS. cette addition n'est point nécessaire; d'autant plus que l'Historien ménage par tout Auguste, qui fit néanmoins une très-vilaine action, en se joignant à Antoine & à Lepide, pour partager le Gouvernement & les dépouilles de la République, avec eux; ce qui fut la cause de la proscription.

Il s'agit de savoir ce que veulent dire: *Diversa omnium vota* (ou *nota* comme il y a dans l'Édition de *Jean Camers* publiée à Bâle chez *Henri Petri* en 1557.) *incendia*. Il me semble que ces *divers incendies* ne sont autre chose, que les desordres du Triumvirat la proscription, & les guerres, que les Triumvirs entreprirent, chacun de son côté; sens qui est né de l'expression précédente, *quasi ignis incendio Lepidus accessit*; car il arrive à tous ceux, qui écrivent, qu'un mot en attire un autre semblable. Chacun des Triumvirs mit le feu, pour parler ainsi, dans la République, de diverses manières, quoi qu'ils se servissent tous de la force des Armes. Mais que veut

dire le mot *nota*, ou *vota*? C'est ici où est la faute du passage, qui consiste, selon ma conjecture, en ce que l'on a fait *vota*, ou *nota*, de *nata*. *Florus* veut dire que, de la jonction de tous les Triumvirs, *nâquirent divers incendies*, dans la République. Ce sens est clairement conforme à la chose même, puis que ces trois Tyrans mirent, chacun de son côté, la République en feu. Au lieu de *nata*, on pourroit aussi mettre *orta*; mais comme le premier fait un peu moins de changement, dans l'ancienne manière de lire, je l'ai préféré à l'autre. Mr. *Daker* cite encore une autre Edition, où *nota* se trouve, & je vois que Mr. *Mattaire*, très-versé dans les anciennes Editions, a suivi cette manière de lire. Au reste, c'est le même sens, soit qu'on lise *nata*, ou *orta incendia*; car *nasci* dans le sens métaphorique est le même qu'*oriri*. Mais quelque vrai-semblable, que me paroisse cette correction, je ne voudrois pas la mettre dans le texte. Cela est, comme le remarque notre Auteur, de conséquence; parce que si l'on prenoit cette licence, il ne manqueroit pas de gens, sans jugement & sans goût, pour cette sorte de choses (lesquels sont en beaucoup

coup plus grand nombre, que ceux à qui la nature & l'étude ont donné l'un & l'autre) qui prendroient la liberté de changer ce qu'ils n'entendroient pas, & qui gâteroient entièrement les livres des Anciens, pour les accommoder à leur mauvais goût. Si l'on a quelque soupçon touchant un passage, on peut le dire, dans une Note, où cela est permis, pourvu qu'on ne touche point au Texte. Si le sens de la maniere la plus commune de lire n'est pas tout à fait absurde & contraire au but du discours; il vaut beaucoup mieux la retenir, que d'y faire succeder une conjecture incertaine. Il faut néanmoins excepter les fautes palpables, qui sont très-fréquentes, même dans les meilleurs MSS. & dans les premières Editions, que l'on a faites. Autrement on ne pourroit lire, qu'avec un très-grand dégoût, les livres des Anciens. Mais quand on trouve des fautes, qu'on ne peut pas redresser; parce que ni les matieres, ni le sens ne fournissent aucun moyen sûr de deviner comment l'Auteur s'étoit exprimé; il vaut mieux laisser les fautes, telles qu'elles sont. On peut néanmoins en avertir, dans les Notes, où l'on a droit aussi de

mettre les conjectures probables. Ainsi, dans ce passage de *Florus*, on doit laisser dans le Texte *vota*, ou *nota* & avertir les Lecteurs de ce que l'on croit pouvoir lire, au lieu de ces mots.

Divers savans Hommes ont changé, dans le passage dont il s'agit, le dernier mot *incendia* en *incendit*; qui recommence ainsi la Periode: *Incendit Lepidum divitiarum cupido, quarum spes ex perturbatione Reipublicæ: Antonium ultionis de his, qui se hostem judicassent; Cæsarem inultus Pater & Manibus ejus graves Cassius & Brutus agitabant.* Mais premièrement, le dernier verbe *agitabant* peut très-bien suffire aux trois membres, dont cette Periode est composée: *Lepidum — Antonium — Cæsarem — agitabant.* Secondement, on trouve, dans tous les MSS. connus, *incendia*, ou *incendio*, comme on le verra dans les Notes. Il me semble que, si l'on pese toutes ces raisons, le changement de *vota*, ou *nota*, en *nata* paroîtra le moindre de tous, & produira un sens assez raisonnable.

Pour revenir à nôtre Commentateur, il n'a pas trouvé à propos de faire un recueil des diverses Leçons  
à

à part, comme avoit fait *Freinsbemi*; parce qu'on jette rarement les yeux, sur cette sorte de recueils. Mais il en est fait mention dans les Notes, lors que les Varietez sont de quelque conséquence.

A l'égard de ses propres Notes, elles servent principalement à faire voir ce qu'il a pensé de celles des autres, qu'il confirme, en qu'il réfute, comme il croit qu'elles le méritent. Il y rapporte aussi quantité de passages parelles, pour illustrer les mots, ou les expressions, qui peuvent en avoir besoin. Il renvoye encore souvent à ceux, qui ont expliqué quelques Antiquitez, ou autres choses de cette nature; afin que les Lecteurs y puissent avoir recours. Cela auroit en effet trop grossi les Notes, & il vaut mieux que l'on recoure à ceux qui ont écrit exprès, pour expliquer cette sorte de choses. Autrement on ne feroit que répéter ce qui a été dit, & l'on feroit les mêmes Notes sur tous les Auteurs, qui auroient touché ces Antiquitez, & ces Notes ne seroient, que des *bâts à tous chevaux*, comme l'on dit. On distinguera ses Notes à ceci, c'est qu'il n'y a point ajouté son nom,  
au

au lieu que les noms de tous les autres sont après les leurs. Comme il n'a pas fait de difficulté d'y dire ce qu'il pensoit, lors qu'il a cru être assuré de ce qu'il disoit; il n'a pas diffimulé qu'il y avoit des choses, qu'il n'entendoit pas. Si l'on avoit toujours eu la même sincérité, on distingueroit mieux ce que l'on entend, de ce qu'on n'entend pas; & l'on pourroit travailler plus utilement, à découvrir ce que l'on s' imagine mal à propos de savoir. Il n'a ajoûté au reste aucun monument antique, que la Colonne, qu'on nomme *rostrata*, à cause des éperons de Galeres, qui y sont ajoûtez; parce qu'on ne pouvoit pas l'omettre, sans supprimer quelque chose des Notes de Mr. *Grævius*. S'il avoit voulu mettre les Médailles de l'Édition d'Amsterdam, ou de Berlin, cela auroit rendu cette Edition beaucoup plus chere, sans qu'elle en fût devenue meilleure; & il l'auroit fallu diviser en deux Volumes, celui-ci étant déjà assez gros. Pour la même raison, il a omis les Abregez de *Tite Live*, lesquels on attribue communément à *Florus*. Ces Abregez avoient été imprimez, plus de cent fois avec *Tite-Live*, ou avec cet Auteur;

teur; de sorte, qu'il n'y a presque personne, qui ne les ait déjà. Plût à Dieu que nous eussions *Tite-Live* complet! nous souffririons volontiers, que *Florus* & autres semblables Auteurs rentrassent dans le néant, duquel ils sont sortis.

Comme *Saumaïse* avoit publié *Lucius Ampelius* à la fin de son *Florus*, on l'y a laissé dans celui-ci, & l'on y a joint quelques petites remarques. *Antoine Clement*, qui a écrit la Vie de *Saumaïse*, dit que ce grand Critique avoit travaillé sur cet Auteur. Il y a bien de l'apparence, si cela est vrai, qu'il avoit traité des matieres, dont *Ampelius* a parlé, sans se mettre guere en peine de lui; comme il l'a fait sur *Solin*, qui lui a donné occasion de faire paroître sa vaste érudition sur *Plin*; qu'il auroit bien pu commenter directement, sans parler de son Abregé.



## ARTICLE VII.

ANNALES TYPOGRAPHICI,  
*ab Anno MD. ad Annum MDXXXVI.*  
*continuati*, Operâ MICH. MAT-  
 TAIRE A. M. *Tomus II. in duo*  
*Volumina distinctus.* A la Haie  
 MDCXXII chez Vaillant & Pré-  
 vost. Pagg. 880. dans les deux  
 Volumes, qui sont in 4. en comp-  
 tant les Préfaces.

Nous avons parlé du I. Tome  
 de ce grand Recueil au Tome  
 XI. p. 352. & suiv. de cette *Biblio-*  
*theque.* En voici la continuation,  
 depuis l'an MD. jusqu'à l'an MD.  
 XXXVII.

Mr. *Mattaire* nous dit, dans sa  
 Préface, que quand il commença cet  
 Ouvrage, il croyoit l'avoir achevé  
 dans une année; mais qu'il fut bien-  
 tôt détrompé & que plus il cherchoit  
 d'Editions anciennes, plus il en trou-  
 voit; sans pouvoir esperer d'épuiser  
 jamais la matiere. En effet un homme  
 seul n'est pas en état de visiter, je ne  
 dirai pas toutes les Bibliothèques Par-  
 ticulieres, mais pas même les Publi-  
 ques,

ques, qui se trouvent dans l'Europe; & sans cela, il n'est guère possible, qu'il n'échappe rien à sa curiosité; ou plutôt, il est tout à fait impossible qu'il ne commette de grandes omissions, dans un Recueil, comme celui-ci. Il souhaiteroit que, pour approcher de la perfection, tous les Bibliothecaires fissent imprimer des Catalogues des Livres, qui sont remis à leur garde, & qu'ils eussent soin de bien décrire les Editions anciennes des Auteurs Classiques, qui s'y trouvent. comme il a eu soin de le faire dans ces Annales. Cela ne seroit pas mal, mais on rempliroit le monde de Catalogues, où l'on verroit mille fois la même chose; car il n'y a pas un livre rare, contre des milliers de communs; & pour une bonne édition faite sur les MSS par les soins d'un habile Editeur, il y en a une infinité, qui ne valent rien, & qui ne sont, que de mauvaises copies d'un Original, qui ne valoit pas grand' chose.

On voit, après la Préface, une Lettre de feu *Toland*, sur ce qui a donné occasion, à ce qu'il croit, à l'invention de l'Imprimerie, qu'il dit être vrai-semblable. C'est un passage  
de

de *Cicéron*, tiré du 2. Livre de la Nature des Dieux, ch. XXXVII. (& non XX. comme il le dit) où *Cicéron* introduit Balbus Stoïcien, discourant ainsi contre les Epicuriens, qui prétendoient que tout s'étoit formé, par le concours fortuit des Atomes : Ici ne dois-je pas m'étonner, dit-il, qu'il y ait un homme, qui se persuade, que de certains corps solides & indivisibles se meuvent d'eux-mêmes, par leur poids naturel ; & que, de leur concours fouit, s'est fait un Monde d'une grande beauté ? Quiconque croit cela possible, pourquoi ne croiroit-il pas que, si l'on jettoit à terre quantité de caracteres d'or, ou de quelque matiere, que ce fût, qui représentassent les vint & une lettres ; ils pourroient tomber arrangez dans un tel ordre, qu'ils formeroient lisiblement les Annales d'Ennius ? Je doute, si le Hasard rencontreroit assez juste, pour en faire un seul vers. C'est ainsi que Mr. l'Abbé d'Olivet a traduit, avec beaucoup de justesse & d'élégance, ces mots Latins de *Cicéron* : *Hic ego non mirer esse quemquam, qui sibi persuadeat corpora quedam solida atque individua,*

*vidua, & gravitate ferri, mundumque effici ornatissimum & pulcerrimum, ex eorum corporum concursione fortuita? Hoc qui existimat fieri potuisse, non intelligo cur non idem putet, si innumerabiles unius & viginti formæ litterarum vel aureæ, vel quales libet, aliquò conjiciantur, posse ex his in terram excussis, Annales Ennii, ut deinceps legi possint, effici; quod nescio an in uno quidem versu possit tantum valere fortuna.* Il semble qu'après avoir lû ces mots, quelcun auroit pu penser qu'en faisant faire des caractères de quelque métal, comme de plomb, ou d'étain, les disposant dans l'ordre nécessaire, & les noircissant d'encre, on pourroit trouver une manière d'imprimer ces caractères sur du papier, & en tirer le nombre d'exemplaires qu'on voudroit; ce qui vaudroit beaucoup mieux, que de copier les livres à la main. Il est aisé de parler ainsi aujourd'hui, mais il n'étoit nullement aisé de s'en aviser auparavant.

D'autres ont cru que les gravures des Chinois auroient pu donner lieu à cela; mais comme on avoit des gravures en bois, en Europe, avant l'Imprimerie. Il sembleroit plutôt, que la gravure en fit naître l'idée aux  
pre-

premiers inventeurs. L'Auteur de la Lettre parle ensuite des marques que l'on faisoit au Bétail, avec un fer chaud, pour le reconnoître, & de l'Empereur Justin, qui ne sachant pas écrire, signoit ses ordonnances, de cette manière. On avoit fait graver sur un morceau de bois quatre lettres de son nom, relevées en bosse, que l'on imprimoit sur du papier; après quoi on lui donnoit une plume, plongée dans une teinture rouge; qu'il passoit sur ces traits, en lui menant la main; de sorte qu'il pouvoit dire qu'il avoit signé de sa main ses ordonnances, quoi qu'il ne fût pas écrire. Cela est tiré du Ch. VI. de l'Histoire Secrete de *Procopé*, sur lequel on peut voir les Notes de *Nicolas Alleman*. Mais cet usage ne fait rien ici, où il s'agit de figures, ou de caracteres sur lesquels on met de l'Encre, & qui pressés sur le papier s'y marquent d'eux mêmes.

Il semble que Mr. *Mattaire* n'a pas mis de son propre mouvement cette Lettre, à la tête de cet Ouvrage. Il l'indique assez clairement, dans un petit avertissement qu'il y ajoûte. En effet l'Auteur de la Lettre n'étoit pas d'un ordre, à se faire honneur d'inserer

serer ses Compositions, dans un Ouvrage, qui ne le regardoit point. Mais il me semble que quand cet Ouvrage commençoit à s'imprimer, il y avoit eu une Dissertation, en forme de Lettre, qui s'adressoit à moi-même, où il étoit traité de *Quintilien*; & je ne la vois point, en cette Edition, quoi qu'à la dernière page de la 2. Partie, après l'Errata, il y ait quelques corrections, pour cette Pièce. Si Mr. *Mattaire* avoit ôté, à dessein, cette Dissertation; il semble qu'il n'auroit pas fait mettre, à la fin de l'Ouvrage, les fautes qu'il souhaitoit qu'on y corrigeât. Comment que cela soit arrivé, je ne le prends nullement en mauvaise part. Chacun est maître de son terrain, & y peut changer ce qu'il lui plait.

Nous avons parlé de la I. Partie de ces *Annales Typographiques*, dans le Volume XI. de cette *Bibliothèques* pag. 352. & suiv. L'Auteur a gardé dans celle-ci, à peu près, la même méthode. En faisant le Catalogue des Editions, sur tout des Anciens, qui sont venues à sa connoissance jusqu'à l'an MDXXXVI. & des Libraires qui les ont publiées, il débite tout ce qu'il a pû découvrir de  
ces

ces Editions, des Libraires qui les ont aidez à cela, jusqu'aux Correcteurs d'Imprimerie.

Le premier Libraire, dont il fait mention ici, est *Jean Froben*, fameux Libraire de Bâle, & ami particulier d'*Erasme*. On y trouvera plusieurs particularitez, concernant la vie de l'un & de l'autre, & un Eloge magnifique, que le dernier a fait du premier. S'il y avoit aujourd'hui de semblables Libraires, sur tout en Hollande, le négoce des livres y seroit beaucoup plus florissant. Mr. *Maittaire*, après avoir parlé des Editions du Nouveau Testament d'*Erasme*, chez *Frobenius*, remarque que le passage de S. Jean I. Ep. V. 7. des trois Témoins Célestes, ne se trouve ni dans la premiere, ni dans la seconde. *Erasme*, pour avoir omis ce passage, fut extrêmement censuré, dans un tems, où les regles de la bonne Critique n'étoient pas assez connues, & fut obligé de le mettre dans les suivantes; sur la foi d'un MS. trouvé en Angleterre. Mais si l'on s'étoit réglé sur les MSS. les plus anciens, que nous ayons, & sur l'autorité des Anciens Interpretes Grecs & Latins, & de ceux qui ont  
fleuri

fleuri du tems , auquel les disputes Ariennes étoient le plus enflammées , assurément on ne l'auroit pas mis ; quoi qu'il fût dans l'Édition d'Alcala , où apparemment on le mit , en vertu de l'autorité de la Vulgate. Mr. *Simon* a traité de cette matière , dans son Hist. Critique du Nouveau Testament , & dans une Dissertation , qui est à la fin de ce Volume , qu'on pourra lire. Il se déclare contre l'authenticité de ce passage , & j'avoué que je n'ai rien vû , qui affoiblisse ses raisons. Mr. le Dr. *Mill* a aussi rapporté les raisons , pour & contre , sur lesquelles on peut juger de cette question. Quoi qu'il soit pour ce passage , il n'a point dissimulé les raisons , que l'on apporte pour prouver qu'il a été ajoûté ; & celles qu'il donne pour le défendre n'égalent nullement la force des précédentes. Quelques uns prétendent qu'il a prévarié , en cela ; mais pour moi je suis persuadé , qu'il en a usé de bonne foi. Ce n'est pas que je voulusse , en aucune maniere , douter de la sincérité de ceux , qui reçoivent ce passage ; car enfin chacun juge , selon ses lumieres , & l'on peut se tromper de bonne foi.



Je ne saurois trouver mauvais que feu Mr. *Martin*, Ministre à Utrecht, ait défendu l'authenticité de ce passage, & que Mr. *Mattaire* l'applaudisse; quoi qu'il censure un peu rudement *la glorieuse cohorte des Critiques*, comme il l'appelle, de ce qu'elle le rejette. On n'introduit aucune Hérésie, ni aucun Libertinage, en regardant ce passage, comme sorti de la plume de S. Jean. Je crois seulement qu'on péche, contre la bonne Critique, en quoi l'on peut pécher impunément. Mais, d'un autre côté, il me semble qu'on ne péche nullement contre la bonne Théologie, en rejetant ce passage, qui à la rigueur ne prouveroit rien, quand il ne seroit authentique, ni pour, ni contre les sentimens, qui sont en contestation, sur la matiere de la S. Trinité. Ceux qui liront Mr. *Martin* & ce que Mr. *Emlyn* lui a répondu, en Anglois, s'en appercevront facilement. On trouve la Dissertation de ce dernier, sur cette matiere, dans le Recueil de Traitez, qu'il a publiez à Londres en MDCCXIX. in 8. L'Hétérodoxie, qu'on lui pourroit peutêtre objecter, n'affoiblit point ses raisons, si elles sont bonnes;

nes; & l'Orthodoxie ne donne pas du poids à de légers raisons. On connoit des gens des deux partis, qui raisonnent souvent assez mal; & au contraire d'autres, qui raisonnent bien. C'est de quoi la Logique décide.

Mais pour revenir à *Froben*, si *Erasme* fit son Oraison funebre, en l'une de ses Lettres; il la lui devoit, en toute maniere. *Froben* ayant ouï dire, avant que d'être son Ami, qu'*Erasme* étoit mort, fit une semblable oraison; dans une Préface, qu'il mit au devant d'une Edition des Proverbes de ce grand Homme, qu'il fit en MDXIII. On peut dire, qu'*Erasme* fut loué alors d'une maniere, qui lui devoit être agréable, étant assuré que les louanges de *Froben* ne venoient ni de flatterie, ni de l'esperance d'obtenir de lui quelque bon ouvrage, pour l'imprimer. La flatterie & l'intérêt n'avoient plus de lieu, supposé qu'*Erasme* fût mort. Aussi *Erasme* lui fit-il toutes sortes de plaisirs, & le recommanda-t-il à ses Amis, en termes qui marquoient la plus haute estime. Après avoir dit ce qu'il savoit de *Froben*, Mr. *Mattaire* passe pag. 37. à *Alde Manuce*, fameux Imprimeur de Venise, comme tout le

monde le fait. Il rapporte mille particularitez de lui & de son Imprimerie, aussi bien que des Livres Grecs & Latins, qu'il publia en très-grande quantité. Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter. Ceux qui feuilleteront ce Livre verront que l'Auteur tire tout ce qu'il dit, des Préfaces d'Alde, ou de Lettres qu'on lui écrivit.

A la pag. 55. & suiv. on trouve les noms de plusieurs Libraires Flamands & Allemans, les Ouvrages qu'ils imprimerent, & les circonstances qui les concernent & qui se trouvent encore dans les Editions qu'ils ont données, ou dans des Ecrits des Savans de leur tems. Mais aucun de ces Libraires n'a égalé ni *Froben*, ni *Alde*. Comme *Erasme* avoit commerce, avec plusieurs d'entre eux, il nous apprend bien des choses, qui les regardent. On passe de là à *Josse Badius Ascensius*, qui étoit bien né dans les Pais-Bas; mais qui passa la plus grande partie de sa vie en France, où il enseigna les Belles-Lettres. Il se mêla aussi d'Imprimerie, après avoir été Correcteur, chez quelques Libraires de Lion. *Erasme* l'estimoit si fort, qu'il lui donna le  
soin

soin d'imprimer plusieurs de ses Ouvrages. Le fameux *Guillaume de Budé* en usa de même, & marqua le cas qu'il faisoit de lui. Il y eut un démêlé, entre *Erasme* & de *Budé*, parce qu'*Erasme* lui avoit préféré *Badius*, pour l'Eloquence Latine, & qu'il avoit parlé peu avantageusement du style de *Budé* & loué extrêmement *Badius*. Je ne sai si le bon *Erasme* ne portoit pas quelque envie à *Budé*, qui étoit infiniment plus savant que lui, en Langue Greque, & qui écrivoit en Latin avec plus de pureté. Mais il est certain qu'il y a plus d'agrémens & de génie dans les Ecrits d'*Erasme*. Nous avons assez parlé de cela, dans le commencement des Extraits de ces Lettres, que nous avons mis dans le Tome V. de la *Bibliothèque Choisie* pag. 145. & suiv. *Badius*, n'étoit nullement ignorant, pour le tems, comme on le voit par les notes, qu'il a publiées sur divers Auteurs; mais c'étoit assurément se moquer, que de préférer sa Latinité à celle de *Budé*, à qui il étoit d'ailleurs inférieur en tout. Cela choqua extrêmement les François, & *Erasme* fut obligé d'en faire une sorte d'Apologie, comme on le verra ici; mais

il ne se tira pas trop bien de cette affaire. *Badius* donna deux de ses filles à deux fameux Libraires & Imprimeurs; savoir, *Robert Etienne* & *Michel Vascosan*, qui surpassèrent de beaucoup leur Beau-Pere. L'Auteur parle, à cette occasion, de plusieurs Libraires de Paris de ces tems-là, mais il y revient encore au commencement de la partie suivante de ce Volume. Voyez ce qu'il en dit à la pag. 86. & suiv. On ne peut entrer ici en aucun détail. Les Lecteurs y verront les commencemens de l'Imprimerie, par rapport à la Langue Greque & aux Langues Orientales, & plusieurs particularitez de l'Edition de la Bible d'Alcala, en Hebreu, en Grec & en Latin, qui a immortalisé le Cardinal *Ximenès*. Voyez la pag. 125. & suiv.

Depuis la pag. 144 jusqu'à la fin de cette I. Partie, M. *Mattaire* donne un Index des livres imprimez, en divers lieux, depuis l'an MDI. jusqu'à l'an MDXIX. avec de petites notes au dessous, pour faire mieux connoître ces livres. Ils ne sont pas tous dignes de remarque, mais ils entroient dans le projet de  
l'Au-

l'Auteur. Pour les livres des Anciens, dont on voit ici ou les premières Editions, ou au moins celles, qui les ont suivies de près; il n'auroit pas été mal, de mettre dans quelques Bibliothèques Publiques elles se trouvent; afin que les gens de Lettres, qui en auroient besoin y pussent recourir; parce que ces Bibliothèques se conservent, aulieu que celles des Particuliers se vendent. Il y a diverses remarques au dessous des pages, & des digressions, qui méritent d'être lues, comme celle, qui est à la pag. 209. sur les Opuscules de *Charles Boville*, imprimez chez *Henri Etienne* (Ayeul d'un autre du même nom, beaucoup plus célèbre & plus savant que lui) à Paris en MDX. celle que l'on voit à la pag. 233. à l'occasion de *Salluste*; celle qui regarde le *Corps de Droit*, imprimé à Paris en MDXVII &c. A la pag. 346. on trouve plusieurs choses, concernant *Jerôme Froben* fils de *Jean Froben*, & son Imprimerie, dans laquelle il avoit succédé à son Pere. Il y a aussi des particularitez, qui regardent ceux, qui l'ont aidé, dans l'édition de divers Auteurs. Il y est encore parlé des querelles, qu'*Eras-*

*me* eut avec les Ciceroniens, à cause de l'Ouvrage, où il s'étoit moqué d'eux, & avec les Moines, qui ne lui pardonnerent jamais les railleries, qu'il avoit faites de leurs menues observances. On y lira encore les éloges de *Jean Hervagius* & de *Christophe Froschoverus*, Libraires de Bâle, avec le Catalogue des Livres, qu'ils avoient publiez.

DANS la seconde Partie, Mr. *Mattaire* revient aux Libraires & Imprimeurs François, entre lesquels il trouve principalement *Simon de Colines*, *Chrétien Wechel*, qui apparemment étoit venu d'Allemagne en France, & *Robert Etienne*. Ils avoient plusieurs associez, dont l'Auteur n'oublie pas les noms & les enseignes. Comme on s'appliqua alors sérieusement à l'étude de l'Antiquité; & que les Livres manquoient aux gens de Lettres, on en imprima une quantité surprenante de Grecs, de Latins & même d'Hebreux. Pour pouvoir supporter les frais de tant d'Editions, plusieurs Libraires s'associoient ensemble, comme il paroît, par ce que nôtre Auteur en rapporte.

*Simon de Colines* avoit travaillé dans l'Imprimerie, & dans la Boutique

que d'*Henri Etienne*, Pere de *Robert* & grand Pere de *Henri*, si connus par le grand nombre des belles Editions, qu'ils ont faites des Auteurs Grecs & Latins. Il épousa ensuite la Veuve de son Maître.

*Chrétien Wechel* commença à paroître en MDXXII. & publia aussi beaucoup de Livres, en diverses Langues, comme on le verra dans l'Auteur; mais ni ses caractères Latins, ni les Grecs n'approchoient pas de ceux, que l'on voit, dans les belles Editions de *Rob. Etienne*, quoi que d'ailleurs il eût soin d'imprimer correctement. On voit à la pag. 412. un Catalogue des Livres, qu'il avoit imprimez, avec les prix auxquels il les vendoit; car c'étoit alors l'usage d'imprimer de semblables Catalogues, qui étoient assez commodes.

Mr. *Mattaire* s'étend beaucoup plus au long sur *Robert Etienne*, comme il le méritoit; & l'on trouvera ici bien des particularitez, sur tout touchant les démêlez, qu'il eut avec la Sorbonne; qui l'obligerent enfin de se retirer à Geneve, pour y faire profession ouverte de la Religion Reformée, qu'il favorisoit en secret. J'ai souvent oui dire à sen



mon Pere, qu'il y avoit porté quatre-vints mille écus; ce qui étoit un gros bien, en ce tems-là, surtout dans la Ville, où il alloit demeurer. Il y emporta, comme il paroît, par les Lettres d'*Isaac Casaubon*, & comme je l'ai appris d'ailleurs, les Poinçons des beaux caracteres Grecs que François I. avoit fait faire. On les rendit depuis à Henri IV. qui les redemanda. Voyez le Tome XIX. de la *Bibliothèque Choisie* pag. 219. & suiv.

On verra, au reste, les Eloges de *R. Etienne*, dans nôtre Auteur; qui rapporte pag. 463. & suiv. quatre Catalogues des Livres, qui étoient à vendre dans la Boutique de *Robert Etienne*, à Paris; ou il n'y a pas seulement ceux qu'il avoit fait imprimer lui même, mais aussi ceux de divers Libraires de la même Ville. Dans l'un il y a même les prix de ces Livres, qui se vendoient à bien meilleur marché; qu'on ne fait ceux, qui s'impriment à présent. On y voit pag. 475. une grande Bible in fol. avec de grands Index, & des Figures, qu'il ne met que 60. S. Si c'est *Soixante Sols*, comme il le semble, il faut avouer que c'étoit à bon marché. Il est

est vrai qu'alors l'argent n'étoit pas si commun qu'à présent, & qu'il valoit par conséquent davantage. Le prix de l'argent augmente, comme on fait, par la rareté & diminue par son abondance; comme toutes les autres marchandises, qui sont de quelque usage parmi les hommes. Il y a dans ce même Catalogue, à la même page, une Bible in 8. en petits caractères, qui renferme le texte de la Vulgate, & la version de *Leo Juda*, avec les notes de *Vatable*, & qui est mise 45. S. ou quarante-cinq sols. Dans cette Edition, que j'ai, il y a une horrible faute; c'est que, dans les Petits Prophetes, il manque une feuille entière. Cependant les chiffres des pages se suivent fort bien, de même que les lettres, qu'on met au dessous des pages. C'est dans *Zacharie*, dont les Chapitres III. & suivans jusqu'au XI. manquent tout à fait, avec la fin du II. & le commencement du XI. D'ailleurs *Robert Etienne* étoit fort exact, dans ses Editions. *Le Trésor de la Langue Latine* de la seconde Edition, en trois Volumes in folio, n'y est mis que dix francs. C'étoit assurément très-bon marché; mais il faut qu'alors le

papier & les frais de l'Imprimerie ne fussent pas chers, & que *R. Etienne* donnât pour rien la peine, que lui & ses Amis avoient prise, pour faire cet immense Recueil. J'ai vû une partie de la Copie, sur laquelle ce grand Ouvrage avoit été imprimé, & il y a encore quelques additions de la même main, dans l'exemplaire imprimé que j'en ai, qui est celle de *Robert Etienne*.

Après avoir donné les Catalogues des livres, qui se vendoient à la Boutique, l'Auteur vient à *Jean Roigny & Michel Vasosan*, à qui *Etienne* étoit Allié; après quoi il passe à plusieurs autres Libraires de Paris, dont nous ne parlerons pas en détail. Il y en eut un, nommé *Geofroi Torin*, qui fit un Ouvrage intitulé: *Champ fleuri, auquel est contenu l'art & la Science de la duë & vraie proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques & vulgairement Lettres Romaines, proportionnées selon le Corps au Visage Humain*. Il parut en MDXXIX. Quoique le fonds, sur lequel cet Ouvrage est bâti, paroisse chimerique, il y a plusieurs choses dignes de remarque; comme on le verra par les

Ex-

Extraits, que Mr. *Mattaire* en a donnez.

Les Freres *Gryphius* Allemands, qui s'établirent en France l'un à Lion & l'autre à Paris, méritent auffi l'attention de ceux, qui font curieux des Antiquitez Typographiques. On n'a qu'à voir ce qu'en dit l'Auteur pag. 562 & suiv. & la liste des autres Libraires de Paris, en ce tems-là, à la pag. 578 & suiv. & de quelques autres d'Allemagne.

A la pag. 592. il reprend la liste Chronologique des Livres imprimez, par toute l'Europe, depuis l'an MDXX. jusqu'à l'an MDXXXVI.

---

## ARTICLE VIII.

L. JOANN. BAPTISTÆ VICI,  
*De Universi Juris uno Principio.*  
& *Fine uno, Liber unus, ad Amplissimum Virum Franciscum Venturam Regi à Consiliis & criminum Quæstorem alterum.* A Naples MDCCXX. in 4. pagg. 200.

C E Livre de Mr. *del Vico*, Professeur en Eloquence, dans l'Université de Naples, n'étant parvenu

entre mes mains , que plus de six mois , après qu'il m'a été envoyé ; je n'en ai pas pu parler , plutôt que je ne fais. C'est un Ouvrage si plein de matieres abstruses , de considerations si diverses , & écrit en un style si ferré , qu'on ne sauroit en faire d'Extrait exact , sans une longueur excessive. Outre cela l'Auteur a beaucoup d'expressions singulieres , qui se succedent l'une à l'autre , & que l'on ne sauroit bien entendre ; qu'en lisant , avec attention , tout le Livre. Si l'on se contentoit de les rapporter , sans les expliquer , peu de gens les entendoient ; & pour les expliquer , il faudroit employer beaucoup de paroles. Afin d'en donner un petit échantillon , & faire , en même tems , connoître le but de cet Ouvrage , je mettrai ici la Conclusion , de cette premiere partie , presque mot pour mot. Vous voyez , *dit-il* , que d'un  
 „ seul principe de toutes choses , qui  
 „ est l'*Intelligence* , & de trois Ele-  
 „ mens , pour parler ainsi , qui sont  
 „ *Connoître* , *Vouloir* , *Pouvoir* ; par  
 „ un seul effort de l'Esprit , vers la  
 „ *Verité* , moyenant la *Lumiere Di-*  
 „ *vine* , c'est à dire , le consentement  
 „ in-

„ invincible, qu'on donne à la Ve-  
„ rité clairement connue; toute l'*Hu-*  
„ *manité* vient de Dieu, & retourne-  
„ ra à Dieu; sans lequel il n'y au-  
„ roit sur la Terre, aucunes Lois  
„ ni aucunes Societez Civiles; mais  
„ un Désert, de la Fureur, de l'Ordure  
„ & du Crime. Cela veut dire que  
pour parvenir à la connoissance des  
Vertus, & sur tout de la Justice &  
de l'Humanité; il faut se servir de  
l'Intelligence, que Dieu nous a don-  
née, & à laquelle il a accordé les fa-  
cultez de connoître, de vouloir, &  
de pouvoir: Que pour parvenir à  
quelque connoissance, il faut faire  
effort pour connoître la Verité, que  
l'on n'apperçoit, que lors que son  
évidence ne permet pas d'en douter:  
Que cette connoissance évidente est  
une Lumiere Divine, à laquelle on ne  
peut pas résister, & qui ne trompe ja-  
mais: Que par-là on est convaincu de  
l'Humanité, qu'il faut avoir les uns  
pour les autres: Que par conséquent l'i-  
dée de cette Humanité vient de Dieu:  
Que c'est lui qui la conduit par les  
Lois, & qu'elle nous conduit réci-  
proquement à Dieu lui même, Au-  
teur de cette idée: Que sans Dieu,  
par

par conséquent, il n'y auroit point de Loi, parmi les Hommes, ni de Société, qu'ils vivoient séparés les uns des autres, comme des bêtes farouches, & qu'ils commettraient tout ce qu'on peut concevoir de plus vilain & de plus horrible. Cette doctrine est tout à fait opposée à celle de *Hobbes* & des autres, qui ont voulu tout faire dépendre du caprice des hommes. L'Auteur vient à cette conclusion, par un ordre Mathématique, en posant d'abord peu de Principes, d'ou il tire dans la suite une infinité de conséquences; qui renferment la Morale & la Jurisprudence, considérées en général, & dont il ne seroit pas difficile de tirer le détail de ces Sciences. Il ne nous est pas possible de le suivre, & il suffit de dire que ceux qui se feront un peu accoutumés à son langage, & qui méditeront, avec quelque soin, ce qu'il dit, tomberont bien-tôt d'accord avec lui de la vérité de ces Conséquences. Ils y trouveront de plus, en chemin faisant, beaucoup de recherches & de remarques curieuses, auxquelles ils ne s'étoient pas attendus, & qui servent à illustrer son principal sujet; qui est de démontrer,  
par

par le raisonnement, la Morale & la Jurisprudence, comme des lumières émanées de la Sagesse, de la Justice, de la Sainteté & de la Bonté de Dieu.

II. JOANN. BAPTISTÆ VICI  
*Liber Alter, qui est de Constantia  
Jurisprudētis, ad Ampliss. Virum  
Franciscum Venturam Regi à  
Consiliis, & Criminum Quæstorem  
alterum. A Naples MDCCXXI.  
in quarto pagg. 264.*

LE titre de ce Livre, qui paroît d'abord obscur, deviendra clair, si l'on prend garde que l'Auteur appelle *la Constance du Jurisconsulte*, la vérité & l'immutabilité des lumières, sur lesquelles la Philosophie Morale est fondée; ce qui empêche que ceux qui l'ont étudiée ne changent de sentiment. Il a montré, dans l'Ouvrage précédent, que les deux parties, qui forment ce qu'on appelle proprement l'*Homme*, c'est à dire, l'Entendement & la Volonté, ont été, l'une & l'autre, corrompues; que l'Entendement a été trompé par des Erreurs & la Volonté séduite par des Cupiditez, dont les unes & les autres



autres sont contraires à la Raison & au bien de l'Homme. C'est ce qui l'a rendu malheureux. Néanmoins il est resté dans l'homme, tout corrompu qu'il est, de l'amour pour la Verité, & un certain effort, pour la connoître; & quand il la connoît clairement, il naît en lui l'Amour de ce qui est juste. La Sagesse purifie l'Esprit, par la connoissance des Veritez éternelles, qu'elle lui fournit; & cette lumière sert, en suite, de regle à la Volonté. Les Insensés sont en des erreurs continuelles, ils changent perpetuellement de sentimens & de conduite; ils se repentent de ce qu'ils ont aimé certaines choses, & ils aiment au contraire ce qu'ils avoient haï. Mais ceux qui ont une fois atteint la Sagesse, sont constans dans leur vie. Ainsi tout ce qui a été jamais publié des Principes de l'Erudition Divine & de l'Humaine, & qui se trouve conforme à ce qui a été écrit au Livre précédent, est nécessairement vrai, & c'est ce que l'on montre dans ce Volume.

L'Auteur réduit toutes les Sciences à deux ordres; dont le premier comprend ce qui est nécessaire à la Nature Humaine, & le second ce qui dépend

dépend de la Liberté des Hommes. Il appelle le premier du nom général de *Philosophie*, & le second de celui de *Philologie*. Il entend néanmoins qu'on ne sépare point la dernière de la première, comme les Grecs & les Romains l'ont fait; mais que la dernière soit comme une suite de la précédente. Elles servent l'une & l'autre au *Jurisconsulte* (c'est à dire, à l'Homme Sage) à être constant dans ses sentimens. Par la première, il examine les Lois, par rapport aux Vêrités éternelles, ce qui est la fonction d'un *Philosophe*; & par l'autre il en explique les paroles, ce qui est le devoir d'un *Philologue*. On peut comprendre par-là, comme tout cet Ouvrage le vérifie, que l'Auteur entend qu'un *Philosophe* n'examine pas seulement les principes spéculatifs de la Philosophie, & les connoissances qui ne font qu'amuser l'Esprit, comme sont celles que fournissent les Logiques, & les Métaphysiques ordinaires, lors qu'on s'y arrête, sans aller plus loin; mais encore les principes de pratique, tels que sont ceux de la Jurisprudence & de la Morale.

Le Volume est divisé en deux parties, dont la première traite de la  
Sagesse,

*Sagesse*, & contient XXI. Chapitres ; & la seconde de la *Philologie*, selon le sens que l'Auteur donne à ce mot, s'étend jusqu'à la fin de l'Ouvrage. Dans la 2. Partie, il montre d'abord, que, selon la doctrine de Socrate, *on ne sauroit enseigner à personne les Sciences, ni les Vertus* ; qu'en leur apprenant à en tirer les principes de leurs Esprits, par des questions faites à propos. Il supposoit que les Hommes avoient dans leurs Ames les semences des Sciences, qui produisoient des fruits, quand on les cultivoit. L'Auteur juge fort vrai-semblablement que si les Hommes ne trouvent pas la Verité, cela vient plutôt des Vices du Cœur, que des Erreurs de l'Esprit. C'est ce qu'il dit au Ch. I. & dont il donne assez de preuves, dans la suite.

Il remarque ensuite qu'il faut bannir le Scepticisme de toutes les Sciences, & sur tout de la Doctrine des Mœurs ; qui n'est pas compatible, avec des doutes, qui ne peuvent qu'empêcher la pratique des Vertus, dont elle fait suspendre l'exercice. Il soutient, avec justice, que la Métaphysique Chrétienne est véritable, en ce qu'elle nous enseigne qu'il y a

un Dieu duquel la Connoissance la Puissance & la Volonté sont infinies. Comme l'on ne connoit pas Dieu, par les Sens, mais par l'Esprit; il s'ensuit que la véritable Religion consiste dans le culte, qu'on rend à cet Etre Spirituel; ce qui détruit le Paganisme. Elle consiste encore dans la pureté de l'Esprit, & dans la Piété du Cœur; & de-là coulent tous les devoirs, que les hommes se doivent les uns aux autres. C'étoit en cela, que consistoit la Sageffe Originale de l'Homme dans la contemplation des choses les plus relevées, & dans la Prudence Civile. C'est sur quoi rouloit la Sageffe la plus ancienne, parmi les Grecs & les Romains.

A la Piété succeda la *Religion*, qui étoit la peur, que l'on avoit de la Divinité, parce qu'on se sentoit coupable. La Pureté de l'Ame fut suplée, par la pureté du Corps, & par le culte extérieur, que l'on rendoit à la Divinité; & qui consistoit plutôt en Cérémonies, que dans la *contrition du cœur* & dans l'*Humilité*, au moins parmi les Payens. Mais un Philosophe auroit pu reconnoître la fausseté de cette Religion, s'il avoit raisonné ainsi: „ Je sens que mon  
„ Esprit

„ Esprit est borné , car il y a une  
 „ infinité de choses, que je n'entens  
 „ point. Par la connoissance de l'Or-  
 „ dre éternel, je connois les Veritez  
 „ éternelles, auxquelles je participe,  
 „ avec une infinité d'Intelligences,  
 „ s'il est vrai qu'il y en ait une infi-  
 „ nité. Donc l'idée d'un Ordre éter-  
 „ nel n'est pas une idée d'un Esprit  
 „ borné, mais d'un Esprit infini. Dieu  
 „ est cet Esprit infini, & non pas le  
 „ mien, dont les lumieres sont bor-  
 „ nées. Cette idée ne vient pas de  
 „ mon corps, qui est encore plus bor-  
 „ né. L'Auteur montre aussi que, par  
 „ cela même, on peut prouver la Ve-  
 „ rité de la Religion Chrétienne; com-  
 „ me on pourra le voir, dans le Livre  
 „ même. La maniere, dont il pense,  
 „ & le tour de ses expressions sont trop  
 „ particulieres; pour faire comprendre,  
 „ en peu de mots, ce qu'il veut dire, à  
 „ ceux qui n'y sont pas accoûtumés.  
 „ Pour le goûter, il faut lire l'Ouvrage  
 „ même de suite, & le méditer avec  
 „ soin. Si on le fait, on verra qu'il a  
 „ donné à ses Lecteurs de quoi penser,  
 „ & qu'il leur présente des idées singu-  
 „ lieres & dignes d'attention. Ce que  
 „ je viens de dire est, en gros, le con-  
 „ tenu du Ch. II. & des trois suivans.

Il parcourt, en suite, les dogmes Métaphysiques des Philosophes Payens, & montre ceux qui sont conformes à la Théologie Chrétienne, & ceux qui lui sont contraires. Il approuve, dans *Platon*, sa doctrine de l'éternité des Idées spirituelles; mais il blâme ce qu'il a enseigné, de la préexistence des Ames. Ce que ce Philosophe a dit de l'immortalité des Ames & de la Providence Divine est aussi véritable. Il blâme la Destinée, ou le *Fatum* des Stoïciens, si l'on entend par là une enchainure de causes & d'effets, qui rend tout nécessaire; mais il l'approuve, si l'on entend par là les veritez éternelles que Dieu fait connoître à l'Esprit Humain. Il condamne absolument les principes d'*Epicure*, qui dit que rien n'existe, que le Corps & le Vide, & qui attribue à ses Atomes un concours fortuit, & aux Sens le jugement de tout. Il remarque que les Philosophes n'ont rien sù du Souverain bien & que leurs Vertus sont très-imparfaites. Il y a divers endroits de la Morale de Platon & des Stoïciens, qui sont conformes à celle des Chrétiens. Pour *Epicure*, qui rapporte tout au Corps, il s'en éloigne

éloigne trop pour l'approuver. Il faut aussi corriger les idées d'*Aristote* sur le Souverain Bien.

Il passe de là à l'Excellence de la Doctrine Civile, ou de la Jurisprudence des Chrétiens, qui est conforme aux principes de leur Religion; mais par la Jurisprudence, Mr. *del Vico* entend proprement ici, comme il semble, le Droit Naturel, & non la Science litigieuse des Lois Civiles. Il censure, en passant, *Epicure*, qui fait dépendre le Droit de l'opinion des hommes, qui étant changeante & incertaine, fait changer, selon lui, & rend incertain ce qu'on appelle le Droit Naturel. L'Auteur accuse non seulement *Machiavel*, *Hobbes* & *Spinoza* d'avoir été de ce sentiment, mais aussi Mr. *Bayle*; qui le nieroit bien, s'il étoit en vie, quoi que ce soit une conséquence de ses principes Pyrrhoniens. *Platon*, qui établit l'immortalité de l'Ame & l'immutabilité des idées, est favorable au Droit Naturel. Les Anciens Jurisconsultes, qui ont suivi en cela les Philosophes, contribuent aussi à établir la Jurisprudence, sur des Principes inébranlables, & par conséquent conformes à ceux de la Religion Chrétienne,  
qui

qui nous apprend des lumières de la Nature. C'est là en gros, ce que Mr. *del Vico* établit, dans la I. Partie de son second Livre, qui contient XXI. Chapitres.

La II. qui est beaucoup plus étendue, traite de la *Constance de la Philologie*, qu'il a entrepris de réduire en forme de Science. *La Philologie*, dit-il, *est une étude du Langage, qui en donne l'Histoire; on en montre l'origine & les progrès, & selon l'usage des Langues, les significations propres & figurées.* Mais en donnant l'Histoire des mots, elle est obligée de donner celle des choses, & elle se sert du secours d'autres connoissances; comme de celles des inscriptions Anciennes, des Médailles, de la Chronologie &c. L'Auteur auroit encore pu remarquer que le mot de *Φιλόλογος* ne signifie pas seulement *un homme qui aime à parler*, mais aussi *un homme Studieux*, car *λόγοι* se prend fréquemment pour les *Lettres*, & *λόγος*, comme en Latin *Ratio*, pour la Doctrine d'une secte. Aussi Mr. *Del Vico* fait-il bien voir, dans la suite, que la Philologie ne regarde pas moins les choses, que les paroles.



Il donne en abrégé les principales Epoques, depuis le Déluge, jusqu'au tems auquel Annibal porta la guerre en Italie; parce qu'il raisonne, dans toute la suite du Livre, sur diverses choses, qui se passerent en cet espace de tems, & fait beaucoup de remarques de Philologie, sur un grand nombre de matieres, où il releve quantité d'Erreurs Vulgaires, auxquelles les plus habiles gens n'ont pas fait assez d'attention. Il remarque, à la fin de cette Chronologie, que *Tite-Live*, qui fait profession d'écrire, depuis la seconde guerre Punique, l'Histoire Romaine avec plus de verité, témoigne néanmoins qu'il ne savoit pas, par quel endroit des Alpes, Annibal étoit entré en Italie. *Varron* avoit divisé le tems de la durée du Monde, en trois parties; dont il nomme la premiere *Inconnue*, la seconde *Fabuleuse*, & la troisième *Historique*. L'Auteur soudivise la seconde en deux, dont la premiere contient ce que la fable dit des principales Divinitez & s'étend jusqu'au tems d'Hercule, qui établit les jeux Olympiques; par lesquels, on commença à diviser le tems en Olympiades; & la seconde donne l'Histoire des moindres Divinitez,

vinitez, ou des tems Heroiques. Cette derniere comprend le Voyage des Argonautes, la Guerre de Troie, les navigations d'Ulyffe, & celles d'Enée.

Il n'est pas facile de dire, si ces faits sont vrais, à cause des difficultez, qui s'y rencontrent. Il y a des gens, qui ont entrepris de marquer de combien d'années Hercule étoit plus ancien que Thesée, & de combien ce dernier étoit antérieur à Nestor. Mais comment est-il possible de concilier cette opinion, avec celle qui fait Thesée contemporain à Amphitryon, mari d'Alcmene, mere d'Hercule? Comment a-t-il été possible que Thesée ait pris Hercule, pour son modele, & se soit appliqué à l'imiter; en sorte qu'on l'a nommé, à cause de cela, *un second Hercule*? Il y a mille autres difficultez semblables, dans l'Histoire Fabuleuse.

L'Histoire même du tems Historique est fort imparfaite, dans son commencement; parce que les Nations se connoissoient très-peu, les unes les autres. Les Grecs, en particulier, ne connoissoient nullement l'Histoire la plus Ancienne, qui étoit

celle des peuples , qui habitoient au delà de l'Euphrate , non plus que l'Histoire des Egyptiens. D'ailleurs les Grecs se plaisoient trop aux Fables , pour se fier en ce qu'ils disent.

Dans la recherche de l'Origine des Langues , il y a aussi une très-grande obscurité , & rien n'est plus incertain , que la plûpart des Etymologies , par le moyen desquelles on tire les unes les autres ; comme l'Auteur le fait voir ici & ailleurs. De-là sont nées les erreurs des Philologues , touchant le langage des Poètes , qu'ils ont cru avoir été de l'invention des Poètes même , en sorte que , selon eux , le style profaique ait été le premier. L'Auteur soutient le contraire , & en rapporte plusieurs raisons , dans le Chap. XII.

Cet endroit & une infinité d'autres méritoient d'être exposés , en de longs Extraits. Mais c'est ce que nous ne pouvons pas faire ici. Il suffira d'avoir indiqué , en gros , le dessein de l'Ouvrage. On y voit un mélange perpetuel de matieres Philosophiques , Juridiques , & Philologiques ; car Mr. *Del Vico* s'est particulie-

ticulièrement appliqué à ces trois Sciences, & les a bien méditées; comme tous ceux, qui liront ses Ouvrage, en conviendront. Il y a une si grande liaison, entre ces Sciences, qu'on ne peut pas se venter d'en avoir pénétré une, & de la connoître, dans toute son étendue; sans avoir une assez grande connoissance des autres. Aussi voit-on, à la fin du Volume, des éloges que de Savans Italiens ont donné à cet Ouvrage; par où l'on peut comprendre qu'ils regardent l'Auteur, comme un très-habile homme en Métaphysique, en Droit & en Philologie, & son Ouvrage comme une Piece originale & pleine de Découvertes importantes. C'est ce que nous en pouvons dire ici & il mérite assurément l'attention des Lecteurs, mais il faut du tems, pour s'accoutûmer à ses idées & à son style.

## ARTICLE IX.

BLASII CARYOPHILI *Neapolitani Dissertationum Miscellanearum Pars Prima, ad CAROLUM VI. Austriam, Imperatorem semper Augustum. A Rome MDCCXVIII. in 4. pagg. 384.*

**N**ous avons déjà parlé de quelques autres productions Italiennes de Mr. l'Abbé *Garofalo*, dans le Tom. XX. pag. 167. de la *Bibliothèque Choisie*, par lesquelles on pouvoit juger du bon goût de ce savant homme. En voici de plus considérables, en Latin, où l'Auteur a mis aussi plus d'érudition, comme la chose le demandoit. Il paroît qu'il se dispose à donner d'autres volumes de *Dissertations Mêlées*, puisque celui-ci est une première partie; & il se pourroit faire qu'il y en ait une seconde sous la Presse dans le tems, que nous écrivons ceci. L'éloignement, qu'il y a de Rome à Amsterdam, & le peu de commerce littéraire, aussi bien que de Librairie, qu'il y a entre l'Italie & la Hollande, fait qu'on ne fait rien  
de

de ce pais-là, qu'assez tard. Quoi qu'il en soit, il est à souhaiter que l'Auteur continue à publier des *Dissertations*, comme celles-ci; pour tous ceux qui aiment les recherches d'Antiquitez, & les *Ouvrages*, qui servent à éclaircir la lettre de l'Écriture Sainte, par le moyen des *Langues Orientales*. Nous dirons cependant, en général, ce que ces *Dissertations* renferment, en faveur de ceux, qui ne les ont pas encore vuës.

I. LA première est une *Dissertation* du *Commerce des Anciens*, dont Mr. l'Abbé *Garofalo* avoit entrepris de traiter, à l'instance de Mr. l'Abbé *Passionei*, qui est à présent Nonce Apostolique, chez les Cantons Catholiques de Suisse. C'est le P. *Thomas Minorelli* Dominicain, Bibliothecaire de la Bibliothèque du Cardinal *Casanata*, qui nous l'apprend, dans une Préface, qu'il a mise au devant de ce Volume. L'occasion qui avoit fait souhaiter à Mr. l'Abbé *Passionei* de voir un *Traité*, sur cette matière, fut le séjour qu'il fit en France & ensuite en Angleterre & en Hollande; où il vit quelle étoit la puissance de ces nations, & sur tout des deux dernières, fondée presque uni-

quement sur le négoce & sur la navigation. Il lui sembla qu'il seroit curieux de voir de quelle maniere les Anciens négocioient, pour pouvoir comparer leur industrie à celle des Modernes. Mr. *Garafolo* sentit bien les difficultez de cette entreprise, & comprit qu'il seroit obligé de lire bien des Auteurs Grecs & Latins, exprès pour composer cet Ouvrage, afin d'en tirer ce qu'il y pourroit découvrir du négoce des Anciens. Néanmoins des Personnes du premier ordre & plusieurs Savans de Rome l'ayant exhorté de s'attacher à cela, il l'entreprit. Il avoit à peine ramassé ses materiaux, qu'il apprit que feu Mr. *Huët*, Ancien Evêque d'Avranche, avoit publié à Paris en MDCXVI. une Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens. Il crut que son travail seroit inutile, vû le savoir & la grande étude de Mr. *Huët*; mais comme on eut envoyé ce livre de Paris à Rome, il trouva qu'encore qu'il traitât de la même matiere, la méthode de ce savant Evêque étoit toute differente de la sienne; de sorte qu'il continua à travailler, & qu'il acheva enfin cet Ouvrage. Nous avons parlé de celui de Mr. *Huët*, au Tome V.  
de

de cette *Bibliothèque* pag. 455. & l'on verra, par ce que nous allons dire, de cette *Dissertation*, qui est assez longue, que l'Auteur n'a tiré ni le fonds, ni la méthode du Livre, dont je viens de parler.

1. Nôtre Auteur commence, par ce qu'on fait de plus ancien, touchant le commerce. C'est ce qu'il est dit Gen. XXXVII. 25. des marchands *Madianites*, ou *Ismaélites*, qui portoient des marchandises en Egypte; les noms desquelles l'Auteur explique, comme il fait par tout ailleurs. Il montre ensuite quelles Marchandises on tiroit de Perse & des Indes, d'où il passe à celles qui venoient d'Arabie. En cela, comme dans tout le reste, l'Auteur prouve tout ce qu'il avance par des Anciens, citez dans leurs propres Langues. Il ne sera pas nécessaire de le répéter, dans la suite. On ne redira pas non plus, qu'il explique les passages de l'Antiquité, où il y a quelque obscurité, & qu'il examine de même les sentimens des Modernes, dont il relève les fautes, ou confirme les pensées. J'y ai souvent trouvé la confirmation de plusieurs choses, que j'avois avancées, dans mes remarques sur les Livres Histori-



ques de l'Ancien Testament. Mr. *Garofalo* parle aussi des marchandises, que les Romains tiroient de l'Arabie, & des Voyages que leurs marchands faisoient dans les Villes marchandes, situées sur le Golfe Arabe.

2. Il traite ensuite, au long, du négoce des Phéniciens, qui ont été les Marchands les plus anciens & les plus riches de la Mer Méditerranée. Il fait, comme par tout ailleurs, le détail des principales marchandises, dont ils négocient, & en particulier de la pourpre, qui est la marchandise, qui leur étoit particulière. La manière, dont ils la teignoient, est aujourd'hui inconnue, parce qu'ils en faisoient un secret. Les Anciens ont dit que cette teinture se faisoit, par le moyen du sang d'un poisson. Mais il y a beaucoup de difficulté, sur cette matière, & les Tyriens eux-mêmes ont peut-être débité cela, pour donner le change aux curieux. L'Auteur n'en a rien dit, & en effet c'est une recherche, qui méritoit une Dissertation à part.

3. Les anciens Egyptiens, ennemis de la Mer, par superstition, ou autrement, ne navigoient point, mais les Grecs,

Grecs le faisoient pour eux & s'étoient établis en plusieurs lieux de ce pais-là. Les Egyptiens recevoient des marchandises de l'Orient, que les Grecs emportoient ensuite & les vendoient dans tous les ports de la Méditerranée, où il y avoit quelque négoce. L'Auteur explique ici, au long, les noms des Marchandises, dont le Jurisconsulte *Marcien* fait mention dans la Loi 16. du Titre de *Publicanis*, & *Vectigalibus* & *Commisfis*, où il parle des Marchandises qu'on apportoit des Indes & d'autres pais Orientaux en Egypte, & qui payoient des droits d'entrée aux Romains. Avant que la navigation du Golfe Arabique eût été établie, on voituroit les Marchandises des Indes sur le dos des chameaux, au Nord de l'Empire Persan; que l'on embarquoit ensuite sur la Mer Caspienne & sur la Mer Noire, d'où on les portoit sur les côtes de l'Asie, & de là dans les Iles de l'Archipel & en Grece. *Perse* semble faire allusion à ces vieux tems, quand il introduit dans sa Sat. V. vers 136. & suiv. l'Avarice disant au paresseux:

— *Saperdas advehe Ponto,*  
*Castoreum, stuppas, bebenum, tus*  
*lubrica Coa,*  
*Tolle recens primus piper è sitiente*  
*Camelo.*

Car du tems de ce Poëte, Alexandrie étoit le lieu, auquel on les voituroit de la haute Egypte, par le Nil; ce qui étoit beaucoup plus facile, & de moins de frais. On voit aussi, dans le même Chapitre, les Marchandises par ticulieres aux Egyptiens, & tout ce qu'on y portoit, pour être distribué par-là dans tout l'Orient.

4. Delà Mr. *Garofalo* passe à la navigation des Hebreux, qui aprirent à naviguer des Tyriens, du tems de Salomon, & qui allerent à *Tharsis* & à *Ophir*; dont la situation est peu connue, comme je l'ai remarqué sur I. Rois X, 11. Il traite des Marchandises, qui étoient propres à la Judée; dont le *Baume*, qui croissoit près de Jericho, étoit la principale. Les Hebreux tiroient aussi d'Egypte du lin, de la toile de lin & des chevaux; marchandises qu'ils pouvoient vendre aux Nations voisines, ou sur lesquelles ils pouvoient gagner, par les droits  
qu'ils

qu'ils mettoient sur l'entrée de ces Marchandises dans leur Pais. L'Auteur remarque que le mot Hebreu, מִקְוֶה *Mikveh*, ou *Mikweb*, qui se trouve I. Rois X. 28. & qui a été traduit de *Coa*, par la Vulgate, sur la version des LXX. signifie *de la toile*. Je suis ravi que l'Auteur n'ait pas désapprouvé cette pensée; que j'ai débitée, comme mienne, depuis l'an MDCCVIII. dans mon Commentaire, sur cet endroit du I. Livre des Rois. Si quelcun d'autre, parmi les Interpretes Chrétiens, avoit eu, avant moi, la même pensée, comme cela pourroit être; je ne prétends nullement lui ôter l'honneur de l'invention, supposé qu'il y en ait; mais je puis dire très-sincèrement que j'en ai point vû & que je n'avois pas consulté *R. Levi ben Gersom*, quand j'ai publié cet endroit. Autrement j'aurois réfuté ce qu'il dit sur le mot מִקְוֶה *Thikveh* ou *Thikweb*. Voyez ce que j'en ai dit, sur Jos. II. 18. Je fai, par plusieurs experiences, que la même pensée peut facilement venir à diverses personnes.

5. Après cela, l'Auteur vient aux négoces des Grecs, & sur tout à ceux d'Athenes, dont il rapporte plusieurs parti-

cularitez remarquables, soit touchant les marchandises mêmes, soit par rapport aux Loix, sur le commerce; qui étoient très-avantageuses aux Citoyens d'Athenes, & defavantageuses aux Etrangers, qui y portoient des Marchandises, comme on le verra dans l'Auteur. Il traite encore du commerce de l'Île de Delos, dont on trouve des monumens considerables, par les Inscriptions, que l'on voit encore aujourd'hui en cette île; & de celui de Corinthe, de Candie, de Rhodes, & de Cypre. Il y joint quelque chose, du négoce des Ephesiens, de ceux d'Egine, de Chios, de Samos, de Milet, &c.

6. Il s'étend beaucoup plus sur le négoce de l'ancienne Byzance, qui est aujourd'hui Constantinople. Elle est parfaitement bien située, pour le commerce du Pont Euxin, ou de la Mer Noire; dont les côtes Méridionales, depuis le Bosphore jusqu'à la Colchide, étoient pleines de Villes Grecques; dont on voit encore des restes remarquables, comme *Tournefort* l'a montré dans son Voyage. Elle n'est pas moins bien placée, pour le commerce des Îles de l'Archipel, pour toutes les côtes de l'Asie, & pour

pour celles de l'Europe. Les Byzantins devinrent si puissans par-là, qu'ils osèrent imposer des droits sur les vaisseaux des autres Nations, qui passoient devant leur Port, pour entrer dans le Pont Euxin, & qui en revenoient. Mais les Rhodiens, qui étoient plus puissans qu'eux par mer, leur firent la guerre, & les contraignirent de renoncer à ce droit. Ils ne laisserent pas de pratiquer d'ailleurs une violence, que la nécessité rendoit en quelque maniere excusable; ce fut d'arrêter les Vaisseaux chargez de bled, de quelque nation qu'ils fussent, lors qu'on en manquoit à Byzance. Ils avoient un négoce particulier, qui consistoit en poisson salé, qu'ils envoyoit par tout. Du tems de Constantin, qui rebâtit cette Ville & qui lui donna son nom; le négoce y étoit très-grand, & comme elle étoit fort peuplée, on y faisoit venir du bled d'Alexandrie. Cependant dès que cette Ville a été, entre les mains des Turcs, ils ont trouvé plus commode de tirer du bled des côtes méridionales de la Mer Noire, & des îles de l'Archipel. Cette navigation est en effet, plus courte,  
moins

moins dangereuse & par conséquent de moindre dépense.

7. L'Auteur décrit, après cela, l'état de l'Asie, sous Alexandre, & celui de l'Afrique, sous les Romains. Il passe à cette occasion au négoce de Carthage, non seulement dans la Méditerranée, mais encore dans l'Océan. Elle fournissoit l'Italie de bled & de toutes sortes de marchandises. La nouvelle Carthage, en Espagne, étoit aussi une Ville fort négociante. Mr. l'Abbé *Garofalo* auroit pu traiter ici un peu plus au long du négoce de Carthage, sur tout dans les *Iles Cassiterides*; c'est à dire, selon toutes les apparences, l'Angleterre, avec quelques îles voisines, où les Carthaginois alloient querir du plomb & de l'étain, qu'il vendoient sur toutes les côtes de la Méditerranée; sans dire d'où ils le tiroient, de peur qu'on ne partageât avec eux un négoce si lucratif. Voyez ce que *Bochart* en a recueilli dans son *Canaan* Liv. I. C. 39. *Pline* en parle aussi au Liv. IV. C. 22. Mais il dit au Liv. XXXIV. C. 16. que c'étoit fabuleusement qu'on avoit dit qu'on tiroit de l'étain de l'île Cassiteride. Il est vrai qu'on n'avoit pas marqué assez au juste la situa-

situation de l'Angleterre par rapport à l'Espagne; mais il ne s'en suit pas que ce ne fût une île Cassiteride & que l'île qu'on nommoit ainsi fût fabuleuse, comme le P. *Hardouin* le dit. *Strabon* en parle plus correctement, à la fin de son III. Livre, & témoigne que les Romains avoient découvert cette île; dont les Phéniciens de Cadix, c'est à dire, les Carthaginois, faisoient un mystère. Il est surprenant que *Plin* n'en ait pas été mieux instruit. Notre Auteur ne manque pas de citer *Strabon*, mais il y a une faute d'imprimerie dans les mots *in insulis Cassiteridis*, car il auroit fallu *Casseteridibus*. Il y a beaucoup de fautes, dans les citations Grecques, qu'on ne doit pas non plus attribuer à l'Auteur.

8. Il traite enfin du négoce, qui se fit à Rome, après la ruine de Carthage; mais il ne consistoit pas tant à envoyer des marchandises, qui crussent en Italie, que celles qui y venoient de toutes parts, à ceux qui en avoient besoin, & qui ne les recevoient pas directement. On pouvoit les échanger contre d'autres, dont on avoit besoin, à Rome, à moins qu'on n'achetât ces dernières en argent. On ne peut pas douter que les droits d'entrée



trée & de sortie ne fissent un très-grand revenu aux Empereurs. Depuis que Rome fut devenue Chrétienne & que les Papes en furent maîtres, ce négoce cessa, & d'autres villes d'Italie, comme Venise & Genes, le firent. Mais depuis que les Nations du Nord sont devenues puissantes, par mer, & sur tout dès qu'elles se sont établies dans les Indes; elles ont absorbé, pour ainsi dire, la plus grande partie du négoce & la garderont, à moins qu'il n'y arrivât d'étranges révolutions.

On auroit pu faire une plus grande énumération des marchandises d'Europe, d'Asie & d'Afrique, par le moyen de *Pline*; mais on en voit assez, pour comprendre en quoi consistoit le commerce des Anciens.

II. LES Differtations suivantes sont sur des noms Hebreux de quelques Plantes, qui se trouvent dans l'Écriture. *Bochart* avoit entrepris de donner un Ouvrage, sur toutes les Plantes, dont il y est fait mention; mais comme il n'a pas executé ce dessein, c'est à ceux, qui ont les connoissances & les secours nécessaires, à rendre ce service à ceux qui veulent bien entendre l'Original Hebreu. Le P. *Minorelli* nous apprend, dans

La Préface, que Mr. l'Abbé *Garofalo* l'a entrepris, & le Public verra très-volontiers l'exécution d'un si beau projet. On en voit ici un échantillon, en quelques Dissertations, qui sont très-dignes d'être luës. L'Auteur s'est servi, pour cela, des anciennes versions Greques & Orientales, des Langues Voisines, des sentimens des Rabbins, des Ecrits des Arabes, des Anciens Botanistes & des Modernes, qui en ont parlé; mais comme il y a beaucoup de variété, dans les sentimens; on voit bien qu'on ne doit pas s'attendre à des démonstrations. En ceci le sentiment, le plus probable, doit passer pour le meilleur; jusqu'à ce qu'un autre trouve quelque chose de plus vrai semblable.

Nous ne ferons qu'indiquer les matieres, parce qu'outre que la place nous manque; nous ne pourrions pas dans un Ouvrage, comme cette Bibliothèque, rapporter autant de citations originales, & des mots Orientaux; qu'il en faudroit mettre ici, pour se faire bien entendre. Le premiere de ces Dissertations est sur l'*Hyssope*. Le nom Hebreu est *Ezob*, que les LXX. la Vulgate & l'Interprete Chaldéen traduisent *Hyssope*, & il faut avouër  
que

que le son du mot les favorise. Cependant les Interpretes Orientaux & les Rabbins varient là dessus; & ce n'est pas seulement de l'Hyssope de la Bible, sur lequel on doute; on ne fait même si la Plante connue, que nous nommons ainsi, est celle, à laquelle les Anciens donnoient ce nom. Nôtre Auteur croit que ce nom est originairement Egyptien, comme quelques autres noms de Plantes, que l'on trouve dans l'Ancien Testament. Il juge que c'est plutôt l'*Origanum*, que ce que nous appelons aujourd'hui *Hyssope*, & que la branche de l'arbrisseau, dont on se servit, pour approcher une Eponge imbuë de Vinaigre, de la bouche de Jesus-Christ, sur la Croix, en étoit il y a ici plusieurs passages de l'Ecriture & des Auteurs Profanes expliquez, & plusieurs des plus habiles Modernes appuyez par de nouvelles raisons, ou réfutez, comme *Saumaïse*, *Bochart*, *Heinsius* & autres. Il y a beaucoup de questions incidentes, traitées par occasion, comme si la Croix de Nôtre Seigneur fut fort haute, quelles sont les proprietéz de l'*Origanum* & ses especes.

III. Mr. l'Abbé *Garofalo* traite après cela de la Plante, dont il est fait mention dans Jonas, & qui se nomme *Kikajon*; qui est la même, que les Egyptiens nommoient *Kiki*, ou le *Croton* des Grecs & le *Ricinus* des Latins, qui est un arbrisseau nommé vulgairement *Palma Christi* & qui a les feuilles très-larges & propres à tenir à l'ombre. L'Auteur le prouve, d'une manière à n'en pouvoir douter, par l'autorité d'Auteurs Juifs, Payens, Arabes, & Chrétiens. C'est la même chose, que le *Kiki* des Egyptiens, comme il le montre, en rapportant quantité de passages, sur cette plante. Je métonne qu'il n'ait pas dit que le fameux *Bochart* s'étoit déclaré, avant lui, pour ce sentiment dans la seconde Partie de son *Hiero-zoicon* Liv. II. C. 24. & Liv. IV. C. 27. où il cite une partie des passages, que l'on trouve ici. Il se pourroit néanmoins qu'il fût tombé dans la même pensée, sans avoir vû ces endroits de *Bochart*, ou sans s'en souvenir. Quoi qu'il en soit, on verra ici une érudition peu commune.

IV. LA Differtation suivante roule sur certains fruits, qui sont nommez *Doudaim* Gen. XXX. 14. Cant. VII.

13. Elle est dédiée à Mr l'Abbé *Paffionei*, qui a été cause, comme il le dit, qu'il a composé la 1. Dissertation du Commerce des Anciens, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. L'Auteur rapporte d'abord les diverses opinions, qui se trouvent dans les Interpretes Juifs & Chrétiens, sur ces fruits; lesquelles ne sont proprement fondées sur rien d'assuré, parce que les circonstances de l'Histoire Sacrée ne nous apprennent autre chose, sinon que ces fruits étoient murs, au tems de la Moisson des Bleds Gen. XXX.

14. Salomon dit seulement Cant. VII. 13. qu'ils étoient de bonne odeur. Comme il peut y avoir d'autres fruits de bonne odeur, qui soient murs dans le même tems, il est difficile de se déterminer là dessus, comme nous l'avons assez montré, sur l'endroit de la Genese. Mr. l'Abbé *Garofalo* se déclare pour le sentiment de ceux, qui croient qu'il s'agit d'un fruit nommé, en Arabe, *Mauds*, mot qui s'écrit avec un *Mim*, un *Van* & un *Dsal*. Dans ce fruit, on trouve une odeur agréable, & il est mûr dans le tems marqué. Cela pourroit être vrai, mais il est difficile de s'en assurer, parce que les fruits de la Mésopotamie

potamie ou de la Judée ne nous sont pas assez connus, pour rien assurer sur cette matiere. S'il y avoit quelque affinité dans les noms, on s'y rendroit aisément; mais en n'y en trouve aucune, ni dans le sens des mots, ni dans leur signification. Cependant cette Dissertation est curieuse & digne d'être lue, avec attention. On y réfute, entre autres, la conjecture de *Codurc*, qui croyoit que ces fruits étoient des truffes; sur lesquelles on fait diverses remarques, par où il paroît qu'il s'agit de toute autre chose.

V. LA dernière Dissertation, sur les plantes, est sur les fleurs, que l'Écriture nomme *Schoscbannim*, mot que l'on explique communément des *Lis*. D'autres veulent que ce soient des *Roses*. L'Auteur soutient que ce sont des *Lis*, & cela avec raison. 1. Parce qu'on nomme ainsi les *Lis* en Arabe: 2. Par l'autorité de *Dioscoride*, qui explique l'huile qu'on appelloit *Sustinum*, de l'huile de *Lis*: 3. Parce que la Ville de *Susan*, en Perse, comme on croit la même que *Schiras*, fut ainsi nommée des *Lis*, qui croissoient en abondance, dans son territoire. Il explique, à cette occasion un endroit du *Cantique des Cantiques*, au Ch.  
V.

V. où les levres de l'Épouse sont comparées à un Lis ; non à cause de sa couleur, mais à cause de son odeur agréable. D'autres avoient crû que ce mot signifioit une *Rose*, dont la couleur se rapporte mieux à celle des levres vermeilles, & parce qu'il est dit que la fleur, dont il s'agit, se trouve au milieu des épines, ce qui semble aussi indiquer la *Rose*. Mais nôtre Auteur leve ces difficultez, comme on le verra dans l'Original. On fait que les comparaisons de Salomon paroissent souvent assez dures à ceux qui en jugent, par les Langues de l'Europe ; mais les Orientaux sont pleins de manieres de parler beaucoup plus hardies que les nôtres, & de comparaisons de choses, qui ne ressemblent guère. Dans cette Dissertation, comme dans toutes les autres, on trouvera plusieurs passages des Anciens expliquez, en passant, & per occasion. Si tout ce que dit nôtre Auteur n'est pas nouveau, on ne laissera pas de le lire, avec plaisir, parce qu'il l'appuye très-souvent de nouvelles preuves, & qu'il produit les passages mêmes de l'Antiquité, sur quoi ces sentimens sont fondez ; en plus grand nombre, qu'on ne les trouve ailleurs ;  
pour

pour ne pas parler des éclaircissements, qu'il tire des Langues Orientales, voisines de l'Hebreu. On ne peut que souhaiter qu'il acheve de remplir le projet, qu'il s'est proposé.

VI. Il y a enfin en ce Volume une Dissertation sur le Buste d'un Médecin Grec, nommé *Asclepiade*; qui est dans le Cabinet du Prince *Alexandre Albani*, & qui est le seul qui soit restée. Mr. l'Abbé *Garofalo* s'entend beaucoup sur cet *Asclepiade*, qui étoit Philosophe, Médecin & Orateur, & qui commença à rejeter la grande autorité, qu'on avoit jusqu'alors donnée à Hippocrate, & laissa des Disciples. Il vivoit du tems de *Pompée*, le Grand, & fut connu de *Cicéron*. On trouvera tout ce qu'on peut savoir de lui, ou à peu près, dans la 2. Partie de l'Histoire de la Médecine de mon Frere, Livre III. C. IV. & suiv. Il paroît que nôtre Auteur y a jetté les yeux, & il dit aussi qu'il avoit rendu un bon service à l'Histoire de la Médecine. Mais il le reprend, comme s'il avoit ignoré une chose, qu'il devoit savoir, sur le nom de la patrie de ce Médecin. Il me semble que cela n'importe guère à la Science, dont il s'agit, & qu'il auroit fallu



avertir que cela étoit venu de ce que le passage de *Galien*, que mon Frere citoit, étoit corrompu, dans les Editions. Il est au livre, qui porte pour titre *le Médecin*, ou *l'Introduction*, & il y a dans l'Edition Greque de Bâle: Ἀσκληπιάδης Βιθυνός, κινός ὁ καὶ Πρυσίας ἐκαλεῖτο, & dans celle de *Chartier*: Ἀσκληπιάδης Βιθυνός, Κιανός, ὃς καὶ πρυσίας ἐκαλεῖτο. Il y avoit deux fautes, dans le Grec de Bâle, où pour Κιανός, ou Κιηός il y avoit κινός; & il y en a encore une, commune aux deux Editions, c'est qu'il y a πρυσίας, qui fut un nom propre d'un Roi de Bithynie, au lieu de πρυσιεύς, un habitant de *Pruse*, comme on le voit par *Stephanus* de Byzance. La même Ville de *Pruse*, se nommoit auparavant Κίος, dont on tira le nom Ethnique κιηός, ou κιανός. Ce mot a embarrassé mon Frere, & il croyoit qu'il y avoit ici quelque faute; mais s'il avoit jetté les yeux, sur les *Exercitations* de *Saumaïse* sur *Solin* pag. 616. de l'Edition d'Utrecht, il auroit vu, aussi bien que Mr. *Garofalo*, qu'il faut lire ce passage, comme je l'ai dit, & traduire: *Asclepiade Bithynien de la Ville de Kios, & qui s'appelloit aussi le Prusien*. Cela ne souffre point de doute,

doute, & s'il y a de l'honneur à avoir découvert la véritable manière de lire ce passage, & le sens qu'il y faut chercher, cet honneur est dû uniquement à *Saumaïse*. Mr. *Gronovius*, ou *Berkelius* l'ont aussi cité sur *Stephanus*. Au reste, cette Dissertation de notre Auteur est fort bonne & digne d'être lue. On verra, avec plaisir, celles qu'il publiera dans la suite.

---

## A R T I C L E X.

*Traité Philosophique de la FOIBLESSE DE L'ESPRIT HUMAIN, par Mr. HUET, ancien Evêque d'Avanches. A Amsterdam, chez du Sauzet MDCCLXXIII. in 8. pagg. 316. avec les Préfaces.*

**C**ET Ouvrage est proprement un Abregé de la doctrine des anciens Sceptiques, avec une liste de ceux qui ont été de leur sentiment, ou qui leur ont fourni quelques Principes, pour soutenir ou affermir leur Systeme. Il est divisé en trois Parties, dans la première desquelles, Mr. *Huet* entreprend de prouver que la *Verité ne peut être connue de l'Enten-*

dement Humain, par le secours de la Raison, avec une parfaite & entière certitude. L'Auteur y donne la liste de ceux qui ont soutenu, ou favorisé le Pyrrhonisme, en quelque chose. La seconde enseigne, comme il dit, exactement quelle est la plus plus légitime voie de Philosophie; c'est à dire, le Scepticisme, qui devient ici un pur Dogmatisme, s'il est permis de parler ainsi; & qui, par un étrange raffinement, est employé, pour persuader au Lecteur ce qui est tout à fait douteux, du consentement même de ceux qui le proposent. La troisième propose les objections des Dogmatiques, & les réfute, par des raisons, que l'on n'oseroit assurer n'être point de fausses lueurs & de pures chimères.

Il n'y a peut-être personne, qui estime, plus que moi, Mr. Huët & qui ait mieux lu ses autres Ouvrages; mais il faut que j'avouë que celui-ci & les endroits de ses autres Livres, où il a soutenu les mêmes sentimens, me paroissent de pures badineries. On doit bien tomber d'accord qu'il y a une infinité de choses, je ne dirai pas dans la Théologie seulement, mais même dans la Philosophie, qui sont  
impéne-

impénétrables à l'Esprit Humain & dont on ne sauroit rendre raison ; & que là dessus il faut être fort retenu , si l'on ne veut tomber dans l'erreur. Les choses mêmes se peuvent démontrer *à posterior* , comme l'on dit , sans que les Pyrrhoniens puissent détruire , ou même affoiblir la validité des preuves qu'on en donne.

Par exemple , par rapport à la Théologie , on démontre qu'il y a nécessairement un Etre Eternel , qui a produit les Etres , qui ont eu un commencement ; que cet Etre est Bon & qu'il est Puissant , &c. Mais quand on veut se former une idée complète de l'Eternité , de la Bonté , & de la Puissance de Dieu , & de la Nature que l'on regarde , comme le Sujet de ces Attributs , on ne sauroit y atteindre ; parce que l'Esprit de l'Homme est trop étroit , pour embrasser l'Infini.

Dans la Physique , on peut démontrer quantité de Phénomènes , & les faire toucher au doigt ; mais on n'en sauroit découvrir la cause. Par exemple , nous voyons très-clairement quantité de Phénomènes dans le Ciel , dont on ne peut pas douter , sans être fou. Tels sont les mouvemens des

Planètes autour du Soleil. Mais qui peut rendre raison de ce mouvement? Qui nous dira pourquoi certaines Planètes sont plus près du Soleil, que les autres, & pourquoi elles se meuvent plus, ou moins obliquement, autour du Soleil; pourquoi des Corps si massifs gardent constamment la même route, & achevent toujours leurs cours, dans un certain espace de tems, sans rien perdre de leur vitesse, & sans l'augmenter, &c. C'est à l'égard de ces dernières questions & de mille autres semblables, qu'il faut être Pyrrhonien, & ne rien déterminer.

Mais il y a des Sciences abstraites, qui ne contiennent rien que de vrai, si l'on suit les Regles, qu'elles prescrivent pour cela. Telles sont la Logique, la Métaphysique, l'Arithmétique, & la Géométrie. Elles sont fondées sur des principes abstraits, dont on ne peut pas douter; car il n'est pas en nôtre pouvoir de douter, de ce qu'elles enseignent conséquemment à ces principes. Par exemple, la Logique nous donne 1. une énumération indubitable de nos idées, & nous enseigne à les employer, selon les Regles: 2. Elle nous apprend combien de sortes de propositions on peut former de ces Idées: 3. Elle nous marque comment il les faut disposer, pour par-

parvenir à une connoissance évidente de la Verité, lors qu'on la peut trouver; & dans quel ordre il faut mettre ce que nous avons découvert, pour lui donner la force d'une démonstration: 4. quelles sont les Regles des Syllogismes & des autres sortes de raisonnemens: Regles dont il n'est pas possible de douter, dès qu'on les entend. La Métaphysique consiste aussi, toute entiere, en idées abstraites, qu'on ne sauroit rejeter, si on entend les propositions, qu'elle en forme; qui consistent en Définitions de noms, sur lesquelles on ne peut pas chicaner, ou en Axiomes d'une évidence, qui ne souffre aucun doute. On suppose que l'on suive les propres Regles de ces Sciences, ce qui n'a point été fait par les Scholastiques; mais que quelques Modernes ont observées, dans des Ouvrages assez connus.

Personne ne peut nier, que l'Arithmétique ne consiste en principes évidens, & qu'en suivant ses Regles on ne fasse des comptes sans erreur. Ceux qui le nieroient ne pourroient que passer pour des gens, qui ignoreroient entierement cette Science, ou qui ne parleroient pas de bonne foi. Il en est de même de la Géométrie. Les objections, qu'on fait à ces Sciences, sont des subtilitez sans

fondement. Il en est de même de tout ce qu'on prouve clairement, par la Raison ; il n'est pas possible de se tromper, en suivant ses Regles, non plus qu'en suivant celles de l'Arithmétique ; & comme dit *Manile*, Auteur bien connu de Mr. *Huët* :

— *Neque decipitur Ratio, neque decipit unquam.*

Les erreurs ne viennent, que de ce qu'on ne suit pas ses lumières. Quand elle ne voit pas clair, elle s'impose elle-même la nécessité de suspendre son jugement, de peur de tomber dans l'erreur. Ainsi dans les Sciences, où il s'agit de Sujets impénétrables à la Raison Humaine, elle nous apprend à n'aller pas plus loin, que ses lumières ne nous conduisent. Quand il s'agit des Substances, elle nous enseigne que leurs Essences lui sont inconnues, & qu'il n'est pas possible de rendre raison des Phénomènes, qui dépendent de ces Essences. Les Philosophes conjecturent néanmoins, touchant les causes cachées des effets, qui frappent les sens. Mais conjecturer & savoir sont des choses toutes différentes, & que l'on ne doit jamais confondre. C'est la plus grande faute, que les Anciens Philosophes commettent, & qui donna la naissance à la

Scepti-

Sceptique, qui fut une Secte qui se divertissoit à attaquer tout ce que les autres disoient, sans rien établir. Mais comme on ne doit nullement excuser les Philosophes trop Dogmatiques, qui donnent à des conjectures chancellantes, & souvent même sans apparence, le nom de Verité: il ne faut pas aussi outrer la matiere, en rendant tout douteux. Une partie des Cartesiens, qui ont été en réputation du tems de feu Mr. *Huët*, en soutenant, avec trop de fermeté, le Systeme de leur Maître, dans les choses les moins vrai-semblables, l'avoient choqué; en maniere qu'il entreprit de censurer la Philosophie Cartesienne, dans un livre qu'il intitula *Censura Cartesianismi*, qui parut en MDCLXXXIX. Je fis alors quelques remarques sur ce Livre, au Tome XV. pag. 330. de la *Bibliothèque Universelle*, où je défendis *Descartes*, à quelques égards; en convenant néanmoins que la plupart de ses prétendues découvertes n'étoient que des conjectures, & qu'il s'étoit trompé en bien des choses. Depuis ce tems-là, les Cartesiens n'épargnerent point nôtre Auteur, & ils l'avoient déjà chagriné, en méprisant sa *Démonstration Evangelique*, qui avoit paru l'an MDCLXXIX. & la pen-



lée qu'il avoit, que l'on peut démontrer la vérité de la Religion Chrétienne, d'un genre de démonstration, qui égale les démonstrations Mathématiques ; telle qu'est la maniere de raisonner, que l'on voit dans son Livre, où il prouve, par exemple, l'Antiquité de Moïse, en trouvant en sa personne plusieurs Dieux des Payens

Cet Ouvrage, considéré en ses matériaux, est une pièce très-docte, & où il y a infiniment à profiter ; mais le nom de *Démonstration* ne lui convient pas, au même sens, que les Géometres l'employent ; en le prenant pour une sorte de preuve, qui gagne infailliblement l'esprit, dès qu'elle est entendue. On a beau amasser force conjectures, comme si leur multitude leur donnoit plus de poids. Ce sont toujours des conjectures, dont chacune à part pouvant être fautive, leur assemblage ne les rend pas plus vrai-semblables ; parce qu'il y en a beaucoup, qui sont forcées & sans aucune apparence de Vérité.

Pour revenir au Pyrrhonisme, Mr. *Huet* prétend au Ch. I. de son II. Livre, que l'Homme est naturellement dépourvu des moyens nécessaires, pour connoître très-clairement & très-certainement la Vérité ; laquelle encore qu'il  
puisse

*puisse connoître, en quelque sorte, il ne peut néanmoins la connoître très-clairement & très-certainement.* On a déjà fait voir qu'on peut connoître quantité de choses, avec une si grande évidence, qu'on est contraint de s'y rendre, & qu'il n'est pas en nôtre pouvoir d'en douter. Tels sont les Phénomènes de la Nature, que l'Experiance nous fait connoître, de maniere qu'il faudroit être fou, pour en douter. Qui peut douter que Soleil ne se couche & ne se leve par toute la Terre? Qui peut douter même que cela ne vienne de ce qu'ou le Soleil tourne autour de la Terre, ou la Terre autour du Soleil? On ne peut pas douter non plus que la Rhubarbe, par exemple, n'ait la faculté de purger, & l'Opium celle d'endormir. Mais on ne fait pas ce qui fait tourner le Soleil autour de la Terre, ou la Terre autour du Soleil; & l'on ignore en quoi consiste la faculté purgative de la Rhubarbe, & ce que c'est que la force assoupissante de l'Opium. Il en est de même d'une infinité d'autres choses, dont l'interieur nous est caché, de maniere que nous ne le pénétrons jamais; parce que nous n'avons pas les facultez, qui seroient néces-

faire pour cela. En ceci il faut être Sceptique, mais non par rapport aux Phénomènes.

Mais ce seroit se moquer, que de soutenir qu'on peut résister aux démonstrations de l'Arithmétique, de la Géométrie, & de la Métaphysique, bien entendue. Qui doutera que deux nombres égaux demeurent égaux, en leur ajoutant des quantitez égales? Que les trois Angles d'un Triangle soient égaux à deux droits? Que rien ne se fait de rien, ou ne sort pas du Néant, sans aucune cause? Si quelqu'un soutient le contraire, étant en son bon sens & entendant bien ces propositions; on ne sauroit croire qu'il le fasse sérieusement & de bonne foi.

Notre Auteur prétend dans le Ch. II. *que la Foi supplée au défaut de la Raison & rend très-certaines les choses, qui étoient moins certaines par la Raison.* Mais la Foi est elle même fondée sur cette dernière, ou c'est un pur Fanatisme. On ne peut croire la Révelation, sans avoir des preuves qu'elle vient de Dieu, que la Raison fournit & examine. Elle n'est pas moins une lumière du Ciel & un rayon, s'il faut ainsi dire, de la lumière Divine, que la Foi. Aussi ne se contredisent-elles jamais.

jamais. Mais c'est ce qu'on ne peut pas traiter ici.

Ceux, qui entendent la bonne Philosophie, s'appercevront bien que Mr. *Huët* n'avoit pas de justes idées de quantité de choses, dont il parle; & c'est là, en partie, la cause de son Scepticisme. Mais il faut avouër que c'étoit un homme d'une érudition infinie, en matières de Langues & de belles Lettres & même dans l'Histoire Ecclesiastique. Mais le raisonnement, sur des choses abstraites, n'étoit pas son fort.

On ne peut pas douter, au reste, que le *Traité*, que l'on publie ici, ne soit véritablement de lui; puisque le Libraire a l'Original écrit de sa main, comme il le dit dans la Préface. Je l'ai vû, & comme j'ai plusieurs Lettres de feu Mr. *Huët*, de sa propre main; je ne puis pas douter un moment, qu'il ne soit de lui. On peut encore voir la même doctrine, dans la Censure du Cartesianisme.

*Fin de la 2. Partie du XVIII.  
Tome de la Bibl. Anc. & Mod.*

# I N D E X.

D E S

## PRINCIPALES MATIERES

*Contenues dans le XVIII. Volume  
de la Bibliothèque Ancienne  
& Moderne.*

### A

**A** *Mpelius*, mauvais Auteur sur lequel *Saumaise* avoit promis des notes. 307.

*Angleterre*, succession des Rois à la Couronne en ce pais-là 242. leur prérogative. 245. & *suiv.* leur conduite pour la conserver. *ibid.*

*Arbelle Stuart*, conspiration en sa faveur. 267. & *suiv.* sa mort 290.

*Ariphron* sa chanson sur la santé. 224.

*Aristote*, son Hymne sur la Vertu 225.

*Asclepiade*, Statue de ce Médecin. nom de sa patrie. 453.

*Ascensius* (*Fosse Badius*) 408.

### B

**B** *Entivoglio* (Cardinal) jugement de son Histoire. 358. & *suiv.*

*Bernard* (*Edoüard*) son éloge. 173.

*Boville* (*Charles*) 411.

### C

**C** *Ampanella*, sa vie. 230.

*Colines* (*Simon de*) fameux Imprimeur. 411. Com-

## I N D E X.

Commentateurs louent ordinairement trop les Auteurs qu'ils commentent. 385.

Commerce des Anciens, son Histoire. 435.

*Confrairies* chez les Payens. 212 & *suiv.*

Critique, pensées de Mr. *Huët* touchant cette Science. 183. 188. ce qui la fait estimer, selon l'Auteur de la B. A. & M. 185. & *suiv.*

*Critiques*, soin qu'ils doivent avoir de ne pas mettre leurs conjectures dans le texte des Anciens Auteurs. 393.

*Cyrus Theodorus Prodrômus*, son Dialogue sur l'Amitié en Exil. 226.

### D

**D**oudaim, quel fruit les Hebreux nommoient ainsi. 449.

Droit & Morale viennent de Dieu. 418. & *suiv.* 426. constance de ces Sciences. 421.

### E

**E**criture ancienne, où une ligne commence, où l'autre finit 225. 228.

*Elisabeth*, Reine d'Angleterre, affaires qu'elle eut avec l'Espagne, depuis l'an 1587. jusqu'à sa mort 3. & *suiv.* affaires avec la France 18.

& *suiv.* avec les Provinces Unies 69. & *suiv.* avec l'Ecosse 83. & *suiv.*

avec les Villes Hanseatiques

## I N D E X.

114. & *suiv.* affaires domestiques.

125. & *suiv.*

Enfans, jusqu'à quel tems il a été permis à Rome de les exposer 367. & *suiv.*

*Erasme*, son estime pour *J. Froben*. 407. pour *Badins*. 404.

*Essex* (Comte de) affaire de son mariage. 284 & *suiv.*

*Etienne* (*Robert*) fameux Imprimeur & Libraire de Paris. 413. & *sur* Catalogues de ses Livres. 414 faite dans son Edition in 8. de la Bible. 415.

### F

**F** *Lorus* dernieres éditions de cet Auteur. 282 endroit de cet Auteur corrigé. 288. & *suiv.*

*Froben* (*Jean*) fameux Imprimeur & Libraire. 404. 407.

*Froben* (*Jerôme*) fils de *Jean*. 411.

### G

**G** *Ale* (*Thomas*) son éloge 173.

*Grævius* (*J. George*) défendu contre *Beger* 384. & *suiv.*

### H

**H** *Artsoeker*, son sentiment sur les serres des Ecrevilles, & sur la petitesse des animaux, que quelques Philosophes ont cru avoir été créés au commencement du Monde 194.

Hif.

## I N D E X.

Histoire, qu'elle doit louer la Vertu & les Gens de bien & censurer le Vice, & ceux qui font mal. 352. *Et suiv.*

Hist. sur quoi doivent être fondez les jugemens qu'on y fait 360. *Et suiv.*

*Homere*, Hymne au Soleil, qui lui est attribuée. 225.

*Horace*, endroit de ce Poëte expliqué. 389.

*Huet* (*Daniel*) Evêque d'Avranches sa naissance & sa mort 161. son penchant pour le Pyrrhonisme. 162.

Livre qu'il a fait sur cette Philosophie, avec des remarques. 455.

*Huet* (*Daniel*) d'où vint son Pyrrhonisme. 465.

*Hyssope*, que la plante, que les Anciens nommoient ainsi, est l'*Origanum*.

447.

I

**J** *Aques* I. Roi d'Angleterre, histoire des 14. premières années de son Regne en ce pais là. 237. *Et suiv.* proclamé Roi à Londres. 238. *Et suiv.* ses droits à la Couronne d'Angleterre. *ibid.* passionné pour l'autorité absolue. 244. *Et suiv.* 247. *Et suiv.* 250. *Et suiv.* ennemi des Presbyteriens. 251. 252. *Et suiv.* sa prérogative Royale, comment il la soutenait. 258. *Et suiv.* son penchant pour le Catholicisme. 252. 254. en-

ne-



## I N D E X.

- mi de la guerre. 257. son savoir pédantesque. 258. sa maniere d'établir la prérogative 259. 281. *Et suiv.* son embarras pour avoir de l'argent 261. *Et suiv.* ses fréquentes proclamations. 262. traversées par le Parlement. *ib.* *Et suiv.* mauvaise administration de ses finances. 267. *Et suiv.* ses affaires domestiques. 265. *Et suiv.* discours au Parlement. 270. *Et suiv.* son projet d'unir l'Ecosse à l'Angleterre. 271. *Et suiv.* 279. brouillerie avec le Parlement. 273. 288. conspiration des poudres. 274. comment le Roi excusa les Catholiques 275. *Allegeance*, serment d'Allegeance 276. *Et suiv.* brouilleries qu'il y eut sous son regne sur la Religion en Angleterre. 702. *Et suiv.* ses affaires avec la France. 307. *Et suiv.* avec l'Espagne. 312. *Et suiv.* avec les Provinces Unies. 318. *Et suiv.*
- Jean* (S.) son passage touchant les trois témoins célestes. 405. & *suiv.*
- Imprimerie*, ceux qui ont excellé dans cet art, depuis l'an MD. 398. *Et suiv.* si un passage de *Cicéron* a donné occasion de l'inventer. 400.
- Justin* Empereur, sa maniere de signer 402.
- Incendium* pour *bellum*. 389.

# I N D E X.

## K

**K** *Ikajon*, que c'est la même chose. que le *Kiki* Égyptien, & le *Ricinus*, qu'on appelle communément *Palma Christi*.  
449.

## L

**L** *Ettres*, leur déclinaison & leur décadence. 165. & *suiv.*

## M

**M** *Aurice de Nassau*, Prince d'Orange, son Eloge. 356.

*Melius Voconius*, sa harangue dans le Sénat.  
217.

## N

**N** *Ouveau Testament*, comment on le peut illustrer, par les Auteurs Grecs. 246. & *suiv.* exemples de passages illustrez par ce moyen 153. & *suiv.*

## O

**O** *Racles Chaldaïques*, 223.  
*Orphée*, quelques vers qui lui sont attribuez. 221. 224.

## P

**P** *Etan (Denys) Jesuite*, son chagrin contre Scaliger. 175.

*Prochire Michaël*, piece de cet Auteur 227.

*Proclus*, ses Hymnes. 224.

Provinces Unies, leurs Historiens 351. 358.

& *suiv.* Histoire nouvelle de ces Païs, sur quels fondemens elle a été écrite 352.

& *suiv.* 359. & *suiv.*

Pyrrhonisme réfuté en partie. 464.

## R

**R** *Awleigh (Walter)* conspire 268. mis en prison. 269. en sort. 292. va en *Amerique*. 293.

## I N D E X.

*Rapin de Toiras*, Plan de son Histoire d'Angleterre. 331. & suiv.

### S

**S***Alonine*, inscription, qui la regarde expliquée. 207.

*Savans* du XV. & du XVI. Siecle 169. & suiv.

*Savans*, en matieres de belles Lettres, au XVII. Siecle, depuis le milieu 163. & suiv. 172.

*Scaliger* le Pere & le Fils. 274.

*Schofchannim*, des Lis, en Hebreu. 451.

*Schoppius* (*Gaspar*) quel homme c'étoit 175. & suiv.

*Sodalitates Veterum*. 212.

*Spinola* (*Ambroise*) son Eloge. 356. & suiv.

### T

**T***Orin* (*Geofroi*) son Ouvrage sur les caracteres. 416.

### V

**V***illers* (*George*) favori de Jaques I. Roi d'Angleterre 281. 292.

*Virgile* corrigé, en deux endroits, par Mr. *Huët* 190. & suiv.

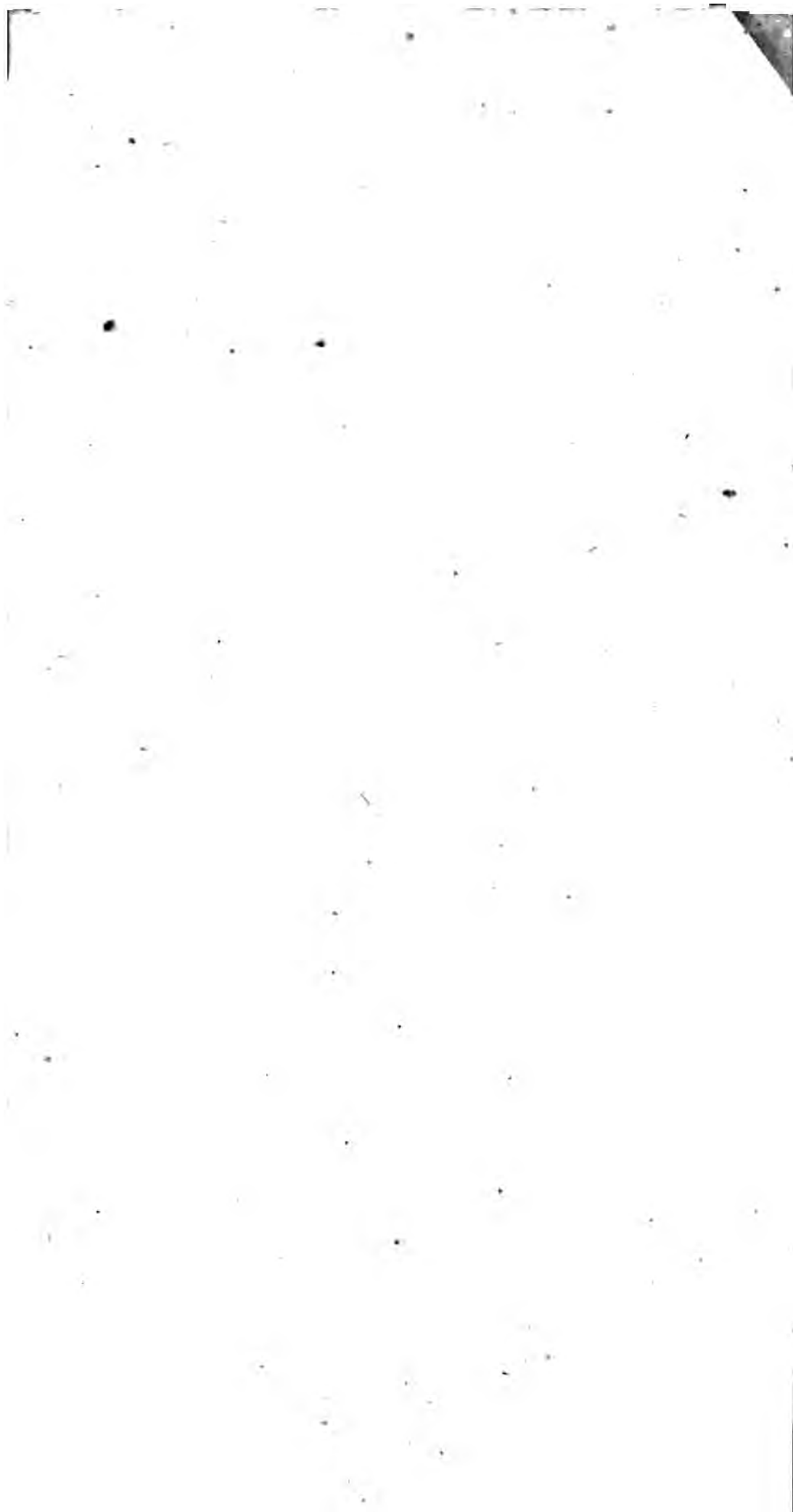
*Utriculariorum Collegium*, ce que c'étoit. 211. & suiv.

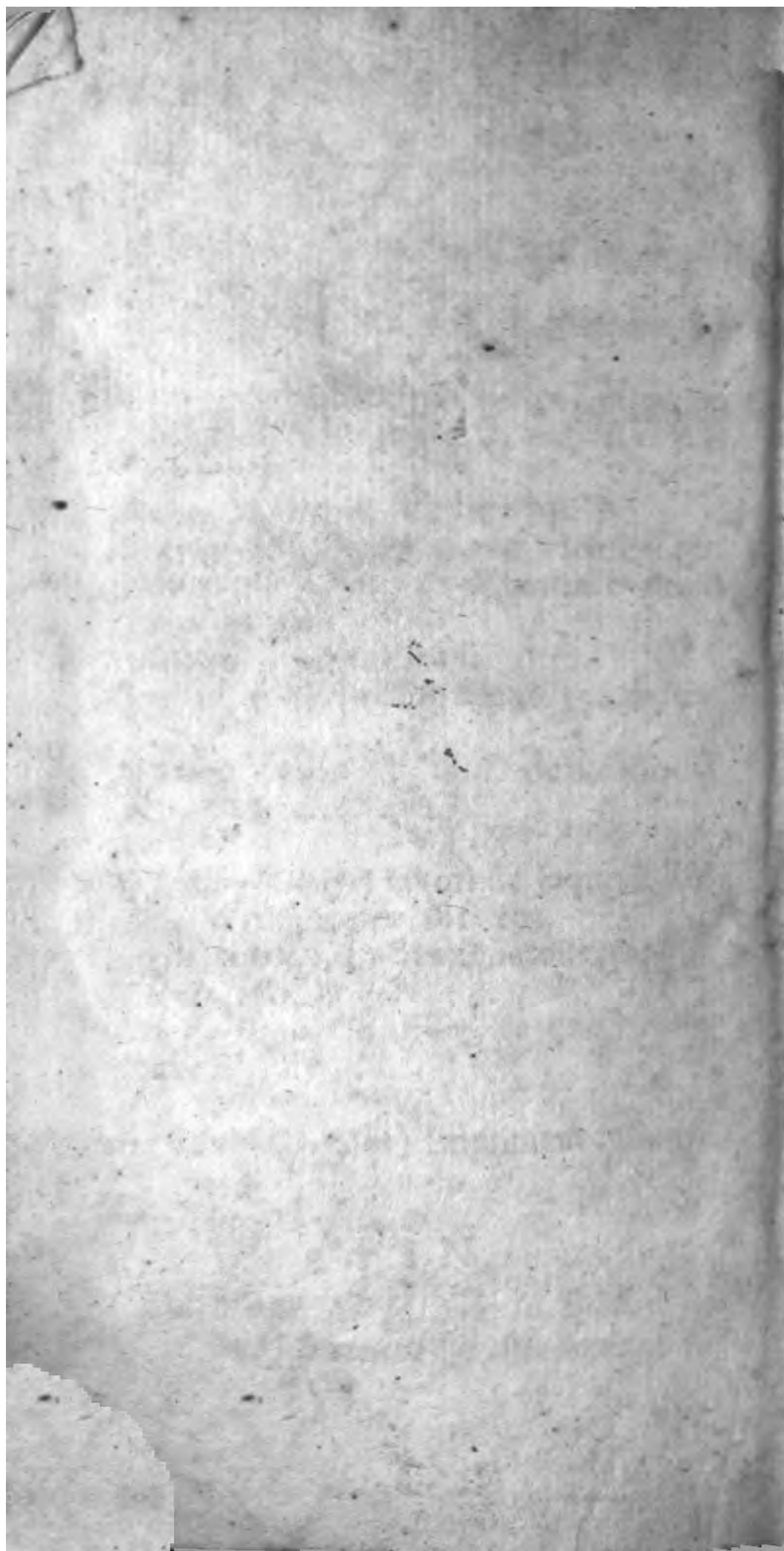
### W

**W***Echel* (*Chrétien*) Imprimeur de Paris. 413.

## F I N

Du Tome XVIII. de la Bibliothèque Ancienne & Moderne.





$\frac{6}{5}$

